JEAN-DE-JEANNE

DERNIÈRE PARTIE (1).

X.

Rue Mounitre, à Montauriol : une rue de pauvres ; des masures avec des carreaux en papier et des langes séchant à des ficelles ; des corridors gras où des femmes en cheveux traînaient leurs savates, des boutiques de quatre sous, des boucheries de bas morceaux, des épiceries ornées de deux chandelles et d'un cornet de bonbons en étalage, des buvettes où de grands rideaux de cotonnade rouge abritaient insuffisamment les amours des lignards ou des dragons avec des filles à tabliers blancs...

C'était là, chez Londios, dans une des plus vilaines maisons de la rue, que Jean-de-Jeanne était venu s'échouer, muni de la recommandation et du rayon de miel de la Ginaille, et trop heureux encore de trouver en arrivant un gîte et un gagne-pain.

Ça n'était pas aussi plaisant qu'à Soumeilles, par exemple ; l'envers de la maison, encore moins que l'endroit. Les étables et le logement des garçons donnaient à l'opposé de la rue sur un ravin à pente raide, enchevêtré de ruelles et d'impasses mal habitées qui dégringolaient dans l'herbe et les immondices jusqu'à un ruisseau bourbeux, que chevauchaient des bâtisses très anciennes et très sombres. Des industries puantes : tanneries, corroieries, se tenaient

(1) Voyez la *Revue* du 15 mai.

là cachées dans l'ombre humide, et l'abattoir au fond, le hideux abattoir, moisi et lépreux, l'abattoir toujours enveloppé de la vapeur tiède du massacre, vomissait sa boue rouge à l'eau épaisse, presque figée de l'égout.

Non, vraiment, cela ne ressemblait guère, ni la vue, ni l'odeur, aux verdures printanières, aux émanations d'herbes fraîches où baignait la maison familiale de Soumeilles.

Le changement était sensible, et ce n'était pas le seul; tout étonnait le petit paysan, tout le faisait souffrir depuis qu'il était à Montauriol. Le manque de ciel, l'aspect anguleux et dur des horizons de briques blessaient à tout moment ses yeux, et son estomac ne s'accoutumait pas non plus aux nourritures de la ville, trop grasses sans doute, trop abondantes, après le régime frugal auquel l'avait façonné la Sérène.

Rien ne lui allait, ni les choses ni les gens; son maître moins que personne. Un affairé, son maître, un bavard, tout le temps ivre de ses marchés hasardeux et des innombrables coups de vin pur qu'il fallait avaler pour les conclure; un drôle de corps, bon enfant aujourd'hui, mauvais diable demain, toujours gesticulant et agité, secouant la maison du tonnerre de ses jurons ou de ses éclats de rire, selon que le cours des cochons ou des veaux avait baissé ou monté mal à propos de quelques pistoles...

Même le travail qu'on lui donnait à faire n'agréait pas tout à fait à l'enfant. Triste berger de bêtes inconnues, de brebis ou d'agneaux déjà marqués pour la mort, quel plaisir pouvait-il prendre à chasser son troupeau banal le long des fossés, dans la poussière d'un grand chemin, à travers l'herbe flétrie d'une promenade publique! Ou bien, — et ça ne l'amusait pas davantage, — c'étaient des bœufs achetés de la veille et qu'il fallait embarquer au chemin de fer, encaqués tête-bêche dans ces prisons nauséabondes qui les emportent vers les boucheries lointaines.

La corvée était plus pénible encore les jours où il s'agissait de mener des bêtes à l'abattoir. Pour les agneaux, ce n'était que trop facile; la porte à peine entrebâillée, ils se jetaient tous ensemble dans l'ouverture, tête baissée, avec une innocence qui faisait peine à voir. Mais pour les bœufs, ça n'allait pas tout seul. Tandis que les moins robustes, abrutis par l'âge ou par une trop longue étape, entraient nonchalamment avec leur air habituel de gravité inconsciente, d'autres, pris de peur, se retournaient brusquement ou faisaient ferme, immobiles, cloués au sol, beuglant et soufflant, dans des attitudes de combat. Et c'était, pour les contraindre, une ignoble bataille à coups de pied, à coups de trique, d'où l'apprenti bourreau sortait furieux et navré, honteux de son métier d'assommeur.

Jean-de-Jeanne aimait encore mieux se donner de l'air, courir les foires et les marchés en compagnie de Londios.

C'était rude pourtant. En pleine nuit, sur son premier sommeil, l'enfant se soulevait secoué par un juron à bout portant et par le jet de la lanterne du maître, qui lui arrivait en même temps à la figure. « A terre, nom d'un double! » Et tout de suite, guêtré, vêtu, la limousine au dos, on partait, juchés tous deux sur la jardinière.

Tranquillement d'abord; puis, aussitôt le soleil levé, dès que pointait en avant une carriole, un tilbury, vite, plus vite, jusqu'à ce qu'on l'eût dépassé; et, après celui-là, un autre; une course à tout casser, la bride nouée et jetée sur le col du bidet, un enragé landais, noir comme la peau du diable, et qui filait, soûl d'avoine, brûlé de coups de fouet, les quatre pieds sonnant à la fois sur la route...

Après, c'était le foirail, la grande tassée humaine cuisant au soleil entre les murs trop étroits d'une place de village, le roulement des voix montant dans le silence des campagnes; et puis, les achats faits et largement arrosés de blanc et de rouge, le maître reparti sur sa jardinière, le long retour, à la nuit tombée, sur la route déserte, le retour à pied, mesuré au pas des brebis lentes, des bœufs dépareillés à l'allure incertaine, ou des taurins folâtres et craintifs qui jouaient de la corne et se poursuivaient, effarés tout à coup à la vue de leur ombre que la lune envoyait devant eux sur la poussière blanche du chemin.

Parmi tout cela, Jean-de-Jeanne n'avait pas oublié le pays de Soumeilles. Gardant les brebis sur les communaux ou cahoté sur la jardinière du marchand de bœufs, partout et toujours il y pensait, et, à de certains momens, pour une figure rencontrée par hasard et qui ressemblait à quelqu'un ou à quelqu'une de là-bas, moins que cela, pour un arbre, un ormeau avec une branche cassée qui lui rappelait l'ormeau de la Juncasse, les souvenirs lui revenaient d'une telle force, d'une netteté si cruelle, qu'il était obligé d'en pleurer.

Judille était au fond de ces souvenirs; Soumeilles, c'était surtout elle, elle plus présente, plus obsédante encore depuis que Jean-de-Jeanne avait cessé de la voir.

Que faisait-elle à présent? S'était-elle seulement aperçue de son départ? Où en était-elle avec son galant?.. Mariée peut-être. Eh bien! tant mieux!.. N'ayant plus aucun prétexte d'espérer, sans doute il renoncerait à se tourmenter pour rien.

Ne voulant pas écrire, — et à qui, d'ailleurs? — il attendait impatiemment le samedi, jour du marché de Montauriol, où il était

à peu près sûr de rencontrer quelqu'un du pays. Adroitement alors, en commençant à s'informer de l'un et puis de l'autre, il en arrivait à s'instruire de ce qui se passait chez la Sérène.

Non, Judille et Antonin n'étaient pas conjoints encore, et sans doute la cérémonie ne se verrait pas de quelques jours, puisqu'on n'avait pas tiré les bans à la paroisse ni affiché à la mairie. L'Oiseleur était allé, disait-on, chercher ses papiers dans son pays, et il ne se pressait pas de revenir. Qui sait même, insinuait cette bonne langue de Martril, si on le reverrait jamais? « A la place de Judille, je ne couperais pas ma robe de noces. »

Le samedi suivant, autres nouvelles : le promis était rentré à Soumeilles; mais il avait laissé son père malade et la fête était remise jusqu'après la guérison.

— A moins qu'il n'y ait encore quelque autre histoire, suggérait Franceline, que Jean-de-Jeanne venait de rencontrer sous la couverte. En attendant, ils ne se privent pas d'être ensemble. Tiens, regarde plutôt : les vois-tu là qui viennent ; ce bonnet rose, en face chez Marca? Les vois-tu?.. Ils tournent maintenant, ils entrent dans la rue Fraîche...

Le pauvre garçon ne souhaitait pas tant que ça de la voir; ou, pour dire la vérité, il en mourait de peur autant que d'envie...

Ce fut le hasard qui les mit en présence un certain samedi de juin, elle d'un côté, lui de l'autre du vitrage de Biescas, l'horloger-bijoutier de la rue Princesse, chez qui elle choisissait, en compagnie de la Sérène et de l'Oiseleur, son anneau de fiançailles.

A peu près masqué par les montres de tous calibres pendues en étalage, le garçon put la dévisager bien à l'aise. Penchée sur un écrin de velours, la figure tout illuminée du reflet des joailleries, elle résistait, en riant, à son promis, qui essayait de faire entrer de force le doigt de sa promise dans l'anneau de mariage. C'est un jeu qui se fait entre fiancés, et celui qui a l'avantage doit garder, dit-on, la maîtrise dans le ménage. Antonin poussant toujours, Judille se rendit, et ce fut en envoyant à son vainqueur un regard si follement enamouré, que celui qui le surprit à travers la vitre ne put en supporter davantage et s'enfuit, la tête vide et les jambes molles, comme un homme qui a bu un coup de trop.

Oh! cette fois, c'était bien fini : fini de s'enquérir des faits et gestes de Judille; fini d'y penser seulement. Morte, elle était morte pour lui, et défunts aussi, enterrés même, les habitans et les habitantes de Soumeilles.

Autant il avait fait de pas pour les trouver dans les rues de la ville, autant il en faisait maintenant pour les dépister et les fuir, et il s'y prit si bien qu'il resta tout un grand mois et plus sans savoir ce qu'on devenait chez la Sérène.

Pendant ce temps, l'enfant avait, du jour au lendemain, changé sa manière de vivre. Par pique sans doute, comme pour mieux renier son passé de Soumeilles, voilà qu'il s'essayait maintenant à faire le joli cœur.

Riche des premiers cinquante écus que lui avait comptés Londios, il avait commandé des habillemens neufs, et, très galamment atourné, avec du linge fin sur le corps au lieu des grosses chemises d'étoupe qu'il avait apportées de Soumeilles, il se montrait le dimanche sur les promenades en compagnie d'autres renégats paysans, garçons bouchers ou charretiers, tous très cossus à leur manière, la longue blouse bleue en lustrine raide par-dessus leurs vêtemens noirs, et la tête endimanchée aussi, frisée au petit fer, rasée, calamistrée par le perruquier de la Grand'rue. On les voyait en bandes sur le Plateau, à l'heure de la musique, mêlés à la foule mi-partie civile et militaire que dominait de loin en loin un casque de dragon.

Le soir, ils se retrouvaient au théâtre, accoudés, pelant des oranges aux galeries des secondes, ou tapant du pied, comme les autres, en demandant le rideau. On jouait toujours un drame : *la Grâce de Dieu, Lazare le Pâtre;* et ils gobaient, bouche bée, les tirades du jeune homme, les roucoulemens de la demoiselle ; la mélopée des phrases les endormait quelquefois comme au sermon, et le coup de pistolet du traître les réveillait en sursaut.

Les camarades de Jean-de-Jeanne avaient chacun leur bonne amie : une femme de chambre, avec qui on s'arrêtait à causer debout sur le pas d'une porte, une servante d'auberge à qui on pinçait la taille tandis qu'elle se penchait pour remplir les verres ; et les maîtresses, comme leurs amoureux, tout ce monde se moquait du petit, qui demeurait parfaitement ingénu parmi toutes ces débauches. Les garçons lui donnaient des surnoms pour rire ; les filles, afin de le désensorceler, l'obligeaient à s'asseoir sur leurs genoux. Il résistait, non pas uniquement par vertu ; mais vraiment ces Jeannetons-là ne lui convenaient guère. C'était trop ébouriffé, trop hardi pour lui, trop différent de ce qu'il avait aimé jusque-là.

Une seule fois son innocence courut des risques.

Au *Mouton-Bleu*, une auberge du bord de l'eau où ils buvaient une bouteille quelquefois en sortant de l'abattoir, ils avaient trouvé ce jour-là, au lieu de la maritorne dépenaillée qui les servait d'habitude, une petite nouvelle, une figure jeunette et ahurie, tout à fait mignonne à voir sous une coiffe à pli de tête comme on en porte encore dans certains endroits du Quercy.

Elle se nommait Virginie et arrivait tout droit de son chez-elle, un

pays très pauvre, enfoncé dans les terres, entre Montclar et Sainte-Catherine-des-Perdus.

Cette sauvageonne était bien ce qu'il fallait à Jean-de-Jeanne, qui revint tout seul deux ou trois soirs de suite au Mouton-Bleu, et il n'y était pas mal reçu, tant s'en faut. Sans qu'ils se fussent rien dit, il comprenait bien que cela irait tout seul quand il voudrait et qu'on ne le ferait pas trop languir. Très honnête, la petite Quercinole; mais éveillée tout de même un peu par les poursuites des autres habitués de l'auberge, elle n'aurait pas mieux demandé que de trouver un galant sérieux, un amoureux pour le bon motif. Seulement, voilà : le galant sérieux ne se pressait pas de se déclarer, et les autres la harcelaient, la serraient de si près! « Dépêche-toi donc, si tu me veux, » avait-elle l'air de dire à Jean-de-Jeanne. Chaque fois qu'il revenait à l'auberge, il la trouvait plus émoustillée, le rire plus haut, le nez plus en l'air... Et ses habillemens changeaient aussi; un jour, c'était la coiffe d'indienne qui s'en allait par-dessus les moulins, laissant admirer à qui voulait les cheveux blonds frisottés noués d'un ruban rose, et puis c'étaient les gros souliers ferrés à la mode du village qui se changeaient en des bottines à talons hauts, de ces bottines qui mènent les filles pauvres droit sur le chemin de l'hôpital.

Et, au lieu de le décider, ces coquetteries faisaient reculer Jean-de-Jeanne. Le temps passait.

Puis une absence forcée, un voyage à Rodez pour la grande foire. A son retour, il trouva l'oiseau déniché, parti pour l'amour, encagé avec d'autres dans une brasserie près de la caserne des dragons.

Et ce fut la fin des débauches de Jean-de-Jeanne.

XI.

Encore un départ à pointe d'aube dans la jardinière de Londios, le fouet claquant, le loulou jappant au museau du bidet qui filait bon train, avec un bruit de sonnailles promené à travers le silence des rues endormies...

Encore l'interminable ruban blanc de la grand'route, la procession croissante et décroissante des ormeaux alignés droit et qui, sans cesse renouvelés, remplacés par d'autres tout pareils, donnaient l'impression d'un piétinement sur place, sans changement que celui des numéros inscrits sur les bornes kilométriques.

Encore, pour couper la monotonie des heures, les facéties toujours les mêmes du marchand de bestiaux envoyées au nez d'un piéton qui passait, éclaboussé de poussière, et les paris bêtes, les

courses à bride abattue pour dépasser une jardinière qui avait pris l'avance.

Encore le soleil, la poussière aveuglante et la torpeur du midi, le balancement du véhicule qui berçait et le sommeil subitement interrompu en touchant le pavé d'une bourgade...

Et puis encore, l'arrivée, l'ahurissement, la fièvre des foules, du peuple humain coulant à pleins bords depuis le foirail, où les aiguillons des bouviers levés en l'air faisaient l'effet d'une forêt sans feuilles, jusqu'à l'esplanade habitée par les saltimbanques, les acrobates aux maillots couleur de chair et les somnambules constellées d'amulettes et de pierres fausses.

Combien de fois déjà Jean avait-il vu ces choses! Il était venu enfant à cette foire de Caussade et il s'émerveillait alors; il lui semblait rêver tant cela ressemblait peu à ce qu'il avait devant lui tous les jours à Soumeilles. Où était-il, grand Dieu?.. La main fortement cramponnée, crainte de se perdre, au jupon de la Sérène, il s'abandonnait, se laissait conduire par les rues, la tête toujours en l'air, épouvanté ou ravi.

Et, une fois rentré au hameau, gardant les vaches au pré ou sommeillant le soir les pieds dans les cendres, il revoyait les mêmes images, il les revoyait plus grandes, flottant à travers l'herbe ou la fumée...

Il était revenu plus tard encore, adolescent, et comme déjà tout paraissait changé autour de lui, diminué, réduit! Ce n'étaient pas tant les baraques qui l'attiraient alors, mais les devantures des marchands, et il restait des heures en arrêt, les yeux pleins de convoitise, devant la demi-douzaine de fusils de chasse et les quelques montres en argent pendues en brochettes derrière la vitre d'un armurier-horloger-rhabilleur!

Plus tard encore, jeune garçon déjà avisé, au fait du travail, il commençait à s'occuper de choses sérieuses; il s'informait du prix des denrées, du cours du bétail, et il passait sa journée, comme un homme, adossé au frontail d'un veau qu'il menait vendre, parlant affaires et guettant venir les chalands.

Maintenant il ne s'amusait plus, il ne s'intéressait plus à rien de cette foire. Et qu'est-ce que ça pouvait bien lui faire, à lui qui n'avait rien à acheter, rien à vendre pour son compte, que les bœufs eussent baissé ou haussé de trois pistoles depuis le dernier marché de Montauriol? Non, décidément, il n'avait aucune envie de voir ce qui se passait sur le foirail. Et les cafés ne le tentaient pas non plus, tellement farcis de monde que les arrivans se tenaient debout entre les rangées de tables, attendant que leur tour vînt de s'asseoir. Jean-de-Jeanne ne savait que devenir.

Autour de lui, pourtant, des figures passaient, excitées, heu-

reuses ; des hommes d'âge, épanouis par quelque marché avantageux, des jeunes gens, bras dessus, bras dessous avec leur promise et qui s'en allaient, tout à leur rêve, serrés l'un contre l'autre, isolés en pleine foule comme s'ils avaient été seuls au fond des bois. Machinalement, sans but, le garçon quittait l'esplanade pour une rue plus tranquille et, laissant le bruit derrière lui, il s'arrêtait à l'extrémité du faubourg, à l'entrée de la plaine.

Elle commençait tout de suite après la dernière maison et s'abaissait insensiblement sans un pli, sans une ride, jusque vers Ardus et Soumeilles, dont les chênes se voyaient, tout en bas, vers le couchant.

Une plaine unie où les foins engrangés, les moissons coupées avaient laissé seulement comme des taches de brûlure... Tout un grand mois de sécheresse, de longues journées torrides, des nuits trop courtes pendant lesquelles le sol n'avait pas le temps de tiédir, était passé là-dessus, crevassant la glèbe, vidant les sources, couvrant couche à couche les dernières plantes en sève, les maïs et les vignes, d'une écaille de poussière, comme d'une lèpre blanche, sous laquelle les pampres et les feuilles se mouraient calcinés.

Mais où cette poussière était curieuse à voir, c'était au bord de la route, devant Jean-de-Jeanne.

Cela ressemblait à de la neige répandue, une neige qui aurait été chaude : les herbes du fossé, les buissons, les arbres, tout était de la même couleur ; le sol même de la route disparaissait sous cette poudre impalpable, triturée, soulevée, piétinée encore par les passans et tassée à la longue comme un lit d'ouate épaisse et très molle, où le pied enfonçait sans trouver de résistance, où les roues des chariots s'enlisaient jusqu'au moyeu.

L'éclat du grand soleil de midi était sur ces choses ; la poussière flambait comme incendiée, et, dans cette blancheur aveuglante, apparaissaient innombrables les empreintes laissées sur la route.

Que de monde avait passé là depuis la pointe du jour ! Car ces traces qu'on voyait en avaient effacé d'autres qui n'étaient pas non plus les premières. Que de chrétiens, que d'animaux s'étaient rendus à cette foire de Caussade, et, dans le nombre, sans doute, plus d'un et plus d'une de Soumeilles, peut-être la Sérène, peut-être Judille... Et voilà que, pensant à sa cousine, l'enfant se souvenait d'une autre journée blanche, de ce dimanche de givre où il avait souffert d'aimer pour la première fois.

Comme elle était déjà loin, cette journée !

L'enfant songeait, assis sur une borne, et, devant lui, blanchissait la route si bruyante, si pleine le matin, et, maintenant, à perte de vue déserte.

Déserte? Pas tout à fait. Quelque chose commençait à se mouvoir

au bout : un bœuf ou une vache, et une femme à côté. La femme tenait un aiguillon en main, on l'entendait crier et jurer après la bête ; une bête blessée, sans aucun doute ; elle avançait si lentement ! et à mesure qu'elle se rapprochait, on la voyait plus distinctement boiter, fléchir d'une épaule, osciller en avant et se relever avec un déhanchement douloureux.

Et Jean-de-Jeanne, très étonné, reconnaissait tout à coup la Casta, menée par la tante Sérène. Ce fut la vache qu'il regarda tout d'abord. Pauvre Casta ! ce qu'elle avait dû pâtir depuis qu'il avait quitté Soumeilles ! Ses vertèbres saillaient en chapelet, et ses flancs s'étaient vidés de chair, de telle façon qu'on aurait pu loger le poing entre ses côtes.

La Sérène n'était pas trop florissante non plus. Encore plus noire, encore plus sèche ! Toujours brave, d'ailleurs, avec son éternelle coiffe à la mode d'Orlionnac et le fichu ouvert comme elle avait l'habitude de le porter dans son jeune temps. Mais la coiffe n'avait pas été empesée de frais et le fichu commençait à perdre sa couleur. Le caquet aussi, ce terrible caquet, avait baissé d'un bon peu :

— Eh ! neveu, te voilà ! s'écriait-elle en levant les yeux sur Jean-de-Jeanne. C'est le bon Dieu qui t'envoie ; on dirait qu'il t'a posté là tout exprès pour me rendre service.

L'enfant s'était déjà baissé pour examiner la boiterie de la vache :

— Un malheur ! expliquait la Sérène, le charreton des Castéla qui a saisi l'ongle en passant, et il était chargé, le charreton : sept personnes et des enfans ; une tapée de monde ! J'ai bien peur que la pauvre bête en ait pour toute la vie à se tenir sur trois jambes.

— Peut-être même sera-t-on obligé de lui rendre la vie courte, ajouta Jean-de-Jeanne. M'est avis que vous devez vous en débarrasser au plus tôt et sans trop marchander encore ! Voyez cette fente-là, le doigt y entrerait, et le paturon qui enfle ! D'ici à ce soir peut-être, avec le temps qu'il fait, la plaie sera gangréneuse ; pauvre Casta ! Attendez cependant, Sérène, je vais essayer de panser la blessure...

Et pendant que le garçon bandait avec son mouchoir le pied malade : — Mon Dieu, que c'est contrariant ! soupirait la veuve ; deux ou trois pistoles que nous aurons de moins sur la vache ; et tout l'argent que nous a emporté l'autre !..

— Qui, l'autre ? demanda Jean-de-Jeanne.

— Ne fais donc pas l'ignorant ; il n'a pas manqué de bonnes langues pour t'instruire...

— Je ne sais rien, et je n'ai vu personne, affirma l'enfant.

— Allons donc ! Depuis un mois, les coqs de Soumeilles ne chantent pas autre chose. Ton ami l'Oiseleur est parti ; voilà !

— Parti ! l'Oiseleur !..

— Eh bien! quoi? La perte n'est pas si grande pour Judille. Un goulu, un menteur! Oh! nous étions tombées sur un individu qui aurait pu nous mener loin! Il est parti, tant mieux! bon voyage! Seulement, avant de nous planter là, il aurait bien dû solder ce qu'il nous devait. Quand je pense que je me suis exténuée pendant trois mois, que j'ai fricassé mes derniers poulets et mes derniers sous pour contenter cet homme! Et il faisait encore le difficile; les œufs n'étaient jamais assez frais, les volailles assez grasses! Des volailles que j'aurais vendues quatre francs la paire! En voilà un, par exemple, qui peut se vanter de s'être moqué de la Sérène! Les accords faits, mon ami, les bans publiés, les anneaux de mariage achetés, — heureusement, on a pu les rendre! — et, l'avant-veille, c'est un papier qui manque pour la mairie; il va le chercher lui-même: le temps d'aller et de revenir. Et il n'est pas revenu. Il a écrit, je te montrerai la lettre; il était bien fâché, il regrettait;.. mais il ne pouvait pas, il était engagé ailleurs, une maîtresse qu'il avait du côté de Moissac, un ménage avec des enfans, et il se décidait à épouser. Depuis, nous n'avons rien vu de lui; c'est fini!

— Et Judille, qu'en pense-t-elle? interrogea Jean-de-Jeanne avec un air de contentement qui sortait malgré lui sur sa figure.

— Judille? ce qu'elle en pense? Ah! voilà, je ne sais pas; et je te confesse que cela m'inquiète un peu. C'est comme je lui dis : Gronde, pleure, laisse aller ce que tu as sur le cœur. Est-ce que tu as besoin de te gêner avec moi? Mais j'ai beau l'encourager, la caresser et même la secouer un peu quelquefois pour faire tomber les paroles de sa bouche, rien n'y fait; je n'ai pas encore réussi à en tirer un seul mot. Ni regrets, ni pleurs; rien!

— Sans doute qu'elle l'aime encore, son Antonin, insinua Jean-de-Jeanne; et avec quelle anxiété il attendit la réponse!

— Ça non, par exemple. Tu ne la connais pas, mon ami; elle est bien trop fière, la petite : aimer un voleur! Non; si elle souffre de quelque chose, ce serait plutôt du mal de la honte; quelque figure mal gracieuse qu'elle aura trouvée sur son chemin, ou bien un compliment miel et vinaigre d'une amie; il y a tant de méchantes gens au jour d'aujourd'hui, des jaloux et des jalouses! Encore si elle pouvait répondre! Mais voilà, il faut retenir sa langue à cause des pratiques, et je suis sûre que c'est ça qui la ronge.

Jean-de-Jeanne avait pris l'aiguillon des mains de la Sérène, et cheminant côte à côte, ils conduisaient la Casta vers le foirail. Il était très encombré à cette heure, et ce ne fut pas sans peine qu'on parvint à loger la bête à l'extrémité opposée, presque à l'entrée du village; on était là bien tranquille, trop tranquille même, car les acheteurs n'affluaient pas de ce côté, et la tante et le neveu pouvaient se parler sans crainte d'être interrompus...

Jean-de-Jeanne s'informait des récoltes. Le blé avait-il donné? « Vous avez dû avoir au moins une vingtaine de piles au champ de Veillanes. Il commençait d'épier quand j'ai quitté Soumeilles et les épis étaient longs et très pleins.

— Oui, mais les brumes de mai l'ont gâté et je ne sais pas ce qu'il rendra; nous avons fini de le scier hier et il est encore en javelles...

La conversation n'était pas très animée; il y avait des intervalles pendant lesquels la Sérène un peu inquiète regardait du côté du marché si les acheteurs n'arrivaient pas; et puis c'était un mot bref.

— Le cerisier près du puits, tu sais? le vent a cassé la grosse branche...

— Ah! répondait simplement Jean-de-Jeanne.

Puis un silence, puis ceci encore :

— Guiral est revenu du service; on dit qu'il va épouser avec Franceline.

— Tant mieux pour lui, puisqu'il avait ça dans l'idée... Et la Ginaille, que devient-elle?

— Défunte, mon ami! Samedi a fait quinze jours...

— Défunte!

— Oui, d'abord elle avait manqué de faire sa fin peu de temps après ton départ; un coup de vent terrible et sa baraque lui était tombée dessus. On la tira de là un peu gâtée, mais elle avait la vie si dure! On la raccommoda tant bien que mal, et, comme elle n'avait pas de quoi rebâtir la maison, elle allait tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre; mais elle ne demandait que la retirance, un peu de paille pour se coucher la nuit, et de l'eau pour mettre tremper son pain... Et toujours à tricoter sa paille. Seulement ses doigts se faisaient lourds et sa tête n'y était pas trop non plus. Que ce fût l'effet de la grande peur qu'elle avait eue, ou bien du changement de ses habitudes, elle dépérissait insensiblement, et, quand on la voyait arriver la nuit quêter son gîte, les gens pensaient : Pourvu qu'elle ne se laisse pas mourir chez nous? Et bien! non, elle n'a donné cet embarras à personne, la pauvre femme! elle a trépassé seule, en plein air, au bord d'un fossé, où elle s'était allongée un soir, n'ayant sans doute pas la force de se traîner jusqu'au hameau... On l'a trouvée déjà froide avec sa tresse de paille serrée entre les doigts, et on l'a enterrée avec; comme ça elle pourra travailler encore là-bas si elle s'ennuie.

— Pauvre Ginaille! on ne te verra donc plus, soupira Jean-de-Jeanne. Et il demeurait là, songeur, oubliant la Sérène, ne pensant plus a la Casta, qu'il fallait vendre.

Un acheteur venait cependant, Londios, le patron de Jean-de-Jeanne. Lentement, sourcils froncés, il s'avançait épiant à gauche, à droite, toisant d'un coup d'œil les bêtes rangées des deux côtés de la rue.

Tantôt, d'un vigoureux coup de bâton envoyé sous la mâchoire, il obligeait une vache à relever la tête et, se précipitant sur elle, tandis que le vendeur la maintenait par les cornes, il retroussait la lèvre, écartait à pleine main la langue râpeuse et vérifiait l'âge à la longueur des dents ; tantôt il pinçait l'échine d'une jeune vêle à partir de la nuque, palpant les chairs pour s'assurer de l'embonpoint. Quelquefois il s'arrêtait tout à fait et entrait en marché avec un paysan, secrètement d'abord, à voix basse, comme un qui se confesse, et puis, le prix lâché, c'étaient des gestes de dénégation, des moues de mépris, des éclats de rire forcés, et des éclats de colère pour rire, et de faux départs, des retours offensifs, des tapes d'amitié, des insultes, toute une comédie professionnelle où le citadin verbeux et railleur jetait à poignées de la poudre aux yeux du campagnard silencieux qui laissait couler l'averse et ne lâchait pas pied d'une pistole...

« Pas moyen de faire des affaires aujourd'hui, disait Londios à Jean-de-Jeanne, qu'il venait d'apercevoir. Tiens-toi prêt dans une demi-heure aux Trois-Rois ; si je n'ai rien acheté, nous reviendrons ensemble dans la jardinière. »

Le marchand de bœufs allait passer outre ; le garçon le tira par la manche : « C'est que, disait-il, la tante Sérène est là qui voudrait vous montrer sa vache ; si vous étiez raisonnable, peut-être arriveriez-vous à vous entendre.

— Ça ? Et que veux-tu que j'en fasse ? répondit Londios, en jetant par-dessus l'épaule un coup d'œil méprisant à la Casta. Suis-je marchand de bœufs ou équarisseur que tu me proposes cette affaire !..

— Doucement, s'il vous plaît, Londios, interrompit la Sérène ; parce que la pauvre bête a eu l'ongle éraflé par une roue, ce matin...

— L'ongle éraflé ! arraché, voulez-vous dire ! Regardez donc ce pus qui coule et ces mouches qui ont pondu dessus comme sur une charogne... Encore si la bête était bonne à abattre... Mais quoi ! une fois dépecée, je parie qu'on n'en tire pas six livres de viande. Et quelle viande ! Des os et de la fibre. Tenez, mirez-moi ce squelette ! Écoutez à présent comme ça sonne ! aussi creux qu'une futaille vide ! Ma parole, on ferait de la musique avec comme sur un tambour. Ah çà, dites-donc, vous, la mère, si je ne suis pas trop curieux, qu'est-ce que vous lui donnez donc à paître à votre vache ? De la poussière ou du vent ?

Londios ricanait, et du monde commençait à s'ameuter, amusé par ses gouailleries à l'adresse de la malheureuse Casta, qu'il tripotait avec autant de sans-gêne que si elle eût été un paquet de chair morte au lieu d'une bête ayant vie...

La Sérène, à la fin, s'impatientait. — Si la vache ne te convient pas, laisse-la donc, et moi aussi, dit-elle. Nous ne sommes pas ici, ni elle ni moi, pour supporter tes insolences...

— Le patron aime à rire. Il ne voudrait pas vous fâcher, tante Sérène, encore moins vous faire du tort. Soyez tranquille, il la prendra votre vache.

— Je la prendrai, oui, au prix de la peau : soixante francs.

— Vous ajouterez bien un louis d'or pour chaque corne. On n'en voit pas beaucoup d'aussi longues,.. plaisantait Jean-de-Jeanne.

— J'ajouterai une demi-pistole à cause de toi qui es un bon garçon. Mais qu'on se décide... Vrai, je ne voudrais pas qu'on me vît conclure ce marché...

La Sérène pleurait humiliée : — Septante francs ! Est-il Dieu possible ! Septante francs, une vache comme celle-là, une vache qui n'avait jamais manqué de vêler tous les ans, et si vaillante, si bonne laitière !.. Non, ce sera cent francs ou vous ne l'emmènerez pas...

Londios s'en allait sans même se donner la peine de répondre. Jean-de-Jeanne courut après lui.

— Donnez quatre-vingts francs, et je m'en charge, lui glissa-t-il à l'oreille.

— Voilà ! et ne manque pas de la conduire à l'abattoir avant qu'il soit jour...

— Prenez vos cent francs, disait un moment après l'enfant à la Sérène ; et il ne se vantait pas d'avoir complété la somme avec le dernier louis d'or qu'il avait encore de ses gages.

La femme comptait, maniait, soupesait l'argent et finalement l'empochait avec un gros soupir.

— Moi qui comptais rapporter à tout le moins vingt pistoles ! se lamentait-elle ; et ce n'était pas trop pour payer ce que nous devons ; les gens à la fin perdent patience. Deux ans que nous n'avons pas soldé les intérêts du billet de Maffre. Et il nous a fait dire par le notaire de La Française que s'il n'avait rien vu venir avant les vendanges, il nous ferait saisir... Vendre la maison, vendre les meubles ! Comprends-tu, Jean ? Ah ! tiens, tu as eu une bonne idée de nous quitter, mon enfant. C'est trop triste chez nous et trop pauvre...

— Ce n'était pas triste chez vous, tante Sérène, le jour où vous m'avez mis à la porte ; on dansait à Soumeilles, vous en souvenez-vous ? et vous faisiez sauter les crêpes des accordailles...

— C'est vrai, tout de même; comment ai-je pu?.. Ce gueux d'Oiseleur m'avait ensorcelée, je pense. Maintenant je suis contente, bien contente d'avoir fait la paix avec toi; et toi, de ton côté, n'oublie pas que tu as des parentes à Soumeilles. Allons, adieu, mon ami; voilà qu'il se fait tard, et Judille était si triste quand je l'ai quittée ce matin! il me tarde de la revoir; adieu! Aie bien soin de la Casta, au moins. Puisque c'est son sort de mourir,.. qu'elle souffre le moins possible. Adieu! si tu as quelque commission pour le pays...

— Eh bien! vous direz à Judille... Le garçon s'arrêta un moment, craignant d'en trop dire et d'offenser la petite en s'apitoyant sur son malheur : — Vous lui direz, conclut-il enfin, que j'irai la voir un de ces jours, dimanche peut-être...

Depuis un moment déjà, la Sérène était partie, et après elle, autour de Jean-de-Jeanne qui attendait la fraîcheur du soir pour se mettre en route, pas mal de vides s'étaient ouverts. La mosaïque compacte d'animaux et de gens qui pavait le champ de foire commençait à s'en aller en morceaux. Une vers le levant, l'autre vers le midi, c'étaient bientôt comme deux rivières, rivières de poussière et de bruit qui se mettaient à couler, emportant tout ce monde de la foire. Les écuries, les auberges se vidaient; d'abord une rue, puis l'autre reprenait son air calme, sa figure de tous les jours. Des pigeons épouvantés qui n'avaient fait que tourbillonner depuis le matin et jouer de l'aile au-dessus du village, revenaient à leurs logettes blanches sous les combles; des poules picoraient le fumier; des ménagères balayaient le devant de leurs maisons; et d'en haut, de la tour du beffroi, l'horloge qu'on avait cessé d'entendre, étouffée dans le tumulte, venait de sonner six heures...

Jean-de-Jeanne éveilla d'un léger coup d'aiguillon la Casta, qui sommeillait endolorie, et en route pour Montauriol, en route pour l'abattoir!

Sans se presser, par exemple, doucement, au pas de la pauvre bête, qui s'en allait hésitante, saluant de la tête à chaque enjambée et labourant presque la poussière de ses cornes.

— Va, ma fille, prends ton temps, laisse passer les autres, lui disait le bouvier; nous avons toute la nuit pour arriver. — Et, bien amicalement, il l'obligeait à s'arrêter de loin en loin; il arrachait alors au revers du fossé quelque touffe d'herbe odorante, du thym ou de la citronnelle, et il en frottait les naseaux de la malade pour lui remonter l'estomac; ou bien encore, c'était une mare au bord de la route où il la faisait entrer jusqu'à mi-jambe afin que la fraîcheur de l'eau calmât pour un moment le grand feu de sa blessure.

La route peu à peu se faisait silencieuse. Plus que quelques carrioles en retard, qu'on entendait venir de loin, et qui, une fois passées, laissaient le pays encore plus seul, encore plus tranquille.

La nuit était tombée, et la Casta avançait comme à regret, étonnée, dans le double inconnu de la route et de l'obscurité commençante. Elle s'arrêtait presque à chaque pas et soufflait très fort en allongeant la tête. Pourquoi l'obligeait-on à voyager à cette heure, au lieu de la laisser dormir comme elle faisait chaque soir, les genoux ployés sur la litière?.. Vers quelle étable la conduisait-on? Comme si un instinct la prévenait de ce qui l'attendait au bout de la route, elle tentait de couper à droite ou à gauche, de se sauver dans les petits chemins qui obliquaient dans les terres, ou bien elle se piétait, immobile, jusqu'à ce qu'un coup d'aiguillon, un mot de Jean-de-Jeanne la remît en marche.

— Allons, lui disait-il, plus qu'une petite heure ou deux, la nuit avance, et demain tu te reposeras pour tout de bon, pauvre vieille. Allons! — et comme elle renâclait, épuisée, avec une trépidation douloureuse de son souffle : — Écoute, lui disait-il encore, écoute, je vais t'en chanter une pour te remettre en train :

Veux-tu des rubans bleus, gentille Marinette?
Veux-tu des rubans bleus, une agrafe d'argent?
Veux-tu un voile d'or? quatre fées l'ont brodé;
Ceinture de brocart, la robe en satin blanc?

Mais la chanson allait trop vite pour la malheureuse bête, qui tirait sur la corde et buttait à chaque pas.

Et le bouvier, qui s'en apercevait, reprenait le second couplet très lentement, raclant du gosier comme on fait pour chanter vêpres :

Non, ce que je voudrais, tu ne peux me le rendre;
C'est plus beau que l'argent, même que le satin,
C'est mon honneur de fille, il fallait pas le prendre:
Maintenant, c'est trop tard, j'ai perdu mon honneur.
. . . . . .

Jean-de-Jeanne chantait le malheur de Marinette, et il pensait à Judille, à Judille abandonnée aussi, trahie par son galant. Judille! il lui semblait la voir debout sur le seuil du logis, regardant avec ses yeux tristes sur la route, du côté où s'en était allé l'Oiseleur.

Et la chanson qui montait, enroulée comme un frais liseron aux fûts des peupliers baignés dans la rosée nocturne, la chanson retombait tout à coup interrompue...

Maintenant, c'est trop tard, j'ai perdu mon honneur.

La nuit allait finir; un rien de clarté blémissait au-dessus des masures qui bordent le ravin de l'abattoir au moment où la Casta et son bouvier s'engageaient dans la descente.

Au-dessous d'eux, dans les profondeurs vagues du précipice, rien ne remuait encore; des feuillages invisibles, accrochés aux jardinets en pente, frissonnaient doucement aux souffles de l'aube; au fond, la masse confuse des tanneries et de l'abattoir avait l'air de dormir.

Un bêlement, puis un autre, mais si doux! comme des voix d'enfant, tremblèrent tout à coup dans le silence.

C'était, dans l'étable voisine de la maison de mort, des condamnés, une troupe d'agneaux, éveillés sans doute par la blancheur naissante, qui appelaient les mères brebis!

Casta leur répondit.

Arrivée au bord de la pente, elle s'arrêta, flaira l'air du matin, et relevant la tête, elle meugla longuement.

La fraîcheur la ranimait, peut-être aussi ce vague espoir qui vient aux souffrans avec la montée du jour.

Pauvre Casta! Dans cette lumière enfantine, elle parut au bouvier déjà autre qu'il ne l'avait vue la veille au marché de Caussade, encore plus flétrie, le flanc plus serré, la tête énorme avec la corne longue et les naseaux desséchés, d'où pendait un peu de langue : une vraie figure d'agonisante. Aurait-elle la force d'aller jusqu'au bout? La descente était à pic, coupée par endroits de larges degrés de pierre glissante. Et, à chaque degré, à chaque élan, la malheureuse chavirait presque, toute jetée d'un côté comme si elle allait s'abattre, rouler au fond du ruisseau.

Jean-de-Jeanne l'assistait, la main aux cornes, il s'arc-boutait pour la soutenir. Et, entre deux efforts, pendant qu'elle soufflait, en suspens sur ses trois jambes, il la caressait, disant : « Ne crains rien, petite, ce sera bientôt fait en bas; il est adroit, Fabel, et pas méchant, il ne te fera pas languir. Rien qu'un coup là, — et il touchait du pouce, il grattait la place étroite sur la nuque où devait frapper le marteau de l'assommeur, — un coup et bonsoir! Tu ne laboureras plus, tu ne charrieras plus, tu ne traîneras plus ton pied malade. »

On arrivait au fond de la descente; encore une marche, une dernière...

L'abattoir était là.

Le ciel blanchissait au-dessus. C'était l'heure où, dans les fermes, devant la porte grande ouverte des étables, les bouviers appareillent leurs bêtes ensommeillées; avec des gestes mous, ils enroulent les juilles autour des cornes, et bientôt l'attelage s'en va, muet et lent, dans le mystère des campagnes baignées de rosée...

Jean-de-Jeanne aussi faisait la toilette de la Casta ; il nouait autour de son front la corde qui tout à l'heure passée dans un anneau de fer devait la maintenir tête basse dans la posture de la mort.

Il appelait en même temps :

— Fabel ! Fabel !..

La sombre bâtisse se taisait, barricadée avec un air méchant. Des peaux d'agneaux qui séchaient au galetas, remuaient à l'air, froissées l'une contre l'autre, et de l'évier, par où sortaient les impuretés de l'abattoir, du sang épais tombait, gouttait lentement dans l'eau fétide et grouillante du ruisseau.

— Fabel ! Fabel !..

Jean-de-Jeanne s'impatientait. Que faire si Fabel n'était pas là? Est-ce qu'il allait être obligé d'assommer à sa place? Ça non, par exemple! Et pourtant Londios lui avait si expressément recommandé que la vache fût tuée avant le jour! Et puis était-il humain de la laisser agoniser une minute de plus, cette malheureuse!

Le bouvier avait, connaissant la manœuvre, déclavé la porte de l'abattoir. Une odeur fade s'en échappa aussitôt, et en même temps, des essaims de grosses mouches s'envolèrent en bourdonnant des coins obscurs de la salle brusquement réveillée.

Du seuil, on ne pouvait voir qu'un morceau de pavé visqueux, des murs éclaboussés d'ordure, et un peu haut, dans le vide d'une baie grand'ouverte, rouge sur la blancheur du matin, un cadavre écorné, vidé, amputé des quatre jambes, ce qui restait d'un bœuf, une chose sans nom qui pendait, la tête en bas, tordue dans une attitude de supplice.

Tout cela, le pavé et le sang, et le cadavre en l'air, se peignaient reflétés dans l'œil de la Casta, qui regardait sans comprendre, si calme que le garçon avait honte de ce qu'il allait faire. Elle était prête, la corde passée dans l'anneau, le mufle fixé presque au ras du pavé...

« Dans une minute, si personne n'est venu ! pensait Jean-de-Jeanne... » La minute arrivée, il se signa vite, prit le marteau à deux mains, et han !

La Casta s'écroula d'un bloc, s'affala comme une loque avec un bruit de la corne et des sabots, qui claquaient à la fois en touchant le pavé. Un tressaillement des jambes, un filet de sang aux naseaux, c'était fini. Casta était morte, allongée à terre avec les jambes écartées, comme un chien qui dort, tranquille, l'œil très doux sous la paupière qui s'abaissait peu à peu...

Vivement, comme s'il lui salissait les doigts, Jean-de-Jeanne avait rejeté le marteau loin de lui. Il regardait la morte, et, en la regardant un remords lui venait, une nausée lui soulevait l'estomac, C'était

à jeun, après la fatigue de la nuit, cette odeur fade de l'abattoir, l'odeur de tuerie imprégnée dans les pierres, et c'était aussi, en même temps, le haut-le-cœur de la besogne qu'il venait de faire, de ce métier de pourvoyeur de mort auquel il n'était pas encore habitué après trois mois.

Tout ce qu'il avait amassé de rancœurs dans sa vie de citadin, puanteurs de cafés et de bouges, rebuts de nourriture, de boissons droguées, de viandes fardées d'épices, tout cela lui revenait aux lèvres.

Avec le grand jour, d'ailleurs, l'abattoir enlaidissait à vue d'œil; la couche de sang et d'ordure qui encrassait le pavé apparaissait dans toute sa hideur, le bœuf écorché s'étalait plus répugnant à voir avec son ventre ouvert et sa tête pelée et grimaçante. Et il semblait que Jean-de-Jeanne voyait pour la première fois ces choses, comme si la mort de la Casta lui avait ouvert les yeux. Le cœur lui levait à la fin; il détourna la tête et cracha à terre de dégoût.

XII.

Du monde venait : des garçons conduisant une troupe de veaux, et derrière eux, les larges épaules, la figure bien en chair du marchand de bestiaux.

— Tenez, maître, la voilà votre vache; faites-la saigner par qui vous voudrez; j'en ai assez, moi, de l'avoir mise à terre.

— Assez et trop, n'est-il pas vrai? répliqua Londios. Je te vois venir, va; et je m'attendais à ce que tu viens de me dire. Et qui t'empêchait de le dire plus tôt? Le métier ne te convient pas, voilà tout. Brave garçon, tu l'es, et honnête, je n'y contredis pas, et même si ça te fait plaisir, je te signerai cela sur un papier. Mais, pour ce qui est du commerce, ni l'œil ni la main; tu n'es pas construit pour ça, mon garçon. Paysan tu es né et paysan tu mourras, si tu veux me croire.

— Nous sommes d'accord là-dessus, maître, et tenez, si vous pouviez vous passer de moi, ça m'arrangerait de m'en aller tout de suite. J'ai des affaires là-bas, à Soumeilles, qui souffriraient d'être retardées... Réglez-moi mon compte et je vous quitte sur le coup.

— Volontiers, mon ami : un mois et demi de gages; quarante francs, les voilà! Et une poignée de main par-dessus le marché. — Je te la donne de bon cœur.

— Et je l'accepte de même.

— Salut donc, et à l'amitié, petit! Paysan et marchand de bestiaux, on se reverra pour sûr, et, qui sait? peut-être fera-t-on des affaires ensemble...

Une heure après, Jean-de-Jeanne partait pour Soumeilles, sans

réfléchir, sans presque vouloir, machinalement. Que ferait-il une fois là-bas? Quel accueil recevrait-il de la petite? Comment s'arrangerait-il pour les faire vivre elle et sa mère? Il ne se l'était pas demandé un seul instant; il avait soldé les quelques sous qu'il devait à l'auberge; il avait plié ses nippes dans un mouchoir, et, bâton en main, il avait pris sa course vers le pays.

C'était déjà un bonheur de secouer la poussière de la ville, de dire un grand adieu à ces rues, à ces promenades, où il avait traîné trois mois de sa vie... Sur le boulevard, un garçon qu'il ne connaissait pas menait paître des agneaux. C'était un petit montagnard alerte et noueux, tout récemment descendu du pays des pierres, comme un autre Jean-de-Jeanne, plus rude et plus naïf, un enfant qui gardait encore sur les joues les baisers mal essuyés de sa mère, et aux guêtres l'âcre odeur du pâturage natal... Embauché de la veille sans doute et peu accoutumé aux fatigues du métier, il bâillait en se détirant les bras, et cela faisait une grosse pitié à celui qui partait de laisser là comme un remplaçant à ce collier de misère qu'il venait de secouer pour toujours.

Après le boulevard, c'était une rue de faubourg; un faubourg militaire, rien qu'une caserne immense, et en face, à côté, des cases toutes petites, des cafés, des brasseries, des bals ombragés d'acacias-boules avec des soldats sur les portes et des serveuses à sacoches de cuir, les cheveux tassés en copeaux sur le front, les yeux tirés et la figure blême, la chair désossée des filles à plaisir.

Jean-de-Jeanne pressait le pas; il se souvenait d'être venu dans ces bouges avec les camarades et qu'il s'en était fallu de peu qu'il ne restât pris au piège de quelque œillade, pendu à la pointe d'un acroche-cœur blond ou noir.

Saleté de ville! Et on aurait dit qu'elle ne voulait pas finir. Le faubourg s'allongeait, s'allongeait!

L'octroi franchi, ce n'était pas encore la campagne; la banlieue, un pays de poussière; des jardins maraîchers qui s'étalaient avec leur végétation poussée au noir, leur odeur suspecte de purin et de fruits trop mûrs, et, entre les potagers, des maisons de campagne bourgeoises, des guinguettes rustiques, des portails ornés de lions en terre cuite, des charmilles poudreuses, encadrant des parterres flétris...

Jean-de-Jeanne ne commença d'être content qu'après avoir laissé la grand'route, en entrant dans le dédale de petits chemins, toujours plus étroits, plus herbeux, qui s'enfonçaient dans les terres. Des haies vivaces de néfliers et d'épines jetaient leur ombre sur ces chemins verts, qui couraient profondément encaissés et obscurs entre leurs rives d'arbres.

Tout à coup, à l'entrée d'un carrefour qui penchait vers la rivière,

la plaine de Soumeilles apparut à Jean-de-Jeanne : — tout unie comme toujours, monotone, immense, avec seulement deux ou trois grands arbres par-dessus, et, dans les champs, des alignemens de gerbes qui, dans l'éloignement, ne semblaient pas plus hautes que des taupinières.

Quatre mois que l'enfant n'avait pas vu le pays d'aussi près, et il se réjouissait de le retrouver exactement le même, aussi nu, aussi plat qu'il l'avait laissé. Un fameux terroir, celui-là, ouvert et riant et de plain-pied ; autre chose vraiment que ces endroits de rochers et de broussailles, ces contrées de sauvages qu'il avait visitées en compagnie des bœufs et des moutons de Londios. Ici les arbres étaient rares; mais si beaux, tous ! Et puis chacun avait sa figure, son nom à lui ; et que de souvenirs ils lui rappelaient ! Il ne les voyait pas tels qu'ils auraient dû lui paraître à distance, mais comme s'il les avait eus devant lui, à deux pas, avec les trous et les blessures de leur écorce.

De même pour les champs de la Sérène, deux ou trois parcelles imperceptibles pour tout autre que lui, perdues dans la vastitude de la plaine et qu'il discernait très bien, qu'il limitait en pensée, connaissant par cœur leurs moindres détails, les pentes du sol, les manques de la haie qui leur servait de clôture.

Jean-de-Jeanne s'était assis au bord du fossé pour regarder plus à l'aise ; et voilà que le sommeil le gagnait. La nuit avait été rude à marcher sur la grand'route, et l'herbe maintenant était si fraîche devant lui, si invitante !

L'enfant s'était endormi.

Il faisait presque obscur quand il s'éveilla. A peine un reste de rougeur montait au bord du ciel derrière l'ormeau de la Juncasse, où commencent les terres des gens de Soumeilles. La nuit arrivait: une nuit lourde, orageuse, épaissie de nuées immobiles qu'illuminaient par intervalles des éclairs silencieux.

Jean-de-Jeanne s'était remis en route, et à côté de lui, dans les étendues noires qui étaient des chaumes, des ombres çà et là remuaient, s'activaient avec des mouvemens qu'on ne discernait qu'à moitié. C'étaient des gens qui mettaient le blé coupé en meules par crainte de la pluie ; près de ceux-là, d'autres, dont le travail était plus avancé, chargeaient la récolte sur des charrettes.

Tout cela se faisait sans parler, à la hâte ; à peine si l'on entendait les commandemens des bouviers et le roulement des chariots assourdi par la toison des chaumes.

Arrivé au droit du champ de Veillanes, où il savait que la Sérène avait du blé à lever, le garçon eut l'idée de regarder par-dessus la haie. La veuve et sa fille étaient là, baissées toutes les deux, les

mains à terre; elles ramassaient la gerbe. Quelques meules déjà bâties se dressaient en noir sur le ciel; mais il restait encore beaucoup de javelles à serrer, et elles se dépêchaient à la besogne. De l'endroit où il était, Jean-de-Jeanne les entendait ahaner entre deux gestes:

— Eh! femmes, les interpella-t-il en sautant brusquement le fossé, vous plairait-il louer quelqu'un à la nuit pour terminer l'engerbage? un bon ouvrier et qui ne se fera pas payer trop cher.

— Toi! s'écria la Sérène, reconnaissant la voix de son neveu. Eh bien! tu peux te vanter d'arriver à propos.

— Bonsoir, Jean! dit simplement Judille.

— Depuis le soleil levé, nous sommes là, mon ami, expliqua la tante, et tu vois ce qui reste.

— Preuve que les javelles abondent, riposta Jean; de quoi vous plaignez-vous? Soyez sans crainte, Sérène; d'ici une heure, si la pluie veut attendre, votre récolte sera en sûreté. Lâche donc ça, toi, commandait-il en même temps à Judille, laquelle, agenouillée, serrant les javelles à pleins bras, s'efforçait à lier une gerbe. Comment veux-tu faire à toi seule avec ces mains de demoiselle? Passe-moi le lien et tu vas voir.

Il avait ôté sa blouse, jeté son chapeau à terre, dégrafé le col de sa chemise et, gaîment, d'un geste adroit, en bon ouvrier de terre qu'il avait été, — et il était si content de le redevenir! — il empoigna les javelles et serra le lien sans avoir l'air d'y toucher.

« A une autre maintenant! » cria-t-il en secouant les cheveux qui lui retombaient sur le front. Il exultait, plein de la joie de vivre, impatient de faire jouer ses muscles, de se colleter avec les gerbes, et il les eût voulu plus lourdes, plus résistantes, pour avoir plus de peine à les ployer sous son genou.

Tout entier à son travail, il ne s'occupait guère de Judille, qui manœuvrait à son côté. Mais, en se baissant pour recevoir un lien de seigle qu'elle lui envoyait, leurs visages, qui ne se cherchaient pas, se touchèrent et Jean-de-Jeanne en eut une secousse de bonheur telle qu'il faillit laisser aller les épis sur le sol. Et il s'étonnait d'être bouleversé pour si peu. Il l'aimait donc toujours, cette Judille. Eh oui! sans doute. N'était-ce pas un peu pour elle qu'il était revenu à Soumeilles? Et elle, la petite, qu'allait-elle penser de son retour? Ferait-elle attention à lui, à présent que l'Oiseleur n'y était plus? S'il avait pu la voir seulement! Mais les ombres du soir, mêlées aux fumées de l'orage, l'enveloppaient si bien que, même à son côté, la frôlant et lui parlant, il n'apercevait d'elle qu'une silhouette noire, un profil sans regard. Et il attendait qu'un éclair lui montrât les yeux de son amie.

Le travail allait toujours et rondement: les javelles une fois en

gerbées, il n'y avait plus qu'à mettre les gerbes en tas, les épis tournés en dedans de manière à donner moins de prise à la bourrasque.

Le dernier tas ameulonné, la Sérène jeta un gros soupir. — Merci, fils, dit-elle en s'essuyant le front du plat de la main; tu nous as sauvé la récolte; l'orage peut venir maintenant, il ne nous empêchera pas de manger du pain cet hiver. — Elle soupira encore. — C'est égal, je suis rompue, ajouta-t-elle; pour un petit travail, les bras et les jambes vont encore, mais s'il faut se presser, je n'y suis plus, le souffle manque. Une minute s'il vous plaît, mes enfans; laissez-moi reprendre haleine et nous partons!

— A votre aise, tante Sérène, répondit Jean-de-Jeanne en se laissant aller sur une gerbe, et il ne perdait pas de vue Judille assise tout près de lui dans une attitude de fatigue, les coudes appuyés aux genoux, le menton dans ses mains.

— Et dis-moi, interrogea la Sérène après un silence; tu viens donc passer le dimanche avec nous comme tu l'avais promis?

— Le dimanche et le lundi, et le mardi peut-être, si vous me voulez.

— Si l'on te veut! mais dis-lui donc toi, Judille, si on le veut! Un brave enfant comme toi, et notre unique parent qui plus est!

Judille ne desserrait pas les lèvres.

— C'est que, continua Jean-de-Jeanne, le métier de marchand de bestiaux ne me va guère, et j'ai donné congé à Londios, et alors, je me déciderai peut-être à me remettre avec vous.

— Les conditions ne seront pas fameuses, mon pauvre ami; tu sais si nous sommes pauvres! encore un champ qu'il a fallu vendre, celui-ci même! la récolte est à nous, la terre ne nous appartient plus. Quels gages veux-tu que je te donne? A peine si tu auras de quoi t'occuper chez nous.

— Aussi je ne vous demande rien pour le quart d'heure, se hâta de répliquer Jean-de-Jeanne. L'oncle Honoré et vous, vous avez assez fait pour moi quand j'étais petit; chacun son tour; d'ailleurs si vous me donnez la nourriture et la retirance, il est juste que vous profitiez de mon travail; plus tard, quand vous serez un peu remontées, nous prendrons d'autres arrangemens.

— Oui, oui, c'est convenu, dès qu'il me tombera de l'argent; sois tranquille, entre parens, n'est-ce pas? nous nous entendrons toujours. En attendant, ça me fait bien plaisir de te revoir. A elle aussi, pas vrai, petite? demanda-t-elle à Judille.

— Sans doute, dit celle-ci, en faisant effort pour parler, comme si le feu de la fièvre avait desséché sa bouche.

Au même moment, un large éclair l'enveloppait, l'illuminait tout entière. Oh! ce que vit alors Jean-de-Jeanne! Cette figure navrée,

ce regard sec, cet air absent! A quelle distance était-elle de lui? dans quel pays de songes? Ce n'était pas à cette figure-là, ce n'était pas à ces yeux qu'on pouvait parler d'amour. Et pourtant, il l'aimait bien ainsi, il la préférait presque, cette Judille humiliée et douloureuse, à la Judille accorte et riante qu'il avait laissée à Soumeilles.

L'éclair disparu, le tonnerre s'était mis à gronder, un tonnerre lointain qui arrivait par saccades. Et comme si ce roulement les avertissait de s'en aller, la Sérène, Judille et Jean, se mirent en route pour Soumeilles.

XIII.

Des journées d'été: des journées bleues avec des hirondelles volant très haut à travers une pluie de soleil; des journées éclatantes et lourdes, ensommeillées dans une torpeur de fournaise.

Et après ces journées, d'autres toutes pareilles, le même azur, le même soleil, les mêmes hirondelles; des journées si régulièrement, si implacablement belles qu'il semblait que ça ne devait jamais finir.

Judille n'allait plus coudre chez les pratiques à présent, et pour cause; les pratiques l'avaient abandonnée l'une après l'autre. Quand il n'y avait rien à faire au peu qui leur restait de terre, elle s'occupait à des besognes qu'elle était allée quêter en ville, des chemises ou des blouses à bâtir pour des magasins où on vend tout fait, un travail à la douzaine qu'il fallait bacler, vaille que vaille, pour en tirer quelques pauvres sous de profit.

Elle se tenait assise à travailler devant la maison, toujours à la même place, et c'était à chaque fois qu'il revenait des champs, le même coup au cœur de Jean-de-Jeanne quand il apercevait, comme un lis blanc dans l'ombre, sa figure pâle et ardente penchée dans le noir de l'auvent.

Chaque jour, elle devenait plus pâle, plus ardente, cette figure, et toute la personne en même temps mincissait, s'affinait un peu plus.

Était-ce l'excès du chagrin ou du travail? Beaucoup de l'un et pas mal de l'autre, sans aucun doute. Pouvait-elle se sentir assez peu pour oublier du jour au lendemain l'insulte que lui avait faite l'Antonin? Et si le départ de ce malhonnête homme avait laissé le ménage sans le sou avec de gros intérêts à payer dans deux mois, faute de quoi on allait vendre la maison et le jardin, n'était-ce pas à elle à gagner la plus grosse part de cet argent, dût-elle se faner les yeux et se casser les reins à coudre ou à couper son calicot et sa lustrine?

Et elle coupait, elle cousait, non plus avec les mouvemens coquets,

le petit doigt en l'air, ainsi qu'elle faisait, travaillant chez les pratiques, mais fiévreusement, de toute la vitesse de ses doigts, comme une enragée.

Au premier clair du jour, elle commençait à tirer l'aiguille, et allez! C'était comme si le monde n'existait plus. Des gens passaient sur la route, des voisines s'arrêtaient à bavarder par-dessus la haie avec la Sérène; elle ne levait pas les yeux, la langue encore moins. Il fallait lui ôter ses outils des mains pour la faire asseoir à table à l'heure des repas, et le soir, après souper, elle n'aurait jamais eu l'idée de se mettre au lit si la Sérène, plus lasse qu'elle et pressée de dormir, ne lui avait pas soufflé la chandelle.

Cela faisait pitié à Jean-de-Jeanne, encore qu'il fût satisfait du changement, de la voir à ce point touchée, retournée par le malheur. Si folle un mois auparavant, du matin au soir, évaporée en paroles et en rires, et maintenant toujours grave, silencieuse, ne laissant pas tomber quatre mots par jour.

Et si mal arrangée ensuite! Afin d'avoir plus tôt fait de se coiffer le matin, elle avait renoncé au bonnet de dentelle pour le foulard d'indienne, et elle l'ajustait carré sur le front comme un bandeau de nonne, au lieu de le nouer flottant sur le chignon à la mode des jolies filles de campagne. Et la couleur de ses robes ne la tourmentait pas non plus. Tous les jours le même fourreau, le plus pauvre qu'elle eût; et elle l'endossait sans le regarder! Son plaisir était, le samedi soir, à son retour de Montauriol, où on venait de lui solder son travail de la semaine, de remettre les pièces blanches et les sous entre les mains de la Sérène; et quand il y en avait un peu plus que le samedi d'avant, cela lui faisait une courte joie, comme une clarté sur sa figure.

C'était un peu de temps après son retour à Soumeilles; Jean-de-Jeanne venait de rentrer à la maison.

Et Judille, qui travaillait sous l'auvent, l'avait à peine vu passer. Il l'appelait maintenant:

— Judille! Judille!

Et elle se levait, comme venant de loin, ne comprenant pas ce que le garçon avait à faire avec elle...

Il était dans sa chambre, occupé à chercher parmi de vieilles choses des fioles poudreuses, des paquets d'herbes médicinales rangées sur la table de la cheminée.

— C'est pour avoir l'eau rouge, dit-il à Judille; sais-tu où la tient la Sérène?

— Elle est là devant toi. Et pourquoi la veux-tu?

— Pour laver un peu de mal que j'ai pris tout à l'heure chez le forgeron.

— Tu t'es blessé?

— Pas grand'chose. Un coutre de charrue qui m'est tombé sur la cheville.

— Maladroit!.. Et ça te fait mal? Voyons.

Elle se penchait sur la plaie, une entamure assez forte; et la chair grillée noicissait autour.

— Le coutre était un peu chaud, disait le blessé; heureusement ça n'a pas été jusqu'à l'os.

— Faudrait te soigner tout de même; attends; prépare le vulnéraire... Moi, je vais couper une bande de toile pour serrer la cheville...

Sérène fit son entrée comme Judille opérait le pansement, agenouillée devant Jean-de-Jeanne.

— Mon pauvre enfant! s'exclama-t-elle dès le seuil, un peu essoufflée et très émue. Soigne-le bien, au moins! après ce qu'il vient de souffrir pour toi!

— Que voulez-vous dire? demanda Judille...

— Comment! il ne t'a donc pas conté?..

— Pas la peine; tout autre en aurait fait autant à ma place. Fallait-il pas laisser insulter une parente? Ne parlons plus de cela, tante Sérène...

— Et s'il me plaît d'en parler, à moi? s'il me plaît de te louanger comme tu le mérites? Laisse; je veux qu'elle sache ce qui s'est passé chez le forgeron, ce qu'on disait d'elle, et comment lui, le petit ici présent a cloué le bec à ces bavards.

Là-dessus, tante Sérène se mettait à narrer tout chaud ce qu'elle venait d'apprendre, comment ils étaient là, chez Mazuc, une troupe de gens de Soumeilles et de Villemade, en train de se divertir aux dépens de Judille et de l'Oiseleur au moment où l'enfant était entré pour faire aiguiser sa bêche. Et, pendant que les autres se taisaient à l'arrivée de Jean, ce mal embouché de Capifol avait recommencé à tenir les mêmes propos, sans nommer personne toutefois, et Jean-de-Jeanne, qui ne se méfiait de rien, riait comme les autres jusqu'à ce que, le jugeant assez enferré, le plaisant avait mis les points sur les *i*, disant au petit qu'il devait être mieux renseigné qu'eux puisqu'il serait sûrement invité au baptême, peut-être même parrain; bâtard, parrain de bâtard, ça ne pouvait pas mieux aller...

Il en aurait peut-être dit de plus raides si Jean-de-Jeanne ne lui avait fermé la bouche, et de la bonne manière: un maître coup de poing qui l'avait chaviré du coup les quatre fers en l'air. Ah! ç'avait été un rude attrapage et qui aurait mal fini pour Capifol, si le traître, cloué au mur et tirant déjà un pan de langue, n'avait envoyé dans les jambes de son vainqueur un coutre de charrue en train de rou-

gir au feu de la forge, et, pendant que le pauvre enfant se reculait, touché en pleine chair, l'autre avait décampé.

— C'est vrai? tu t'es battu pour moi? soupirait la petite en serrant le bandage. Oh! tu es bon, mon petit Jean!..

Et, cachant sa figure dans ses mains pour la première fois depuis qu'Antonin était parti, Judille se mit à pleurer.

De ce jour, elle ne fut plus tout à fait la même avec Jean-de-Jeanne. Toujours grave, mais d'une gravité plus douce, plus aimable. Et ce n'était pas seulement par respect pour sa qualité d'homme, de premier de la maison. On voyait bien qu'elle y mettait plus que son dû. Sa reconnaissance ne sortait guère en paroles, mais elle se trahissait dans les soins qu'elle se donnait pour son parent, dans l'attention qu'elle portait à repriser son linge, — elle le réparait si finement qu'il ne pouvait sentir le pli de la couture, — ou bien c'était la soupe, qu'elle nourrissait plus généreusement de graisse pour lui remonter l'estomac, les jours où la Sérène, occupée à besogner dehors, lui laissait le gouvernement de la maison.

Les soins étaient menus, mais l'amitié était grande.

Cela faisait entre les deux jeunes gens comme un courant d'affection où Jean-de-Jeanne se dilatait, heureux de vivre. Pour la première fois depuis qu'il était au monde, le bâtard se sentait chez lui, honoré, écouté, secourable, nécessaire même aux autres, lui qui avait jusque-là vécu du secours et de la compassion d'autrui.

Il n'était pas plus fier pour cela, mais plus serviable encore, plus disposé à bien faire. Il s'y employait de toute la force de ses bras pendant le jour; et, le soir, c'était la tête qu'il faisait travailler; il tirait des plans, il combinait des économies. Il s'agissait, une fois soldées les petites dettes du ménage, d'acheter une paire de vaches avec lesquelles labourant, tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre, il se ferait des journées de huit et dix francs. Dix francs par jour, ça va vite! et qui l'empêcherait, entendu comme il était au commerce des bestiaux, de vendre ou de troquer ses vaches à la foire, et ce ne serait pas sans en tirer à chaque fois quelques belles pistoles?

Dans l'idée de l'enfant, les profits en perspective ne devaient pas être uniquement pour la tante Sérène. Sans prévoir au juste ni quand, ni comment, il pensait bien se marier un jour ou l'autre avec Judille. C'était comme un vague projet qu'il portait en lui et qu'il laissait mûrir tout seul jusqu'à ce que le moment fût venu de le cueillir. A quoi bon se presser? les galans ne tracassaient pas son amie pour le quart d'heure. Et puis ne fallait-il pas lui donner le loisir de se remettre un peu de sa secousse, de redevenir une nouvelle Judille, une autre que la malheureuse qui avait aimé l'Oiseleur?

C'était, après tout, comme une espèce de veuve, et elle ne pouvait pas si vite quitter le deuil.

Une après-midi que Jean-de-Jeanne, assommé de chaleur, était allé dormir sur la paille, dans la grange, un bruit de paroles l'éveilla brusquement. C'était au-dessous de lui, devant la maison, la Sérène qui parlait à Judille.

« Laisse donc ta couture et viens-t'en avec moi faire la chasse aux cèpes, au bois des Ourmades. La Sahuque et la Matalène en ont rapporté hier à pleines corbeillées... Allons, voilà des jours et des jours que tu es là, seule à moisir, le nez dans ta lustrine, il est temps de te dégourdir; viens! La belle avance, de gagner quelques sous de plus s'il faut après les dépenser en remèdes!

— Vous qui parlez, vous ne vous épargnez guère, la maman! repartit l'autre. Du matin au soir à laver la lessive de la Fabiane, et vous savez que de mouiller seulement la pointe du sabot, ça suffit pour réveiller vos douleurs. Soyez tranquille! je connais bien ce que je puis faire. Une fois l'argent des intérêts ramassé, nous nous reposerons, s'il plaît à Dieu!

— Et justement, c'est ce que je voulais te dire; je le tiens, cet argent. Les Terral peuvent arriver, la somme est là dans l'armoire, et même quelque chose en plus pour voir venir.

— Tant que ça! Vous avez donc rencontré la Vache d'or? plaisantait Judille.

— Je n'en ai pas seulement vu la corne. Non, c'est Jean-de-Jeanne qui m'a enrichie tout d'un coup. Il avait pris à émonder les peupliers de Toine des Ribals, et il s'y est si fortement acharné, — je crois qu'il se relevait la nuit pour lier les fagots au clair de la lune, — qu'il a eu lestement gagné ses trois pistoles. Il n'a même pas voulu garder un écu pour s'amuser : « Prenez toujours, m'a-t-il dit, et serrez ça; ça me coulerait peut-être dans les doigts si je le tenais sur moi. » — Le brave enfant! sais-tu que sans lui nous serions bien bas!

— Je le sais; ça rend si peu la couture!

— Et moi, que veux-tu que je fasse avec cette méchante sciatique! Pas moyen de bêcher, de sarcler à peine! Je souffrais à crier, hier, pour avoir travaillé une petite heure à désherber le jardin. Mauvaise affaire une maison sans homme! Si nous n'étions que nous deux, vois-tu, nous n'aurions rien de mieux à faire que de mendier notre vie sur les chemins.

— Mais nous sommes trois, mère; je ne pense pas que Jean-de-Jeanne ait envie de nous quitter de sitôt. Il est comme les chats, notre Jean, il a de l'attachement pour la maison.

— Présentement, oui; mais plus tard! Ce n'est plus un enfant.

C'est curieux comme ce peu de temps qu'il a passé en pays étranger l'a changé de bout à fond ! Toujours doux et facile à vivre, le cher petit, mais quelque chose de décidé, d'ouvert. Et même de son corps il n'est pas tout à fait le même, bruni de la peau, enforci des épaules, non pas carré et massif, il ne le sera jamais ! mais un joli brin d'homme, bien façonné dans sa taille, leste et finement découpé.

— Prenez garde, mère ! si quelque fille vous entendait, du coup elle en tomberait amoureuse.

— Et c'est bien ce qui m'inquiète, reprit la Sérène. J'en connais déjà une qui commence à tourner autour : Suzette des Ribals ; elle l'aidait l'autre jour à ramasser la feuille, cette brunette, et si j'y ai vu clair, j'ai bien peur !.. Son père le Toine y serait consentant sans doute, car il a fait parler à notre Jean, — on me l'a dit, — pour savoir s'il voulait se louer chez eux à la Saint-Martin prochaine. Et je t'assure qu'il lui offre de bons gages. C'est ça qui nous arrangerait...

— Vous me regardez ; que voulez-vous que j'y fasse ? répondit Judille en coupant un nouveau lé de lustrine !

— Plus que tu ne crois, ma fille, si c'est à cause de toi, comme je le pense, que Jean-de-Jeanne a refusé les offres de Toine.

— A cause de moi ?

— Et de qui donc, s'il te plaît ? T'imagines-tu qu'il ait remercié le père de Suzette pour le plaisir de demeurer avec la vieille Sérène ?

— Et pourquoi ne se serait-il pas décidé par amitié de parentage ?

— Parce que... je connais les choses mieux que toi, ma fille ; je me figure bien ce qui pousse Jean-de-Jeanne. Et ce n'est pas d'aujourd'hui, d'ailleurs ; il y a longtemps que je m'en doute. Le garçon est amoureux de toi.

— Jean-de-Jeanne amoureux !

— A en perdre le manger et le dormir. Où as-tu donc les yeux que tu ne te sois aperçue de rien ? Depuis qu'il est revenu chez nous, le garçon n'a pas prononcé un mot, n'a pas fait un mouvement qui ne voulût dire : « J'aime Judille !.. »

— Il vous le semble, à vous qui croyez tout ce qui vous passe par la tête. Et si c'était vrai, par hasard, à quoi cela nous mènerait-il ? Il tomberait mal, le pauvre garçon ! J'ai de l'amitié pour lui autant qu'on en peut avoir. Mais c'est tout. Après ce qui vient de m'arriver, si vous croyez que j'ai envie de recommencer ! Assez d'amoureux comme ça ! Laissons ça tranquille, mère, et allez faire la chasse aux cèpes ; cela vaudra mieux que de courir après des idées en l'air.

Des pas s'éloignèrent, et Jean-de-Jeanne n'en entendit pas davantage.

Mais le soir, au souper, et le lendemain, il trouva Judille toute changée, triste et silencieuse avec lui comme elle avait été les premiers jours de sa rentrée à Soumeilles.

Et cela lui fit un gros crève-cœur, mais sans le rebuter ni le décourager cependant; au contraire, la froideur de la petite ne fit que l'aiguillonner, et, au lieu qu'il avait pris jusque-là fort tranquillement ses projets de mariage, l'impatience le gagna de se déclarer à Judille, et, malgré ce qu'elle avait dit à la Sérène, il comptait bien venir à bout de ses raisons.

XIV.

Maintenant, Judille travaillait en journée aux Ribals, de l'autre côté de l'Aveyron; on l'avait commandée pour achever le trousseau de Franceline qui devait épouser, dans les premiers jours d'octobre, et quoique l'endroit fût un peu éloigné de chez elle et la proposition pas très flatteuse ne lui venant qu'en seconde main, à défaut de la Ton, qui avait été prise par ses fièvres à moitié besogne, l'enfant avait accepté l'offre, contente de pouvoir apporter un peu plus d'argent au logis.

Jean-de-Jeanne allait la chercher et la ramenait presque tous les soirs. Il arrivait un moment avant la nuit, et, pendant que la couturière enfilait une dernière aiguillée, l'aiguille et le fil en l'air à la hauteur de l'œil, tournée vers le restant de jour qui rosait les carreaux de la fenêtre, il jasait, debout sur le seuil de la porte, avec les gens de la maison.

Ils étaient tous très accueillans pour lui, et Suzette en particulier, la sœur cadette de la mariée, une petite noiraude ramassée et joufflue, rieuse, libre en paroles, très enfant avec cela, quoiqu'elle fît tout ce qu'elle pût pour ne pas le paraître, et qu'elle se donnât le genre de babiller à tort et à travers, sans savoir seulement la moitié du temps ce que parler voulait dire.

C'était elle, la danseuse avec qui figurait le bâtard, le jour de la vote, au moment de sa querelle avec l'Oiseleur, et, depuis qu'elle l'avait vu, lui fluet, jouant du bec et de la griffe contre ce grand diable, elle avait pris pour son cavalier une certaine estime qui ne demandait qu'à devenir de l'amitié bel et bon.

Si modeste qu'il fût, et peu disposé à tourner les choses à son avantage, il avait bien fallu que Jean-de-Jeanne s'aperçût de la préférence qu'elle lui marquait, et, s'il ne l'avait pas encouragée, — il était bien trop pris ailleurs pour cela, — il ne l'avait pas découragée non plus, en quoi personne n'aura la force de le blâmer; car,

dût-on n'en rien faire, c'est une chose vraiment agréable en soi et mal commode à rebuter, l'amitié que vous porte une jolie fille.

L'occasion s'en offrant, il n'était pas fâché, d'ailleurs, de mortifier Judille en montrant à cette ingrate qu'il ne tenait qu'à lui, s'il le voulait, de se passer de ses bontés. Il s'arrangeait pour qu'elle ne pût pas ignorer les manèges de la petite, jusqu'à l'interpeller au besoin, si elle feignait de ne rien voir, et à l'obliger de lever la tête afin de lui faire passer sous le nez les œillades qu'il envoyait à Suzette.

Fort inutilement. Judille regardait, sourcillait à peine et reprenait son ouvrage, comme si elle ne s'était aperçue de rien. Singulière créature! toute à Jean-de-Jeanne pendant quinze jours, bonne, affectueuse, et tout à coup, pour un mot lâché par la Sérène, bonjour! Plus personne, c'était comme s'il l'avait perdue une seconde fois.

Est-ce qu'il faudrait se faire abîmer encore, se faire casser quelque chose pour se remettre bien avec cette tête à l'envers? Merci!.. Le jeu, comme on dit, n'en valait pas la chandelle. Non; il était décidé maintenant, le jeune homme, bien décidé à s'expliquer avec elle. Trois mots simplement : Me veux-tu?

Chaque soir, il arrivait aux Ribals avec le projet très arrêté de tirer une réponse de Judille, et il s'animait en causant avec Suzette, il se lançait pour se donner du cœur; mais, une fois seul avec sa cousine dans la campagne, la parole lui manquait; c'était quelqu'un qui venait vers eux et qui allait les gêner, ou bien le bac à passer et la conversation se trouverait interrompue; des prétextes; au fond, c'était la peur du non que pouvait articuler Judille, et il lui semblait déjà l'entendre.

Ils revenaient encore une fois ensemble de chez Franceline, une dernière fois; le trousseau et la livrée de noces étaient finis de coudre; tout à l'heure, au moment de partir, on avait essayé la belle robe de mariage, une robe en mérinos grenat, et, après la mariée, c'était Suzette qui avait voulu l'endosser à son tour, histoire de rire, et, avec la robe, le bonnet et la couronne blanche pour voir l'effet; puis, une fois déguisée, elle avait requis Jean-de-Jeanne de lui donner la main, et ils avaient fait le tour de l'assemblée, gravement, avec des mines de circonstance.

Elle lui serrait les doigts bien fort!

Après quoi Franceline avait tiré le compte de la couturière et on s'était dit adieu.

De quelque temps, Jean-de-Jeanne ne retrouverait plus l'occasion de s'expliquer avec Judille.

Le père de Suzette l'avait invité à vendanger le lendemain, et les

jours suivans aux Ribals, et, comme leur vigne était assez loin, perchée en plein coteau, il avait été convenu qu'on le retirerait la nuit et qu'il ne reviendrait à Soumeilles qu'après les vendanges.

Personne ne les gênait d'ailleurs ce soir-là; l'heure étant plus tardive que d'habitude, les gens avaient fini d'aller et de venir sur le chemin, et, depuis un moment déjà, les bergers et leurs troupeaux, ces derniers passans du crépuscule, avaient quitté les pâturages.

La clarté se mourait; les couleurs fixées au sol pendant le jour, imprégnées dans les plantes, s'évaporaient au-dessus, flottaient en fumées, brunes où étaient les guérets, vertes où étaient les prairies.

Puis, tout cela disparaissait, caché un moment, pour ceux qui suivaient le chemin, par l'obscurité d'une haie où des grappes de cenelles rouges pendaient aux branches dépouillées. Et après la haie, c'étaient encore des herbages, de grands découverts limités par des ombres noires qui devaient être des bordures de peupliers ou de saules...

Un air vif, presque mordant, avant-coureur des bises hivernales, faisait bruire les feuilles, et, des guérets, de l'herbe, montait la plainte vibrante et monotone des courtilières, qui se prolonge si tristement dans le silence des premières nuits d'automne.

Jean-de-Jeanne s'avançait, tête basse, ne sachant trop comment entrer en propos avec Judille.

— Dis-moi, lui demanda-t-il enfin, de l'air le plus indifférent qu'il lui fut possible de prendre, comment la trouves-tu, la sœur de Franceline?

Était-ce signe de quelque souffrance intérieure, ou le sursaut d'un esprit brusquement réveillé, la petite hésita un moment avant de répondre.

— Toutes les filles sont pareilles avant le mariage, dit-elle enfin; toutes braves, toutes bonnes. Après, ça dépend. Suzette doit bien valoir autant qu'une autre. Mais pourquoi m'interroger? Tu la connais aussi bien que moi, ce me semble, et même mieux, ajouta-t-elle, déjà rassérénée, avec un sourire malicieux et triste.

— Alors, elle serait presque à ton goût, cette petite? insista Jean. Autant qu'il m'en souvienne, tu n'en as pas toujours dit autant de bien.

— Quelquefois on parle, d'autres fois on déparle; crainte de me tromper, maintenant je n'ajouterai rien.

— Pourtant, si je te demandais sérieusement ton avis? supposé que la fantaisie me vînt d'épouser avec Suzette?

— Tu pourrais rencontrer plus mal, répondit Judille; c'est une bonne ouvrière; pas bien fine peut-être, mais vaillante; ça vaut mieux, n'est-ce pas? et puis riche, ce qui ne gâte rien.

— C'est-à-dire que tu la trouves assez bonne pour moi, quoiqu'elle soit bête, ou que tu me crois suffisamment intéressé pour en vouloir à ses écus plutôt qu'à ses beaux yeux. Merci bien, ma fille! très flatté de ton conseil.

— Tu me juges bien mal, mon petit Jean, répondit doucement celle qu'on venait de prendre si vivement à partie. Me crois-tu donc si mauvaise de me moquer de toi, après ce que tu as fait pour moi l'autre jour? Non; Judille a bien des défauts, au moins n'est-elle pas ingrate. Dieu m'est témoin que si j'en connaissais une dans Soumeilles plus belle et plus riche et meilleure que Suzette, et qu'il dépendît de moi de te la donner, ce serait fait et de bon cœur.

— Tu es bien pressée de me marier, riposta Jean-de-Jeanne, dépité de voir Judille si raisonnable. Sans doute qu'il te tarde de me voir quitter la maison?

— Sans doute: ne suis-je pas assez heureuse, assez gâtée, assez riche d'amitiés pour me passer de Jean-de-Jeanne? Voyons, à qui en as-tu ce soir, mon ami, et de quoi te fâches-tu?

— Ce qui me fâche, c'est que tu aies mordu si aisément à cette histoire en l'air, à ce conte de mon mariage avec Suzette. Comment as-tu pu y croire? Et, y croyant, comment as-tu fait pour t'en consoler si vite?.. Ah! si j'avais été à ta place! Essaie un peu, pour voir, de m'annoncer ton mariage.

— Voilà qui n'est guère probable, mon pauvre Jean, sois tranquille, va, personne ne se mettra cette fantaisie en tête. S'il n'y a que ça qui t'inquiète!.. Et s'il est vrai que, de ton côté, tu n'aies pas l'idée de t'arranger avec Suzette, rien ne nous empêche de rester ensemble, toi vieux garçon, moi vieille fille, et de nous assister l'un l'autre comme de bons parens. Là, tu vois bien, mon Jean, que nous arriverons à nous entendre.

— Eh bien! non, je ne m'en soucie pas de tes arrangemens. A tant faire que de demeurer ensemble, il n'est rien de tel que de nous marier tout simplement.

— Ne me parle pas de ça; c'est impossible. J'ai été trompée une fois, j'ai été trahie; c'est fini maintenant.

— Et moi je pense que ce n'est pas tant le mariage qui te déplaît que l'épouseur. Dis que tu ne me veux pas; ce sera plus franc et je saurai à quoi m'en tenir.

Cheminant toujours, les jeunes gens étaient arrivés au droit du bac d'Aigueprionde, par où Judille devait rentrer à Soumeilles. C'était devant eux une large coupure, comme une arche ouverte à travers la masse compacte des grands peupliers qui bordent l'Aveyron; une pente assez raide menait en pleine obscurité vers le rivage,

et des luisans d'eau tremblaient dans le fond, tandis qu'un peu de clarté montait en face au-dessus des arbres. Tout cela confus, mystérieux et très doux; un bruissement léger courait au sommet des feuillages, et la rivière, en bas, passait si lente, si tranquille, qu'on eût dit qu'elle charriait du silence.

Ils descendaient : déjà Judille embarrassée de répondre, s'avançait, prête à hêler le passeur; Jean-de-Jeanne lui saisit le poignet et la ramena de force en arrière, là où le couvert des peupliers faisait la nuit plus obscure.

— Pardonne-moi, lui disait-il, j'ai honte et cependant il faut que je me plaigne; il y a trop longtemps que ça m'étouffe.

— Mon pauvre Jean! soupirait Judille.

Et elle détournait la tête, comme pour ne pas voir souffrir son ami...

— Je t'aime, lui disait-il, — et il serrait à la broyer la main que l'enfant laissait inerte et froide dans la sienne. — Je t'aime! pourquoi faut-il que tu me détestes?.. Ah! mauvaise! mauvaise! que t'ai-je fait? J'ai été trop bon avec toi, j'ai été trop bête. Te souviens-tu, quand nous étions petits tous deux, tu m'appelais bâtard, et je pleurais? J'étais ton souffre-douleurs alors et je le suis encore à présent. Mais, comme je suis plus fort et plus aimant, je souffre aussi davantage. Oh! tu m'en as fait voir de dures! Sais-tu où je pensai coucher le soir de la vote, après que la Sérène m'eut chassé de la maison? Ici, tout près, au fond de la rivière... La Ginaille m'en empêcha, croyant bien faire, et Dieu sait que, pour l'agrément que j'ai eu dans la suite, elle aurait bien pu me laisser suivre mon chemin.

Judille ne desserrait pas les lèvres, et Jean-de-Jeanne continuait, furieux :

— Maintenant, j'ai à te dire ceci : J'en ai assez de courir après toi, assez de travailler pour te nourrir. Un jour tu me gracieuses, le lendemain tu me boudes; je ne peux pas vivre ainsi. Bon ou mauvais, je veux sur l'heure connaître mon sort. Consens-tu à être ma femme, oui ou non? Réponds-moi.

— Je répondrai donc, dit Judille après un silence. Mais quelle idée t'a pris de croire que je te déteste! Oh! pour ça, tu te trompes bien, mon pauvre Jean. Je suis sûre d'avoir eu du regret, en revenant de la danse, quand la mère me dit que tu avais quitté le pays. Et plus tard, quand tu es rentré, si je n'ai pas eu l'air de te faire accueil, pardonne-moi; le malheur m'avait abrutie. On était si méchant avec moi! Alors, je m'étais mise à mépriser tout le monde. Mais, quand je t'ai vu si bon, si secourable, mon ancienne amitié est revenue et je t'aime maintenant, je t'aime bien. Non pas comme j'ai aimé la première fois, comme j'ai aimé l'autre. Ça, c'est fini. Ce

n'est pas de la folie que j'ai pour toi, la folie est passée; c'est de l'amitié que je te porte, et si tu t'en contentes, je sens qu'il y en a provision jusqu'au dernier jour de ma vie.

Judille avait relevé la tête et regardait Jean-de-Jeanne bien en face, comme le conviant à vérifier dans ses yeux la sincérité de ses paroles.

Il l'attira à lui, pris d'une irrésistible envie de la serrer sur sa poitrine.

Mais elle se raidit et le repoussa brusquement.

— Pas ça, disait-elle. Non; je ne veux pas, je ne peux pas être ta femme.

— Tu ne peux pas? reprit Jean-de-Jeanne, et pourquoi? La raison, la vraie raison, tout de suite, je le veux! articulait-il rageusement.

— Soit; je parlerai, dit-elle. Tu me mépriseras, tu me renieras après; tant pis, ou plutôt tant mieux! de cette façon, tu finiras de m'aimer et de souffrir pour moi. N'est-ce pas ce qui peut arriver de meilleur, puisque nous ne pouvons pas être l'un à l'autre?

— Ah! tu me fais mourir!.. Parle donc, parle!

— Eh bien! continua Judille, Capifol ne se trompait pas l'autre jour...

— Que veux-tu dire avec ton Capifol?

— Oui, l'autre jour, quand il disait,.. tu sais?

Mais Jean-de-Jeanne ne savait pas, ne se rappelait pas; il était comme hébété, voulant et n'osant pas comprendre :

— Après? après? demandait-il.

— C'était bien vrai : je suis...

Judille hésitait, angoissée, la voix si faible, toujours plus faible, que, dans le silence de la nuit, et leurs visages se touchant presque, Jean-de-Jeanne avait de la peine à saisir ses paroles.

— Après? après? interrogeait-il encore.

Et Judille, mourante, articulait des lèvres seulement, et si vite, si bas, comme si elle avait pu abolir le son du mot terrible, mais comme il l'entendit, l'autre!

— Je suis... enceinte!

Jean-de-Jeanne avait lâché la main de son amie; il la regardait s'en aller.

Le bateau du passeur venait d'aborder là, tout près, laissant du monde sur la rive. C'étaient des garçons de Soumeilles, le petit Sahuquet, Jean-Pierre de Courdil, d'autres encore, qui venaient à la veillée chez les Monicole, où l'on devait boire et danser jusqu'à minuit.

Jean-de-Jeanne les entendit donner le bonsoir à Judille, qui montait dans le bac. Il y eut un coup d'aviron qui fit sonner le bordage et

la masse noire commença de se mouvoir. Chaque poussée de la godille faisait un clapotis léger, une pluie de gouttes d'eau qui retombaient dans la rivière; puis le bateau toucha, la passagère sauta à terre : — Bonsoir, Pètre ! dit-elle au passeur, et c'était déjà comme une autre voix que celle entendue tout à l'heure par Jean-de-Jeanne ; une voix calme, indifférente : — Bonsoir, Pètre !

Encore le bruit de la chaîne que le passeur nouait autour d'un arbre, encore les pas de Judille sur le gravier de la route, puis rien.

Jean-de-Jeanne était seul.

Alors, comme s'il comprenait tout à coup ce qui venait de lui arriver, le garçon, défaillant, s'appuya du coude à un arbre, et, le visage collé à l'écorce, il se mit à pleurer.

XV.

Il pleurait et puis il s'en voulait de pleurer. En valait-elle la peine, cette fille? De la sincérité de sa confession, de son malheur même, il n'en tenait aucun compte ; il la détestait maintenant, il le croyait du moins, il s'interrompait de sangloter pour s'emporter en insultes contre elle et contre lui-même : « Ah ! triple gueuse !.. Ah ! grand idiot ! » s'exclamait-il. Il ne se pardonnait pas de n'avoir rien vu, rien compris; une histoire si simple ! On les avait surpris sans doute, on les avait trouvés ensemble dans quelque fossé, ces amoureux. Et lui niait encore, il se la figurait toujours candide comme un ange. Quel ange ! Non, vrai, il avait été trop bête, jusqu'à se battre pour elle avec Capifol ! En voilà un qui s'en donnerait de rire le jour du baptême. Et Antonin donc ! Antonin marié ailleurs, en train d'en tromper une autre peut-être! Ah ! celui-là, par exemple, s'il s'avisait de reparaître à Soumeilles, il paierait un peu cher l'agrément qu'il avait pris ; après le plaisir, le déplaisir ! Un brave coup de poing on lui servirait, et deux, et trois, s'il fallait.

— Ah ! canaille ! canaille !

La pluie qui commençait à tomber coupa court aux emportemens de Jean-de-Jeanne. Les premières gouttes, crevant en bruine, ne l'avaient pas trop contrarié d'abord. Il semblait que cela vînt du ciel exprès pour lui rafraîchir le sang, et il tendait la joue à la rosée, il buvait à pleine gorge le vent glacé qui lui portait, avec le bruit des feuilles, l'odeur de la terre humide.

Mais le grain s'épaissit au bout d'un moment, le peu de clarté qui flottait encore s'éteignit tout à coup, les arbres se lamentèrent dans la nuit plus obscure et l'eau se mit à couler à écluses ouvertes, si froide et si drue que Jean-de-Jeanne dut songer à chercher un abri.

Le plus sûr et le plus court était de retourner aux Ribals, où Suzette l'attendait sans doute autour du feu de la veillée; mais quand il arriva un peu de temps après devant la porte, il la trouva si bien fermée, la maison toute noire et silencieuse, qu'il craignit d'être resté plus longuement qu'il ne le croyait à rêvasser au bord de la rivière, et il hésitait, ne connaissant pas l'heure, à réveiller tous ces endormis.

Heureusement le four à prunes était resté ouvert; rien qu'un loquet à soulever, Jean-de-Jeanne était à l'abri et au chaud. On avait enfourné dans la journée et il y avait encore, quand il y pénétra, un reste de tiédeur répandu dans l'étroit réduit avec une bonne odeur de fruit réconfortante à respirer.

Des fagots étaient en tas dans un coin et le malheureux s'y laissa tomber, tellement rompu d'âme et de corps qu'il ne tarda pas à s'endormir.

XVI.

Quand il s'éveilla quelques heures plus tard, Jean-de-Jeanne n'était plus le même; le grand feu de sa colère s'était amorti, et il s'étonnait de se trouver si calme, sans le plus petit grain de mauvaiseté ni de rancune contre celle qui lui avait fait tant de mal.

Qu'est-ce que cela voulait dire? Il n'en savait trop rien, n'ayant pas l'habitude de raisonner sur ses bonheurs ni sur ses peines. Certainement, il ne pardonnait pas à Judille, il s'apitoyait seulement sur elle, il l'excusait. Vraiment, en y regardant de près, ce n'était pas elle la plus fautive, mais plutôt sa vieille folle de mère, cette vaniteuse Sérène, qui l'avait mise en danger. C'était lui aussi un peu, avec sa timidité, avec sa jalousie enfantine qui l'avait obligé à partir, au lieu de veiller sur elle, de l'avertir comme il l'aurait dû. On l'avait livrée, on l'avait perdue cette petite, et si elle avait eu le tort de s'abandonner, elle l'avait si chèrement payé depuis!

Pauvre Judille!

Et il l'avait regardée partir sans un mot de pitié, sans un adieu, comme s'il la reniait pour toujours.

Non, c'était trop de méchanceté vraiment; et si décidé qu'il fût à ne plus penser à elle, il ne pouvait pas la laisser même un jour de plus sur cet affront.

Tant pis pour les vendanges! Dès qu'il ferait assez clair pour se conduire, il reviendrait à Soumeilles pour s'expliquer avec elle.

Tout le monde dormait encore aux Ribals à l'heure où le garçon se souleva sur son lit de feuilles. Déjà un trait de lumière entrait

par la porte entre-bâillée, et, dans ce peu de clarté, la vie recommençait à naître.

Aux pieds de Jean-de-Jeanne, sous une mue d'osier, une mère poule et ses poussins remuaient, battaient de l'aile, et, au-dessus de sa tête, c'était le bourdonnement d'une abeille, la première éveillée, qui tournait autour d'une claie à pruneaux.

Dehors, le coteau, la plaine, tout flottait dans une brume légère où tremblait par secousses le bleu du ciel, l'or pâle du soleil naissant.

C'était une vraie matinée d'automne, voilée et riante, avec de la rosée qui pleurait aux branches et de la joie enveloppée qui sortait par éclats, des cris éparpillés en l'air de vendangeurs qu'on devinait suspendus aux pentes du coteau.

Bientôt le brouillard montait, les fumées blanches s'en allaient déchirées aux buissons et la grande plaine s'ouvrait, éclaboussée d'eau et de soleil, devant Jean-de-Jeanne qui refaisait, encore triste, mais rasséréné tout de même, la route qu'il avait suivie la veille avec Judille.

Déjà le bac était passé; Soumeilles était en vue; des morceaux de toitures rouges sortaient, penchés très bas dans le fouillis des petits clos sans fleurs et des vergers, où des linges séchaient pendus aux branches.

L'amandier des Sahuc était là, avec sa figure de vieil arbre, son bois tordu et noirci, portant tout en haut, au lieu des fleurettes blanches de février, des amandes sèches à moitié décortiquées par les chaleurs estivales. Et après l'amandier c'était, en contre-bas de la route, rencognée et pauvre, la maison familiale toute couverte alors, comme d'un vêtement jeté sur les plaies de sa toiture, d'une épaisseur de feuilles mortes que le vent d'automne avait détachées des arbres voisins...

— Judille! appela Jean-de-Jeanne en entrant dans le clos. Mais l'enfant n'était pas à sa place habituelle sous l'auvent; la place était vide, la maison fermée.

— Judille! appela de nouveau Jean-de-Jeanne, en poussant la porte...

Ce fut la Sérène qui lui répondit, mais d'une voix à ce point changée et empêchée par les sanglots qu'il eut d'abord de la peine à la comprendre.

— Inutile de l'appeler, mon ami, disait-elle; ni toi, ni moi, nous ne la reverrons plus.

— Morte? interrogea brusquement Jean-de-Jeanne.

— Autant vaudrait. Elle m'a quittée, elle m'a abandonnée, la sans-cœur! Toute la nuit je l'ai priée, je l'ai adjurée de rester. C'est comme si j'avais imploré cette pierre, gémit la vieille, en frappant

du talon le foyer au coin duquel, blottie presque au ras des cendres, elle continuait à larmoyer. « Il le faut, il le faut, » répétait sans cesse cette ingrate ; c'est toute l'explication que j'ai pu en tirer. Ah ! pauvre moi ! pauvre vieille Sérène ! Penser que je me suis exterminée pour elle, que je me suis ôté le pain de la bouche pour lui payer des robes et des bonnets à fleurs ! Et maintenant que l'âge vient, que les forces s'en vont, bonsoir ! Arrange-toi comme tu pourras, l'ancienne ! Bêche, sarcle, moissonne, et, quand tu n'en pourras plus, crève seule dans ton coin ; moi j'ai affaire ailleurs...

Jean-de-Jeanne n'avait pas le loisir de s'apitoyer sur la Sérène...

— Où est-elle allée, enfin ? demanda-t-il, en coupant ses jérémiades.

— Est-ce que je sais, moi ? Elle n'a même pas voulu me le dire. « Plus tard, mère, je vous donnerai de mes nouvelles, ainsi qu'à Jean-de-Jeanne. Ne vous tourmentez pas trop en attendant !.. » Ne vous tourmentez pas ! c'est facile à dire.

— Et de quel côté est-elle partie ?

— Vers la croix de Pontus, où elle rejoindra la diligence de Montauriol... Tout à l'heure, sans doute, elle va monter en voiture.

Jean-de-Jeanne n'en écouta pas davantage. La Sérène parlait encore, il n'était plus là ; il courait, droit vers Pontus, droit vers Judille ; arriverait-il à temps ?

Il ne s'arrêta de galoper qu'en apercevant sa bonne amie au pied de la croix plantée à la fourche des deux chemins. Elle regardait du côté opposé vers Loubejac par où venait, mais très éloignée encore et à peine visible dans la perspective étrécie de la longue route plate, la diligence qui devait la porter à Montauriol.

— Toi ! fit-elle un peu troublée et très honteuse à la vue de Jean-de-Jeanne.

Et comme celui-ci, ému autant qu'elle, se tenait immobile sans rien dire : — Je te croyais occupé à vendanger aux Ribals, ajouta-t-elle.

— Je me soucie bien des vendanges ! répondit le garçon... Est-ce vrai que tu veux nous quitter, Judille ?

— Tu le vois, mon ami, et même le plus tôt sera le mieux. Tant que je ne t'avais rien dit, ça pouvait aller encore ; maintenant non. Comment pourrais-je vivre à côté de toi si je n'ose pas te regarder en face ? Et la mère, comment lui cacher ?.. Elle comprendrait un jour ou l'autre, et alors,.. elle qui était si fière de moi, qui me mettait au-dessus de tout !.. Quel coup pour elle ! Pauvre

mère!.. Ne lui dis rien, au moins; défends-moi si l'on m'accuse devant elle; nie et renie, parjure-toi, s'il le faut, pour m'innocenter. Qu'elle ne sache jamais pourquoi je suis partie... O maman! maman!

Judille suffoquait.

— Tranquillise-toi et compte sur moi; ce que tu voudras que je fasse, je le ferai; je suis toujours le tien. Tu es partie si vite hier soir et j'étais si étonné! je n'ai su que te dire, et tu m'as cru peut-être fâché contre toi. Eh bien! non; je t'aime, je t'aime comme avant, comme toujours. Ne pleure plus; ta mère ne se doutera jamais de rien et elle ne souffrira pas non plus, je te le promets. Tant que ces bras-là pourront travailler, la Sérène ne sera pas malheureuse!

— Merci, mon petit Jean, tu es bon, je t'aime aussi, va! je t'aime bien! près ou loin, ne crains rien, ce sera la même chose.

— Judille!.. ma Judille!

Il s'était assis près d'elle et, n'osant pas la toucher, il la regardait tendrement.

— Chut!.. écoute, dit-elle.

La diligence approchait; la cadence des grelots de l'attelage accompagnait maintenant le bruit des roues, qui se faisait de plus en plus distinct.

— Encore dix minutes, soupira Judille.

Et lui, anxieux :

— Voyons, quand ce sera fait, plus tard, tu reviendras bien au pays?

— Revenir! rentrer à Soumeilles! en tenant mon enfant par la main, le bâtard de Judille!.. Oh! non, par exemple, tu peux renoncer à voir ça.

Ils se taisaient de nouveau, et plus longuement, cette fois, comme s'ils n'avaient plus rien à se dire.

Judille s'était levée, un paquet à la main; elle attendait, la figure tournée vers la route. Jean-de-Jeanne était resté assis, les bras ballans; la tête appuyée au montant de la croix, il regardait devant lui. Il regardait sans voir; ses yeux reflétaient indifférens le grand pays épars, les chaumes, les prairies, les labours. Mais son regard s'éveilla tout à coup; une ombre humide passa sur sa prunelle. Loin, très loin, par-dessus les champs et les haies, il venait d'apercevoir, noir parmi les fumées grises des peupliers effeuillés qui bordaient l'Aveyron, l'Ormeau, le grand Ormeau de Saint-Pierre. Que lui raconta-t-il, cet arbre? Quel choc se fit-il entre l'idée de Judille en allée, partie pour toujours, et le souvenir de sa jeune mère, de la malheureuse qui, abandonnée aussi, s'était laissée tomber

avec son chagrin comme une pierre au cou au fond de la rivière?

Une résolution subite le fit se dresser en sursaut.

— Eh bien! non, dit-il résolument, tu ne partiras pas.

— Allons, sois raisonnable ; tu sais bien qu'il le faut, mon pauvre Jean ; pourquoi me retenir?

— Parce que... Que dirais-tu, voyons, si je te trouvais un épouseur? Tu ne me crois pas, eh bien! regarde. Tiens, il est là, celui qui te veut pour femme...

— Toi! toi! tu ferais cela? tu te chargerais de mon péché? Si j'acceptais, pourtant! Oh! ne me tente pas, ne me laisse pas espérer, mon ami. C'est trop de bonheur pour moi qui ne le mérite guère ; non, je ne peux pas, je ne dois pas être ta femme. Tu serais trop malheureux après ; tu me veux à présent, parce que tu ne peux pas endurer le chagrin de me voir partir, mais si je te prenais au mot, si je te disais oui, demain, oui, demain tu te mordrais les doigts de ta promesse.

— Pourquoi donc? D'autres en ont fait autant qui ne s'en sont pas mal trouvés. Demande au Roudié de Loubéjac. Elle était assez mal en point, sa Margot, trahie, abandonnée, quand ils s'épousèrent. Est-ce que ça les a empêchés d'être heureux ensemble? Ne crains rien, va, nous vivrons aussi bien qu'eux...

— Bien sûr? bien sûr?.. Tu ne m'en voudras pas après?

— T'en vouloir, à toi!

— Et à l'autre, à l'enfant qui va venir?

— Et de quoi lui en voudrais-je, à cet innocent?.. Tu me crois donc le cœur bien dur?.. Sois tranquille, va! Je sais ce que c'est ; j'ai assez pâti d'être bâtard ; ce que j'ai souffert, je ne le ferai pas souffrir à un autre... C'est trop d'un Jean-de-Jeanne ; ton Jean-de-Jeanne, à toi, ne sera ni bâtard, ni orphelin.

Judille hésitait encore, et déjà la diligence s'était arrêtée; les bidets soufflaient en secouant le harnais, des têtes de paysans apparaissaient curieuses à travers les vitres.

— Eh bien! gens, montez-vous?.. Vitement, s'il vous plaît! commanda le postillon.

— J'en mourrai si tu t'en vas! implora l'amoureux à voix basse.

— Merci, Louiset, je ne pars pas aujourd'hui, répondit enfin Judille à l'homme de la voiture; et levant ses grands beaux yeux attendris sur Jean-de-Jeanne qui se penchait vers elle, doucement, à son oreille, elle murmura : — Ni jamais!

ÉMILE POUVILLON.

SOUVENIRS[1]

LE MINISTÈRE MARTIGNAC.

I.

De retour à Paris, le 1er janvier 1828, j'y trouvai le monde politique tout en émoi. Sans être aussi triomphantes que les élections d'arrondissement, les élections de département avaient grossi notre bataillon. Le ministère Villèle n'existait plus que de nom ; de fait, il était mort, sinon encore enterré. Le champ était ouvert à toutes les intrigues, voire même à toutes les ambitions, si ce mot, en parlant de nous et de nos adversaires, n'était pas lui-même un peu ambitieux.

M. de Villèle rêvait encore qu'en jetant à l'eau les plus compromis de ses collègues, M. Peyronnet par exemple, il pourrait prolonger son agonie. Mais il lui fallait pour cela du renfort, il lui fallait des recrues ; il frappait à toutes les portes discrètement et à petit bruit ; les moins huppés faisaient la sourde oreille et chaque refus l'enfonçait d'un cran de plus dans le bourbier.

Le roi rêvait un ministère de comparses entrant par une porte, sortant par l'autre, un ministère de marionnettes dont M. de Villèle tiendrait, derrière le rideau, les fils d'archal. Il avait chargé son

(1) Voyez la *Revue* du 1er avril et du 1er mai.

ministre de la marine, M. de Chabrol, de lui trouver sept ou huit hommes de bonne volonté et celui-ci y travaillait des pieds et des mains, mais à grand'peine. Ce n'était pas que la marchandise manquât sur le marché; alors comme en tous temps, il s'y trouvait à vendre et à revendre de ces médiocrités obséquieuses à qui le nom suffit sans la chose, que le plaisir de s'entendre appeler monseigneur gros comme le bras rend toutes rondes, et qui ne courent aucun risque, en déménageant d'un camp dans un autre, de compromettre leur bagage de principes ou d'opinions; mais à cette valetaille encore faut-il un maître-valet, encore faut-il un prête-nom qui soit quelqu'un, et dont ils puissent dire comme Sosie :

> Je suis fort, j'ai bon maître,
> Et voilà notre maison.

Dans le désarroi du moment, ce quelqu'un-là ne se trouvait pas sous la main.

En attendant, les gros bonnets de la politique, M. de Talleyrand, M. de Chateaubriand, M. Molé, M. Pasquier et *tutti quanti* donnaient plein essor à leurs espérances. Chacun travaillait de son côté; chacun fabriquait sur le papier un ministère à sa guise et à son image ; mais d'aucun côté l'œuvre n'avançait, d'abord parce qu'ils couraient sur le marché l'un de l'autre et se débauchaient mutuellement leur clientèle, mais surtout parce qu'il y avait là une difficulté presque insurmontable, du moins en apparence. Le roi n'étant pas encore tout à fait désarçonné, pour que le nouveau ministère eût chance d'être agréé par lui, il le fallait *centre droit*, tout au plus, — j'emploie le jargon du temps, — et pour qu'il pût ameuter une majorité dans la chambre élective, il le fallait *centre gauche*, tout au moins. Comment réunir un personnel qui lui-même réunît, au degré à peu près suffisant, ces qualités opposées, si ce n'est contradictoires? Un seul homme semblait répondre à ce double appel : M. Royer-Collard, vétéran illustre en fait de royalisme, néophyte ardent en fait de libéralisme, également entier, absolu, intraitable dans les deux sens, dont la popularité était au comble, que les divers arrondissemens s'étaient disputé. Les faiseurs, à leur tour, se le disputaient; chacun le tirait par la basque de son habit; mais il ne voulait entendre à rien et à personne, il se retranchait derrière la répugnance très réelle que lui inspirait le ministère, parlait avec le dernier mépris de celui-ci à celui-là, de chacun à chaque autre, et ne consentait, dans sa pensée comme dans son langage, à se laisser aborder qu'à la condition d'être le maître et d'imposer ses conditions en tout et à tous.

Je ne puis mieux donner une idée de tout ce tracas et de ma

position personnelle dans la mêlée qu'en transcrivant mot pour mot un fragment de la seconde lettre que j'écrivais à Coppet trois ou quatre jours après mon arrivée dans la capitale.

« Une des choses qui me fait le plus désirer votre arrivée et regretter votre absence, c'est l'état précaire de nos affaires. J'ai pris soin d'éviter toute conversation quelconque avec qui que ce soit qui s'en mêle activement. Je n'ai vu en particulier ni Pasquier, ni Molé, ni M. de Talleyrand; ainsi que je vous l'ai mandé même, j'ai laissé M. Royer-Collard me faire toutes les avances, je me suis tenu isolé du mouvement politique autant qu'il m'a été possible; aussi, jusqu'à présent on ne pense guère à moi et je me tenais pour tiré d'affaire, lorsque, avant-hier, en rentrant chez moi, après avoir passé une partie de la matinée au bureau du *Globe*, où Duchâtel faisait un cours d'économie politique, on m'a dit que M. Royer-Collard était dans ma chambre et m'attendait et qu'il était déjà venu deux fois; il était cinq heures trois quarts; nous n'eûmes qu'un instant de conversation et seulement pour convenir que nous nous reverrions le lendemain. Hier, nous avons causé près de deux heures; les détails de cette conversation ne sont pas de nature à pouvoir vous être envoyés par la poste, mais en voici le résultat. Il y a pour lui deux chances : l'une d'entrer au ministère avec Chateaubriand en s'ajoutant au ministère actuel et en s'adjoignant Pasquier et Lainé; cette chance possible, car rien de positif ne lui a encore été offert, il la rejette absolument, au grand déplaisir de ceux qui pourraient la courir avec lui; il ne veut à aucun prix compléter aucun ministère. L'autre, c'est qu'en désespoir de cause et ne pouvant se passer de lui pour la chambre des députés, le roi lui délègue le soin de former un ministère, sauf à reprendre alors dans celui qui existe ce qui pourra être utile. Cette chance très éventuelle, à laquelle le roi n'arrivera que s'il ne peut pas faire autrement, est la seule qu'il accepte. Jusque-là je n'avais rien à dire, puis il a ajouté qu'il a signifié à tous ceux qui lui en ont parlé qu'il mettait pour condition *sine qua non* mon entrée avec lui et que cette condition avait été agréée par tous ceux à qui il l'avait signifiée, que plusieurs même avaient été au-devant. Je lui ai présenté alors une série d'observations très fondées, à mon avis, dans l'état présent des affaires et d'autres considérations relatives à ma situation personnelle; il les a pesées, en a reconnu quelques-unes, mais il a ajouté affirmativement :

— Tout ce que vous voudrez, mais je n'entrerai pas sans vous.

— Comme rien ne vous est proposé, lui ai-je dit, et surtout comme la seule hypothèse où vous puissiez accepter n'a rien de vraisemblable, ce n'est pas la peine de nous épuiser en raisonne-

mens. Quant à moi, ai-je ajouté, je ne pourrais accepter qu'autant que j'y verrais un devoir clair et positif.

— Ni moi non plus, m'a-t-il dit; j'en ai autant et peut-être plus d'effroi et d'aversion que vous.

— Je ne m'engage à rien, lui ai-je dit en le quittant.

— Je ne demande pas, m'a-t-il répondu, que vous vous engagiez à rien. Je demande seulement que vous sachiez que je n'entrerai pas sans vous.

« Voilà où nous en sommes restés. J'espère encore n'avoir point à prononcer entre l'acceptation et la responsabilité d'avoir fait manquer tel ou tel ministère, mais les choses vont si vite que je voudrais bien que vous arrivassiez pour en causer avec vous. S'il plaît à Dieu, nous n'en viendrons pas à cette extrémité. »

Bien nous en prit, mon sage mentor et moi, de rester ainsi sur la défensive, de ne point confier au public nos modestes appréhensions, de ne point faire à sa barbe les dédaigneux, les dégoûtés. Nous lui eussions prêté à rire, ni plus ni moins que les autres prétendans, car il se préparait alors à petit bruit une vraie journée des dupes. Tandis que les grands personnages prenaient de grands airs et ne parlaient que de forcer la main au roi, le roi tenait toujours le bon bout; son *factotum* était en besogne et le servait même un peu *ultra petita*. Dans je ne sais quelle de ses bouffonneries bibliques, Voltaire fait dire au roi Saül : « Je cherchais les ânesses de mon père et j'ai trouvé un royaume; plût à Dieu que j'eusse cherché un royaume et trouvé des ânesses! j'aurais fait un bien meilleur marché. » Le roi Charles X ne cherchait pas précisément des ânesses, mais il cherchait un petit troupeau humble et docile qu'il pût mener à la baguette; il ne trouva pas non plus précisément un royaume, mais il trouva un ministère honnête, sensé, dévoué dans une juste mesure, ferme au degré suffisant, décidé à servir ses intérêts plutôt que ses préjugés et ses fantaisies et à seconder, en le modérant, le mouvement national, plutôt qu'à se constituer l'*alter ego* du ministère défunt et le souffre-douleurs de ses sottises.

C'était beaucoup plus que le roi ne souhaitait.

Comment s'opéra ce miracle au petit pied? Je n'en sais trop rien, et, dans le temps, si j'ai bonne mémoire, personne ne s'en rendit tout à fait compte.

Toujours est-il que, le 3 janvier, le ministère Villèle faisait encore semblant de tenir conseil; le bon M. de Chabrol faisait encore semblant d'y siéger, le trident de Neptune en main; on faisait même semblant d'y discuter sur un sujet quelconque pour amuser le tapis; mais l'heure venue où l'on se séparait d'ordinaire, et chaque ministre ayant fait retraite en emportant sous son bras son sem-

blant de portefeuille, les fins courtisans remarquèrent que M. de Chabrol sortit le dernier, puis revint dans la soirée une première fois, puis une seconde. Dès lors, le bruit se répandit au château et de là dans toute la ville que la crise avait abouti et que le coup était fait : je me sers de cette expression, vaille que vaille, l'ayant entendu employer par le maréchal Soult en pareille occurrence et à propos de lui-même. Il y fallait pourtant encore la façon, car toute la journée du 4 y passa, et ce fut seulement le 5 au matin que *le Moniteur* enregistra sous la rubrique ministérielle cinq noms et bientôt six, noms très honorables, que tout le monde, à Paris, connaissait très bien, mais à qui personne au monde ne pensait et qui, pour la plupart du moins, n'y pensaient pas eux-mêmes quelques jours auparavant.

Le premier sur la liste, c'était M. Portalis, ministre de la justice, digne héritier d'un nom déjà célèbre dans nos provinces du Midi, aux approches de la révolution, plus célèbre sous le Directoire, à titre de fructidorisé, titre honorable s'il en fut, tout à fait célèbre enfin aux beaux jours du code civil et du concordat, et qui, dans un temps et un pays d'oubli comme le nôtre, n'est pas encore tout à fait oublié. Je dis digne héritier et plus que digne, car, à mon sens, le fils était très supérieur au père, tant par l'étendue et la profondeur du savoir que par l'élévation des idées ; mais, par malheur, il ne lui ressemblait que trop sous d'autres rapports. C'était l'un de ces fonctionnaires à dos brisé tels que les font nos temps de révolution, propres à servir honnêtement et habilement toutes les causes, tous les partis, tous les gouvernemens, dans les limites de la probité privée et de la délicatesse sociale. Élevé en Allemagne durant la proscription de son père, rentré avec lui sous le consulat, partageant avec lui la faveur du premier consul, il était parvenu rapidement et très jeune encore au poste de conseiller d'état et de directeur général de l'imprimerie et de la librairie quand éclatèrent les démêlés avec le saint-siège en 1810 ; il s'y trouva compromis par sa proche parenté avec l'abbé d'Astros, grand-vicaire du diocèse de Paris. J'ai raconté en son temps la terrible exécution que l'empereur fit sur lui en plein conseil et dont je fus témoin oculaire. Cette aventure lui avait fait honneur et valu sous la Restauration la place de premier président de la cour royale d'Angers. La Restauration venue, il eut le malheur d'adhérer aux Cent jours et même de s'y compromettre en prenant le titre de colonel des fédérés. La Restauration ne lui ayant pas gardé rancune de cette équipée et l'occasion s'étant présentée pour lui de rendre un très véritable service en négociant à Rome, avec beaucoup de dextérité et de tenue, la révocation du très sot concordat de 1817, nous l'avions vu avec plaisir arriver à la chambre des pairs ; c'était à

tout prendre un homme considérable et considéré, qui, n'ayant jamais visé au ministère, y pouvait très bien tenir sa place, pourvu qu'il fût soutenu par l'opinion sans être mis par elle à trop forte épreuve.

Après lui, venait en qualité de ministre des affaires étrangères M. de La Ferronays, l'un de ces cinq ou six gentilshommes attachés à la maison des princes, qui portaient à la cour et dans un poste qui ne le valait pas, un cœur civique et un esprit libéral. L'espèce en était rare, et le mérite n'en était que plus grand. M. de La Ferronays n'était point, d'ailleurs, dépourvu de toute expérience des affaires. Il avait été, pendant plusieurs années, ambassadeur à Saint-Pétersbourg, et s'y était fait honneur. Loin de donner à plein collier dans la Sainte-Alliance et de se faire, comme la plupart de ses collègues, et notamment comme M. de Caraman, le serviteur de M. de Metternich, il avait soutenu l'indépendance et les intérêts de la France avec intelligence et dignité; il avait même plus d'une fois, au sein des derniers congrès, où la légation de Russie avait suivi l'empereur Alexandre, dépassé du bon côté ses instructions et mérité le mécontentement de sa cour. C'était une acquisition précieuse, mais qu'il ne nous a pas été réservé de garder bien longtemps. Dès le milieu de l'été qui suivit sa nomination, menacé d'apoplexie, il fut forcé de prendre un congé, et, sans quitter immédiatement le poste qu'il occupait, il fut dès lors perdu pour ses collègues et pour le pays. Je reviendrai, en temps et lieu, sur cet incident, qui n'a pas laissé d'entrer pour quelque chose dans la série des événemens précurseurs de la révolution de juillet.

Mais la perle, je me sers à dessein de ce mot, mais le joyau, le diamant du ministère, et même de la chambre élective, c'était M. de Martignac, ministre de l'intérieur. Comment un tel homme, déjà parvenu à la maturité de l'âge, connu depuis longues années comme l'un des ornemens du barreau de Bordeaux, de ce barreau qui avait donné les Girondins à la Convention, et à la Restauration M. Lainé et M. Ravez; comment, dis-je, un tel homme, membre depuis sept ou huit ans de la chambre des députés, y était-il presque ignoré? comment y avait-il vieilli dans des emplois de second ordre? Chaque fois qu'il avait eu à s'expliquer sur les attaques dirigées contre l'administration dont il était le chef, on avait pu remarquer la clarté et l'élégance de son élocution et la bonne grâce de son débit; mais qui pouvait s'imaginer qu'en moins de deux mois il prendrait rang parmi les premiers orateurs dont la tribune française se soit honorée, qu'il enchanterait tous les partis et mériterait cet éloge, aussi singulier que juste, qui lui fut un jour adressé par M. Royer-Collard : *La chambre est vaine de vous?* Je n'ai pas assez connu personnellement M. de Martignac pour

expliquer l'obscurité des premiers temps de sa vie politique autrement que par sa modestie ; j'ai ouï dire à ses amis qu'il était homme de plaisir et d'une faible santé. Ce qui est sûr, c'est que, devenu ministre à l'improviste et à son corps défendant, il porta le poids des affaires et de la responsabilité aussi gaillardement que l'ambitieux le plus prononcé, et qu'il y montra un degré de prudence et de fermeté bien rares ; si le cours des événemens ne l'avait pas moissonné en moins de trois ans, il serait certainement devenu l'un des premiers hommes de notre temps et de notre pays. Ce que M. Royer-Collard avait dit, dans son discours à l'Académie française : « Camille Jordan, de Serre, Foy, nobles compagnons, illustres amis qu'une mort prématurée a ravis, à la fois, à la patrie et à vos suffrages, » un autre Royer-Collard aurait pu le dire, plus tard, à l'honneur de leur successeur.

Je ne dis rien de M. Roy ; c'était le seul qui ne fût pas novice au métier ; il avait été ministre des finances sous M. de Richelieu ; d'un esprit court et sans portée politique, il était excellent pour ce qu'il était.

Je ne dis rien, non plus, de M. de Caux, ministre de la guerre, ni de M. de Saint-Cricq, ministre du commerce. Ce n'étaient que deux premiers commis instruits, intelligens, honorés pour leur probité et leur expérience. M. de Caux, général de bureau et de paperasses, qui, je crois, n'avait pas plus vu le feu que le feu maréchal Clarke, était si peu d'étoffe ministérielle qu'il avait consenti à livrer officiellement à M. le dauphin le personnel de son administration et même à laisser consigner cet abandon au *Bulletin des lois* dans l'ordonnance qui le nommait. La chambre des députés ne le souffrit pas. M. de Saint-Cricq était déjà président du bureau du commerce et des manufactures ; il ne fit que changer de titre, d'habit et de portefeuille rouge en entrant au conseil.

Restait à pourvoir au ministère de la marine et à celui des affaires ecclésiastiques.

Le bon M. de Chabrol s'était flatté que, pour prix de ses bons services, lesquels à tout prendre n'étaient pas mauvais, et des bons offices qu'il rendait à un bon maître, au moment critique il pourrait échapper au coup de vent qui avait fait couler la vieille barque, et même tendre un bout de câble à M. d'Hermopolis. Le roi le désirait fort ; le nouveau ministère ne demandait pas mieux ; l'ordonnance du 5 janvier admettait même officiellement à bail nouveau les deux échappés du naufrage, et, pour rendre la chose plus facile, détachait du ministère des affaires ecclésiastiques l'instruction publique, dont on entendait faire un département ministériel. Tout ceci semblait d'autant mieux que MM. de Chabrol et d'Hermopolis n'avaient point partagé le décri de leurs anciens col-

lègues; on leur savait gré de leur modération bien connue; on leur savait gré surtout d'avoir assez publiquement résisté au grand méfait de M. de Villèle : la dissolution de la garde nationale de Paris.

Vain espoir, néanmoins; dès les premiers jours, ils virent se former un tel orage contre l'administration dont ils avaient fait partie, que le poste ne leur parut pas tenable. Ils se retirèrent volontairement. M. de Chabrol fut remplacé par M. Hyde de Neuville, l'un des chefs de file de ce que nous nommions le *centre droit*, et les bons royalistes la *désertion*. M. d'Hermopolis fut remplacé par M. Feutrier, évêque de Beauvais.

M. Hyde de Neuville était, comme M. Royer-Collard, un royaliste de cœur devenu libéral; il était même quelque chose de plus, car il était émigré; homme d'honneur, bon Français à l'étranger, mais cerveau mal réglé, prompt à s'échauffer et capable d'excentricités.

L'évêque de Beauvais, frère d'un de mes camarades à l'armée d'Espagne, était un prélat modeste, pieux, conciliant, d'un esprit élevé et d'une société douce. On peut dire, sans rien exagérer, qu'il a payé de sa vie ces qualités, que son appel au ministère mit aux prises avec des circonstances plus fortes que lui et des adversaires qui l'accablèrent sans l'ébranler.

Enfin, pour compléter le cadre ministériel, on appela au nouveau département, dit de l'instruction publique, M. de Vatimesnil, avocat général à la cour de cassation.

Ce choix nous inspira, au premier abord, de très vives inquiétudes. Entré très jeune encore, en 1817, au ministère public, M. de Vatimesnil s'était montré tout bouillant du royalisme de l'époque; il avait entrepris de son chef, et presque malgré ses chefs, une croisade contre les journaux et les écrivains libéraux, dont il devint bientôt la bête noire; mais, après avoir ainsi poussé sa pointe et jeté son feu pendant trois ou quatre campagnes, il s'était calmé, son esprit avait muri; appelé au parquet de la cour de cassation, qui s'occupe et se préoccupe moins de politique que toute autre, il n'avait pas tardé à se faire remarquer par un rare savoir, un esprit éminemment juridique, et un véritable talent de parole. Ce fut M. Portalis, témoin de ses rapides progrès et bon juge de son mérite, qui l'appela malgré nous au ministère et qui fit fort bien de ne nous point écouter. M. de Vatimesnil ne tarda point à devenir l'un des meilleurs ministres que notre université ait vu placer à sa tête. Dans le conseil (j'entends dans le conseil des ministres), il se montra, en toute occasion, le plus solide appui de la cause libérale, à ce point même que le roi le prit en aversion et que, de dépit, lorsqu'il congédia tout son ministère, il lui

refusa personnellement son audience de congé, ce qui, que je sache, ne s'était encore jamais vu.

II.

Le ministère constitué, son premier acte fut de supprimer la direction de la police; le second, de remplacer par un magistrat, M. de Belleyme, le préfet de police Franchet, que nous nommions, dans notre langage d'alors, l'âme damnée de la congrégation. Le personnel du ministère de la guerre fut rendu au ministre et retiré à M. le dauphin, qui toutefois obtint que son premier aide-de-camp en fût le premier commis. On annonça la nomination d'une commission chargée d'examiner le régime des petits séminaires et d'en finir avec la question des jésuites.

C'était débuter par des actes fermes et sensés. La session s'ouvrit le 5 février. Nous en espérions plus que du ministère, en comparant son origine à l'état des esprits et au mouvement de l'opinion; l'événement, comme on le verra, nous donna tort; le ministère tint plus qu'il ne promettait, et la session moins; je me hâte d'ajouter que ce fut par notre faute.

Mais, avant d'en retracer les circonstances principales, quelques mots sur l'état des affaires extérieures; un mot, en outre, sur ma situation personnelle.

Je serai bref sur l'un et sur l'autre point.

Ce n'était pas seulement chez nous, qu'en janvier de l'an de grâce 1828, l'administration avait fait peau neuve. Autant en était arrivé de l'autre côté de la Manche. M. Canning, en mourant très mal à propos pour la bonne cause autant que pour lui-même, avait légué à son successeur, lord Goodrich, jadis M. Robinson, un cabinet fait un peu de pièces et de morceaux, c'est-à-dire composé de tories libéraux et de whigs modérés en nombre à peu près égal, assez empêtrés de leur accouplement, et traités sans façon de renégats par leurs partis respectifs. Pour les tenir unis en réalité ou même simplement en apparence, ce n'avait pas été trop, pas même assez de M. Canning en personne : il y aurait fallu un poignet plus ferme encore et un ascendant plus incontesté. Lord Goodrich, manquant de l'un et de l'autre, tory libéral, mais *premier*, comme on dit en Angleterre, de hasard et par circonstance, n'exerçant aucune autorité sur son troupeau métis et ne pouvant cacher au public, dans un cabinet percé à jour, ce qu'il y avait entre eux, sinon de désunion, tout au moins de décousu, force avait été au roi d'y pourvoir. Il avait d'abord songé à persister dans la bonne voie, c'était son inclination naturelle; il avait cherché à remplacer lord

Goodrich par un autre tory à peu près aussi libéral et s'était adressé à mon excellent ami lord Harrowby; mais le bon lord était trop vieux routier, il était trop au fait des allures des partis pour se laisser prendre à l'appât d'une succession aussi embrouillée. Il fallut donc, après quelques tâtonnemens, trancher au plus vif et se remettre, bon jeu bon argent, entre les mains du duc de Wellington. C'était donner congé aux whigs modérés; c'était introduire, sous le drapeau de leur chef naturel, les tories de la vieille roche; en un mot, c'était changer du blanc au noir la direction du cabinet; les tories libéraux, au lieu d'en être l'élément conservateur, en devenaient l'extrême gauche et n'y tenaient plus que par un fil.

Tout ce revirement ne nous valait rien, à nous, dis-je, en tant que parti, et moins encore à notre ministère novice. Il était clair qu'au lieu de s'appuyer l'un sur l'autre, comme nous l'espérions, les deux gouvernemens d'Angleterre et de France allaient tirer en sens inverse, peut-être même tirer l'un sur l'autre. Qu'allait devenir notre œuvre commune, ce pauvre petit royaume de Grèce, nouveau-né, ce fils de bonne mère, imposé, en quelque sorte à l'indifférence vulgaire du ministère Villèle, à l'ambition cauteleuse de la Russie et à l'humeur bourrue de John Bull, par l'enthousiasme classique et juvénile de l'opinion française et par les instincts généreux de M. Canning? Qu'allait devenir ce traité du 6 juillet auquel lord Wellington lui-même avait prêté sa griffe, bien qu'en rechignant?

Nous ne tardâmes pas à le savoir.

Les deux discours du trône (je parle toujours l'argot politique de notre temps) furent prononcés à Londres et à Paris, à moins de six jours l'un de l'autre. Il était impossible d'y passer sous silence le combat de Navarin, livré en l'honneur du susdit traité, faute de quoi il serait resté lettre morte et bientôt devenu objet de risée.

Voici comment s'exprimait, à ce sujet, le 29 janvier, le roi de la Grande-Bretagne :

« Pendant qu'on poursuivait les mesures adoptées afin d'obtenir les résultats qui étaient l'objet du traité, une collision tout à fait inattendue a eu lieu entre les flottes des puissances contractantes et celle de la Porte ottomane.

« Malgré la bravoure dont on a fait preuve dans cette occasion, Sa Majesté sent une profonde affliction que ce combat ait eu lieu avec les forces navales d'un ancien allié, mais elle conserve les plus grandes espérances que ce fâcheux événement ne sera pas suivi d'autres hostilités. »

Voici maintenant comment le roi de France entendait et qualifiait de son côté ledit événement :

« Le traité que j'ai signé avec le roi d'Angleterre et l'empereur de Russie a posé les bases de la pacification de la Grèce, et j'ai lieu d'espérer que les efforts de mes alliés et les miens triompheront des résistances de la Porte ottomane, sans le secours de la force.

« Le combat de Navarin a été à la fois une occasion de gloire pour nos armes et le gage éclatant de l'union des trois pavillons. »

Il n'était pas autrement difficile de tirer l'horoscope d'une union fondée sur une telle unanimité.

En attendant, et tandis que ce double langage de Jean qui pleure et de Jean qui rit régalait nos communs adversaires, presque au même instant, c'est-à-dire le 16 janvier, le comte Capo d'Istria, Grec de naissance, ancien ministre de l'empereur Alexandre dans son bon temps, disgracié dès que ce prince eut fait faux bond à la bonne cause, le comte Capo d'Istria débarquait à Égine, sous les auspices des trois tuteurs de la Grèce, et venait prendre la direction du gouvernement en germe d'un royaume en herbe. Je l'avais beaucoup connu durant les quelques années de son exil à Genève; c'était un homme de bien, une âme élevée, un caractère ferme, un esprit éclairé, rompu aux grandes affaires, justement considéré de tous les hommes d'état dont l'opinion comptait en Europe ; c'était plus que ne méritaient ceux qui l'ont fait ou laissé périr.

Autre échec pour nous, échec indirect, il est vrai, mais réel, qui fit long feu quelque temps, mais s'annonça dès le premier jour. La constitution octroyée, disent les uns, imposée, disent les autres, au Portugal par l'empereur du Brésil dom Pedro, touchait au terme de sa courte carrière. A peine l'infant dom Miguel avait-il pris possession de la couronne de Portugal, sous la double condition d'accepter ladite constitution et d'épouser l'infante doña Maria, qu'il se préparait ouvertement à faire bon marché de l'une et de l'autre, en provoquant à la contre-révolution le peuple et l'armée qui, dit-on, ne demandaient pas mieux.

Malgré ces fâcheux incidens que nos adversaires qualifiaient de tristes pronostics, notre nouveau ministère fit bonne contenance à l'épreuve de l'adresse. Le discours par lequel M. de La Ferronays inaugura la politique nouvelle fut très bien accueilli et le méritait. Personne ne le combattit dans une chambre (la nôtre s'entend) où M. de Villèle, aux abois, avait importé soixante-dix-neuf hobereaux de sa façon. J'étais resté pour soutenir mes amis anciens et nouveaux, mais j'en fus pour mes frais d'éloquence en perspective.

Aussi bien, durant les mois de janvier et de février, je ne fus guère disponible.

J'avais, ainsi que je l'ai indiqué plus haut, laissé à Coppet ma femme et Mlle Randall, déjà malade et souffrant cruellement d'un rhumatisme à la jambe. Le mal s'étant un peu calmé, elles se mirent en route l'une et l'autre; mais le voyage ayant produit l'effet qu'on aurait peut-être pu prévoir, ma pauvre femme et sa pauvre compagne s'étaient trouvées arrêtées tout court à Dijon, où le mal était devenu une vraie maladie, une maladie sérieuse, et qui, plus d'une fois, menaça des dernières extrémités. On peut juger quelle était ma perplexité, dans l'alternative de laisser mes enfans à l'abandon et la maison en désarroi, ou de laisser ma femme seule à Dijon, dans une auberge, veillant la nuit commme le jour au chevet d'un vrai lit de douleur, et menacée du pire, d'instant en instant.

Je ne puis parcourir, après tant d'années, les trente ou quarante lettres que nous échangeâmes pendant ces deux mois, sans un douloureux souvenir. Chaque matin, je recevais le bulletin de la veille; chaque matin, je courais chez Lerminier, alors notre médecin, j'en rapportais et j'en expédiais une consultation quotidienne. J'insistais pour partir, ma femme s'y refusait obstinément, soutenant, de l'avis des médecins, que mon arrivée, en alarmant la malade, aggraverait son état. Mme de Sainte-Aulaire s'était offerte pour me remplacer, puis Mme Guizot; même refus par le même motif. Ce ne fut que lorsque tout danger fut passé, lorsque la convalescence approchait, que la malade faisant difficulté de se laisser transporter, j'arrivai, comme un *Deus ex machina*, pour l'enlever et la conduire à Paris, jour et nuit, sans descendre de voiture et à tout risque. Le coup de tête réussit, et nous nous trouvâmes enfin réunis, clopin clopant, sans plus d'aventure fâcheuse.

Heureusement pour moi, durant le cours de ces deux mois, il n'intervint dans la chambre des pairs aucune discussion dont j'eusse à me préoccuper, mais c'est ici le moment de noter qu'au 1er janvier de cette année 1828, parut le premier numéro du journal doctrinaire par excellence, à savoir la *Revue française*, entreprise placée sous la direction suprême de M. Guizot, et alimentée presque exclusivement par notre petit bataillon et ses affidés. Ce fut notre manifeste, et, comme nous ne manquions, à cette époque, ni de bonne opinion de nous-mêmes ni d'espérances dans un avenir prochain et sans trop de limites, il ne manquait pas d'outrecuidance. C'était, tout au moins, notre *Edinburgh Review*, et nous étions les whigs de notre pays et de notre époque. Je payai mon tribut à ce premier numéro en y insérant, à propos des événemens de Grèce, un article assez étendu sur la piraterie, article qui posait, sur cette

matière, mi-partie de droit des gens et de droit criminel, des principes tout nouveaux, et que je tiens pour être d'éternelle vérité. J'y reviendrai plus tard, lorsque je rendrai compte de la controverse engagée au sujet du droit de visite.

Ce premier numéro eut du succès, bien qu'il parût plus que sérieux.

Durant ces deux premiers mois de la session, la chambre élective n'était point, comme la nôtre, restée oisive ou à peu près. Les discussions engagées sur la validité des élections, discussions qui se prolongèrent du 8 au 22 février, avaient été très animées ; elles avaient pris, dès l'abord, le caractère d'un acte d'accusation dirigé contre les manœuvres et les méfaits du ministère déchu, et le ministère nouveau s'était vu placé, moralement, tout au moins, en demeure d'en prévenir le retour.

Cette disposition de la chambre s'était prononcée plus clairement et plus décidément encore par l'adoption, dans le texte de l'adresse, du fameux paragraphe qui portait en propres termes :

« Les plaintes de la France ont repoussé le système déplorable qui avait rendu illusoires les promesses de Votre Majesté. »

L'adhésion silencieuse du ministère à l'esprit qui l'avait dicté s'était manifestée peu de jours auparavant, par le choix de M. Royer-Collard, en qualité de président de la chambre, bien qu'il ne fût que le troisième sur la liste des candidats soumis à l'alternative royale. Encouragé par ce premier succès, l'élan libéral ne s'en tint là ni dans la chambre ni même au dehors. Plusieurs élections nouvelles étant devenues nécessaires, attendu les doubles choix, et les concurrens se présentant en foule, on vit, ce qui ne s'était pas vu depuis longues années et ne s'est guère vu depuis, on vit, dis-je, dresser en plein vent des *hustings* du haut desquels les candidats s'adressaient au public, exposant leurs principes, rendant compte de leur vie passée, prenant des engagemens pour l'avenir.

Ce fut le 30 mars, aux Champs-Élysées, dans le pourtour d'un café très fréquenté, que cette exhibition eut lieu ; les spectateurs auditeurs y accoururent par centaines, et les journaux en rendirent compte comme ils auraient fait d'une séance officielle. Le général Mathieu Dumas donna le signal et s'en tira à la satisfaction de ce public improvisé ; et, tout inquiet qu'il en pût être, le ministère n'y mit aucun obstacle.

En même temps, les propositions les plus diverses pleuvaient sur la chambre ; la droite et le centre droit rivalisaient d'empressement patriotique avec la gauche.

Sur la demande de M. Bacot de Roman, la chambre, à l'unanimité, faisait tomber toutes les entraves apportées, dans la session

dernière, à la liberté de la discussion. M. Petou attaquait, à grands cris, la violation du secret des lettres, et ce fameux cabinet noir que le ministère se voyait forcé de livrer à son mauvais sort, en déclarant un peu jésuitiquement qu'il n'existait pas. Du plus profond de la pure droite, M. de Conny, — l'un des aboyeurs de cette meute qui continuait, au dire de Benjamin Constant, à chasser le lièvre sur les bancs de la chambre, — M. de Conny exhumait, pour la cinq ou sixième fois peut-être, une proposition passée, depuis longues années, en force de lieu-commun dans les pays libres, proposition originairement introduite par M. de Villèle lui-même, au temps où, comme chef de l'opposition, il faisait flèche de tout bois, mais depuis jetée au feu par lui, avec le reste de sa défroque. Il s'agissait de soumettre à la réélection tout député promu, durant le cours de la législature, à quelque fonction rétribuée ; j'y reviendrai tout à l'heure.

Ce ne fut qu'au bout de quelques jours de cette mêlée que les esprits parvinrent à se rasseoir un peu, et que le courant des affaires reprit le dessus.

Vint en première ligne la loi sur la revision annuelle des listes électorales. Les manœuvres et les fraudes du ministère déchu, en fait d'élections, étaient contre lui sinon le plus gros des griefs, du moins le plus récent et le plus bruyant ; il était impossible de n'y pas mettre ordre. Le nouveau ministère s'exécuta de bonne grâce. La loi qu'il présenta le 25 mars était, sinon parfaite, du moins à bonne et sincère intention. Les amendemens que nous y suggérâmes, — je dis nous parce que, même à sa traversée dans la chambre des députés, j'y fus bien pour quelque chose, — ces amendemens, dis-je, furent hardis, efficaces et décisifs. Le ministère en fit son affaire à ses risques et périls, pour le présent et pour l'avenir : pour le présent, car peu s'en fallut que la loi ne fût compromise, dans notre chambre, timide de nature, et lardée de nouveaux-venus ; pour l'avenir, car, en cas de dissolution, c'était brûler ses vaisseaux. M. de Martignac fit merveilles ; tout le parti libéral, centre gauche et gauche, donna comme un seul homme, le centre droit se divisa dans les deux chambres, et dans la nôtre en particulier, nous dûmes, mes amis et moi, livrer bataille à fond.

Vint, en second lieu, la proposition d'un emprunt destiné à placer sur un bon pied notre attitude militaire en présence des éventualités que pouvait entraîner la rupture imminente entre la Porte et la Russie, rupture dont, au vrai, la cause indirecte mais originaire, était l'indépendance de la Grèce, et ce traité du 6 juillet où la France était non seulement partie contractante, mais moralement partie principale.

La proposition fut très favorablement accueillie dans les deux

chambres; M. de La Ferronays s'y fit, pour la seconde fois, grand honneur, et le nouveau gouvernement de la Grèce y trouva un nouvel encouragement.

Presque au même moment, le premier héros, le premier martyr de cette cause, le prince Alexandre Ipsilanti, lancé d'abord en enfant perdu par l'empereur Alexandre, puis abandonné par lui, mourait à Vienne, après avoir subi sept ans de captivité. (Deux ans dans la forteresse de Mongatz en Hongrie, cinq ans dans celle de Theresienstadt en Bohême.) Il venait à peine d'obtenir sa liberté, sous l'expresse condition de ne pas quitter la résidence qui lui était assignée par le gouvernement autrichien. On voit par là quel aurait été le sort de M. de La Fayette sans l'intervention du général Bonaparte.

Vint enfin la loi sur la presse : la loi sur la presse, cette épreuve et cet écueil de toute administration à son coup d'essai, ce chef-d'œuvre exigé pour passer maître, et plus exigé cette fois que de coutume, puisque force était de laver le linge sale du ministère congédié.

C'était là que le nouveau était attendu, — attendu par ses adversaires et par ses amis, lesquels n'étaient pas les moins exigeans, comme on le va voir; mais, avant tout, quelques lignes sur cette proposition Conny, dont je n'ai fait qu'indiquer en passant l'origine et l'objet.

Née, on ne sait trop à quel propos, dans le camp ennemi, elle n'en était pas pour cela plus mauvaise, et, nous, libéraux, nous aurions été de grands sots d'en faire fi. Aussi n'en fîmes-nous point, et l'accueil qu'elle reçut dans la chambre élective fut tel, que le ministère, supposé qu'il en eût la fantaisie, n'eut garde de s'y brûler les doigts. Il n'avait d'ailleurs aucun besoin de se commettre pour l'écarter; il pouvait compter sur notre chambre, fort peu friande d'innovations libérales, et presque aux regrets d'avoir adopté la loi sur les listes d'électeurs. Il n'avait qu'à la laisser faire, et quand la proposition nous fut portée, il ne se trouva qu'une poignée, voire même qu'une pincée de doctrinaires à outrance pour la soutenir. Nous fîmes pourtant bonne mine à mauvais jeu; je défendis, *mordicus*, dans mon bureau, le thème en désarroi; je fus nommé commissaire pour la rareté du fait; je renouvelai le combat dans la commission, où j'étais à peu près seul de mon bord; je livrai enfin la bataille à fond dans la chambre, où mon discours eut un plein succès, sauf les boules, et, maintenant, en le relisant, je trouve encore qu'il était plus facile d'ameuter contre moi des boules que des raisons.

Ce discours pourrait prouver une fois de plus jusqu'à quel point on pouvait porter, dans une chambre aussi timorée mais aussi

honnête que la nôtre, la liberté de la discussion, pourvu qu'elle eût confiance dans le caractère de l'orateur, et qu'il fût assez maître de sa parole pour ne blesser ni les personnes ni les convenances. La chambre des députés elle-même, j'entends l'ancienne chambre, versée à grands flots dans la nôtre, par M. de Villèle, y mit de la bonne grâce et ne se fâcha point.

Je reviens à la loi sur la presse.

J'ai raconté en temps et lieu ce qui s'était passé dans notre chambre, à propos de la loi Peyronnet, connue sous le sobriquet de loi de justice et d'amour. J'ai rappelé que la commission préposée à l'examen de cette loi, commission dont j'étais membre, avait pris unanimement et de prime abord, deux résolutions décisives : la première, c'était d'écarter sans merci ni miséricorde le fond même de l'œuvre, son esprit, son plan, sa tendance, en n'en gardant tout au plus que l'intitulé, *stat nominis umbra*; la seconde, c'était de lui substituer une loi nouvelle qui, tout en se montrant un peu plus efficace que la loi de 1819, respectât la réalité et la condition essentielle de la liberté de la presse. J'ai rappelé qu'étant alors le plus jeune, le plus actif et le plus versé en cette matière, des membres de la commission, c'était moi qui avais suggéré le plan, le cadre et les dispositions principales de la loi nouvelle, et que c'était précisément le succès de mes propositions, la crainte de les voir successivement adoptées, que sais-je même? car tout était possible dans ce moment de crise, la crainte de me voir nommé rapporteur qui définitivement avait déterminé M. Peyronnet à enterrer de ses propres mains son enfant mignon.

M. Portalis était membre de la commission comme moi; il m'avait fort appuyé et fort approuvé. Devenu le garde des sceaux du nouveau ministère, et chargé, à ce titre, de réparer, en matière de presse, les iniquités du ministère Villèle, iniquités dont la loi Peyronnet n'était que le couronnement et la sanction, j'avais compté qu'il prendrait pour thème de son travail le projet qui nous était commun et, en cela, je ne m'étais pas trompé; mais j'avais compté, en même temps, que je serais un peu consulté sur la conversion de ce projet en proposition définitive.

J'avais même, à vrai dire, porté plus haut mes prétentions; il était assez fréquent, à cette époque, lorsqu'un projet de quelque importance était préparé, d'admettre à sa discussion, en présence du roi, ceux des amis du ministère sur lesquels il comptait pour le soutenir. Je me regardais comme en assez bonne position pour obtenir cet honneur. Il n'en fut rien. Le projet ne me fut pas communiqué; d'autres que moi furent appelés; je ne me souviens pas en ce moment de leur nom. J'en pris de l'humeur, assez mal à propos, car c'était méconnaître les difficultés de la position du minis-

tère vis-à-vis du roi ; il était d'ailleurs fort naturel qu'on redoutât jusqu'à un certain point ma vivacité et mes exigences, mais, je le remarque, parce que ce fut à dater de ce moment que mes amis et moi, nous commençâmes à nous éloigner, sinon à nous séparer du ministère, et à prendre cette position intermédiaire qui n'a pas tardé à nous entraîner dans la plus grande faute que nous ayons eu à nous reprocher.

Au demeurant, la loi était bonne à peu de chose près, et ce peu de chose, j'essayai, de concert avec mon bon ami Sainte-Aulaire, d'y suppléer; nous demandâmes, à cet effet, un rendez-vous *ad hoc* à M. Portalis, qui nous reçut froidement et ne nous écouta guère. Portée à la chambre des députés, le 14 avril, objet le 29 mai d'un rapport insignifiant, cette œuvre, dont j'étais aux trois quarts le père, fut adoptée le 19 juin après vingt jours d'une discussion plus insignifiante encore, et qui ne roula que sur des questions de plus et de moins en matière de cautionnement, d'amende, de délai, etc. Présentée le 25 juin à notre chambre, elle n'y fut ni mieux attaquée ni mieux défendue, bien que M. de Chateaubriand et M. Molé fussent de la partie. Membre de la commission, je m'abstins de l'un et de l'autre rôle, ne trouvant convenable ni d'en indiquer les côtés faibles que personne n'apercevait, ni de m'en faire le champion dans la position où l'on m'avait placé.

Voici ce que je trouve à ce sujet dans une lettre du 4 juillet.

« Siméon nous lit ce matin son rapport ; il le fera demain à la chambre et nous discuterons lundi ou mardi. J'ai appris par Decazes que la question de savoir si je serai rapporteur avait été l'objet d'un petit débat ; toute la chambre s'y attendait ; mais le ministère Richelieu s'y est vivement opposé. On s'est adressé au ministère actuel, lequel a fait signifier par Portalis qu'il verrait cette nomination de très mauvais œil. Toute cette petite intrigue est passablement méprisable ; mais elle vous prouve à quelles gens nous avons affaire, et ce qu'il nous est permis d'en attendre. Vous comprenez que je ne me souciais guère de faire le rapport. Si j'avais beaucoup d'amour-propre comme orateur, ce n'est pas ce rapport qui me donnerait de l'illustration. Je ferais très volontiers bon marché de ma petite popularité, mais je n'ai pas tellement soif du martyre que je meure d'envie de provoquer les attaques des journaux libéraux pour le service du ministère. Néanmoins, autant je crois qu'il est raisonnable de ne point se laisser irriter par de petits témoignages d'envie et de malveillance, là où se rencontre un véritable intérêt public, autant je crois qu'il est naturel de se tenir réservé vis-à-vis de ceux qui ont pour nous une malveillance sans fondement, sans excuse ni prétexte. Aussi, la loi étant parfaitement en sûreté, mon

dessein est de garder le silence, et de témoigner par là que je suis instruit de tout ce qui s'est passé, et que j'accepte la séparation dès à présent; ou, si je parle, de parler pour mon compte, sans témoigner ni humeur contre la loi ni intérêt à ceux qui la produisent. »

Voici ce que je trouve encore, sur ce même sujet, sous la date du 13 :

« Bien loin que mon silence dans la discussion générale m'ait nui, je crois qu'il m'a donné de plus en plus, dans la chambre, l'attitude d'un homme qui ne parle pas pour parler, qui se sert de la parole comme d'un instrument pour atteindre un but, et qui laisse les autres satisfaire leur vanité. Dans la discussion des articles, je défendrai ceux qui sont spécialement mon ouvrage, s'ils sont attaqués : je les défendrai en disant qu'ils sont de moi, et je blâmerai ceux du gouvernement afin de bien témoigner qu'il n'existe aucune relation entre nous. »

Si je rappelle ces très petits incidens tout personnels, ce n'est pas pour m'en faire honneur; c'est plutôt pour en faire amende honorable, et pour montrer une fois de plus à quoi tiennent, sous un régime parlementaire, ces liaisons de parti qui décident de la direction des affaires. Si je n'étais pas le plus sensé et le plus désintéressé des hommes publics de mon temps, je n'étais pas non plus le contraire; et pourtant j'ai concouru, par un sot mouvement d'amour-propre blessé, à séparer du ministère nouveau le parti doctrinaire; de là peut-être la chute de ce ministère, notre dernière ancre de salut, et de là peut-être enfin la révolution de Juillet.

O vanas hominum mentes! o pectora cæca!

Mais n'anticipons point, revenons sur nos pas; aussi bien ces discussions sur la presse n'étaient pas désormais le principal objet des préoccupations publiques; d'autres où, Dieu merci, je n'étais pour rien, y tenaient le premier rang. Je veux parler des fameuses ordonnances sur les petits séminaires, et de la poursuite un peu saugrenue malencontreusement intentée au ministère défunt.

En rendant compte des débuts du nôtre, aux jours de sa lune de miel, j'ai rappelé, comme l'un de ses actes les plus favorablement accueillis, la formation d'une commission chargée d'examiner le régime intérieur des établissemens préparatoires au ministère sacré : il s'agissait de vérifier si ces établissemens n'étaient pas devenus, sous le manteau de l'épiscopat, de vrais collèges laïques, soustraits ainsi à la surveillance et à la juridiction de l'université;

il s'agissait surtout de constater s'ils n'étaient pas placés sous la direction de jésuites, au mépris des lois et arrêts qui prohibent, en France, l'existence de cet ordre religieux.

Cette commission, triée sur le volet, composée de neuf membres choisis dans les positions les plus élevées du clergé, de la magistrature et de l'ordre civil, après un travail assidu de plusieurs mois, avait unanimement conclu à la nécessité de faire rentrer les petits séminaires dans les limites de leurs institutions primitives; mais, tout en reconnaissant que huit de ces établissemens étaient effectivement dirigés par des pères de la société de Jésus, elle avait été d'avis que la tolérance de cette société dans le royaume relevait exclusivement de la police générale de l'état, et que les évêques n'avaient point à s'en enquérir dans la répartition des offices de leurs diocèses.

Il faut avoir vécu à cette époque pour se faire quelque idée de ce qu'excita d'indignation cet aveu naïf à la vérité, mais, au fond, plutôt raisonnable et qui n'apprenait en tout cas rien à personne. Le cri public fut universel, de même le récri chez les moins emportés; la presse tonna de ses cent bouches; l'agitation fit rage au dedans comme au dehors des chambres.

Notre ministère, nouveau-venu, timoré, méticuleux et peu solide sur ses jambes, n'était pas de force à braver un pareil orage, supposé même qu'il en eût envie, ce qui est douteux; et le roi, qui ne se sentait pas encore en mesure de le remplacer, préféra faire mine de courber la tête en vaincu, afin de mieux amasser des charbons sur celles de nous autres libéraux. Bref, le 16 juin, on vit apparaître au *Moniteur* deux ordonnances, l'une contresignée par l'évêque de Beauvais, ministre des cultes, l'autre par le garde des sceaux, M. Portalis, mais toutes deux approuvées, bel et bien, de la main royale.

La première fixait le nombre des petits séminaires et, dans chaque séminaire, celui des jeunes lévites qu'il pourrait élever; proportion étroitement gardée aux besoins du culte dans chaque diocèse; point d'externes; l'habit ecclésiastique au bout de deux ans. C'était enlever aux pères de famille qui se méfiaient, non pas sans quelque raison, comme je l'expliquerai en temps et lieu, de l'enseignement universitaire, tout espoir d'y échapper autrement que par l'éducation domestique.

La seconde soumettait au régime de l'université huit établissemens dirigés par des membres d'une congrégation religieuse non autorisée (lisez par des jésuites), en ajoutant que, à l'avenir, nul ne pourrait être ou demeurer chargé, soit de la direction, soit de l'enseignement dans les établissemens d'éducation, ecclésiastiques

ou laïques, sans s'être purgé par serment du soupçon d'appartenir à quelque congrégation de contrebande.

Ce fut au tour des bons royalistes, des bons catholiques, des bonnes âmes, à prendre le mot dans son sens un peu vulgaire, de jeter feu et flamme, de crier à l'impiété, à la persécution religieuse, à la constitution civile du clergé. Les journaux du parti ne s'y épargnèrent pas ; le pauvre évêque de Beauvais devint une brebis galeuse ; le ministère des cultes ne vit plus trace de l'épiscopat, c'était à qui montrerait du doigt l'apostat.

Voici en quels termes je rendais compte de l'événement, dans une lettre datée du 18 juin, c'est-à-dire du surlendemain.

« Vous verrez aujourd'hui par le journal le grand événement d'hier matin. Les fameuses ordonnances ont paru. La mesure est à peu près aussi efficace qu'on peut l'obtenir dans l'état actuel des choses, elle ne blesse en rien la liberté de conscience; il vaudrait mieux sans doute abolir l'université, rendre la liberté à l'instruction et laisser les évêques élever comme ils l'entendent dans les petits séminaires; mais aussi longtemps que l'université sera maintenue, ils ne peuvent se plaindre d'y être soumis comme tout le monde; on va même loin à leur égard, puisqu'on les affranchit du régime universitaire pour les écoles ecclésiastiques proprement dites, mais sans cela, selon toute apparence, il ne se formerait plus de prêtres, et, quelque vicieux que soit un tel ordre de choses, ce serait un grand parti à prendre que de faire main basse sur l'unique moyen actuel de recruter le clergé.

« En tout, il me semble qu'on est content, et qu'on aurait tort de ne l'être pas.

« Le roi, après avoir pris son parti, a montré plus de fermeté qu'on n'avait droit d'en attendre. L'archevêque de Paris est venu le trouver au nom de quatorze évêques réunis à Paris, et lui a présenté une lettre qu'il n'a pas voulu recevoir, disant que quatorze évêques ne constituaient pas le clergé et qu'il n'écouterait pas davantage le clergé lui-même, son parti étant pris. »

On peut voir quel était encore, à cette époque, l'état de mon esprit sur un sujet aussi grave; on verra plus tard ce que m'ont appris depuis l'expérience et la réflexion.

Ces pauvres ordonnances continuèrent, durant toute l'année, à défrayer la polémique des journaux et des chambres. Le débat fut des plus vifs, lorsqu'il s'agit d'obtenir un crédit pour fonder des bourses au profit des établissemens à créer sur nouveaux frais; le pauvre évêque de Beauvais ne pouvait obtenir le concours de ses confrères en rien qui touchât, de près ou loin, à pareille chose. Un

mémoire foudroyant, rédigé, dit-on, par l'abbé de Lamennais, fut publié à cent mille exemplaires et à cinq centimes pièce ; plus d'un prélat menaça d'une résistance ouverte ; enfin l'archevêque de Toulouse, sommé de répondre aux renseignemens qui lui étaient officiellement demandés, fit insérer dans le journal de son diocèse la lettre suivante :

« Monseigneur,

« La devise de ma famille, qui lui a été donnée par Calixte II en 1120, est celle-ci :

« *Etiamsi omnes, ego non.*

« C'est aussi celle de ma conscience.

« J'ai l'honneur d'être avec la plus respectueuse considération *qui est due au ministre du roi*, etc. »

Le roi se tint pour personnellement offensé de cette missive insolente ; il fit défendre audit archevêque de se présenter devant lui jusqu'à nouvel ordre ; mais pour en finir avec les criailleries, il prit le bon moyen : il s'adressa directement au saint-siège. M. Lasagni, conseiller à la cour de cassation, Romain d'origine et l'une des meilleures provenances qui nous soit restée de la réunion des états romains sous l'empire, fut chargé, à ce sujet, d'une mission confidentielle ; c'était un homme d'un esprit rare, un jurisconsulte de premier ordre, un catholique sincère et sensé. Il réussit sans beaucoup de difficulté. Le pape déclara volontiers « qu'il ne voyait rien dans ces ordonnances qui faisaient tant de bruit qu'on pût regarder comme une atteinte portée aux pouvoirs épiscopaux ; qu'il entendait les maintenir quant à l'enseignement des séminaires, mais qu'il ne prétendait point imposer au gouvernement français des congrégations interdites par les lois de France, » et M. le cardinal de Latil, archevêque de Reims, fut chargé d'informer ses vénérables confrères que « Sa Sainteté, persuadé du dévoûment sans réserve des évêques de France envers Sa Majesté ainsi que de leur amour pour la paix, et tous les autres intérêts véritables de la religion, avait fait répondre que les évêques devaient se confier dans la haute piété et la sagesse du roi pour l'exécution des ordonnances et marcher d'accord avec le trône. »

Je ne dirai qu'un mot de l'acte d'accusation lancé, le 18 juin, après beaucoup d'hésitations, de menaces et reculades, contre l'ombre en déroute du ministère Villèle. Ce ne fut, au vrai, qu'une lubie d'extrême gauche, une sorte d'*olla podrida* de tous les pamphlets, de tous les articles, de toutes les diatribes qui traînaient depuis deux ou trois ans dans les échoppes, dans les estaminets,

sur les étalages de librairies en plein vent. Le père putatif de cette machine de guerre en pleine paix, n'était autre qu'un pauvre bonhomme, ayant nom Labbey de Pompières, et n'ayant, bien entendu, d'abbé que le nom, lequel n'avait personnellement de crédit qu'en qualité de beau-père ou de beau grand-père, l'un ou l'autre n'importe, d'Odilon Barrot; mais c'en était assez pour donner consistance à la velléité dont il était possédé de faire quelque chose pour être quelque chose. Cela n'avait pas le sens commun: autant il avait été juste et sage d'attaquer à fond le ministère Villèle lorsqu'il était au pouvoir, et nous entraînait à reculons mais rapidement vers la contre-révolution; autant, une fois tombé, il était absurde et puéril de prétendre ériger ses méfaits en acte de haute trahison; c'était lui faire trop d'honneur, et du même coup lui faire trop beau jeu. C'est ce que nous, gens du centre gauche, nous tâchions de faire comprendre à nos amis de la gauche; mais si nous réussissions, tant bien que mal, à conjurer l'orage, nous ne parvenions pas à le dissiper. Il faut toujours menacer, nous disaient de leur grosse voix les gros bonnets, il faut tenir l'épée de Damoclès sur la tête de l'ennemi; mais outre qu'au cas trop probable où le fil viendrait à casser, ce ne serait et ne pourrait être qu'un coup d'épée dans l'eau, ces fils-là ne tiennent à rien d'ordinaire. Aussi advint-il qu'un beau matin, à l'issue d'un débat sur la dissolution de la garde nationale, ce grand crime dudit ennemi, le sire abbé de Pompières n'en fit qu'à sa tête et déposa sans dire gare son factum d'accusation.

Qui fut penaud? Hélas! ce fut nous, et surtout notre ministère actuel; car que faire? Combattre l'accusation, c'était prendre la queue de la droite et faire à M. de Villèle cadeau d'une absolution triomphante qui le remettrait sur un bon pied; admettre l'accusation, c'était prendre la queue de la gauche, se faire solidaire de sa sottise et en partager le déboire à peu près inévitable.

Force fut bien pourtant de choisir.

Le ministère (le nôtre, s'entend) prit l'attitude de la neutralité et s'y maintint grâce à l'éloquence, à l'adresse et à la mesure de M. de Martignac. Je ne l'ai jamais plus admiré. Ce terrain n'en était pas un pour la majorité de la chambre (il s'entend de la chambre des députés); elle admit, tout en enrageant, la proposition, mais ne l'admit qu'à l'examen et nomma, pour ce faire, une commission *tri-partite* qui ne pouvait guère aboutir; pour la gauche pure, Mauguin et Benjamin Constant; pour le centre gauche, Girod (de l'Ain); pour le centre droit, Rardot, Delalot, Agier; pour la droite, Montbel, Dutertre, Lamezat; il n'y avait guère là que M. de Montbel qui fût décidément pour M. de Villèle, et les gens du centre droit étaient ses ennemis personnels encore plus que politiques.

Mais, une fois nommée, restait à savoir ce que ferait cette commission, quelles seraient ses allures; quels droits, quels pouvoirs elle entendrait s'attribuer; comment elle s'y prendrait, à défaut de toute législation préexistante, de tout précédent quelconque, pour donner couleur à son mandat et faire semblant de le prendre au sérieux.

Son embarras fut grand à ce sujet, si bien que le lendemain, je crois, de sa première réunion, je vois arriver chez moi Girod (de l'Ain), flanqué de Sébastiani, pour m'engager à leur venir en aide et à leur dresser un plan de conduite sur le modèle d'outre-Manche. Bien plus empêchés furent-ils encore quand je leur expliquai qu'ils n'étaient qu'une commission comme une autre, sans plus ni moins de pouvoirs; qu'il ne leur appartenait point de s'ériger en juges instructeur, des décerner ni mandats ni citations, d'interroger sous la foi du serment, de s'arroger mainmise sur les papiers d'état ou sur les papiers des particuliers, en un mot, de faire acte juridique; qu'ils ne pouvaient instruire que sur la commune renommée, recevoir que des déclarations ou des dépositions volontaires; accuser enfin, s'ils le jugeaient convenable, que devant la chambre des pairs, qui seule avait qualité pour faire acte de juridiction proprement dite. Ils ne voulaient pas m'en croire quand je leur affirmais que la chambre des communes en Angleterre ne revendiquait plus, depuis longues années, le droit d'interroger sous serment.

Cela mettait mes interlocuteurs tout à la fois fort à l'aise et fort en peine : fort à l'aise en ce sens qu'ils étaient maîtres d'agir selon leur bon plaisir, mais aux risques et périls d'être seuls de la partie et de ne trouver personne qui fût tenu d'obtempérer à leurs injonctions; fort en peine, car c'était sur quelques découvertes qu'ils comptaient pour faire un peu de figure; ils entendirent quelques témoins de bonne volonté, mais qui n'en savaient pas plus qu'eux; ils s'adressèrent au gouvernement pour obtenir la communication de certaines pièces : le gouvernement s'excusa poliment; bref, la pauvre commission ne réussit, après maint et maint effort, qu'à se poser à elle-même diverses questions sans pouvoir réunir dans son propre sein la majorité sur aucune réponse; elle en vint faire tristement à la chambre une piteuse confidence, en lui demandant d'être départagée; la chambre ajourna sa propre réponse et la fin de la session tira tout le monde de ce mauvais pas.

Je ne pris, toute réflexion faite, aucune part à la discussion d'une question assez importante et très épineuse, la question de savoir qui aurait le dernier mot de la cour de cassation ou des cours royales lorsqu'il s'élèverait entre elles une contradiction persistante et réitérée sur quelque point de droit ou de forme. La loi proposée par le gouvernement donnait gain de cause aux cours royales, ce qui

n'était pas logiquement soutenable; d'un autre côté, il semblait contraire aux principes de rendre, en aucun cas, la cour de cassation *juge de fond* dans une affaire quelconque. C'était un sujet sur lequel j'avais dès longtemps réfléchi. Mais le résultat de mes réflexions ayant été contraire à ces mêmes principes, sur lesquels se fonde notre système de cassation, et mes conclusions tendant, en cette matière, à bien plus qu'à la question incidemment engagée, je me trouvais placé, si j'intervenais, entre la témérité et la timidité : la témérité si j'allais au bout de ma pensée, la timidité si je m'arrêtais à mi-route. Je préférai laisser aller les choses sans m'en mêler : *sinere mundum ire sicut it*, comme dit Panurge, en me réservant de traiter à fond la question dans notre *Revue française*. J'y fis insérer un petit traité *ex professo* sous ce titre : *de l'Interprétation des lois*, traité que je prends la liberté de recommander aux amateurs, s'il en est encore en fait d'organisation judiciaire; il s'en rencontrait de mon temps.

La session fut close le 18 août.

Ainsi que je l'ai indiqué plus haut, le nouveau ministère s'y était fait grand honneur, aux yeux du moins des gens sensés, des vrais connaisseurs. Placé dans une position très délicate entre le roi, qui ne guettait qu'une bonne occasion de s'en défaire, et la chambre des députés, qui n'avait de parti-pris sur rien, peu soutenu par le centre droit des deux chambres, qui le trouvait trop enclin de notre côté, plus médiocrement encore par nous, qui n'y prenions pas confiance, sa conduite, en toute occasion ou à peu près, avait été prudente et ferme, hardie et mesurée; il était sorti à son avantage de toutes les difficultés, il ne s'était impatienté ni du décousu de nos allures ni de la multiplicité de nos exigences; nous avions, avec lui, gagné du terrain, et nous en eussions gagné bien plus encore si nous avions agi de concert. Il dépendait de nous de réparer la faute que nous avions faite en 1818. Ce pouvait être, à notre grand profit, un nouveau ministère Richelieu, j'entends le premier en date, celui du bon temps, un ministère libéral par position et modéré par caractère, un ministère soutenu par nous et supporté par le roi.

On verra bientôt ce qu'il en advint.

III.

Avant la fin de la session, je rejoignis ma famille à Broglie et j'y passai le reste de l'année, les yeux fixés sur les événemens du dehors, qui ne manquaient pas d'intérêt et d'importance.

Au premier rang, il fallait placer la guerre entre la Russie et la Porte, guerre dont l'origine, sinon le motif, remontait plus haut que les troubles de la Grèce, qui n'en furent que le prétexte. Il était bien

difficile de dire qui des deux avait meilleure ou pire cause. Les griefs de la Porte étaient plus réels, ceux de la Russie plus apparens. L'humanité parlait pour celle-ci; la politique pour celle-là. La fortune elle-même sembla partager l'incertitude des esprits, dans cette première campagne du moins, dont le commencement fut si brillant pour les Russes et la fin si désastreuse. Nous étions de tout cœur avec eux, à ce point même que notre ambassadeur, M. de Mortemart, accompagna l'empereur Nicolas à la tête de son armée. En revanche, M. de Metternich, s'il se lavait ostensiblement les mains de tout, en qualité de neutre, se les frottait volontiers, et non moins ostensiblement, quand les Russes étaient battus.

Notre expédition de Morée, partie des côtes de France le 17 août, arrivée le 29 en vue de Navarin et précédée par cette nuée de volontaires de tout âge, de tout rang, de toute condition, qui couraient se ranger sous le drapeau d'Odyssée ou de Colocotronis, à défaut du nôtre, notre expédition, dis-je, ne courait point risque de rencontrer une véritable résistance. Nous n'étions pas précisément en état de guerre avec la Porte; nous étions dans cet état intermédiaire propre à notre temps, où la diplomatie fait son chemin, la baguette de Popilius à la main. La convention d'Alexandrie obligeait Ibrahim-Pacha à nous remettre les places fortes, à réembarquer ses troupes et à nous laisser le terrain libre; ce ne fut pas, néanmoins, sans beaucoup de difficultés, d'hésitations, de pourparlers, voire même sans quelques coups de fusil tirés, vaille que vaille, que le général, bientôt maréchal Maison, réussit à déterminer nos bons amis les Turcs et nos meilleurs amis les Égyptiens à subir les conséquences du traité du 15 juillet.

Mais quel plaisir d'entendre notre roi (c'était bien le nôtre en cela) dire à son armée :

« Soldats,

« Je vous charge d'une grande et noble mission; vous êtes appelés à mettre un terme à l'oppression d'un peuple célèbre. Cette entreprise qui honore la France, à laquelle tous les cœurs généreux applaudissent, ouvre devant vous une carrière de gloire que vous saurez remplir; j'en ai pour garantie les sentimens et l'ardeur qui vous anime.

« Pour la première fois, depuis le XIIIe siècle, nos drapeaux, aujourd'hui libérateurs, vont apparaître sur les rives de la Grèce. Soldats, la dignité de la couronne, l'honneur de la patrie attendent de vous un nouvel éclat; dans quelque situation que vous placent les

événemens, vous n'oublierez pas que de si chers intérêts vous sont confiés. »

Qu'il y avait loin de ce langage à celui de M. de Villèle, répondant de son ton nasillard à notre comité : « Mais quel intérêt pouvez-vous prendre à cette localité? »

C'était Athènes et le Parthénon !

Peu après, notre armée achevait d'évacuer le territoire espagnol, laissant cet infortuné pays en proie à la tyrannie, que nous y avions établie, ou plutôt rétablie, et qui nous avait payés comme paient les tyrans et comme méritent d'être payés ceux qui les protègent. Il n'avait pas été possible d'arracher à Ferdinand VII et à ses suppôts les moindres ménagemens envers ces pauvres libéraux, qu'ils n'avaient vaincus que par nos mains et sous nos drapeaux, cette fois fort peu libérateurs; moins encore, s'il est possible, d'en obtenir le moindre égard pour nos plus justes réclamations ; et le pire, c'est qu'autant en arriva-t-il à Lisbonne, malgré les efforts du gouvernement anglais; le vent de contre-révolution que nous avions déchaîné dans la Péninsule avait renversé le frêle édifice élevé par dom Pedro, sous les auspices du cabinet de Saint-James, et l'armée anglaise, en s'éloignant comme la nôtre, laissait comme la nôtre le parti libéral à la discrétion d'un petit tyranneau dont son ascendant n'avait pu venir à bout. Dom Miguel régnait aussi glorieusement et aussi bénignement que Ferdinand VII, mais au moins l'Angleterre, qui n'avait rien fait pour le hisser sur son petit trône, qui n'en avait voulu faire qu'un chétif *prince consort*, n'était pas, comme nous, responsable de ses méfaits et de ses forfaits.

Ce qu'aurait fait Canning, s'il avait vécu, pour prévenir en Portugal une contre-révolution qui détruisait, sinon son ouvrage, tout au moins un état de choses qu'il avait approuvé et secondé, qu'il avait même promis de protéger contre la réaction dont nous étions tristement les artisans en Espagne, il est difficile de le dire, mais ce que fit le duc de Wellington, son successeur, sera bientôt dit. Il ne fit rien et ne parut guère en prendre souci.

Aussi bien il ne tenait guère à l'héritage de M. Canning, et il ne tarda pas à le montrer, car il saisit assez brutalement la première occasion qui se présenta pour expulser, c'est le mot propre, de son cabinet, le petit noyau de tories libéraux qu'il avait, de prime abord, consenti à y conserver. Il fit cette exécution sur le plus illustre d'entre eux, M. Huskisson, à propos d'une très légère irrégularité de tactique parlementaire, effet d'une inadvertance dont M. Huskisson fut le premier à s'accuser et à s'excuser. Dès lors, le ministère tout entier fut tory pur sang, et la politique britannique changea du blanc au noir. Il ne réussit, néanmoins, qu'à demi dans sa poli-

tique d'écrevisse (si tant est que l'écrevisse marche à reculons). Il lui fallut subir la révocation de l'acte du *Test*, cet affront au bon sens et à la morale dont la conséquence avouée était de réduire au parjure quiconque prétendait à une place quelconque, petite ou grande; et si la chambre des lords lui prêta volontiers l'épaule contre l'émancipation des catholiques, Peel, alors son coadjuteur, ne réussit point à retarder, dans sa marche triomphante le bill proposé par sir Francis Burdett; la chambre des communes en prit possession et depuis ne l'a pas lâché. Peel ne réussit pas mieux à prévenir en Irlande l'élection du grand agitateur, à la barbe de la loi en vigueur, du parlement sur pied, et du vainqueur de Waterloo, et plût à Dieu que l'un et l'autre eussent été vaincus tout à fait, cette fois; cela leur eût épargné le dégoût de faire plus tard amende honorable, et de proposer eux-mêmes ce qu'ils avaient, à grands cris, déclaré l'abomination de la désolation, et la ruine de leur pays, détestable exemple qui n'a que trop été suivi!

Tandis que, tranquille à Broglie, désormais en état de nous recevoir modestement mais commodément, entouré de ma famille qui grandissait, et de mes déjà vieux amis, je m'y reposais un peu des fatigues d'une session rendue plus laborieuse par les intrigues intérieures et la difficulté de tenir ensemble les *disjecta membra* de notre majorité que par les luttes de la tribune, j'étais, à mon insu menacé d'un bien grand malheur. Ma mère, mon excellente mère, à peine entrée dans sa soixante-sixième année, ma mère, dont la santé ne nous avait jamais donné la moindre inquiétude, se trouvait atteinte d'un mal dont elle ne parlait à personne, et dont, en vérité, je crois qu'elle ne se disait mot à elle-même. Je fus averti par M. d'Argenson, qui nous vint voir au commencement de l'automne. Nous avions réussi, ses amis de la gauche et moi qui vivais bien avec eux, à le faire nommer député dans le département de l'Eure, où il n'avait jamais résidé et ne possédait pas un pouce de terrain. N'y connaissant personne, il profitait de l'intervalle des deux sessions (1828-1829) pour faire sa tournée de visites et de remerciemens; il me parla de la santé de ma mère avec quelque souci; je convins avec lui qu'à son retour à Paris, il m'écrirait avec détail et qu'il déciderait ma mère à consulter M. Lerminier, alors notre ami plus encore que notre médecin. C'était, à cette époque, le successeur le plus accrédité qu'eût laissé Corvisart, celui qu'il avait placé lui-même près de l'empereur Napoléon pendant la campagne de Russie.

M. d'Argenson me tint parole; Lerminier m'écrivit une longue lettre. Ni l'un ni l'autre ne me paraissaient rassurés, sans qu'on fût bien fixé sur la nature du mal; je partis pour Paris le 18 octobre,

c'est-à-dire le lendemain même du jour où j'avais reçu les deux lettres. Je trouvai ma mère très faible et dans un grand état de dépérissement, mais tranquille sur elle-même, gaie et prenant intérêt à tout, comme à son ordinaire ; le lendemain et le surlendemain, elle parut reprendre des forces, sous l'action des médicamens, et rien n'annonçait un danger certain ni prochain. Le 21, je dînai en tête-à-tête avec elle, dans son petit salon ; elle trouvait trop fatigant de dîner dans la salle à manger ; elle était mieux encore que la veille et dîna modérément, mais de bon appétit. Vers neuf heures et demie, heure à laquelle elle se retirait d'ordinaire, elle me congédia en me disant de venir le lendemain déjeuner avec elle. Il faisait beau, je me promenai sur les boulevards jusque vers onze heures ; à peine venais-je de me mettre au lit, qu'on accourut me demander de la part de M. d'Argenson. Je m'habillai en grande hâte et courus à toutes jambes. Je trouvai ma pauvre mère étendue dans son lit, sans mouvement et sans respiration. D'après ce qui me fut raconté, en entrant dans sa chambre elle avait, selon sa coutume, fait sa prière à genoux, s'était couchée en se déshabillant elle-même ; entrée dans son lit, elle avait dit à sa femme de chambre :

— Relevez-moi la tête, soulevez mon oreiller.

Et, cela fait, en posant sa tête sur l'oreiller, elle avait fermé les yeux et rendu le dernier soupir, sans effort, sans agonie, comme un enfant qui s'endort.

Je passai la plus grande partie de la nuit, avec M. d'Argenson, dans le salon, dont la porte ouvrait sur la chambre à coucher. Il insista pour qu'on n'éveillât point ma sœur, Mme de Lascours, qui, le lendemain matin, en fut au désespoir ; mais quelque rapidement qu'elle fût descendue, elle n'aurait pu recueillir le dernier soupir de notre pauvre mère.

Je ne restai que quelques jours à Paris, tristement préoccupé de détails plus tristes encore, et je rejoignis le plus tôt que je pus ma femme et mes enfans. Mes sœurs, mon frère, tous ceux des nôtres que ce douloureux événement avait réunis se dispersèrent également, la mort dans l'âme. Jamais mère de famille ne fut plus regrettée et plus digne de l'être.

Le coup me fut trop sensible pour me permettre de prêter, vers la fin de l'année, quelque attention aux événemens politiques. Je consacrai ces deux mois à des pensées et à des devoirs plus en harmonie avec l'état de mon âme.

BROGLIE.

PSYCHOLOGIE D'UNE SAINTE

SAINTE THÉRÈSE.

I. *Œuvres complètes de sainte Thérèse.* — II. *Histoire de sainte Thérèse.* Paris, 1883; Bray et Retaux.

L'idée que l'on se fait d'un saint a subi dans notre siècle la fortune de beaucoup d'autres idées : elle s'est affadie. Le côté héroïque et quelquefois aventureux du type s'est effacé, et le public en est venu à se représenter un homme bon à canoniser comme un être parfait, bien qu'un peu béat, absorbé dans ses dévotions, ne péchant jamais, mélancolique et, pour tout dire, très ennuyeux. Lorsque, par hasard, la vieille et forte race ressuscite, on ne la reconnaît plus. Nous en avons eu l'exemple, de notre temps, avec Gordon. Le monde a salué Gordon héros; mais, parce que Gordon était violent, enclin à pendre ou à fusiller le méchant, le monde n'a point vu son air de famille avec les saints d'autrefois. Ce n'était pas un saint correct et, sans la correction, il est bien difficile d'arriver à quelque chose au XIXe siècle.

Il y a eu une époque, et un pays, où l'ancien type des élus de Dieu a eu tout son relief et tout son éclat. C'est l'Espagne, au XVIe siècle. La piété douceâtre et sage à laquelle nous sommes arrivés n'était point du tout le fait des contemporains de don Quichotte. Il y avait alors en Espagne, parmi les personnages des deux

sexes que les ouvrages de dévotion recommandent à la vénération des fidèles, toute une légion de figures originales et hardies. En voyant quelle sorte de femme était une sainte Thérèse, le lecteur profane sentira peut-être qu'en dehors de toute idée religieuse, quelque chose s'est perdu, un rien, une petite étincelle, qui rendait le monde plus pittoresque et la vie plus intéressante. Pour des raisons qu'il est aisé d'entendre, nous laisserons en dehors de cette étude tout ce qui touche de près ou de loin aux miracles. Nous n'y ferons même aucune allusion. Ce sont là des matières où l'église romaine est le seul juge et, nous osons le dire, le seul intéressé. Elle est d'ailleurs elle-même encore divisée sur une partie au moins des points que nous nous interdisons de toucher (1).

I.

Sainte Thérèse naquit en 1515 à Avila, dans la Vieille-Castille. Il nous est facile de nous représenter le milieu où elle a grandi, car rien n'est changé, sauf que la ville dépeuplée est comme morte sur son rocher. Avila s'est conservée intacte, avec ses merveilleuses fortifications du moyen âge, ses murailles énormes, ses tours rondes en granit, ses neuf portes très hautes, sa cathédrale à mine de forteresse. La sierra de Gredos, aux crêtes pelées et aux immenses éboulis de pierres, qui domine la ville au sud, est toujours sans routes, à peine explorée, et habitée par des populations presque sauvages. On voit toujours dans les environs d'Avila, sur le sol hérissé de blocs de pierre, les grossières statues d'animaux taillées dans le granit, à une époque inconnue, par des artistes barbares. Sur ces paysages âpres pèse un dur climat; l'hiver est froid et long, et il n'y a pas de printemps.

Les Avilais étaient une race belliqueuse, qui avait soutenu pendant de longs siècles de continuels assauts. Un jour que les hommes étaient partis en expédition, l'ennemi survint. Les femmes coururent aux portes et aux remparts, nommèrent une commandante, Ximena Blasquez, et repoussèrent l'attaque. La ville reconnaissante conféra à Ximena, pour elle et ses descendantes, le droit de siéger et de voter dans les assemblées publiques. Le courage

(1) Voir l'*Étude pathologico-théologique sur sainte Thérèse*, par le père Louis de San, de la compagnie de Jésus (Paris, 1886; Fetscherin et Chuit). L'auteur s'y attache à réfuter un travail d'un autre père jésuite : *les Phénomènes hystériques et les Révélations de sainte Thérèse*, par le père Hahn, mémoire couronné à Salamanque. Le père Hahn concluait à l'existence, chez sainte Thérèse, d'une affection hystérique très prononcée, à laquelle il attribuait une partie des phénomènes étranges auxquels le père de San assigne, au contraire, une origine purement surnaturelle.

et l'humeur batailleuse des habitans avaient valu à Avila le surnom de Cité des chevaliers. Plus tard, quand les Maures furent loin, les guerres civiles calmées; quand la politique royale, sous Charles-Quint et son fils, eut accoutumé les grands à vivre dans la paix et l'oisiveté et poussé le hidalgo pauvre vers l'église, le commerce ou le service du roi, les Avilais cherchèrent un autre emploi de leurs instincts héroïques, et la religion un peu farouche de l'époque le leur fournit. La ville se transforma en une vaste pépinière de saints, emportant le paradis d'assaut, à coups de discipline, comme leurs pères prenaient les châteaux à coups d'épée. La cité en reçut un nouveau surnom. Le peuple caractérisa en trois mots le lieu et ses habitans : *Avila cantos y santos*, disait le proverbe; — Avila n'est que pierres et saints.

Le père de sainte Thérèse, Alphonse Sanchez de Cepeda, comptait parmi ses ancêtres un roi de Léon. Sa mère, Béatrix Davila de Ahumada, appartenait à la plus vieille noblesse de Castille. La ligne paternelle et la ligne maternelle possédaient également, dans toute son intégrité, la *limpieza*; c'est-à-dire qu'elles n'avaient jamais été alliées aux Maures, aux juifs ou autres races de sang impur. Le fait était de la plus haute importance dans l'Espagne d'alors, pour la considération publique et la situation sociale. Les préjugés contre le sang impur étaient si forts que, faute de fournir la preuve de la *limpieza*, on était exclu de la plupart des fonctions publiques. Sancho lui-même comprenait que, s'il avait cette tache, son maître ne pourrait jamais le faire duc ou gouverneur d'île. Il avait soin de lui dire : « Je suis vieux chrétien, et cela suffit. » — Sainte Thérèse, devenue carmélite, faisait fi, comme il convenait à son état, des distinctions mondaines : « Étant tous pétris du même limon, disait-elle, disputer sur la noblesse de l'origine, c'est débattre si telle sorte de terre vaut mieux que telle autre pour faire des briques ou du torchis. » Au fond, il lui resta toute sa vie, à son insu, un petit coin d'admiration pour la terre à briques dont se pétrissent les gentilshommes. Cela lui échappe çà et là. Elle a une manière de dire, en parlant d'une femme : « Elle était éminemment fille de gentilhomme, » qui sent jusque sous la bure l'arrière-petite-fille de roi.

Alphonse de Cepeda était de haute taille et de grande mine, l'air noble, l'humeur austère; il aimait qu'on fût pieux dans sa maison et entendait être obéi. Secourable aux pauvres, bon pour ses serviteurs, il refusa toujours, ce qui frappa beaucoup les siens, de posséder des esclaves, tandis qu'autour de lui on en avait des troupeaux, marqués au feu comme nos chevaux de cavalerie. Il vivait assez renfermé, lisant assidûment, et toujours des livres sé-

rieux ou des ouvrages de dévotion. Suivant la tradition léguée à l'Espagne par les Maures, il tenait sa femme et ses filles étroitement recluses et écartait de sa maison les visites d'hommes. Toutefois, il admettait que les femmes eussent quelque instruction, ce qui était presque une rareté, j'allais dire presque une faiblesse alors ; l'un des derniers couvens fondés par sa fille Thérèse faillit échouer parce que, sur neuf postulantes, dont quatre filles nobles, il n'y en avait qu'une « qui sût bien lire. »

Les écrits des contemporains nous font entrevoir Alphonse de Cepeda dans sa grande bibliothèque, où les auteurs latins, les pères de l'église, les poèmes religieux ou didactiques tiennent la plus grande place. Dans un coin dorment, ou semblent dormir, les œuvres profanes : romans de chevalerie, *cancioneros* galans et subtils, *romanceros* héroïques. La maison est entourée de grands jardins qui la rendent silencieuse. Le maître du logis lit. Il a l'allure fière, l'expression loyale et sévère de ces vieux gentilshommes castillans que les peintres espagnols nous montrent en pourpoint sombre et collerette blanche : corps maigres, âmes fidèles jusqu'à l'entêtement, très bons et très cruels, selon que Dieu, le roi ou l'honneur le commande. De temps à autre, Alphonse de Cepeda fait venir un de ses enfans. Il lui remet un volume, choisi parmi les auteurs graves, se fait rendre compte de la lecture précédente, éclaircit et redresse les idées et sourit aux réflexions naïves d'Antoine, le futur moine, ou aux saillies de cette mauvaise tête de Pierre, qui donnera tant d'embarras aux siens. Cette grande figure froide et digne, avec sa parfaite pureté de mœurs et sa véracité scrupuleuse, cet homme inflexible, mais que « nul, écrit sa fille, n'entendit jamais ni jurer ni médire, » était tout à fait le chef de famille qu'il fallait pour brider et diriger une nichée de douze petits Avilais, c'est-à-dire de douze créatures indépendantes entre toutes.

Il avait eu deux fils et une fille d'un premier lit. Il eut sept fils et deux filles de Beatrix de Ahumada, la mère de Thérèse.

Beatrix est une délicieuse figure qui illumine la vieille demeure seigneuriale des Cepeda. Mariée à quinze ans, morte d'épuisement à trente-trois, d'une beauté rare et exquise, d'une santé délicate, elle avait le caractère modeste et doux, le cœur tendre, l'imagination vive et curieuse, l'esprit orné de toutes les grâces et de toutes les séductions. Son état maladif l'avait contrainte à remettre le gouvernement domestique à sa belle-fille. Toute jeune et dans la fleur de sa merveilleuse beauté, elle avait renoncé à la parure et s'était habillée en vieille. Elle vivait sévèrement, en apparence tristement, dans une retraite indolente d'infirme. Cette chambre où la souffrance avait établi sa demeure et où la mort planait était cepen-

dant, pour Beatrix, un monde enchanté peuplé de visions charmantes. De son lit, il lui semblait voir passer une foule martiale et amoureuse. Tous les romans de chevalerie de la bibliothèque, auxquels Alphonse de Cepeda se gardait de toucher, tous ces volumes de poésies jugés par lui dangereux, qui contaient la folie héroïque et les passions enflammées des ancêtres, leur mysticisme violent, leurs sentimens alambiqués et leur fantaisie picaresque, tout cela venait défiler derrière les rideaux de Beatrix et la ravissait dans une région poétique où Dieu, les fées et les magiciens secouraient les bons chevaliers et délivraient les dames vertueuses. Elle passait ensuite les livres à ses enfans, qui les dévoraient à l'insu de leur père, et dont l'âme s'embrasait ainsi, si j'ose employer cette expression très espagnole, de deux feux différens : l'un sombre et dévorant, attisé par un père austère et dominateur ; l'autre léger, capricieux, éblouissant, soufflé par les lèvres souriantes d'une mère spirituelle et romanesque. Les enfans se ressentirent de cette double influence.

Les documens nous manquent sur l'un des fils, le second. On a vu qu'Antoine, qui était le cinquième, se fit moine. Les sept autres furent soldats et partirent pour l'Amérique, sauf peut-être l'aîné, sur lequel on n'a pas de détails précis. L'Amérique était alors le terre demi-fabuleuse où l'Espagne allait vivre ses romans de chevalerie. On y avait des aventures et on y accomplissait des exploits qui n'étaient guère moins extraordinaires que ceux des livres chéris de Beatrix. C'est même ce qui explique que les romans de chevalerie aient eu en Espagne une vogue si prodigieuse, si persistante, et que tant de gens, qui n'étaient point fous, s'en soient nourris et y aient cru sans y croire. Charles-Quint faisait des lois contre eux et lisait en cachette, comme un écolier, l'un des plus insensés : *don Belianis de Grèce*. Sous Philippe II, les cortès furent contraintes d'intervenir. Ils demandèrent au roi de brûler en masse tous les romans de chevalerie, pour mettre fin aux ravages qu'ils faisaient dans les esprits, et en particulier, disait la pétition, chez la jeune fille que sa mère enferme par prudence et qui passe son temps à lire *Amadis*. On promit satisfaction aux cortès et l'on ne fit rien. Le courant était trop puissant, il avait une source trop profonde dans l'histoire de l'Espagne de la Renaissance.

Un peuple qui avait entendu les récits des compagnons de Cortez et de Pizarre trouvait toutes naturelles les entreprises les plus extravagantes et les faits d'armes les plus mirifiques, ou plutôt, c'est à peine s'il trouvait que les conteurs rendissent justice à la réalité : ses frères et ses fils en avaient fait bien d'autres au pays de l'or. Quant à l'élément merveilleux des romans de chevalerie, les Espagnols du

XVIe siècle n'avaient même pas besoin de regarder vers le Nouveau-Monde pour le retrouver. Ils y vivaient en plein, ils s'y baignaient. La moisson de saints qui avait levé sur leur sol les enveloppait dans une atmosphère de visions et de miracles. Le merveilleux était devenu le surnaturel, les magiciens s'étaient métamorphosés en saints, et l'imagination populaire ne distinguait pas bien les uns des autres, à tel point que le souci des âmes et « de la doctrine sainte, véritable et chrétienne » était au fond de la pétition des cortès contre *Amadis* et ses pareils. Comment, en effet, se démêler dans les prodiges?

Les enfans de Cepeda mirent parfaitement en action, pour leur compte, leurs lectures de jeunesse. Les garçons s'acquittèrent avec éclat de la partie des aventures et des batailles. Ferdinand prit part à la conquête du Pérou, montra une valeur brillante, et reçut de grandes possessions dans le pays conquis. Rodrigue fut tué en combattant sur les bords du Rio de la Plata. Pierre se battit en tête brûlée et revint l'esprit tout à fait détraqué. Augustin fut un grand homme de guerre; il gagna dix-sept batailles sur les Chiliens et fut fait gouverneur d'une place importante du Pérou. Tous les autres furent de vaillans soldats, de bons chrétiens et des hommes intègres. Quant aux trois filles, Marie et Jeanne se contentèrent d'être des personnes vertueuses, qui se marièrent à de bons gentilshommes et vécurent dans une grande piété; mais Thérèse se chargea de nourrir sa génération de merveilleux ou, si l'on aime mieux, de surnaturel.

II.

Thérèse de Ahumada était parfaitement bien faite et marchait comme une déesse. Elle avait le beau teint mat des pays du soleil, la peau fine et blanche; elle rougissait facilement. Ses cheveux noirs frisaient sur un grand front intelligent. Ses yeux, très noirs aussi, étaient un peu trop ronds et trop à fleur de tête, mais étincelans d'esprit, vifs, expressifs, de ces yeux jaseurs et rieurs qui disent tout. Ils étaient surmontés de deux sourcils en coup de sabre, point arqués, qui achevaient d'éclairer la physionomie. Le nez était banal, petit et rond; la bouche plutôt mal que bien; la lèvre inférieure pendait un peu. Mais les dents étaient superbes, le sourire franc, et trois petits signes, coquettement posés par la nature sur la joue gauche, donnaient un piquant adorable à cette jolie tête radieuse.

Elle avait la voix douce, les mouvemens souples, des mains de race, longues, fines et blanches, qu'elle soignait beaucoup. Elle rappelait

son père par la mine noble et le grand air. C'était, dit un contemporain, « une de ces beautés brunes qui sont toujours accompagnées de majesté. » Elle tenait de sa mère une grâce à laquelle personne ne résistait et qui lui servit, plus que les règles et les constitutions, à obtenir de ses religieuses des prodiges de renoncement et d'obéissance. Sa gaîté fit le reste. Elle en avait tant, et de si jaillissante, qu'avec elle on serait allé au bûcher en riant. Déjà âgée, déjà la grande réformatrice et la grande sainte, elle alla s'installer dans un couvent de carmélites où elle avait appris qu'on se mourait, à la lettre, d'ennui et de tristesse, et fut si aimable, si enjouée, rogna si gentiment les pénitences, qu'elle les laissa contentes et heureuses, le cœur épanoui.

Elle avait l'esprit étendu et ferme, l'imagination chaude et emportée. L'éducation en partie double qu'elle reçut la développa dans tous les sens. Son père, dont elle était la favorite, la fit beaucoup lire de très bonne heure et lui inspira un goût pour la science si juste et si sain, qu'elle ne redoutait rien tant pour ses religieuses que les directeurs et confesseurs demi-savans : elle aimait encore mieux les ignorans, pourvu qu'ils eussent du bon sens et point de prétentions. D'autre part, les romans de chevalerie prêtés par sa mère donnaient des ailes à son imagination. Elle passait une partie des jours et des nuits à les lire, tremblant d'être surprise par son père. Puis, Beatrix lui faisait réciter des rosaires, des prières difficiles à comprendre; don Alphonse lui donnait la *Vie des saints*, presque aussi amusante que les romans de chevalerie; elle entendait le bruit d'armes de ses neuf frères, tous occupés, depuis le maillot, de jeux militaires, et sa petite tête travaillait, et elle voulait, elle aussi, faire des actions extraordinaires, elle ne savait pas encore quoi.

A sept ans, elle persuada à son frère Rodrigue, qui en avait onze, de s'en aller ensemble chez les Maures, pour être martyrs, comme dans la *Vie des saints*. Ils s'échappèrent de la maison, sortirent de la ville et rencontrèrent un de leurs oncles, qui les ramena. Rodrigue ne fut pas brave. Il accusa sa sœur : « C'est la petite, dit-il, la *nina* qui m'a entraîné. » La *nina* se défendit hardiment et soutint qu'elle n'avait pas eu tort. Elle voulait aller chez Dieu et il n'y avait qu'à voir dans ses livres si elle n'avait pas pris la bonne route. A quatorze ans, elle devint amoureuse d'un petit cousin. Don Alphonse, cet homme si sage, avait eu l'imprudence, que sa fille, dans son autobiographie, dénonce à tous les parens, d'admettre des petits cousins dans sa maison. Ils étaient tous aux pieds de la sirène, qui s'accuse, comme d'un affreux péché, d'avoir su « donner de l'intérêt à la conversation. » A ce moment-là, le ciel perdit du ter-

rain. Satan et ses pompes, sous la forme de pommades et de parfums, envahirent la place. Thérèse de Ahumada devint coquette et frivole. Elle persuada à Rodrigue, qu'elle opprimait décidément, de faire ensemble un roman de chevalerie ; ils le firent, le roman courut dans Avila et il surprit d'admiration tous ceux qui le lurent.

Don Alphonse s'alarma : Beatrix était morte ; Marie, la grande sœur, se mariait ; il se défiait de lui pour gouverner cette fille supérieure, son orgueil et sa joie. Elle était trop brillante, trop exaltée. Sa nature la jetait sans cesse d'un extrême à l'autre, des ravissemens mystiques de la longue prière solitaire à l'amour passionné de la parure et du succès. Don Alphonse la mit assez brusquement en pension dans un couvent, sans soupçonner, raconte-t-elle, à quel point la mesure était nécessaire et urgente.

Les huit premiers jours furent terribles ; le couvent lui parut une prison. Dès la seconde semaine, elle subit l'ascendant de la religieuse chargée des pensionnaires. Cette sœur était une fille de mérite et d'esprit, très sereine, possédant à un si haut degré, raconte son élève, « la grâce de bien dire, » que les moins dévotes prenaient plaisir à l'écouter parler des choses du ciel. Sous sa direction discrète, Thérèse de Ahumada se consola par le travail, tout en conservant l'horreur des couvens et de l'état religieux. Ce fut au milieu de cette horreur, et sans l'en corriger, que la vocation vint la saisir.

De toutes les raisons, et elles étaient nombreuses, pour lesquelles une Espagnole du XVIe siècle pouvait prendre le voile, la vocation vraie, par la foi, était la plus terrible pour une âme noble, capable de mesurer le fardeau. Thérèse de Ahumada se débattit. Pour comprendre son effroi, il faudrait pouvoir évoquer tout un ordre d'émotions religieuses dont l'Espagne actuelle a gardé des restes, et qui ne sont plus guère en France que des souvenirs, même pour les meilleurs catholiques. La religion était dure comme les mœurs. L'Espagne avait de hautes vertus, elle n'avait point d'humanité. Ses peintres aimaient à représenter des supplices. Philippe IV commandera à Velasquez les portraits de quatre nains hideux : l'idée de faire immortaliser par un grand artiste les difformités d'un malheureux ne peut venir qu'à une âme pour qui l'expression de « frères humains » est dénuée de sens. Le Dieu des rois catholiques était sombre comme eux. On n'était point tout à fait à lui si l'on ne croyait, comme n'est pas loin d'y croire encore un écrivain espagnol contemporain (1), à « l'efficacité bénie du sang répandu et des membres mis en pièces, » en d'autres termes, du sacrifice sanglant offert à la divinité. On sait

(1) M. Menendez y Pelayo.

combien la croyance d'après laquelle la divinité aimait le sang était répandue dans les temps anciens, et quelles profondes racines elle avait poussées. Sans avoir besoin de l'aller chercher chez les païens, Jéhovah se réjouissait à la vue des victimes, et il n'est pas difficile, en suivant notre filiation religieuse, d'arriver à travers le Golgotha aux gouttelettes de sang que sainte Thérèse, devenue carmélite, versait à coups de discipline devant son crucifix.

Ce Dieu exigeant et redoutable ne se traitait point avec le sans-façon du Dieu débonnaire et un peu sceptique de beaucoup de bons chrétiens d'aujourd'hui. On se donnait à lui si l'on avait un espoir raisonnable d'être « bien avec lui, » selon la jolie expression de sainte Thérèse ; sinon, mieux valait ne pas s'en mêler. En revanche, quand il avait daigné étendre sa main sur vous, de quel bras, avec quelle fidélité invincible, il vous soutenait et vous emportait ! Dans *la Dévotion à la croix*, de Calderon, un scélérat chargé de tous les crimes ressuscite afin qu'il puisse recevoir l'absolution et être sauvé, parce qu'il est né devant une croix, dont le signe est allé s'imprimer sur sa poitrine. Dieu avait signé un billet ; il a voulu faire honneur à sa signature. Il n'était pas jusqu'à la récompense offerte à ceux qu'il appelait qui n'effrayât en même temps qu'elle attirait. La récompense était un mysticisme à donner le vertige, dont on se racontait tout bas, de peur de l'inquisition, qui se défiait des miracles, les terreurs sacrées et les joies sublimes. L'Espagne était en train d'enfanter la grande école des Juan d'Avila et des Luis de Grenade, qui produisit plusieurs milliers d'ouvrages en prose et en vers ; et l'âme des élus se sentait enlever, de degré en degré, d'extase en extase, jusqu'à l'union intime avec son Créateur, mais c'était d'ordinaire au prix d'indicibles souffrances.

Thérèse de Ahumada était trop intelligente pour ne pas discerner que la fête céleste à laquelle elle était conviée serait durement achetée. Elle résista. Son père l'ôta du couvent à seize ans et demi, la promena, l'amusa. Aux grandes raisons importantes qui lui faisaient redouter l'état religieux s'en joignaient de petites : elle avait une peur physique des austérités, et les livres de piété l'ennuyaient. D'un autre côté, elle était poussée vers le cloître, en dehors de la vocation, par un sentiment que plusieurs femmes comprendront. Elle était d'un caractère trop indépendant pour se marier. Obéir à Dieu, passe encore ; mais à un homme ! Une de ses contemporaines, la noble Catherine de Sandoval, dira « qu'il y a de la bassesse à s'assujettir à un homme, » et entrera au Carmel pour échapper à cette honte. Thérèse de Ahumada n'était pas éloignée de penser de même et, avec le bon sens dont toute son imagination ne viendra jamais à bout, elle voyait bien qu'en dehors du mariage il n'y avait pas de

place souhaitable, dans une société organisée comme la sienne, pour une fille sans mère, belle, spirituelle et impatiente du frein.

Elle finit par demander à son père la permission de prendre le voile. Don Alphonse refusa. Elle lutta encore, mais Dieu la tirait. Le 2 novembre 1533, elle se leva de grand matin et s'en alla, avec une douleur effroyable, se jeter dans le couvent des carmélites de l'Incarnation, en dehors d'Avila. « Il me semblait, raconte-t-elle, que mes os se détachaient les uns des autres. » L'apaisement se fit à l'instant en revêtant la robe des novices, et le bonheur l'inonda. A qui ne comprend pas ces choses si particulières, peu accessibles par la seule intelligence, nous citerons le cri de triomphe poussé par Thérèse de Ahumada quelques mois plus tard, après avoir prononcé ses vœux : « Je n'avais pas encore vingt ans, et il me semblait tenir sous mes pieds le monde vaincu. » Je ne sais, mais cette ligne est pour moi comme une porte ouverte sur un monde où les règles habituelles de la conduite humaine ne sont plus de mise, où ce que nous appelons sagesse et folie reçoit d'autres noms, en vertu de de jugemens qui nous échappent, où les choses et les mots ont un autre sens, et où l'homme de peu de foi, lorsqu'il hasarde une opinion, est semblable à celui d'entre nous qui essaierait d'appliquer nos procédés de mesure dans l'espace à quatre ou cinq dimensions.

III.

Pendant près de vingt ans, la sœur Thérèse se contenta d'être une bonne religieuse selon le XVIe siècle. Les prières l'ennuyaient décidément. « Pendant des années entières, écrit-elle, j'étais moins occupée du sujet de mon oraison que du désir d'entendre l'horloge sonner la fin de l'heure consacrée à la prière. » Très proprette, elle savourait les joies du balayage. Ce n'était point pour elle des joies ordinaires. A défaut d'autre titre, elle aurait mérité d'être la sainte du balai. Tant qu'elle put remuer, elle rangea, nettoya, lava, épousseta, trotta en faisant la guerre aux araignées et aux serviettes sales. Devenue la grande réformatrice avec qui le roi et le nonce comptaient, elle suppliait le provincial de ses carmes, « pour l'amour de Dieu, » de faire au besoin des constitutions pour obliger les moines à être propres. « Si Sa Paternité, écrit-elle, considérait leurs lits et leur linge de table, elle n'hésiterait pas. » Il est vrai, ajoute mélancoliquement sainte Thérèse, qu'aucune constitution n'y fera, « étant comme ils sont. »

Les deux événemens de cette période de sa vie furent sa grande maladie et la mort de son père. La maladie fut cruelle et étrange.

Sœur Thérèse avait, des pieds à la tête, des douleurs si atroces, qu'il lui semblait être « déchirée par des dents aiguës, » et qu'on la crut enragée. Les médecins n'y connaissaient rien, sinon que les nerfs y jouaient un grand rôle. Une dernière crise la laissa privée de sentiment, le corps tout tordu. Elle revint à elle au bout de quatre jours. « Ma langue, écrit-elle, était en lambeaux à force d'avoir été mordue... Je sentais tout mon corps comme disloqué, et ma tête dans un désordre extrême. Mes nerfs étaient tellement contractés, que je me voyais en quelque sorte ramassée en peloton. » Il lui resta de cet assaut une paralysie qui ne disparut qu'au bout de plusieurs années et diverses infirmités pénibles qui ne la quittèrent jamais et dont ses futurs couvens profiteront; elle aura sur l'hygiène, sur les relations entre le corps et l'esprit en général et, en particulier, entre certains phénomènes de haute spiritualité et les excès de jeûnes et de veilles, des idées que ne désavouerait pas un de nos physiologistes modernes.

Don Alphonse mourut en 1541, soigné par sa fille. Il avait passé ses dernières années dans une grande intimité avec elle, de plus en plus frappé du jugement et de la capacité qui se développaient chez cette petite nonne, au fond de sa cellule, et prenant l'habitude de la consulter sur tout. Elle eut un chagrin violent de sa mort. « Je sentais mon âme s'arracher de mon corps, » dit-elle en décrivant l'agonie de son père.

Insensiblement, l'existence que Thérèse menait à l'Incarnation arriva à lui faire honte, et il est véritable que c'était une existence insipide. On ne voit pas qu'elle ait eu rien de grave à se reprocher. Elle s'accuse amèrement, dans sa *Vie*, d'avoir eu en dégoût les exercices de piété et d'avoir pris trop de plaisir à la conversation d'hommes distingués. Il n'y avait pas là de quoi remplir de remords une fille qui s'est toujours targuée de « ne s'embarrasser pas pour des riens, » et de laisser aux sots les sots scrupules. D'autre part, quand elle considérait à quoi avaient abouti les nobles ardeurs et les grands rêves du début, ce qu'ils avaient produit en fin de compte, il n'y avait pas de quoi la contenter. Ce n'était pas précisément mal; c'était bien peu de chose. L'Incarnation était parmi les couvens où la décence était à peu près gardée et la dissipation médiocre : rien de plus. La louange semblait mince à ce cœur haut et ambitieux, et, lorsqu'elle regardait au dehors, son désappointement se changeait en indignation.

Il est d'usage de se récrier sur le relâchement des anciens couvens de femmes. Sans prétendre les justifier, il nous semblerait juste de ne pas perdre de vue que les couvens étaient devenus, par la force des choses, une institution sociale autant que religieuse. Il est dé-

raisonnable d'attendre du zèle pour les austérités d'une réunion de filles dont beaucoup ont pris le voile sans goût, souvent même contre leur gré, parce qu'il faut bien être quelque part quand votre famille vous trouve de trop ou ne peut vous doter. L'opinion du monde poussait d'ailleurs dans le sens de l'indulgence. La fille ou la sœur embarrassante une fois embéguinée, les parens trouvaient le sacrifice suffisant et souhaitaient eux-mêmes qu'elle ne fût pas trop resserrée, trop dénuée de douceurs et d'agrémens. Un gentilhomme pauvre, dit un personnage de Calderon, qui ne peut marier sa fille selon son rang, « la met dans un couvent pour ne pas déconsidérer son sang. Pour lui, la pauvreté est un vice. » Dans la même pièce, l'héroïne bien et dûment religieuse, son amant pénètre dans le couvent au moyen d'une échelle et arrive, sans être aperçu, à la cellule de sa belle. Ces sortes de choses étaient fâcheuses si on les découvrait; elles ne « déconsidéraient » pas le sang comme l'aurait fait un mariage inégal. Sainte Thérèse, qui avait sondé la plaie, conseillait aux parens de marier leurs filles « même un peu au-dessous de leur rang, » plutôt que de les mettre au couvent sans la vocation, et elle déclarait leur donner ce conseil « dans l'intérêt même de leur honneur. » Nous croyons que si l'on a présente à l'esprit la manière dont se recrutaient les religieuses, non-seulement on se sent devenir indulgent, mais on admire qu'avec les mœurs du temps la perversion n'ait pas été plus profonde.

Quoi qu'il en soit, un couvent, fût-il de carmélites, était en général un lieu assez mondain, où les grilles étaient rares. La trop célèbre Mme d'Estrées, sœur de la belle Gabrielle et abbesse de Maubuisson, faisait jouer la comédie à ses nonnettes devant brillante compagnie, et c'était encore ce qu'elle faisait de mieux. Une religieuse de Ravenne, contemporaine de sainte Thérèse, a raconté, dans des pages ingénues, ses discussions avec sa charmante abbesse sur l'amour, et les grands chagrins qu'eut la « chère mère, » très honnête personne, pour avoir réduit son « serviteur » aux joies épurées et immatérielles de l'amour platonique. Les couvens espagnols offraient un peu moins de scandales que ceux de France et d'Italie; cependant, sainte Thérèse, malgré sa réserve, nous laisse entrevoir à l'Incarnation même, qui comptait parmi les plus réguliers, un singulier va-et-vient dans le parloir sans clôture, dans les beaux jardins ombreux, aux eaux courantes, dans les cellules parées « d'objets mondains » qui les transformaient en boudoirs, dans les petits coins favorables aux rencontres discrètes. C'était un mouvement de visites reçues et rendues, de petits rendez-vous licites et « illicites » le jour et « dans les ténèbres; » c'était un bruissement de romances et d'instrumens profanes, c'était des séjours au

dehors, en vue de se récréer, c'était mille mondanités qui, pour être innocentes au fond, n'en étaient pas moins malséantes, et qu'un père de famille prudent n'aurait pas souffertes dans sa propre maison. Il est assez curieux d'observer que les Espagnoles, qui subissaient l'influence des mœurs mauresques et vivaient dans le monde à demi cloîtrées, trouvaient la liberté au couvent. Les mêmes actes, commis à l'abri et pour ainsi dire sous la garantie du voile, prenaient une autre physionomie aux yeux du public. Tel d'entre eux aurait été jugé trop « mondain » hors d'un couvent « qui, là, nous dit sainte Thérèse, passait en quelque sorte pour être du domaine de la vertu. »

Il y avait une compensation à ces faiblesses. Grâce à la largeur de sa règle, l'église voyait venir à elle, plus que de nos jours, des hommes et des femmes qui lui arrivaient tard, après avoir épuisé le monde et ses expériences, et qui gardaient sous le froc ou le voile, avec une certaine difficulté à plier, l'esprit d'initiative et le goût des actions rares. Ces sortes de personnes étaient précieuses pour l'armée militante de l'église romaine. Sainte Thérèse le vit bien et s'empressa d'en tirer parti. Ce fut elle qui donna aux carmes le fougueux Mariano, un superbe Italien, grand, vigoureux, énergique, vif comme la poudre, la langue leste, la main qui lui démangeait. Il était Napolitain, d'une famille noble et riche, et « excellait dans la poésie et l'éloquence. » Il coiffa le bonnet de docteur en théologie et se montra si habile en affaires, que les pères du concile de Trente l'envoyèrent en mission dans les pays du Nord. Pendant le voyage, la reine de Pologne eut la fantaisie d'en faire son intendant, après quoi il renonça solennellement à toutes les femmes, entra dans l'ordre de Malte, se battit comme un diable à Saint-Quentin et vint échouer dans une prison, accusé de meurtre. Au bout de deux ans, il fut reconnu innocent, et Philippe II, le jugeant à point pour diriger la jeunesse, le nomma gouverneur d'un prince. Il l'utilisait en même temps à des travaux d'ingénieur. En cet état, Mariano apprit qu'il existait dans un désert, non loin de Séville, une colonie d'ermites qui vivaient saintement dans une grande indépendance. C'était son fait. Il alla se faire ermite, et il l'était depuis huit ans quand sainte Thérèse le rencontra et se proposa à l'instant de le gagner. Il se laissa froquer et fut pour la réforme des carmes un soldat admirable, mais point commode. Il resta, jusqu'à son dernier soupir, le fougueux Mariano, toujours bouillant, toujours prêt à confondre le méchant, toujours saint Jean Bouche d'or. Dans les instans critiques où il aurait fallu temporiser, user de ménagemens, il mettait sainte Thérèse dans les transes à force d'être « franc et ingénu. »

Catherine de Cardonne, que sainte Thérèse admirait de tout son cœur, est une figure encore plus originale et plus pittoresque que le père Mariano. Elle descendait des rois d'Aragon et était duchesse. A treize ans, ses parens voulurent la marier, mais elle avait fait un vœu, elle aussi, et elle pria le ciel de lui épargner ce calice. « L'attente de Catherine de Cardonne n'est point trompée; son fiancé meurt, » écrit un pieux historien qui aurait dû avoir la charité, avant de se réjouir et de louer le ciel, de s'assurer que ce pauvre fiancé, qui n'en pouvait mais, était allé en paradis. Lorsque les années l'eurent mûrie, Philippe II mit aussi la main dessus et la fit gouvernante de deux princes, don Carlos et don Juan d'Autriche, âgés de quatorze ans. Catherine de Cardonne fut une gouvernante vertueuse; fut-elle pour don Carlos une gouvernante calme et judicieuse? Le doute est permis sur ce point. Toujours est-il qu'une belle nuit elle passa par une fenêtre du palais, se coupa les cheveux, mit une robe d'ermite, et partit à la recherche d'un désert et d'une grotte. Elle trouva l'un et l'autre dans la Manche, contrée prédestinée, où les romans de l'Espagne, les vrais et les faux, venaient se placer comme dans leur cadre naturel.

Au bout de quelques années, des pâtres la découvrirent dans sa grotte et elle fut bientôt un ermite célèbre, qu'on venait visiter de loin. Personne ne se doutait que ce fût une femme. Quel temps et quel pays, pour la fantaisie, que ceux où une duchesse, l'un des premiers personnages de la cour, pouvait disparaître par la fenêtre sans causer aucun émoi, et devenir un but de pèlerinage sans redouter les questions indiscrètes !

Elle fut trahie par des lettres de don Juan d'Autriche, qu'elle avait laissées traîner dans sa grotte. Sa popularité s'en accrut. « A certains jours, dit sainte Thérèse, la campagne était toute couverte de chariots remplis de gens qui venaient pour la voir. » Elle résolut finalement de fonder un couvent et de prendre l'habit, mais un couvent d'hommes et un habit d'homme, et s'en fut demander de l'argent à l'Escurial, où elle eut un succès extraordinaire. Il y eut bien le nonce du pape, qui lui fit des observations sur son costume et sur certaines allures « d'évêque, » mais elle lui répondit avec tant d'à-propos qu'il n'eut plus qu'à lui donner sa bénédiction et à la laisser en paix. Elle fonda un monastère de carmes sur l'emplacement de sa grotte, garda sa robe de carme et passa le reste de ses jours dans une autre grotte que lui avait bâtie le père Mariano. Ils étaient dignes de se comprendre. Sainte Thérèse aussi la comprenait, et tenait en piètre estime les personnes qui traitaient Catherine de Cardonne de folle.

L'atmosphère religieuse qui produisait les furieux emportemens

de piété qu'on vient de voir pouvait ne pas être pure ; elle n'était pas froide. Le bon grain selon le ciel devait y germer. Sainte Thérèse avait quarante-cinq ans. Ses idées, longtemps troublées, s'éclaircissaient et se fixaient. Elle savait à présent ce qu'elle voulait faire. Dans son couvent, les sœurs commençaient à la croire folle ou, ce qui revenait au même en ce temps-là, possédée du démon. Le bruit de ce malheur s'était répandu dans Avila. Elle laissa dire, méditant son plan en silence et l'exécutant d'une manière qui aurait dû détromper Avila et l'Incarnation.

IV.

L'ordre du Carmel était venu de Palestine. Au XIIIe siècle, on le trouve répandu dans une grande partie de l'Europe. Il ne comprenait alors que des hommes ; quelques couvens de femmes, en Orient, lui étaient affiliés, mais il n'y avait point de carmélites proprement dites. La règle avait été rédigée aux environs de l'an 1200 par Albert, patriarche de Jérusalem. Elle était rigoureuse : un carme devait vivre en retraite, silence et oraison, en abstinence perpétuelle et jeûne presque continuel. Au XIVe siècle, la débâcle morale qui atteignit tous les ordres religieux emporta le Carmel avec le reste, et le père général fut chargé par ses moines de demander au pape d'adoucir la règle d'Albert. La « mitigation, » d'où resta aux carmes le nom de *Mitigés*, fut accordée par le pape Eugène IV, le 15 mars 1431. Elle abolissait l'abstinence perpétuelle, supprimait le grand jeûne, du 14 septembre à Pâques, la retraite et le silence. Ainsi soulagés, les carmes glissèrent doucement sur la pente qui menait tout droit à l'abbaye de Thélème. C'était le temps où Navagero, ambassadeur de Venise à Madrid, écrivait à propos de la chartreuse de Séville, riante et délicieuse : « Ces frères se trouvent ici à moitié chemin du paradis. »

Les carmélites furent fondées en 1442 par Jean Soreth, général du Carmel. Ce Jean Soreth, de race normande, que le peuple se montrait du doigt en l'appelant l'Éthiopien, ou le démon, à cause de son teint brûlé, a été le précurseur de sainte Thérèse. Il a essayé, un siècle avant elle, de ramener le Carmel à la règle primitive, allant sur sa mule de pays en pays, de couvent en couvent, rétablir la discipline et prêcher les austérités. Ses religieux le recevaient avec effroi, beaucoup d'entre eux avec haine. Il était trop tôt, et Jean Soreth eut le sort des réformateurs venus avant l'heure. Les carmes de Nantes l'empoisonnèrent dans une pêche. Après sa mort, presque toutes les maisons d'hommes retournèrent à la vie

facile et agréable, les carmélites suivirent, et la règle mitigée gouverna l'ensemble de l'ordre.

Il s'agissait pour sainte Thérèse, simple religieuse, sans ressources et sans appui, d'exécuter ce dont n'avait pu venir à bout un père général, pourvu par le pape de pouvoirs spéciaux et étendus. Si l'on songe à sa situation, à son naturel, devenu au couvent timide et craintif, il semble que le difficile, dans son entreprise, n'était pas de donner l'exemple des macérations ou de s'exposer au sort de Jean Soreth. C'était de sortir de sa cellule, d'oser parler, de se mettre en avant, dans un lieu comme Avila, où l'on entendait que les femmes restassent très tranquilles et où sœur Thérèse était sûre d'être mal jugée et blâmée. Elle avait beau être très brave au fond et avoir du génie, si elle n'avait eu encore autre chose, elle n'aurait jamais pris sur elle d'agir. Mais elle était mystique et il n'y a rien, absolument rien, dont un mystique ne soit capable.

Son mysticisme perce après la grande maladie de la vingtième année. Il croît pendant les années d'attente et de travail intérieur qui suivirent. A l'époque où nous sommes arrivés, il est épanoui, et l'on ne connaît pas sainte Thérèse tant que l'on n'a pas contemplé en elle la grande rêveuse, que doublait si curieusement la bonne ménagère préoccupée dès la veille de la soupe qu'elle ferait le lendemain, afin de varier le menu du couvent. Le sujet ne laisse pas d'être délicat, mais sainte Thérèse l'a traité elle-même avec une franchise qui facilite beaucoup la tâche. Elle pensait qu'il faut se défier des nerfs excités et des sangs appauvris et soigner les épidémies d'extases et de visions avec de la viande et du sommeil. Elle déclarait crûment que la plupart des visionnaires et des extatiques sont simplement des « cerveaux malades » et, loin d'admirer, quand un couvent se distinguait en ce genre, elle rabrouait : « Si j'étais là, écrit-elle en 1578 à une supérieure, vous n'auriez pas tant de choses extraordinaires. » Il est vrai qu'elle acceptait pour son propre compte, comme envoyés par Dieu, les phénomènes qu'elle pourchassait chez les autres. Elle s'était soumise en cela à l'autorité de personnes « fort savantes » de l'église et elle était prête à s'y soumettre pour ses religieuses, mais, en attendant, elle exigeait qu'on soignât « ces corps, » car, lorsqu'on les méprise trop, ils se vengent sur « l'esprit, ce qui est une terrible souffrance. »

Sainte Thérèse nous a raconté ce que son corps éprouvait tandis que ses yeux contemplaient Dieu dans le monde invisible, que la foule ne voit point, et que ses oreilles entendaient la voix de Dieu lui donner des ordres. Le mot « âme » désigne ici la personne en extase.

« (L'âme), écrit-elle, tombe dans une sorte d'évanouissement. Elle ne pourrait alors, sans beaucoup de peine, remuer seulement les mains. Les yeux se ferment, sans qu'elle veuille les fermer; si elle les ouvre, elle ne voit presque rien. Elle entend sans comprendre ce qu'elle entend. Elle est incapable de former une parole et de la prononcer. »

Ces crises la laissaient « brisée et accablée de lassitude. » Elle dit encore : « J'ai été quelquefois réduite à une telle extrémité, que j'avais presque entièrement perdu le pouls... De plus, mes os se séparent et demeurent déboîtés; mes mains sont si raides, que souvent je ne puis les joindre. Il m'en reste souvent jusqu'au jour suivant, dans les artères et dans tous les membres, une douleur aussi violente que si tout mon corps eût été disloqué. » Cela dura ainsi de longues années et, la merveille, c'est que la « petite femme » ou la « petite vieille » comme elle dit en parlant d'elle-même, garda l'esprit sain jusqu'à son dernier soupir. La ménagère profitait des communications de son autre *moi* avec le ciel pour en tirer des renseignemens pratiques, le chargeant, par exemple, de lui procurer un patron de bonnet pour les nouvelles carmélites, commission qui fut faite.

De ces étranges états d'esprit, de ces bizarres mélanges de préoccupations, se dégageait un mysticisme transcendant dont on trouve l'analyse subtile dans les œuvres de sainte Thérèse, particulièrement dans sa *Vie*, écrite par elle-même, dans *le Chemin de la perfection* et *le Château intérieur*. Nous n'essaierons pas de la suivre et d'expliquer en quoi l'oraison mentale diffère de l'oraison de quiétude et celle-ci de l'oraison d'union, ou par quels degrés l'âme s'élève de la première demeure spirituelle à la septième, où « les trois personnes de la très sainte Trinité se montrent à elle avec un rayonnement de flammes. » Nous nous contenterons de faire remarquer au lecteur, afin de rendre ce qui va suivre compréhensible, que le mysticisme peut avoir deux sources, l'imagination et le sentiment. Le mysticis ne qui est tout entier dans l'imagination la surexcite prodigieusement et mène d'ordinaire à la folie. Celui qui provient surtout du sentiment et qui s'épanche en élans de tendresse passionnée laisse la tête plus calme; il n'est pas rare de le rencontrer joint à une haute raison et à un sens pratique incomparable. Sainte Thérèse va en être un exemple.

C'est en 1560 que lui vint l'idée de fonder une maison de carmélites où l'on vivrait selon la règle primitive. Une amie à qui elle s'en ouvrit promit quelque argent. Au premier mot qui leur échappa de leur projet, tout Avila prit feu contre ces deux brouillonnes, avec

la furie d'indignation de la petite ville de province dont on trouble les habitudes. Ce fut un ouragan de paroles où les religieuses de l'Incarnation ne s'épargnèrent pas. On jasait, pérorait, commérait, commentait, discutait, critiquait, on s'indignait, on levait les bras au ciel et on se regardait. Le père provincial s'ennuya de ce tapage; il ordonna aux deux amies de renoncer à leur dessein. Avila respira et se rendormit. Sœur Thérèse en abusa. Doucement, discrètement, elle fit solliciter une autorisation à Rome. Un prête-nom acheta une petite maison pouvant contenir une douzaine de religieuses et la mère Marie-de-Jésus fournit ses lumières, qui n'étaient pas petites. La mère Marie-de-Jésus était une religieuse de famille noble, qui ne savait pas lire. Ayant eu aussi l'idée de fonder un couvent, elle était bravement partie pour Rome, à pied, afin de se mettre en règle. Elle en était revenue si versée dans les paperasses et formalités, que ce fut elle qui expliqua à sainte Thérèse les constitutions que celle-ci avait sous les yeux, et qui lui évita les bévues.

La permission de Rome arriva en juin 1562. Sœur Thérèse alla s'installer sous un prétexte dans la petite maison, y mit des grilles, et la nomma Saint-Joseph. Le 24 août, au matin, quatre filles gagnées à ses idées vinrent la joindre et reçurent l'habit des mains d'un prêtre. La cérémonie à peine terminée, la nouvelle vola dans Avila : « Une soudaine apparition des Maures, raconte un témoin oculaire, n'y eût pas produit plus de rumeur. » La population sortit sur les places et dans les rues, les boutiques et les maisons se fermèrent, un bruit d'émeute s'éleva et grandit. La prieure de l'Incarnation, où l'on était sens dessus dessous, se fit ramener sœur Thérèse à travers la foule excitée, la reçut comme une criminelle et la remit dans sa cellule. Les jours suivans furent encore plus tumultueux. Le peuple demandait à grands cris la destruction du nouveau couvent. Le corrégidor se rendit à Saint-Joseph avec une escorte, trouva les quatre novices derrière leurs grilles et se retira intimidé. Il repartait pour démolir tout de bon le couvent, quand un moine harangua la foule, la calma et gagna du temps.

Tant d'émoi pour quatre novices de plus ne laisse pas de surprendre dans un pays où, d'après l'historien Leti, un quart des adultes étaient gens d'église. Les Avilais, quand ils prenaient ainsi le mors aux dents, étaient à cent lieues de se douter de l'importance de l'événement qui venait de s'accomplir. Leur colère venait de l'idée qu'il faudrait peut-être faire l'aumône à Saint-Joseph. Leur imagination de méridionaux aidant, ils se voyaient tous ruinés par ce petit couvent de plus. Grâce au moine, il n'y eut pas de violences, mais la ville fit un procès à dona Thérèse de Ahumada pour

avoir ouvert une maison religieuse sans son autorisation. Dona Thérèse se défendit en digne élève de la mère Marie-de-Jésus. Aucun homme de loi n'osait s'employer pour elle. Elle fut son propre homme de loi, se démêlant au milieu des exploits et sommations, et ripostant par le moyen d'un bon abbé, qui portait ses papiers. Elle en trouva un autre qui consentit à aller plaider sa cause au conseil du roi, à Madrid. Elle fut patiente, tenace, habile, lutta sept mois contre Avila, gagna son procès et rentra en triomphe à Saint-Joseph, rompue désormais aux affaires; ce n'est pas elle qu'on prendra jamais à signer un acte mal fait ou à payer plus de droits qu'elle n'en doit.

La réforme qu'elle introduisait, et qu'elle compléta peu à peu, s'étendait à tout. Sous sa règle, un couvent de carmélites devenait un lieu nu et silencieux où l'on a faim et froid, où l'on se fouette à saigner, où les genoux font mal et la tête tourne à force de prier, où l'on renonce à sa volonté, à son jugement, à ses affections, où l'on est séparé de tout, sevré de tout, mort à tout, où votre prière même ne vous appartient pas : elle sert à sauver les âmes des autres, dût la vôtre, après tant de sacrifices, tant de souffrances, tant d'angoisses, être abandonnée, perdue, précipitée jusqu'au jour du jugement dans les tourmens et les larmes. Cette dernière exigence paraît d'abord féroce. C'est elle pourtant qui fait la grandeur de la conception de sainte Thérèse. Sans elle la religieuse n'est pas à l'abri du soupçon d'égoïsme; nous voyons tous les jours le monde juger sévèrement la fille qui, selon lui, tourne le dos aux devoirs de la vie pour aller dans le cloître travailler en pleine confiance à son propre salut. Grâce à elle, l'incroyant n'a qu'à s'incliner. Sainte Thérèse savait bien que ce qu'elle demandait là était plus difficile qu'aucune macération et elle a des pages énergiques sur les « certaines personnes à qui il paraît fort dur de ne pas prier beaucoup pour elles-mêmes. » En revanche, elle laissait à ses religieuses la seule liberté vraiment précieuse pour un ordre contemplatif : la liberté dans la vie spirituelle; ses carmélites s'arrangeaient avec le ciel comme elles l'entendaient et changeaient à leur gré de confesseur et de directeur.

Sa bonne humeur et ses instincts de ménagère faisaient contrepoids aux excès d'une règle qui devient aisément terrible. Saint-Joseph s'était peuplé et n'était guère riche. La mère Thérèse (on l'avait nommée prieure) communiqua à ses religieuses un peu de sa passion pour balayer, ranger, raccommoder, fricasser. Elle leur expliquait que Dieu se tient tout autant à la cuisine, « au milieu des plats et des marmites, » qu'à la chapelle, et leur montrait à nettoyer les ordures « avec amour-propre. » Elle voulait bien qu'on

eût des pièces à sa robe, mais pas de trous, et les mains calleuses, mais pas de puces. Surtout, il fallait être gaies. Il ne s'agissait pas, avec elle, d'imiter ces dévots qui « prennent un air tout refrogné, n'osent plus parler ni respirer, de peur que leur dévotion ne s'en aille. » La mère Thérèse entendait qu'aux récréations on fût aimable, qu'on s'occupât à « réjouir les autres » et qu'on se gardât « d'enfouir son esprit, » si par bonheur on en avait. — « Personne n'en a trop, » disait-elle et elle prêchait d'exemple, tenant tout le couvent sous le charme. Il semblera incroyable qu'une carmélite réformée puisse être gaie. Cependant, beaucoup le sont. C'est que la manière de vivre importe infiniment moins à notre bonheur que le but pour lequel nous vivons. Dès que l'homme a trouvé à cette existence un *pourquoi* qui le satisfasse, le *comment* le laisse à peu près indifférent.

Contente de son œuvre, la mère Thérèse ne songeait qu'à demeurer en paix dans sa petite maison, à y rendre la régularité toujours plus sévère, la piété toujours plus haute et plus vive, les casseroles toujours plus reluisantes. L'idée ne lui était jamais venue d'exercer une action sur l'ensemble de son ordre, et, par lui, sur les destinées de l'église catholique. Elle n'avait en aucune façon l'ambition de Jean Soreth. Étant venue au bon moment, elle se trouva poussée à exécuter ce que Jean Soreth avait tenté inutilement. Les circonstances avaient arrêté et écrasé l'un; les circonstances portèrent l'autre. A travers quelles difficultés et quelles résistances, on va le voir.

V.

Philippe II ne séparait pas sa propre puissance de la puissance du catholicisme. Il se croyait né, non sans raison, pour être le pilier d'une église où la soumission est la grande règle. Toutefois, il prétendait qu'on lui obéît avant d'obéir au chef de l'église. Il l'avait aisément obtenu en se réservant la collation des emplois et bénéfices et en prouvant à son clergé qu'il avait pouvoir et volonté de le défendre contre Rome ; il arriva à ce dévot de nommer archevêque un homme que le pape avait excommunié pour désobéissance, mais une désobéissance que Philippe II approuvait. Moines et évêques étaient dévoués à un monarque dont ils attendaient tout, et en qui l'Espagne aimait précisément ce que l'histoire lui reproche : l'attachement aux formes extérieures du culte et le zèle contre l'hérésie. Philippe II avait une auréole aux yeux de la plupart des Espagnols : — « Ils ne l'aiment pas, écrivait le Vénitien Contarini, ils ne le vénèrent pas, ils l'adorent et regardent ses ordres comme telle-

ment sacrés qu'on ne peut les transgresser sans offenser Dieu. — Dans la lutte que sainte Thérèse réformatrice va avoir à subir, elle s'adressera au roi, tout naturellement, lui écrira comme elle pourra, sans souci de l'étiquette, et se soutiendra par lui contre le nonce du pape. Tout aussi naturellement, ses adversaires chercheront leur point d'appui à Rome.

En 1566, le général des carmes vint en Espagne sur l'invitation de Philippe II, qui aurait aimé que les moines fussent pauvres et saints, et qui s'apercevait qu'il y avait à faire, dans les deux sens, dans son royaume. Le père général prit quelques légères mesures contre les maisons d'hommes, qui les accueillirent fort mal, et s'en retourna prudemment à Rome. Son voyage, en apparence insignifiant, fut pourtant gros de conséquences. En passant à Avila, il avait visité Saint-Joseph et l'avait trouvé si conforme à ses vues, qu'il avait donné des patentes à la mère Thérèse pour fonder d'autres monastères semblables. « Je ne les avais pas demandées, » dit-elle, » et on peut l'en croire sur parole. Dès qu'elle les eut entre les mains, ce fut comme un trait de lumière. Le père général, en route pour l'Italie, fut rejoint à Valence par un exprès de la mère Thérèse. Elle lui demandait de donner aussi des patentes pour la fondation de couvens de carmes ramenés à la règle primitive. Il les donna.

Sainte Thérèse connaissait les progrès de la réforme protestante et l'urgence, pour l'église catholique, de lui opposer autre chose et mieux que des moines possédant « les meilleurs celliers » et des nonnes chantant la romance, au parloir, avec les jeunes gentilshommes. Elle savait que l'Espagne renfermait des élémens admirables pour l'ordre inhumain qu'elle rêvait de faire refleurir, qu'hommes et femmes se précipiteraient dans des cloîtres où l'on torturerait le corps et où l'âme s'enivrerait des voluptés mystiques. Les couvens actuels semblaient faits pour les Sancho Pança ; elle en voulait qui tentassent les don Quichotte. Au mois d'août 1567, elle se mit en route pour fonder une maison de carmélites à Medina-del-Campo, à quinze lieues d'Avila, et, dès lors, elle ne s'arrêta plus, sauf une réclusion forcée qu'on verra en son temps. Pendant les quinze ans qui lui restaient à vivre, la mère Thérèse parcourut l'Espagne sur sa mule ou dans un grand chariot installé en couvent. Elle traversa bien des fois la triste Castille, aux grands horizons couleur de poussière, vit l'Andalousie, où la mollesse du climat l'énerva, franchit les *sierras* sans arbres et sans routes, coucha dans les misérables auberges de muletiers, qui, aujourd'hui encore, en disent si long au voyageur sur l'Espagne, manqua continuellement de tout, et, rongée par la fièvre, un bras cassé et point remis, con-

spuée ici, presque adorée là, elle jeta les fondemens d'un édifice si puissant et si durable, qu'en 1713, l'Espagne comptait 266 couvens, tant d'hommes que de femmes, érigés depuis elle selon sa règle; le reste de l'Europe en possédait environ 400. Que l'on soit son partisan ou son adversaire, on ne peut qu'admirer l'énergie et le génie d'organisation de cette infirme, assaillie de maux qui troublent d'ordinaire le jugement et qui, toujours sage, prudente et joyeuse, conduisit à bonne fin son œuvre gigantesque.

Les difficultés matérielles étaient immenses. Il fallait trouver de l'argent, surmonter les défiances des autorités et, parfois, du clergé lui-même, vaincre l'hostilité des anciens couvens, pour qui la réforme était un affront et une menace. Il fallait surtout se tirer des griffes des bienfaiteurs et bienfaitrices qui, parce qu'ils avaient aidé de leur bourse, se croyaient tous les droits, témoin la princesse d'Eboli, belle-mère de celle que Philippe II aima et fit mourir. La vieille Eboli, ayant eu la fantaisie de fonder un monastère sous les auspices de la mère Thérèse, considérait son Carmel comme son joujou et tourmentait les religieuses plus que n'eussent fait cent disciplines. Elle en fit tant, et de si fortes, que sainte Thérèse prit le parti de faire enlever les nonnes, la nuit, par des hommes sûrs. A tout prendre, les peines étaient moindres dans les maisons fondées à la grâce de Dieu, sans un sou vaillant. On s'y passait souvent de dîner dans les commencemens, mais il finissait toujours par arriver des filles avec des dots et il fallait si peu au couvent, sous la nouvelle règle, que les choses s'arrangeaient. Sainte Thérèse n'admettait qu'un seul luxe, un bien beau luxe à la vérité, et pour lequel elle faisait des folies : le luxe d'une belle vue. Il lui semblait secondaire de couper une sardine en quatre, si l'on mangeait sa moitié de queue en regardant un joli paysage.

Un de ses traits de génie fut de comprendre qu'à un état nouveau il fallait un esprit nouveau. Elle mit tous ses soins à réunir un personnel de choix et employa tout son courage à repousser les postulantes que voulaient lui imposer les fondateurs et fondatrices, les bienfaiteurs et bienfaitrices, les protecteurs et protectrices, et autres fléaux. « Dieu me préserve, écrivait-elle, de ces grands seigneurs qui peuvent tout, et qui ont de si étranges travers d'esprit! » Dieu ne l'en préservait pas, mais elle restait intraitable, et déclarait que « dût le monde s'abîmer, » on ne lui ferait pas prendre un sujet qu'elle jugeait mauvais. Elle écartait tout d'abord absolument la classe de personnes qui avait été la plaie des ordres monastiques, celle des filles qui entrent au couvent sans vocation, « pour échapper à une situation gênée dans le monde; » elle n'admettait pas que ses monastères fussent des pensions de famille. Elle n'admettait pas

davantage qu'ils fussent des Cours des miracles où les parens déversaient leurs boiteuses, leurs bossues et leurs idiotes. Elle envoyait des gentilshommes examiner les postulantes et refusait les difformes, quelle que fût leur dot. Quant aux « imbéciles, » elle n'en voulait non plus à aucun prix; « c'est incurable, » disait-elle.

Par-dessus tout, elle redoutait les « mélancoliques. » C'était sa terreur, car elle avait remarqué que le mal de mélancolie se gagne, qu'il y a des épidémies de mélancolie: nous dirions aujourd'hui de pessimisme. C'est une maladie, disait-elle, et « très dangereuse, » et il faut « la traiter comme telle. » Elle avait son traitement, qu'elle indique, et qui est double : pour le corps et pour l'esprit. Pour le corps, on enverra périodiquement la mélancolique à l'infirmerie et on la purgera, on l'empêchera de trop jeûner et on lui donnera peu de poisson; dans la médecine de sainte Thérèse, le poisson forme essentiellement les humeurs peccantes de Sganarelle, source de maux. Pour l'esprit, on l'empêchera de rêvasser, quitte à abréger ses prières, on la contraindra à l'action en lui donnant les travaux manuels de la maison, on lui fera entrer dans la tête qu'elle n'est pas intéressante, en la traitant sans aucun égard particulier et en l'obligeant à obéir comme les autres. Sainte Thérèse avait remarqué que l'obéissance coûtait beaucoup à la mélancolique, et elle en avait tiré ses conclusions. « On appelle mélancolie, disait-elle, ce qui n'est au fond que le désir de faire sa propre volonté. » Elle disait aussi que le siège de ce mal est dans l'imagination, qu'il est très rare que l'on en guérisse ou que l'on en meure, mais que l'on en devient souvent fou et, toujours, insupportable.

Elle était très sensible à l'instruction, mais elle plaçait le jugement au-dessus, haïssait les pédantes et les bavardes. Dieu, leur disait-elle, « ne se soucie nullement que nous lui rompions la tête avec de longs discours. » Au fond, elle pensait que Dieu a la faculté de n'écouter que d'une oreille et qu'il tient compte surtout de l'intention; quand elle arrive chez les neuf bonnes demoiselles dont « une seule savait bien lire, » et qui passaient leur journée à épeler les offices dans des livres différens, en sorte que cela n'allait jamais ensemble, elle déclare sans hésiter que Dieu « acceptait leurs pieux efforts, » qui étaient en effet très grands. Elle aimait la jeunesse et sa « gaîté charmante, » que rien, pour sa part, ne lui enleva jamais. Il faut l'entendre raconter, à près de soixante ans, les frayeurs de la sœur Marie, vieille et très impropre de toutes façons à éveiller les mauvaises pensées, à l'idée de coucher dans une ancienne maison d'étudians. Sœur Marie ne pouvait s'ôter de l'esprit qu'un des étudians était resté caché en son honneur dans la maison : « Je

ne puis y penser sans avoir envie de rire, » écrit sainte Thérèse. Elle aimait les natures saines, les esprits droits, le mérite en tout genre et les bonnes santés. Soit hasard, soit autrement, la plupart de ses carmélites étaient de sang noble.

Dès 1568, elle fonda un couvent d'hommes, non point directement, mais par deux religieux qu'elle avait convertis : le père Antoine, un grand beau moine gentilhomme, belliqueux, presque aussi compromettant aux jours de bataille que le fougueux père Mariano; et le futur auteur de la *Vive flamme d'amour*, Jean de la Croix, si petit, si fluet, si délicat, que sainte Thérèse disait qu'elle avait commencé la réforme des carmes avec un moine et demi. Tous deux s'installèrent dans une bicoque où, en hiver, il neigeait sur eux. Le père Antoine se mit à balayer (on n'était pas disciple de sainte Thérèse sans cela), sans plus se soucier de ses nobles ancêtres et du « point d'honneur » et, quelques mois plus tard, il aidait à installer une seconde maison d'hommes, où entra le fougueux Mariano. Les carmes réformés furent nommés, à cause de leurs sandales, les carmes déchaussés ou, plus brièvement, les déchaux. Ils se multiplièrent rapidement.

Entre temps, sainte Thérèse avait été chargée par ses supérieurs de réformer son ancien couvent de l'Incarnation. A cette nouvelle, il y eut de beaux cris parmi les nonnes. Quoi! rester enfermées dans le couvent, derrière des grilles? Ne plus avoir de parties de plaisir au dehors, de réunions galantes au parloir, de petites soirées intimes dans les cellules? Cela ne se pouvait souffrir. Les religieuses décidèrent que pour rien au monde elles ne recevraient la nouvelle prieure, et elles appelèrent à leur secours la jeunesse dorée de la ville, qui ne se fit pas prier pour accourir, car c'était son bien qu'on lui enlevait, sa grande ressource, dans un pays de maris jaloux, pour chanter des duos et marivauder. Quand sainte Thérèse arriva, escortée du père provincial en personne, ils trouvèrent l'Incarnation occupée par les gentilshommes d'Avila. Les nonnes, criant, gesticulant, se bousculant, leur fermèrent l'entrée. Ils voulurent passer, pénétrer dans le chœur à l'aide d'une douzaine de sœurs de leur parti, et se trouvèrent au milieu de deux cents femmes furieuses qui piaillaient, menaçaient, tiraient, poussaient, injuriaient à faire penser à Vert-Vert au retour de son fatal voyage sur la Loire. Le père provincial en était tout pâle. Les gentilshommes s'agitaient, prêts à soutenir leurs alliées; les sœurs fidèles chantaient le *Te Deum*, et ce mélange achevait l'opéra comique.

La mère Thérèse resta humble, douce et impassible. Le vacarme dura plusieurs heures; après quoi, suivant le cours invariable de la colère féminine, les nonnes commencèrent à pleurer et à s'éva-

nouir. La mère Thérèse les fit revenir sans même un verre d'eau. Quelques écrivains religieux ont vu là un miracle; je ne crois pas, pour ma part, aux miracles inutiles. Les mutines lassées rentrèrent enfin dans leurs cellules et les gentilshommes se dispersèrent, n'osant vraiment pas venir étrangler la prieure dans sa stalle; mais la sédition n'était point terminée. Il fallut à la « petite femme, » pour mater ces enragées, une dépense incroyable de diplomatie, de bonne grâce et de patience. Elle se garda de trop exiger à la fois, supprima un jour la guitare et un autre jour le clavecin, substitua peu à peu des cantiques aux romances et aux boléros, réforma les guimpes et les coiffes en commençant par les « vénérables » et les « anciennes, » à qui peu importait, obtint par degrés l'exil des jolis meubles, raccourcit les séances au parloir et s'imposa d'y suppléer en amusant les sœurs. Ce n'était point facile, mais la mère Thérèse était une sainte d'esprit, et l'on a beau dire, l'esprit, cela sert toujours, même pour être saint. Elle fut si délicieuse que les plus aigres n'y purent résister. Les gentilshommes furent plus tenaces. Ils venaient en bande demander leurs amies et criailler à la grille. Un beau jour la mère Thérèse parut et les menaça du roi. Ils s'en allèrent et ne revinrent plus.

L'affaire de l'Incarnation fit du bruit. La réforme devenait populaire à cause de ses excès, que la réformatrice essayait en vain d'empêcher. Les déchaux se livraient à des macérations barbares, les carmélites ruinaient leur santé, les cloîtres s'emplissaient d'extases et de visions, et le peuple espagnol, lorsqu'il apercevait les grands manteaux blancs et les voiles noirs, ressentait une émotion que sainte Thérèse décrit en ces termes lors de son arrivée à Cordoue : « On eût dit, au tumulte de la foule, qu'il s'agissait d'une entrée de taureaux. » Pour qui connaît l'Espagne, c'est une évocation. On entend le cri : *Los toros!* devant lequel chacun fuit, grimpe, disparaît. On voit passer au grand trot les superbes animaux destinés au combat du lendemain. On a devant les yeux l'expression de tendresse féroce avec laquelle le peuple contemple leurs cornes aiguës et leurs corps vigoureux, calculant combien ils éventreront de chevaux et supporteront de blessures avant de mourir. Et l'on comprend ce qui plut à cette nation farouche dans ces moines et ces religieuses qui s'enfonçaient des pointes de fer dans le corps, couchaient sur des ronces, ne dormaient ni ne mangeaient, avalaient de la vermine et pis encore. La mère Thérèse était effrayée de ces excès, elle qui ne cessait de prêcher la modération. Mais le peuple aimait déchaux et déchaussées comme il aime *los toros*, qui vont panteler devant lui.

Cependant les mitigés s'inquiétaient, sentant bien qu'ils seraient

entraînés malgré eux dans la réforme. Ils s'alarmèrent tout à fait en apprenant qu'un déchaux avait été nommé visiteur, autrement dit inspecteur, d'une partie de leurs couvens. Alors s'engagea la grande lutte où l'œuvre de sainte Thérèse aurait péri dix fois sans la constance de la « pauvre petite vieille. »

VI.

Il existait dans cette œuvre une cause de faiblesse qui n'avait point échappé à sainte Thérèse et qu'elle explique très clairement : « Parmi les religieux, la réforme portait dans son sein un principe de ruine prochaine. D'abord, ils ne formaient pas de province particulière, mais restaient soumis au gouvernement des supérieurs de l'Observance mitigée. Ensuite, ils n'avaient pas encore de constitutions. Chaque monastère se conduisait comme il le jugeait à propos, et, les uns pensant d'une manière, les autres d'une autre, la réforme y courait de grands périls. » Les mitigés, au contraire, étaient parfaitement compacts. Ils avaient de grandes intelligences à Rome et se sentaient puissans. Ils résolurent d'anéantir les nouveaux couvens, qui provoquaient des comparaisons désobligeantes pour eux, et engagèrent la guerre à un chapitre général de leur ordre, tenu à Plaisance en mai 1575. L'avantage fut d'abord de leur côté. Le chapitre ordonna de chasser les déchaux de leurs maisons et de reléguer la mère Thérèse, cette « vagabonde, » comme on l'appelait chez les mitigés, au fond d'un couvent, avec défense d'en bouger. Elle para le coup et sauva les siens en écrivant au roi, qui s'intéressait à la réforme; puis elle conseilla sagement de se tenir coi; mais on ne conduisait pas ces moines-là comme on conduit de nos jours un séminaire. La plupart avaient du tempérament de ce fameux capucin duc de Joyeuse, qui se décapucina au temps de la ligue pour être général d'armée et se recapucina sur la fin, « ayant, dit Saint-Simon, en vingt ans de profession religieuse, fait une étrange parenthèse de dix ans. » Les déchaux ne craignaient pas non plus les parenthèses. Le beau père Antoine leur fit honte de leur conduite de lièvres, et, comme ils hésitaient encore, le bouillant père Mariano, de sa voix de clairon sonnant la charge, prêcha l'assemblée sur ce texte : *Tempus pacis, tempus belli*. Il les enleva et ils attaquèrent à leur tour.

Celui des leurs qui avait les pouvoirs de visiteur se rendit à la grande maison de mitigés de Séville, avec l'intention de la réduire. Le père Mariano, qui flairait la poudre, l'accompagnait. Il tomba dans la plus belle révolte de moines qu'on pût rêver, vit son visiteur presque mis en pièces au milieu d'un vacarme effroyable, cou-

rut chercher du secours, ramena le gouverneur de Séville, ramena l'archevêque, dégagea le visiteur et dut s'endormir ce soir-là en se croyant encore à Saint-Quentin.

Il serait fastidieux de raconter par le menu une querelle qui dura plusieurs années. Il suffira de dire qu'après diverses alternatives, les mitigés mirent définitivement Rome de leur côté. Les déchaux résistèrent encore un temps, grâce à sainte Thérèse, qui, de sa prison, les dirigeait et les conseillait en personne qui en sait long sur le train du monde et le prend comme il est. « Je crois qu'il dit vrai, écrivait-elle avec bonhomie au père Mariano au sujet d'un autre moine; c'est son intérêt pour le moment. » Avec un pareil chef, la réforme n'aurait jamais été vaincue si sainte Thérèse avait toujours été obéie. Elle ne le fut pas. Les déchaux se montrèrent imprudens et maladroits. Ils étaient agressifs et ils prenaient peur. Pour dernière sottise, ils fâchèrent le roi, qui les abandonna. L'année 1578 les trouva dispersés et contraints de se cacher. Les chefs que les mitigés avaient pu saisir étaient traités comme on se traitait en ce temps-là entre religieux : ils étaient enfermés dans des cachots noirs et battus comme des chiens. Un arrêt du nonce consacra la destruction des monastères réformés. Tout semblait fini.

Quand la nouvelle de l'arrêt fut apportée à sainte Thérèse dans sa cellule, pour la première fois de sa vie elle ploya. Elle se mit à pleurer, voulut être seule et s'enferma tout un jour. Le désespoir du mystique dont l'œuvre échoue n'a rien de commun avec le désespoir de l'homme ordinaire qui voit avorter ses projets. Il est troublé et angoissé, car l'œuvre était celle de Dieu, à qui le mystique parle, de qui il reçoit directement les ordres. Alors, pourquoi cette défaite et cette ruine? Pourquoi Dieu s'est-il dédit? Pourquoi s'est-il joué de son serviteur?

On aimerait à savoir ce qui se passe dans ces têtes mystérieuses, comment, pourquoi l'angoisse s'est changée soudain en ardeur, le doute en confiance, où est la jointure entre le visionnaire et l'homme d'action. On ne le sait pas. La mère Thérèse se leva le lendemain tranquille et résolue. Elle écrivit beaucoup de lettres, qui se sont malheureusement perdues, expédia une nuée de courriers, aux déchaux, à des grands seigneurs, au conseil du roi, à Philippe II. A défaut des lettres, nous connaissons leurs effets. Philippe II dit sèchement au nonce : « Obligez-moi, monseigneur, de protéger la vertu. Vous n'aimez point les carmes déchaussés et vous le leur faites trop sentir. » Le nonce se retira très ému et fit sa paix au plus vite. Le saint-siège la confirma en érigeant les déchaux en province séparée, indépendante des mitigés. La mère Thérèse retrouva sa liberté et remonta dans son chariot de voyage.

Elle avait composé, pendant sa captivité, le plus célèbre de ses écrits mystiques : *las Moradas, les Demeures.* Le livre est de ceux qu'on lira tant qu'il y aura une église catholique et des couvens et qui perdent, je ne dirai pas leur intérêt, mais leur sens, dès qu'on les lit hors de l'ombre de l'autel. Sainte Thérèse y compare l'âme à un château fait d'un seul diamant et contenant sept demeures. L'oraison est la porte du château. Par elle, on pénètre dans les diverses demeures où habitent le recueillement surnaturel, la jubilation spirituelle et autres états mystiques, jusqu'à ce qu'on parvienne à la chambre du centre, où s'accomplit le mariage spirituel, qu'il ne faut pas confondre avec les fiançailles. Ces choses ne sont pas à la portée de tous. Quand on s'imagine les comprendre, les écrits mystiques de sainte Thérèse doivent caresser délicieusement l'âme dévote. Ils ont de petits mots doux et tendres, des comparaisons gracieuses, des cris de passion dignes du soleil de Castille et, aussi, leur part de ces antithèses cherchées, de ces subtilités, de ce clinquant que l'Espagne d'alors aimait tant et qui plairont toujours à beaucoup, surtout parmi les femmes. Sainte Thérèse avait le goût de son temps et telle strophe de sa *Glose*, par exemple, se continue dans Lope de Vega et Calderon pour s'achever dans Corneille. Entre les variations de la *Glose* sur le thème : « Je me meurs de ne pas mourir » et les stances de Rodrigue, la parenté littéraire est proche.

Fort heureusement pour ses couvens, sitôt qu'il s'agissait d'affaires, la mère Thérèse laissait de côté les belles phrases et les sentimens alambiqués. Un chat était alors un chat et n'avait aucune chance d'être pris pour un séraphin. Les déchaux victorieux s'étaient réunis en chapitre général à Alcala (1581). La mère Thérèse en profita pour faire reviser et corriger les règlemens. Elle en voulait à ses deux grands ennemis : le mal du scrupule, qui ronge les esprits étroits ou timorés, et la saleté, qui sévissait sur les déchaux comme sur tous les autres moines. Elle avait passé sa vie à combattre ces deux fléaux. « Ne faites donc pas le béat qui se scandalise de tout, » écrivait-elle rudement à un prieur peu indulgent. A un autre, un futur prélat, qui avait toujours des distractions pendant ses prières et qui en faisait des embarras à sa conscience, elle écrit : « Pour ce qui est des distractions que vous éprouvez en récitant l'office, j'y suis sujette comme vous, et je vous conseille d'attribuer cela, comme je le fais, à la faiblesse de tête; le Seigneur sait bien que, puisque nous le prions, notre intention est de le bien prier. » Ses carmélites la désolaient par leurs enfantillages à propos de niaiseries. Elle demande au chapitre d'Alcala de supprimer autant de sujets de scrupules qu'il sera possible : « Ayez soin, pour

ce qui regarde les chausses des religieuses, qu'on ne spécifie point si elles doivent être d'étoupe ou de bure, mais qu'on dise simplement qu'elles peuvent porter des chausses ; car elles n'en finissent pas avec leurs scrupules. A l'article où il est dit que les toques des religieuses doivent être de chanvre de second brin, qu'on mette simplement qu'elles doivent être de toile... Je serais d'avis qu'on abolît le règlement qui nous défend de manger des œufs en carême et du pain à la collation... C'est pour les religieuses une source de scrupules, et cela nuit à la santé de plusieurs. » (Lettre au père Gratien.)

Sa largeur d'esprit était si grande, qu'elle tranchait par la négative une question que les moralistes ont discutée maintes fois et résolue dans des sens divers. Il arrive que notre esprit est traversé par des pensées que nous n'aurions pas autorisées si nous les avions prévues, et que nous condamnons, mais qui ne nous en sont pas moins venues, ne nous en ont pas moins donné la vision, sinon le désir, d'une faute et même d'un crime. Sommes-nous coupables de les avoir eues? En sommes-nous responsables? Sainte Thérèse répond : Non. « N'allez pas vous figurer, écrit-elle à sa nièce, qu'une simple pensée soit un péché, quelque mauvaise qu'elle soit. » On peut alléguer que le problème était plus simple pour elle que pour un autre : elle voyait le malin chuchoter les mauvaises pensées dans l'oreille des hommes. Que nous ayons affaire au diable classique, avec des cornes et une queue, ou à l'invisible démon de la perversité, tapi au fond de chacun de nous, la question ne m'en semble pas moins délicate. Je serais disposé, pour ma part, à être plus sévère que sainte Thérèse et à conseiller quelques remords, ne fût-ce que pour ne pas s'acoquiner à causer avec le diable.

Pour la saleté, jamais on ne lui fera accroire qu'elle soit un mérite aux yeux de Dieu. C'est « une chose terrible, » dit-elle; et elle supplie qu'on ne regarde pas à l'argent quand il s'agit d'introduire la propreté.

La voilà vieille, usée, mourante. Que reste-t-il de la charmante Thérèse de Ahumada? A l'extérieur, rien : une petite femme ridée, percluse d'un bras, perdue de maux de cœur, à moitié paralysée, fiévreuse, endolorie, piteuse; ses beaux yeux noirs parlaient seuls des triomphes passés. A l'intérieur, tout : une créature vive, aimable, exquise, au cœur de feu, qui, si elle n'avait été une sainte, aurait été Dyonise, cette Juliette espagnole (1) plus heureuse, mais plus impétueuse encore que sa sœur d'Italie ; et, en même temps, une femme de génie aux idées graves et hautes, d'une dignité in-

(1) Dans *la Fuerza Lastimosa*, de Lope de Vega.

comparable. La religieuse inégale et inquiète des premières années était devenue l'une des grandes figures du monde catholique. Le tout ensemble faisait un être parfaitement noble, sauvé de la singularité, ce grand écueil des natures d'exception, par le plus parfait bon sens qui ait jamais habité une cervelle humaine.

Comment l'existence double que lui créaient ses états particuliers ne troubla jamais cette grande et limpide raison; comment des maux si répétés, si longs, si sauvages, qui la rendaient « comme une morte, » mais une morte criant et gémissant, lui laissèrent la tête si claire qu'elle passa toujours, sans aucun effort, d'un « ravissement » à son plumeau, d'un « miracle » à une lettre d'affaires: c'est là le problème de cette vie extraordinaire. Ses biographies contiennent un trait qui est le raccourci de son histoire. Un jour qu'elle faisait frire un poisson pour le dîner de la communauté, elle fut saisie d'une de ces « extases » qui lui raidissaient les membres, lui ôtaient la parole et le mouvement. La crise passée, la mère Thérèse, instinctivement, n'avait pas lâché la queue de la poêle et avait sauvé son poisson. Jamais, parmi tant de merveilleux et de surnaturel, elle ne lâcha la queue de la poêle.

Elle avait de grandes vues, un courage d'homme, tranquille et égal. Rougissant des moines et des nonnes de son temps et sachant ce qu'il y avait de chevaleresque dans l'âme espagnole, elle avait compris que plus elle demanderait de traitemens cruels, de renoncemens farouches, de folies selon la chair et selon le monde, plus grandes seraient ses chances de succès. Elle exigea hardiment des choses surhumaines, et elle les eut; elle n'aurait rien obtenu si elle avait moins demandé. Ce qui prouve combien elle avait vu juste, c'est qu'elle fut entraînée plus loin qu'elle n'aurait voulu, obligée sans cesse de retenir, de rappeler que nous avons un corps et que ce corps, lorsqu'on en fait fi, se venge sur l'esprit. « Dieu me préserve, s'écriait-elle, de ces gens si spirituels! » Elle eut à défendre son œuvre contre un corps puissant, contre Rome, contre les fautes des siens; elle la sauva et la légua à la postérité, comme un témoin vivant de ce que peut une femme.

On peut blâmer ses idées, sourire de sa foi candide et de ses familiarités avec la Divinité, redouter son influence sur les têtes jeunes et inexpérimentées : on ne peut pas vivre dans son intimité sans subir, à trois cents ans de distance, la séduction qui domptait ses contemporains et lui faisait soulever des montagnes. La cause de ce charme est facile à saisir. Sainte Thérèse était vivante comme personne ne l'est plus dans notre siècle et comme peu l'étaient même dans le sien, où on l'était tant. Elle ne connut jamais l'indifférence amollissante. Elle détesta la mélancolie, principe de fai-

blesse, les poltrons et les pleurnicheurs, exigea que l'homme fût brave et ne désertât pas devant la destinée. Elle crut, voulut, agit, ne pensa jamais : « A quoi bon? » et ne dit jamais : « Pourquoi faire? »

Au mois de septembre 1582, étant fort malade, elle se rendit de Valladolid à Albe, languit encore deux semaines et mourut. On l'enterra dans le couvent de carmélites d'Albe, derrière les murs et les grilles, au fond d'une fosse très profonde et sous un amas de pierres. Ces précautions ne tinrent pas contre le naturel espagnol. Deux moines travaillèrent quatre nuits à la déterrer et lui coupèrent une main pour en faire une relique. Un autre moine arriva, envoyé par le chapitre des déchaux, la déterra encore et voulut couper le bras, qui lui resta dans la main, « comme s'il avait cueilli un fruit mûr. » Une sœur converse vint avec son couteau, arracha le cœur comme une petite bête fauve et l'emporta. Le pauvre corps a été déchiqueté, les morceaux dispersés dans les châsses des églises. Les villes se disputèrent le cadavre mutilé, afin de passer sanctuaire et but de pèlerinage. Il fut emporté, rapporté; il a fini par trouver le repos à Albe.

Tous les soirs, de dix heures à onze heures, dans l'étendue immense du monde chrétien, la carmélite prie. Sa prière n'est pas pour elle, non plus que les meurtrissures de son dos et les tiraillemens de son estomac. La prieure lui a répété tout à l'heure, comme elle le fait chaque soir, que la carmélite occupée de son propre salut est une carmélite indigne; elle est venue là pour secourir les âmes des autres et non la sienne. On lui a dit aussi que c'était l'heure où le mal se prépare dans le monde et, comme elle est entrée dans le cloître jeune et ignorante, ces mots la font rêver de mystères inconnus et redoutables. Elle prie, et il lui semble voir la grande armée du mal envahir silencieusement la terre obscure. La foule grandit, elle va couvrir le monde, mais, en travers de sa route, un groupe est prosterné. Ce sont de pauvres filles vêtues de bure. Devant elles, la sombre armée recule, et quelques-uns sont sauvés qui auraient été perdus. La carmélite emporte dans sa cellule la vision de sa victoire et s'endort heureuse. Elle doit ce magnifique rayon de poésie à sainte Thérèse, qui a cru lui payer tous ses sacrifices par l'espoir d'expier pour autrui. L'espérance, a dit saint Basile, est le songe d'un homme qui veille. L'espérance que la pauvre petite femme a léguée au Carmel est un songe sublime

ARVÈDE BARINE.

LE

SALON DE 1886

I.

LA PEINTURE.

Ce qui manque à notre temps, ce n'est pas, en général, l'activité, mais la réflexion dans l'activité. Les artistes, les plus impressionnables des hommes, subissent plus que tous les autres cette fatalité de l'heure présente ; la fièvre qui les agite, en les poussant à une production hâtive et sans relâche, les condamne fréquemment à créer des œuvres de hasard, sans pensée et sans portée, sans consistance et sans durée. La fréquence toujours croissante des expositions indulgentes, la facilité de jour en jour plus bruyante des succès trompeurs de presse ou de coterie, ne sont pas faites pour calmer cette agitation superficielle qui se termine, en fin de compte, pour un grand nombre, par les déboires les plus amers et par les plus cruelles angoisses. Tant que le régime n'en sera pas modifié, le Salon annuel présentera ce double spectacle, fait à la fois pour susciter les espérances et pour les abattre, pour nous donner confiance et pour nous inquiéter : d'une part, un labeur extraordinaire, ingénieux, ardent, varié, se manifestant chaque année par la confection d'une étonnante quantité de toiles peintes, et, d'autre part, un résultat médiocre, tout à fait disproportionné à la somme d'in-

telligence, de savoir et de passion dépensés. En réalité, pour qui connaît bien les soldats en ligne, leurs manœuvres printanières dans le Palais des Champs-Élysées ressemblent à un lendemain de désastre plus qu'à une veille de victoire, tant le nombre y est grand des invalides avant l'âge et des blessés à mort par le maladroit usage de leurs propres armes!

Jamais, il faut le reconnaître, le métier de peintre n'a été exercé, avec une dextérité apparente, par un plus grand nombre d'artistes ou d'amateurs; jamais l'amour de la nature extérieure, le respect de la réalité vivante, la finesse des sensations visuelles ne semblent avoir été développés d'une façon plus générale; jamais une liberté pareille n'a été assurée aux manifestations des systèmes les plus contraires comme aux expressions des théories les plus paradoxales. A quoi aboutissent pourtant cette habileté de main, cette vivacité d'intelligence, cette liberté d'esprit? Combien de tableaux, dans ce déballage emplissant jusqu'aux combles trente énormes salons du Palais de l'Industrie, présentent le caractère d'œuvres d'art achevées? Combien méritent d'aller prendre une place sérieuse soit dans une collection publique, soit dans un cabinet d'amateur éclairé? Pour quiconque s'est donné la peine d'en faire le compte, la liste est vite faite. Quelle est donc la cause d'une pareille déperdition de forces? L'irréflexion. On ne pense guère avant de peindre, on pense peu en peignant, on ne pense plus après avoir peint. Très peu se rendent un compte exact de ce qu'ils veulent ou de ce qu'ils peuvent; la plupart s'abandonnent sans défense aux tentations mobiles de l'actualité, qui s'appelle désormais la pensée moderne ou l'influence du milieu. C'est par irréflexion que, depuis vingt années seulement, tant de peintres, bien doués et bien armés, après des débuts honorables ou éclatans, se sont laissé ballotter successivement par toutes les modes qui se succédaient au risque d'y perdre toute force et toute dignité; c'est par irréflexion qu'ils adoptent précipitamment toutes les idées ou semblans d'idées, justes ou non, raisonnables ou non, qu'un succès quelconque, durable ou passager, a pu mettre violemment en lumière; c'est par irréflexion que, sans s'interroger eux-mêmes, sans consulter leur tempérament, sans respecter leur conscience intime, ils font à chaque instant litière de leur personnalité, devant le premier triomphateur qui passe. Dans le désordre où l'on s'agite depuis la disparition des chefs de 1830, que l'on cherche des conducteurs, rien de plus naturel. Aucune foule humaine ne s'en passe, puisque la médiocrité y domine. Encore faudrait il qu'on les choisît avec circonspection et qu'on ne se pressât point, sous prétexte d'indépendance, de rompre avec les formules d'académies, si usées qu'elles soient, pour se sou-

mettre aveuglément à des axiomes de brasserie, plus absolus encore et d'une qualité moins éprouvée.

Toute idée qui peut mettre des artistes en hostilité complète, soit avec la tradition, soit avec la vie, est une idée mauvaise. C'est à la tradition que tout art emprunte sa technique, c'est par l'observation de la vie qu'il se renouvelle et qu'il crée. Prétendre, dans une société cultivée, se soustraire à l'enseignement du passé ou demeurer indifférent à l'action du présent, c'est se condamner, de façon ou d'autre, à l'impuissance. L'erreur devient bien plus dangereuse si l'on y ajoute encore un mépris plus ou moins profond pour l'exercice de la pensée et si la peinture n'y devient plus qu'un métier manuel dont la plus haute fonction est de donner à l'œil des sensations plus ou moins vives ou subtiles, mais sans répercussion aucune sur l'intelligence. Or, depuis quelques années, si nous ne nous trompons, deux préjugés nouveaux, trop aisément acceptés, troublent la conscience des jeunes peintres, égarent leurs recherches, stérilisent leurs efforts, compromettent l'avenir collectif de l'école en faussant la notion des rôles respectifs que peuvent remplir la tradition et la nature dans la formation de l'art moderne. Le premier est celui qui fait consister le grand art, l'art monumental et décoratif, dans la suppression des compositions équilibrées et mouvementées, dans la réduction des formes expressives à leurs apparences élémentaires, dans l'atténuation systématique des actions de la lumière et des vivacités de la couleur. L'autre est celui qui ne voit de l'art vrai, de l'art sincère, de l'art vivant que dans la reproduction exacte et directe de la réalité environnante et qui prétend interdire, en théorie au moins, toute intervention de l'imagination personnelle. Ceux qui acceptent la première idée regardent mal la nature et ne comprennent plus la tradition ; ceux qui partagent la seconde voient mieux la nature, mais ils ne savent pas s'en servir. Il suffit de théories pareilles, qui encouragent toutes les ignorances et qui excusent toutes les maladresses pour déterminer cet affaiblissement général dans la conception et dans l'exécution, que révèle, dans son ensemble, le Salon de peinture, en 1886, malgré les efforts honorables et heureux faits par un petit nombre d'artistes, d'esprit plus sain et mieux équilibré, qui, connaissant encore leur métier, savent ce qu'il faut de réflexion, de science, de labeur pour faire un tableau digne de ce nom.

I.

Sans doute on ne saurait rendre les grands artistes responsables des fautes de leurs imitateurs. Plus leur personnalité est particu-

lière, plus leur exemple est dangereux. Un jour Michel-Ange, entrant avec un évêque dans la chapelle Sixtine, aperçut plusieurs jeunes peintres en train de copier quelques figures, aux musculations excessives, de son *Jugement dernier :* « Oh! que de gens ma peinture va perdre! *O quanti quest' opera mia ne vuole ingoffire!* » ne put-il s'empêcher de dire. On sait si l'avenir lui a donné raison. M. Puvis de Chavannes ne pèche pas certainement par les mêmes excès que Michel-Ange; c'est cependant un artiste supérieur, le plus noble et le plus original de ce temps. S'il est doué, comme on peut le croire, d'une semblable clairvoyance, il doit plaindre sincèrement ceux qui l'imitent. Son grand triptyque, destiné à l'escalier du musée de Lyon, la *Vision antique*, l'*Inspiration chrétienne*, *le Rhône et la Saône*, est le complément d'une vaste décoration, dont la composition principale, *le Bois sacré cher aux Arts et aux Muses*, parue au Salon de 1884, occupe déjà sa place définitive et y fait très bonne figure. Les trois compositions nouvelles, exécutées d'après les mêmes principes, sont plus heureuses encore au point de vue de la conception poétique, de l'ordonnance linéaire, de la tonalité harmonique. C'est par ces trois qualités, en effet, qu'excelle M. Puvis de Chavannes; sous ces rapports, il a exercé et il exerce sur la génération actuelle une action qui n'est pas sans utilité. Comprendre un sujet par ses côtés les plus élevés et les plus simples, en disposer les figures avec justesse et clarté, le présenter dans son ensemble coloré avec un charme profond et pénétrant, ce sont des mérites qui ne courent pas les rues et qui valent bien qu'on les admire sans marchander. En vérité, si le triptyque de M. Puvis de Chavannes n'occupait pas le fond du Salon carré, où trouverions-nous, cette année, dans les deux mille quatre cent quatre-vingt-sept toiles qui l'environnent, un élan d'imagination assez vigoureux pour nous transporter, loin du terre-à-terre quotidien, dans ce monde idéal du rêve qui reste, malgré tout, le but suprême de l'art? Les sujets que l'on considère, à tort ou à raison, comme se prêtant le mieux à l'essor de la pensée, les sujets religieux, allégoriques, mythologiques, patriotiques, ne sont pas tout à fait abandonnés; quelques-uns de ceux qui s'y exercent sont encore de très habiles gens. Nulle part, cependant, on n'y constate ni cette puissance de conviction, ni cette sincérité d'enthousiasme qui arrêtent forcément le passant surpris ou charmé devant les chastes évocations dues au dilettantisme ému de M. Puvis de Chavannes. Il semble que leurs imperfections mêmes, en leur donnant une apparence de visions passagères, les rendent d'autant plus douces à rencontrer qu'elles sont plus difficiles à retenir.

La *Vision antique* se développe dans un paysage méditerranéen

d'une exquise douceur. Au premier plan, des rochers nus; dans l'éloignement, la mer brillante; à l'horizon, des montagnes tachées d'ombre; tout s'y dispose avec grandeur dans la clarté sereine et calme d'une lumière azurée. Sous cet azur un peu éteint et mélancolique apparaissent, côte à côte, naïvement superposées sur les assises des roches, comme l'étaient, sans doute les captives troyennes, au temple de Delphes, dans les peintures de Polygnote, de pâles figures, nues ou demi-drapées, que l'imagination du peintre voit sortir des ruines accumulées sur la pente pierreuse. Ruines sacrées, ruines irréparables que personne ne relèvera! Morts adorés, morts bien ensevelis, que personne ne ranimera! Comme des spectres incertains d'eux-mêmes, comme des ombres mal dégagées du néant, sur les degrés de la montée lumineuse, tous ces fantômes s'arrêtent en silence. Soit qu'ils s'allongent sur le sol, soit qu'ils s'accoudent sur un pan de mur, soit qu'ils essaient de puiser de l'eau ou de poser une flûte à leurs lèvres, leurs attitudes sont languissantes, accablées, comme désespérées. C'est que cette vision d'un monde mort est une vision douloureuse, celle que peut faire un homme du XIXe siècle. L'âme du peintre, éprise de poésie et de beauté, s'y désole et pleure avec une bonne foi profonde. La sincérité de l'artiste y justifie toutes les incertitudes de l'ouvrier, comme dans ces fresques naïves du XIVe siècle italien, plus frappantes pour l'imagination et plus émouvantes pour les cœurs que tous les tableaux corrects et savans des praticiens imperturbables de la période académique.

L'*Inspiration chrétienne* procède directement de ces vieux maîtres de Toscane. La scène se passe au XIVe siècle, dans un cloître roman. A travers les arcades ouvertes on aperçoit quelques pauvres assistés devant la porte d'un couvent. Au fond, une rangée de cyprès dresse, au-dessus des murs ensoleillés, ses masses droites et noires dans l'atmosphère transparente. La beauté du site, la grâce de la lumière n'y sont pas moindres que dans la *Vision antique*. Depuis Poussin et Lorrain, personne n'avait compris avec cette grandeur les paysages du Midi, où l'architecture, transfigurée dans la clarté, prend l'apparence d'une création aussi naturelle que les végétaux et les pierres. A droite, au pied d'un échafaudage, un peintre, au profil sec, à la barbe pointue, la tête encapuchonnée, droit et maigre dans sa longue robe sombre, s'avance, palette et pinceaux en main, les yeux dressés, comme en extase, vers sa fresque commencée. Le visage, sinon le costume, est presque celui de Cimabue, dans la fresque de la chapelle des Espagnols, à Santa-Maria-Novella. La *Sainte Marie Égyptienne*, peinte à l'angle du mur, rappelle une figure effacée de Giotto, dans la chapelle du Bar-

gello. Toute la décoration murale est une restitution d'un étonnant caractère. A quelques pas du maître, respectueusement, se tiennent trois élèves ou aides qui regardent de loin son ouvrage. Sur la gauche, un dominicain s'entretient avec un autre artiste, barbu et chevelu, d'une attitude grave. Un religieux, debout sur un banc de pierre, pose une lanterne allumée au pied d'un bas-relief de la madone encastré dans le mur. Dans cette composition, M. Puvis de Chavannes a précisé avec plus de force que dans la précédente les formes de ses personnages, qui, d'ailleurs, sont tous vêtus.

Le panneau central qui encadre une porte, n'est plus, au moins par le sujet, une simple évocation du passé. *Le Rhône* et *la Saône* y sont représentés, comme ils le furent déjà par Coysevox, sous des formes humaines et symbolisent, suivant la notice, la Force et la Grâce. A gauche, *la Saône*, jeune femme blanche et pâle, dont le corps languissant se détache sur un fond brumeux de saulées grises, s'affaisse sur ses jambes mal assurées, toute prête à se laisser saisir, tandis qu'à droite, *le Rhône*, pêcheur rude et vigoureux, ceint d'herbes sauvages, debout, au pied de robustes futaies, dans un horizon de rochers sévères, ramasse son filet bourbeux pour le lancer sur sa belle proie. L'allégorie est ingénieuse et poétiquement exprimée par le contraste bien entendu des attitudes, des paysages, des couleurs. Ces trois compositions, en somme, compléteront parfaitement la décoration déjà commencée du palais Saint-Pierre. Lorsqu'elles seront en place, à la hauteur et dans le demi-jour qui les attendent, les plus difficiles oublieront certaines abréviations ou duretés de formes qui s'exagèrent, à courte distance, sous le jour violent du Palais de l'Industrie, mais qui s'atténuent sensiblement dans l'intérieur d'un édifice, et ils admireront sans hésitation l'ensemble harmonieux d'une œuvre élevée et sérieuse, longuement méditée et savamment poursuivie, où l'auteur de l'*Enfance de sainte Geneviève*, au Panthéon, aura donné une preuve nouvelle de son entente exceptionnelle de la décoration monumentale.

De ce que M. Puvis de Chavannes est un artiste supérieur, s'ensuit-il cependant qu'il faille, en tout et pour tout, le prendre pour exemple? Nullement, en aucune manière, même dans ses qualités, si hautes qu'elles soient. Son système de décoration murale, par grands parti-pris d'harmonies douces et calmes, de lignes sobres bien équilibrées, de figures sommaires à gestes naïfs, sans action hâtive et sans modelés précis, fort bon lorsqu'il l'applique lui-même sur des murs plats, dans un édifice sévère, deviendrait détestable si on l'employait à tort et à travers, au milieu d'une

architecture animée et somptueuse, dans des salles de fêtes ou de réunions, sur des voussures ou des plafonds. A plus forte raison ce système produirait les plus déplorables effets si, en dehors du décor mural, on prétendait l'appliquer à la confection de la peinture mobile, grande ou petite, du tableau enfermé dans un cadre. En effet, un tableau vit de sa propre vie ; il peut, il doit contenir une action concentrée ou un spectacle complet. La distribution des lumières, la justesse des formes, l'intensité des expressions, la précision des détails, toutes choses qu'un décorateur, dans certaines conditions, peut exceptionnellement négliger, y joueront toujours le rôle le plus important.

Ces observations, assez banales pour quiconque a l'habitude d'analyser des œuvres d'art, ne semblent pas être venues à l'esprit d'un certain nombre de peintres que le succès de M. Puvis de Chavannes a singulièrement troublés dans leur évolution naturelle. Les concours ouverts par la ville de Paris pour la décoration de salles de mairie destinées à des solennités vivantes plus qu'à des méditations rétrospectives nous en ont fréquemment offert des preuves. Persuadés, d'une part, que l'effet décoratif s'obtenait aisément par la simplification des formes et par l'atténuation des couleurs, et, d'autre part, obligés à chercher presque exclusivement, sous prétexte de vérité, leur inspiration dans des sujets contemporains d'un ordre vulgaire, la plupart des concurrens ont cru trouver le secret du grand style dans l'imitation combinée de M. Puvis de Chavannes, l'évocateur d'anciens rêves, et de François Millet, l'interprète des réalités actuelles. Par malheur, la plupart ne possèdent ni le charme poétique qui voile certaines faiblesses du premier, ni la puissance expressive qui ennoblit les lourdeurs du second; ils n'ont su prendre à leurs modèles que leur indifférence pour les compositions mouvementées, leur parti-pris de déterminations sommaires, leurs mépris pour les jeux brillans de lumière ou pour les éclats vifs de colorations. De là, dans presque toutes leurs toiles, une immobilité glaciale de figures juxtaposées, un évanouissement mélancolique de toutes les tonalités fortes ou joyeuses, une insuffisance des formes et des modelés qui tendent à nous ramener par degrés rapides à tous les balbutiemens, sinon à toutes les barbaries, de la peinture en son enfance.

Le Salon contient quelques-uns de ces panneaux décoratifs dus à des hommes de mérite, que leur éducation et leurs débuts semblaient devoir mettre à l'abri de pareils entraînemens. M. Ferdinand Humbert était, à l'origine, un coloriste agité et brillant, d'une curiosité étendue et sagace, regardant volontiers chez Delacroix, chez Rubens, chez les Vénitiens, ne répugnant pas, au besoin, à

des accens de réalisme énergique pour donner une expression vivante à ses figures. Comment cette belle flamme s'est-elle assoupie? Il nous montre deux grands panneaux : l'un, *Pro patria*, en costumes antiques, pour le Panthéon; l'autre, *En temps de guerre*, en vêtemens et uniformes modernes, pour la mairie du XVe arrondissement. L'un représente les adieux d'un soldat gallo-romain à sa famille sur le seuil de sa maison; l'autre des transports de blessés dans une rue de Paris pendant le siège. Dans tous les deux on trouve des figures bien campées, des groupes très expressifs, une recherche constante et souvent heureuse de la grande attitude et du geste vrai. Mais pourquoi toutes ces figures se fondent-elles dans le brouillard? M. Humbert nous dira que la première scène se passe au petit jour et la seconde en hiver, à la tombée de la nuit, par un temps de neige. C'est parfaitement vrai, mais ce goût continu pour les brumes, chez un peintre d'histoire, qui doit parler haut et clair, n'est-il pas déjà regrettable? Toutefois, je le veux bien, admettons ces deux crépuscules, celui du matin et celui du soir. Est-il vrai que le même gris y domine, à l'heure où le soleil se lève et à l'heure où il se couche, dans tous les pays et dans toutes les saisons? Est-il vrai que les contours des figures s'y perdent de la même façon? Il suffit, pour se convaincre du contraire, de regarder les excellentes études d'après nature faites de tous côtés par nos paysagistes. Non, le gris monotone qui envahit les toiles de M. Humbert, comme beaucoup d'autres, moins distinguées, c'est un gris d'importation nouvelle, le gris décoratif, qui est en train d'éteindre toutes les palettes. Si l'on n'y prend garde, le triomphe de ce gris sera la mort même de ce grand art de la peinture, l'art brillant, joyeux, ensoleillé, réchauffant par excellence, l'art auquel reviendra M. Humbert, comme on revient à ses premières amours.

Ce goût maladif pour les couleurs éteintes, que quelques-uns considèrent comme une distinction d'esprit, prend sa source dans le dilettantisme littéraire ou archéologique qui dérange aisément les cervelles lorsqu'il ne repose pas sur une science solide et lorsqu'il ne s'accompagne pas d'une grande liberté d'esprit et d'un amour sincère de la nature. Nous nous moquons volontiers des Allemands, gens d'étude, parce qu'ils ont donné longtemps et qu'ils donnent encore à presque tous leurs portraits et leurs tableaux de genre une teinte jaunâtre et malpropre, sous prétexte que les chefs-d'œuvre du XVIe et du XVIIe siècles, surchargés de vernis, sont devenus jaunes et sales. Agissons-nous beaucoup mieux à Paris en donnant pour excuse à nos décolorations des fresques qui sont usées et les tapisseries qui sont passées? Et pourtant, s'il nous arrive de nous trouver en présence d'une pièce des Flandres

ou des Gobelins qu'un hasard a préservée des morsures de la lumière, quelle joie n'éprouvons-nous pas à y voir retentir, sans notes brisées et sans sourdine, l'accord éclatant des couleurs franches et pures? Ceux même des peintres qui visent aux effets de tapisseries nous semblent donc se tromper en fanant d'avance leurs modèles. Dans des compositions étudiées et non dépourvues de style, comme le *Jugement de Pâris*, de M. Meynier, et la *Vertumne et Pomone*, de M. Urbain-Bourgeois, il ne nous déplairait point de voir plus de décision dans le modelé et dans la tonalité. M. Mazerolle, à cet égard, se rapproche de la vérité dans ses panneaux du *Dépit amoureux* et du *Misanthrope*, où d'ailleurs une gamme moins joyeuse eût attristé l'ombre de Molière. En somme, la pondération dans les lignes et le charme dans les couleurs sont deux qualités essentielles à toutes les peintures décoratives. Quand la peinture décorative est en même temps une peinture d'histoire, elle y doit joindre la précision des formes et l'intérêt de la composition.

C'est pourquoi ce système bâtard qui consiste à mêler volontairement le moderne et l'antique en affublant de noms historiques des comparses contemporains, sous prétexte de rajeunir le passé ou d'ennoblir le présent, nous paraît de tous points condamnable; nous n'avons plus, pour faire une pareille confusion, la naïveté des vieux génies qui l'ont commise. Rien n'est plus fait pour gêner l'imagination et la main du peintre dans la liberté qui leur est nécessaire. Qu'on traite un sujet antique, qu'on traite un sujet moderne, il y faut aller à fond, sans regarder ailleurs; on n'a pas trop de toutes ses forces pour en tirer quelque chose. Croit-on, par exemple, que MM. Émile Lévy et Comerre, deux hommes éprouvés et sérieux, ne se seraient pas trouvés plus à l'aise dans les mairies des IVe et VIe arrondissemens s'ils avaient donné franchement à leurs figures soit l'aspect antique, soit l'aspect moderne, soit l'aspect décoratif? Non, ils ont sacrifié à la mode du jour, ils ont mêlé les souvenirs classiques avec les exemples réalistes, Pompéi et Millet, l'Italie et Montmartre, le pétase des bergers d'Arcadie et la capuche des maraîchères de la banlieue; ils ont voulu donner aux manteaux à la mode des airs de toges et aux marmots parisiens des mines de petits sylvains; leurs paysages, effacés ou compliqués, ont la même incertitude, n'ayant aucun courage, ni celui d'être français, ni celui d'être italiens, ni celui d'être purement imaginaires. Cet éclectisme ne leur a pas porté bonheur, comme il ne portera bonheur à personne, et c'est vraiment dommage! M. Émile Lévy, le fin portraitiste que l'on sait, montre, dans l'arrangement, l'expression, les colorations de ses aimables figures, toujours soigneusement dessinées, une délicatesse de sentiment et

de touche assez rares aujourd'hui. Dans *l'Automne et l'Été*, avec une personnalité moins marquée, M. Comerre a cependant placé quelques figures agréablement tournées, comme celle de la jeune paysanne qui se laisse conter fleurette ; on y sent un effort parfois heureux pour donner à des formes plus nouvelles des expressions moins convenues.

Les voûtes et les plafonds offrent un champ moins facile que les murailles verticales à ces expériences périlleuses. Depuis qu'on a compris l'absurdité d'y accrocher simplement au-dessus des têtes, comme on faisait au commencement du siècle, des tableaux renversés qu'on n'y peut ni voir ni comprendre, la fantaisie décorative y règne heureusement sans conteste. Comment exiger des attitudes régulières et des toilettes à la mode de la part d'allégories émancipées qui passent leur temps à s'envoler dans l'azur? M. Chartran, chargé d'égayer le plafond de la salle des mariages à Montrouge, s'en est agréablement tiré. Asseyant son marié et sa mariée, tous deux fort bien portans, sur une corniche terrestre, devant le ciel de l'idéal, n'ayant pas osé, cela s'explique, garder à l'époux son frac et son chapeau noir, il l'a costumé en légionnaire romain ou peu s'en faut ; la jeune fille, enveloppée de ses voiles de mousseline blanche, a eu moins à faire pour se trouver poétiquement vêtue. Tous deux se serrent l'un contre l'autre décemment et amoureusement, tandis que l'Amour adolescent inscrit leur serment sur les tables de la Loi et que l'Hyménée plane au-dessus d'eux, leur préparant sa couronne. Le dessin de M. Chartran est vif et correct ; sa couleur est joyeuse et légère. C'est ce qu'on est en droit de demander à des ouvrages de cette nature. On peut signaler des qualités semblables, à des degrés divers, dans le plafond de M. Schommer, pour le musée de la comtesse de Caen, au palais de l'Institut, dont la figure principale est d'une grande tournure ; dans celui de M. de Liphart, *l'Étoile du berger*, pour un hôtel particulier ; dans celui de M. Dupain, *le Passage de Vénus devant le soleil*.

Bien que sa *Mort de saint Jean-Baptiste* soit une peinture d'histoire, on est bien tenté de placer M. Henri Lévy au milieu des décorateurs, car ce tableau, au moins dans certaines parties, revendique avec talent et conviction le maintien, dans notre école, des traditions d'éclat, de vie, de mouvement puisées à l'école de Rubens, traditions qui s'accorderaient en définitive beaucoup mieux, dans des salles de théâtre ou de fête, avec le tapage des architectures compliquées, des moulures, des étoffes, des ors, que le système des fantômes immobiles et des juxtapositions froides de tons effacés. La partie droite, dans la pénombre, où se montrent, au haut d'un escalier, Hérodiade et le bourreau, nous paraît insuffisam-

ment raccordée au centre; mais la figure principale, le saint Jean, nerveux et échevelé, courant et criant dans sa prison, la main droite dressée, dans une vaste auréole de lumière rayonnante, est un morceau hardi et fier, d'une exécution libre, savante, animée, qui réveille et qui réchauffe les yeux attristés par l'uniformité terne et pâle de la plupart des peintures environnantes. Adorons Giotto, admirons Cimabue, ce n'est point nous qui protesterons; mais, par pitié, n'oublions pas que Véronèse et Rubens luisent encore pour tout le monde et qu'Eugène Delacroix a été Français!

II.

C'est dans l'histoire, le nu, le portrait, que la science complète du dessinateur et du peintre peut donner sa plus haute mesure. L'état de ces trois formes supérieures, dont les autres dérivent, marque l'état de l'art dans une école. Les tableaux d'histoire sont rares au Salon de 1886; les études de nu, sauf quelques exceptions, y restent médiocres; le portrait seul y domine par la qualité comme par le nombre. Après le magnifique triptyque de M. Puvis de Chavannes, la page la plus importante que l'histoire y ait inspirée est le *Justinien* de M. Benjamin Constant. Les deux toiles se font face: on ne saurait imaginer contraste plus frappant. Tandis que les figures de M. Puvis de Chavannes, simplifiées comme dans un rêve, à peine vêtues ou modestement drapées, semblent prêtes à se perdre dans un crépuscule immatériel, les figures réelles de M. Benjamin Constant, énergiquement accentuées, chargées de costumes éclatans, s'étalent résolument dans une architecture solide. La solidité des marbres polis, des métaux reluisans, des étoffes somptueuses, est, en effet, ce qui attire d'abord le pinceau vigoureux de M. Benjamin Constant. Nul n'excelle comme lui à construire, en belles matières, un intérieur de salle silencieuse où la ferme épaisseur des lourdes tentures enveloppe d'une harmonie profonde et sourde le chatoiement des brocarts et des soies, le scintillement des bijoux et des armes. Ses représentations, voluptueuses ou tragiques, de harems orientaux, ont eu un succès mérité. La muraille de marbres polychromes, au centre de laquelle siège l'empereur byzantin, protégé par une Victoire en bronze dans une niche de mosaïque d'or, est un morceau de maître. Les robes et les chapes, tramées de pourpre et d'or, incrustées de pierreries, dont s'enveloppent les six conseillers assis en rang, de chaque côté de Justinien, le long de la grande muraille, brillent, avec une décision soutenue, du même éclat riche et puissant. Cette somptuosité

du décor écrase les acteurs, dont les fortes têtes, aux chairs basanées, malgré l'effort marqué de l'artiste pour accentuer leurs expressions méditatives, ont quelque peine à respirer dans cet amoncellement de splendeurs. On croit bien deviner ce que M. Benjamin Constant a voulu exprimer. En fixant, avec une étiquette rigoureuse, de chaque côté du maître, immobile dans son large trône, tous ces jurisconsultes qui ne peuvent ni le voir ni se voir entre eux et, en leur faisant donner lecture d'une loi par un misérable scribe accroupi sur les dalles, demi-nu, en haillons, le peintre a voulu sans doute représenter le despotisme oriental dans toute la rigidité et dans tout l'éclat de son formalisme cérémonieux. La pensée était juste et l'exécution est éblouissante. Nous ne pouvons nous empêcher de croire que le résultat eût été plus satisfaisant si le virtuose avait fait plus de concessions au penseur et s'il avait donné aux figures de ses législateurs, dans le luxe qui les entoure, un intérêt mieux proportionné à l'importance de leur rôle historique. On comprend que M. Benjamin Constant, qui exécute à merveille les accessoires, se laisse aller au plaisir d'en jeter à profusion dans ses toiles, mais il ne faudrait pas que les accessoires lui fissent oublier le principal. Ce qu'on pense de son *Justinien*, on le pensera de sa *Judith*; c'est un fort beau morceau de bravoure, mais la tête et le torse, tout ce qui peut exprimer une pensée par la physionomie ou par le mouvement, disparaît dans l'éclat des tapisseries, des étoffes, des orfèvreries. M. Benjamin Constant sera un vrai peintre d'histoire le jour où il intervertira les rôles et, sans perdre sa vigueur d'exécution, saura pourtant subordonner la matière inerte à l'humanité vivante.

Dans le groupe qui prend M. Jean-Paul Laurens pour exemple, on donne aussi au mobilier historique l'importance qui lui est due; on n'y dédaigne pas non plus les rendus vigoureux de la matière; cependant, l'action humaine, volontiers lugubre et tragique, y tient toujours la première place; l'étude de l'histoire et de l'archéologie s'y traduit souvent par des conceptions intéressantes. *Le Grand Inquisiteur chez les rois catholiques*, par M. Jean-Paul Laurens, c'est Torquemada, entrant brusquement chez Ferdinand et Isabelle. Il leur reproche de prêter l'oreille aux propositions des juifs qui leur ont offert 30,000 ducats pour continuer la guerre sainte contre les musulmans, avec l'espoir de ne pas être inquiétés dans leur foi. La question sémitique n'est pas nouvelle : « Judas a vendu son maître pour 30 deniers, s'écrie le dominicain fanatique, en brandissant le crucifix, Vos Altesses veulent le vendre une seconde fois. Le voici, prenez-le ! » Ce n'est qu'une anecdote; le peintre, avec tact, ne lui a pas donné de grandes proportions, mais la scène est

vivante et bien caractérisée. La figure du moine exaltée est noblement violente, sans grimace, sans mélodrame, d'une coloration grave et vibrante dans un milieu bien adapté. Depuis quelques années, le pinceau de M. Laurens, autrefois un peu dur, acquiert de la souplesse et de la liberté. Sa lumière, moins sèche, se distribue avec plus de chaleur autour des formes plus adoucies. En outre, quand il fait un tableau, M. Laurens ne le compose ni ne le peint comme il ferait d'un pan de mur. C'est une marque de réflexion intéressante à constater chez lui, comme chez tous les artistes qui mûrissent incessamment leur talent par l'étude.

L'influence de M. Laurens est visible dans plusieurs toiles remarquées, notamment dans la *Mort de l'évêque Prætextatus*, par M. Bordes, que le jury a déjà signalé en 1884 pour ses qualités de naturaliste énergique. M. Bordes a pris son sujet dans les *Récits mérovingiens*, qui ont souvent inspiré si virilement M. Laurens. Prétextat, évêque de Rouen, l'ancien protégé de Brunehaut, a été frappé en pleine église par des assassins à la solde de Frédégonde. Deux diacres l'ont transporté dans sa chambre et couché sur son lit. A ce moment, soulevant la lourde portière, couronnée d'or, marchant droit dans sa robe somptueuse de brocart vert, le front haut, ironique et impudente, apparaît la reine meurtrière. Le vieillard, nu jusqu'à la ceinture, sous ses couvertures éclatantes, le flanc saignant, redresse sa tête ridée et blanche pour maudire son ennemie. La scène est saisissante et disposée, sans brutalité, avec une résolution très ferme, dans un milieu archaïque soigneusement approprié. Malgré quelques sécheresses, l'exécution, dans son ensemble, est solide et bien nourrie. C'est de l'art sain et sincère ; il n'y manque qu'un peu plus d'aisance et de chaleur pour devenir du grand art. M. Bordes franchira-t-il heureusement la limite qui sépare l'anecdote historique de l'histoire synthétique, le style de la chronique du style de l'épopée? On doit l'espérer ; toutefois, la chose n'est pas facile, si nous en jugeons par les efforts que font plusieurs de ses prédécesseurs pour y parvenir, sans obtenir toujours des résultats complets. L'envoi de M. Albert Maignan ne nous donne pas, nous l'avouons, tout le contentement qu'on est en droit d'attendre d'un artiste si consciencieux et si distingué, dont les visées sont toujours hautes et qui parfois a trouvé de poétiques inspirations. Son *Réveil de Juliette* ne marque aucun affaiblissement d'esprit ni de main ; il y a même dans la façon de grouper et de traiter les figures plus d'aisance et d'ampleur que par le passé ; les deux amans, pris en eux-mêmes, ne sont pas d'un caractère banal ; par malheur, ils sentent le théâtre. Or, si rien n'est plus émouvant qu'une scène bien jouée au théâtre, rien n'est plus déplaisant dans

la vie et dans l'art que les attitudes, les mouvemens, les physionomies de théâtre. Le charme profond de Roméo et de Juliette dans Shakspeare, c'est d'être spontanés, naturels, passionnés jusqu'à l'invraisemblance et à la folie. Notons que, dans Shakspeare, lorsque Juliette s'éveille, Roméo est déjà mort : c'est en voyant son cadavre qu'elle se frappe elle-même. Dans l'opéra qu'on en a tiré il fallait un duo final ; c'est l'opéra, c'est le duo qui a inspiré M. Maignan. Dans l'attitude exaltée de Juliette, dans sa tête tendue du côté du spectateur cherchant le ciel dans ses yeux, dans sa bouche grande ouverte, il est resté quelque chose de convenu qui nous gâte notre plaisir.

Il n'est pas toujours aisé de traduire par le dessin les épisodes les plus émouvans de l'histoire ou de la poésie. C'est un mérite d'avoir l'amour et le respect du passé; c'est un mérite de savoir l'évoquer sous des apparences vivantes; mais tout le passé ne se prête pas à l'interprétation plastique et pittoresque. La curiosité littéraire, mal dirigée, peut être plus dangereuse pour un artiste qu'un manque de lettres presque complet. Plusieurs carrières de peintres ont été, de notre temps, perdues par l'excès du dilettantisme. Ce qui s'exprime bien par la plume ne s'exprime pas toujours bien par le pinceau ; or, l'on n'est peintre qu'à la condition de parler d'abord aux yeux par les formes et par les couleurs. M. Rochegrosse est-il bien pénétré de cette vérité élémentaire dont l'oubli a coûté si cher à tant d'hommes d'une imagination merveilleuse, condamnés, par leur infériorité technique, à voir leurs ambitions de peintre continuellement trompées et à ne pouvoir s'élever au-dessus de l'illustration ingénieuse ou brillante du livre? A-t-il médité sur la destinée, glorieuse en apparence, douloureuse au fond et remplie de déceptions, de Gustave Doré, qui avait de trop bonne heure lâché la proie pour l'ombre et qui ne put jamais la ressaisir? Les débuts de M. Rochegrosse, son *Vitellius*, son *Andromaque* ont été accueillis avec une rare bienveillance; ils le méritaient. Sous l'encombrement des détails archéologiques on sentait, dans ces tentatives d'un tout jeune homme, une ardeur de recherches et un besoin de mouvement qui semblaient annoncer un remueur de souvenirs et d'images. On désirait une connaissance plus sûre du métier et une observation plus exacte de la nature, c'est-à-dire ce que l'âge et l'étude peuvent donner. *La Folie du roi Nabuchodonosor* ne nous prouve pas que M. Rochegrosse ait pris assez résolument le bon parti. Sa conception du despote babylonien, se roulant, vêtu d'étoffes d'or chargées de pierreries, dans des monceaux d'ordure, au bas d'un grand escalier (l'escalier de *Vitellius* et d'*Andromaque!*) tandis que, sur les marches supérieures ses

courtisans le regardent avec surprise ou ironie, est la conception d'un esprit plus préoccupé des apparences factices du théâtre que des réalités vivantes de l'histoire. L'apparition fantastique de l'ange diaphane qui écrase le roi dans une lueur verdâtre rappelle bien plus les projections électriques que les divinités assyriennes. La figure principale est exécutée avec énergie et conviction, mais les mamamouchis obèses qui le regardent d'en haut appartiennent plutôt à l'opéra bouffe qu'à l'épopée. Dans cette toile toute pleine de noir, où les ombres sont opaques et l'atmosphère épaisse, comment reconnaître la lumière orientale? A l'âge de M. Rochegrosse, rien n'est perdu, il suffit de se mettre au vert pour se sauver. Le vert pour un peintre, c'est l'étude de la nature, l'observation de la vie, la méditation sur les œuvres des maîtres simples et sains, la pratique du nu, du portrait, du paysage. Les amis de M. Rochegrosse, que ses flatteurs pourraient perdre, lui rendront un grand service en lui prêchant ce régime.

Il est à remarquer que presque tous les peintres qui, par l'exercice de l'étude académique et du portrait, se tiennent en commerce constant avec la nature, s'assurent une longévité particulière de production. Lors même que les chaleurs de la jeunesse se sont apaisées chez eux, ils continuent à progresser ou ils s'affaiblissent avec moins de rapidité que les compositeurs de fantaisie ou les coloristes de tempérament, chez lesquels se fane aussi vite qu'elle s'est épanouie une sorte de beauté du diable séduisante mais passagère. Ils peuvent même presque impunément se prodiguer en des redites toujours intéressantes parce que le fond en reste solide et vrai. Dans la nymphe blanche et nue de M. Henner, qu'il appelle *la Solitude*, comme dans la tête de fillette, enveloppée de noir, qu'il intitule *Orpheline*, on retrouve pour la centième fois cette combinaison harmonieusement ménagée des reliefs pâles et des fonds obscurs, cette fusion ingénieusement délicate des formes assouplies dans la lumière qui constituent la personnalité poétique de M. Henner. Il y a chez lui un parti-pris évident, comme il s'en forme un chez tout artiste convaincu et studieux, qui, ayant trouvé sa façon de voir originale, s'y tient, soit par habitude, soit par volonté; mais ce parti-pris, provenant de l'étude personnelle, n'a rien qui ressemble à une imitation d'autrui impuissante et froide. Nous l'acceptons donc, nous l'aimons, nous l'admirons, nous en jouissons, car nous sentons, dans ces répétitions infiniment nuancées du même thème, non-seulement l'inépuisable richesse de la nature, qui offre à un esprit exercé tant de variétés délicates dans le même effet, mais encore l'extraordinaire puissance de l'artiste qui, en fouillant toujours dans la même mine, sait en extraire toujours des trésors nouveaux, dont l'apparence

n'est monotone qu'aux yeux inattentifs. C'est aussi par la science intime des formes choisies que M. Bouguereau, plus attaché que M. Henner aux ordonnances traditionnelles, continue à donner un intérêt durable à ses compositions mythologiques, dont les grâces un peu fades sont souvent relevées, avec beaucoup d'agrément, par la rare souplesse d'une exécution singulièrement aisée, brillante et égale. La Vénus taquinée par un essaim d'Amours, qu'il appelle *le Printemps*, ne vise ni à la pureté attique, ni à l'ampleur romaine. C'est une Vénus très apprivoisée et très modernisée, mais elle plaira avec raison à la société aimable pour laquelle elle est faite et qui cherche dans les œuvres d'art la distraction plus que l'exaltation, le charme plus que la force, la grâce des douces redites plus que la hardiesse des inquiétantes nouveautés. M. Mercié tourne aux idées de M. Bouguereau. Ce grand artiste, qui est un lion quand il sculpte, aime à se faire agneau quand il peint, prouvant ainsi la souplesse de son imagination. Le petit Amour trempant une fleur dans *le Sang de Vénus*, blessée au pied, forme avec sa mère un groupe charmant; l'ordonnance seule y révèle l'excellent sculpteur, tandis que l'exécution, délicate et raffinée, marque une habileté de peintre presque trop recherchée.

Deux études de nu ont surtout frappé les yeux. L'une est celle de M. Raphaël Collin, une jeune femme, couchée sur le dos, dans une prairie d'un vert tendre, qui porte le nom de *Floréal*. Les formes sont jeunes et sobres; le modelé, dans une lumière douce, est conduit sur tout le corps avec une exquise douceur; l'expression de la tête est gentille, douce et gaie. L'artiste avisé s'est tenu à bonne distance entre l'amollissement facile et malsain des reliefs et des couleurs, qui tente parfois les décorateurs, et le trompe-l'œil violent et brutal que recherchent les réalistes. S'il penche et s'il peut tomber, c'est d'ailleurs du côté des décorateurs; la brume grise le menace, mais, pour le moment, il n'est pas encore enveloppé. La seconde femme nue, *l'Éveil*, est due à M. Carolus Duran. Celui-ci est un coloriste primesautier, d'un tempérament franc et robuste, inégal dans ses productions, mais que cette maudite brume, au moins, n'a jamais approchée. C'est plaisir de retrouver ce peintre de race, toujours jeune dans ses bonnes heures, entonnant encore d'une voix hardie, au milieu de tant de peintures éteintes, la chanson joyeuse des couleurs vives, fières et retentissantes. La beauté blanche, aux cheveux ébouriffés, qu'il étend sur un lit défait, accoudée sur son oreiller, n'y méditant guère, n'est ni déesse, ni grande dame. On peut rêver des formes plus fines, des reliefs plus purs, des modelés plus suivis, mais comment n'être pas pris d'abord par cet accord triomphant des carnations solides et rosées, des boucles

luxuriantes et blondes, des draperies et des coussins dont les blancheurs et les rougeurs résonnent avec un éclat voluptueux autour de ce jeune corps? C'est bien le cas de reconnaître que la vie est la qualité essentielle dans une œuvre d'art; car, lorsque la vie y apparaît par un côté quelconque, même imparfaite, même superficielle même toute sensuelle, on est bien prêt de tout pardonner. Le *Portrait de Miss****, toute jeune fille, d'une galbe fin et pur, chastement serrée dans le fourreau d'une robe étroite, rappelant par l'attitude correcte et l'expression douce certaines figures du premier empire, est exécutée par M. Carolus Duran dans une gamme rose d'une sonorité délicieuse, avec la même prestesse et avec plus de distinction. Aux deux études de nu très brillantes de MM. Collin et Carolus Duran on peut en joindre quelques autres, d'un aspect plus modeste ou d'une facture moins personnelle, mais qui témoignent d'un goût sérieux pour les études nécessaires à tout peintre d'histoire. Les mieux conduites, dans cet ordre d'idées, sont celles de M. Loeve-Marchand, qui ne sait pas encore faire un tableau, mais qui exécute à merveille un morceau de nu. On trouve aussi une grande conscience, sous ce rapport, dans les *Sirènes* de M. Léon Berthault, *les Hiérodules* de M. Rosset-Granger, la *Nourmahal* et la *Madeleine* de M. Prouvé, le *Surpris par la marée* de M. Maxime Faivre, et chez quelques autres jeunes gens qui semblent se préparer à de belles entreprises. La *Vénus* de M. Berton, maudite par les saints du désert, décrivant, dans sa chute, comme une étoile blanche, une parabole dans l'abîme de la nuit, est une figure modelée avec un certain sentiment prudhonien; elle montre chez l'auteur un réel progrès et l'étude intelligente des maîtres. On a remarqué aussi les tentatives faites par quelques peintres anglais ou américains pour acclimater résolument les figures nues dans les paysages réels des climats septentrionaux. Le *Dolce far-niente* et les *Dryades et Faunes* de M. Robert Browing, le fils de l'illustre poète, et *l'Arcadie*, de M. Harrison, se prêtent à de curieuses observations. Tous les deux analysent les formes humaines avec cette perspicacité dans la précision individuelle du détail et cette indifférence pour la régularité plastique qui caractérisent la race anglo-saxonne; aussi leurs figures prennent-elles souvent des attitudes plus imprévues qu'agréables et plus vraies que vraisemblables. Les coins de bois verts où M. Browing assied ses nymphes trapues, tout remplis de sources et de mousses, sont peut-être d'une humidité dangereuse. *L'Arcadie* de M. Harrison, une Arcadie de Normandie, tout au plus, n'est pas moins aquatique. C'est le long d'une rivière, dans des herbes à peine séchées par un pâle soleil, sous des branchages de saules et de pommiers, que se promènent ses

baigneuses. Les jeux charmans et doux de la lumière à travers les feuillages frais, sur les nudités claires, y sont délicatement étudiés. C'est un essai de renouvellement qu'on doit au moins signaler.

Depuis quelques années, on s'est donné beaucoup de peine pour jeter une animation nouvelle dans cet art si intéressant du portrait qui a toujours compté, en France, un grand nombre d'excellens ouvriers. Les portraitistes ne pouvaient rester insensibles à ce grand mouvement de retour vers une observation plus attentive des détails réels et des phénomènes lumineux, qui, déterminé d'abord par notre glorieuse école de paysagistes, est en train d'agiter et de régénérer toutes les variétés de peinture anecdotique, familière, fantaisiste, confondues autrefois sous le nom collectif de peinture de genre, et qui ont en général pour objet la représentation de la vie contemporaine. C'est une tendance déjà très répandue de placer, autant que possible, les personnes vivantes dans leur milieu habituel au lieu d'isoler leur visage ou leur personne sur un fond neutre ou indifférent. Ainsi faisaient volontiers, à l'occasion, Holbein, Rubens et tant d'autres. En vérité, cette manière de faire, qui offre un si beau champ aux développemens pittoresques, est tout à fait raisonnable, à la condition qu'on n'en fasse pas un principe et pourvu qu'on ne l'applique pas à tort et à travers. Autant il peut être utile d'expliquer une physionomie par l'accompagnement choisi de quelques accessoires révélant ses habitudes intellectuelles ou physiques, autant il pourrait être inconvenant de noyer cette physionomie sous l'amas de détails exacts, mais parfaitement insignifians. Le naturalisme, tel que peuvent le pratiquer les portraitistes comme tous les autres peintres, n'est point du tout l'acceptation en bloc de tous les détails qu'offre pêle-mêle la nature, mais seulement le choix intelligent, parmi ces détails, de ceux qui peuvent communiquer plus de clarté, plus d'éclat, plus de force, plus de charme au sujet traité. Le savant le plus populaire de notre pays, M. Pasteur, par exemple, a été représenté au Salon plusieurs fois, notamment par M. Bonnat et par M. Edelfelt. Le tableau de M. Edelfelt, très vivement brossé, d'une allure tout à fait intime et familière, montre M. Pasteur dans son laboratoire, au milieu des fioles et des éprouvettes, en train d'examiner une pièce anatomique dans un flacon. Rien de plus naturel, rien de plus vivant; c'est exact, c'est amusant, mais, en vérité, le mobilier parle aussi haut que la figure, la physionomie du penseur s'efface au milieu des verreries qui scintillent, et, malgré l'intérêt de curiosité que la postérité attachera certainement au reportage minutieux et ingénieux du peintre suédois, ce n'est pas à lui qu'elle demandera l'image définitive de M. Pasteur. Au contraire, la figure peinte par M. Bonnat

affecte, comme d'habitude, une solitude austère dans un milieu indéfini. Le fond gris, plus résonnant, que M. Bonnat a substitué cette fois à ses anciens fonds noirs ou bruns, la jolie tête de la fillette en bleu qui s'appuie sur la hanche de son grand-père, ne modifient même pas cette impression. Le savant est isolé, bien isolé, pour qu'on le voie mieux, comme une statue sur son piédestal. Son visage, dont la clarté, au-dessus des vêtemens noirs, saisit seule le regard, s'enlève, avec une précision énergique, comme une médaille rudement frappée, sur le fond indifférent, avec une force d'expression intellectuelle d'autant plus entière que rien alentour ne peut l'atténuer. Le portrait de M. Bonnat est l'image historique; celui de M. Edelfelt n'est qu'une image anecdotique. L'un se complète par l'autre, mais on ne saurait les admirer au même degré. Il est permis de croire que, chaque fois qu'il s'agira d'un visage où l'intelligence surtout doit parler, il sera convenable d'user de discrétion et de ne pas étouffer cette parole de l'âme sous le bruissement confus du murmure des choses. A côté du portrait presque en pied de M. Pasteur, M. Bonnat expose un portrait en buste de M. le vicomte Delaborde, compris avec la même fermeté expressive, et qui restera l'un des morceaux les plus mâles sortis de sa main.

Les observations précédentes feront sans doute comprendre pourquoi des deux admirables portraits en pied exposés par M. Cabanel, le *Fondateur* et *la Fondatrice de l'ordre des Petites-Sœurs des pauvres*, les visiteurs du Salon, par un très juste instinct, préfèrent la religieuse au religieux. M. Cabanel les a placés l'un et l'autre dans leur milieu ordinaire, assis chacun sur une modeste chaise, près d'un petit bureau chargé de papiers, dans des cabinets clairs, dont les murailles blanches sont également tapissées de cartes géographiques et de tableaux administratifs. Dans les deux figures, l'attitude est simple et aisée, le noir des vêtemens grave et souple, la physionomie intelligente, convaincue, bienveillante et douce. Les qualités du dessinateur et de l'observateur s'y montrent au même degré, à un degré rare de tout temps et même rare dans l'œuvre de M. Cabanel. Pourquoi donc cette différence d'impression? C'est que, dans le portrait de la *Fondatrice*, tous les détails expressifs de l'ameublement, éclairant la figure, mais ne l'annihilant pas, maintenus avec soin dans une subordination savante, ne servent qu'à mettre en lumière la figure et laissent en toute liberté rayonner cette sainte physionomie. La tête du *Fondateur*, au contraire, ainsi que tout son avant-corps, se trouvent perdus dans la grosse tache verte d'une carte de géographie malencontreusement accrochée au mur. Il suffit de cette note inattendue et violente, de cette note excessive

et fausse, pour troubler les valeurs harmoniques de la toile, absorber la physionomie du personnage, lui faire perdre en apparence son équilibre sur sa chaise. La réalité donnait sans doute cette note verte, mais comment un praticien aussi habile que M. Cabanel ne l'a-t-il pas fait disparaître, ou tout au moins atténuée dans la mesure nécessaire? C'est une petite tache dans un chef-d'œuvre, mais comme on regrette de l'y voir! Il est si doux d'admirer sans restriction!

Les portraits exposés par MM. Élie Delaunay et Jules Lefebvre, moins importans que ceux de M. Cabanel, sont presque aussi remarquables. Nous serions même bien près de déclarer que le *Portrait d'une dame* un peu mûre, d'aspect peu séduisant, aux yeux verts, vifs et pénétrans, par M. Élie Delaunay, nous paraît le meilleur morceau du Salon. Par la précision rigoureuse du dessin, la souplesse de l'enveloppe colorante, la décision imperturbable de l'exécution dans le principal et dans les accessoires, ce portrait, malgré quelques tendances aux noirs, porte la marque d'un vrai maître. Le *Portrait de M. Henri Meilhac*, dans une tonalité un peu triste, ne lui est pas de beaucoup inférieur. Quant à M. Jules Lefebvre, dont le talent, fait de patience et de conscience, grandit régulièrement, avec une conviction exemplaire, par la réflexion et par la volonté, il n'était pas encore arrivé à donner à ses portraits, naguère un peu aigres dans leur précision, l'autorité du style qui nous arrête cette fois devant eux : l'un, celui de Mme T***, représente une jeune femme blonde, en noir, debout, d'une distinction un peu triste et d'une simplicité délicieuse; l'autre, celui de Mme G***, nous montre une dame plus âgée, en robe bleue décolletée, à mi-corps et assise. Ce dernier, mieux placé, qu'on voit plus aisément, montre dans l'analyse résolue de la physionomie, dans l'exécution serrée, libre, savoureuse des carnations et des vêtemens, une sûreté d'œil, d'esprit et de main qui assignent aujourd'hui à M. Jules Lefebvre comme à M. Delaunay un rang hors ligne parmi nos portraitistes. Un portrait qui fait aussi grand bruit, mais dans une tout autre direction, est le *Portrait de M. Damoye*, par M. Roll. M. Roll, un des chefs les plus vaillans d'une école naturaliste qui se croit intransigeante, possède, en réalité, des qualités de peintre franches et robustes dont on pourrait trouver des exemples classiques. Il ne croit pas suffisamment, à notre gré, à la vertu des dessous étudiés et précis, ni à la nécessité des modelés suivis, mais il fait parfois oublier ces oublis par une verve puissante de brosse et un rendu énergique de la réalité. C'est ce qui lui est arrivé dans le *Portrait de M. Damoye*, portrait en pied d'un paysagiste, chargé de son bagage, marchant à grands pas dans une rue de la ville. L'allure est très gaie, la tête lumineuse et vivante, en plein air, comme on dit. Mais

voyez la force du bon sens! Pour être fidèle à son principe, M. Roll aurait dû, autour et tout près de sa figure, faire éclater ces surfaces de murailles ou grouiller tous ces passans qui, en réalité, dans une rue, forment toujours un fond brutal aux gens qu'on approche et qui gênent l'œil pour les isoler. C'est ce que Bastien-Lepage, à l'exemple de Manet, a essayé, avec sa conscience méticuleuse, de rendre en plusieurs occasions. M. Roll s'en est bien gardé et nous ne l'en blâmons pas. Afin de donner plus de relief, trop de relief peut-être à son personnage, qui prend ainsi l'aspect photographique, il a rejeté dans le fond, il a noyé, il a atténué l'agitation et le brillant réels des choses. Quand la vérité est la vérité, il y faut bien venir : la vérité, c'est qu'il serait inutile et qu'il est impossible de rendre la nature d'un seul coup, sous tous ses aspects, tout entière, et qu'il arrive toujours un moment où l'artiste est obligé de choisir et de simplifier : la science des sacrifices, dans l'art comme dans la vie, est le commencement de la sagesse.

Rien n'est plus amusant que de voir une série de bons portraits, rien n'est plus ennuyeux que d'en écrire ou d'en lire la nomenclature. Nous nous contenterons donc de rappeler que M. Paul Dubois et M. Hébert ont exposé chacun deux portraits de femmes où l'on retrouve, chez l'un, cette expression délicate de la vérité, chez l'autre, cette émotion de fine poésie qui donnent un accent si particulièrement distingué à leurs œuvres, et de signaler, entre autres, les études variées et intéressantes dues à MM. Friant, Mathey, Fantin, Carrière, Dannat, Courtois, Doucet, Morot, Machart, Wencker, B. de Monvel, Layraud, Callot, Mmes Breslau, Roth, etc.

III.

Le goût du paysage franc et naturel, la sympathie sérieuse pour les classes populaires qui se sont répandus depuis quelques années, ont modifié complètement les habitudes des peintres attachés à la représentation des sujets familiers, qu'on confondait tous autrefois, quelle que fût leur portée, sous le titre collectif de peintres de genre. Parmi eux, c'est désormais le petit nombre qui va demander à l'histoire ou à la littérature des anecdotes servant de prétexte à des mises en scènes spirituelles ou à des caprices de couleur. La plupart se vouent à l'interprétation ou à la copie des mœurs contemporaines : ils y apportent la gravité d'observation, l'ardeur d'imagination, l'amour de vérité, qu'on croyait autrefois devoir réserver à la peinture religieuse et historique. Beaucoup d'entre eux se montrent même disposés, sans des raisons toujours suffisantes, à donner à ces sujets familiers une importance

monumentale par les dimensions comme par l'exécution. C'est là, en réalité, sur ce terrain d'un abord sans doute plus facile, mais tout plein encore de mines inexplorées, que se porte le mouvement le plus actif de toute l'école moderne, aussi bien en France qu'à l'étranger. L'évolution de cet art nouveau devient d'autant plus intéressante à suivre que les artistes du dehors et que nos artistes nationaux y apportent, avec une curiosité et une sensibilité croissantes, une émulation de jour en jour plus sérieuse et plus vive.

Ce qui manque à beaucoup de ces observateurs naturalistes, souvent doués d'une franchise remarquable, pour faire d'excellens ouvrages, c'est la science nécessaire à tous, celle qui s'acquiert par des études sérieuses et par des expériences réitérées, la science du dessin et celle du tableau. Savoir donner, dans l'air ambiant, aux taches colorées qu'y produisent les hommes et les choses, leur juste place et leur valeur réelle, c'est quelque chose, c'est même beaucoup; cela ne suffit pourtant pas à leur donner leur forme et leur relief, sans lesquels ces taches ne sont que de vaines apparences. Savoir saisir, dans la réalité, comme un instrument de précision bien ajusté, un coin de nature ou un groupe de figures dans l'exacte proportion de ses lignes et dans les véritables valeurs de ses colorations, c'est un art déjà difficile, mais ce n'est point encore savoir faire un tableau. Le tableau définitif, le tableau saisissant, le tableau complet n'existe que lorsque l'intelligence personnelle a suffisamment combiné les élémens vrais pris dans la nature pour en faire un tout indissoluble et complet, et ce tout se trouve alors si indissoluble et si complet, qu'on ne saurait, sans en compromettre tout l'effet, en changer ni les dimensions, ni l'ordonnance, ni la tonalité. Quand il est excellent, on ne peut même s'imaginer qu'il aurait pu être fait autrement, ou plus grand ou plus petit, ou plus vide ou plus rempli. L'idée irréalisable qu'on peut et qu'on doit exécuter entièrement son tableau d'après nature, soit devant un modèle indifférent dont la pose annihile le mouvement, soit devant un paysage dont les apparences changent à chaque seconde au gré du ciel, est une des idées les plus fausses qui puissent rapetisser la conception et refroidir l'exécution. Autant l'étude partielle du morceau doit être poussée avec scrupule devant la nature, autant l'ordonnance du sujet et son achèvement définitif doivent être combinés, en dehors et à côté d'elle, en pleine liberté d'esprit.

Cet art difficile et nécessaire de savoir faire un tableau assure à ceux qui le possèdent, même lorsque leur manière peut paraître vieillie ou démodée, une suprématie qu'il est facile de constater

chez presque tous les survivans de la génération précédente, beaucoup mieux instruite à ce sujet que la génération actuelle. Celui qui sait faire un tableau et qui sait dessiner a l'avantage de ne rien perdre de ses efforts; chacun de ses traits porte; qu'il soit même un coloriste médiocre, sa composition reste intéressante et grandit par la transposition dans le dessin ou la gravure. C'est le cas de MM. Boulanger, Leroux, Gérôme, François Flameng, qui traitent encore avec esprit ou poésie l'anecdote historique dans de petits cadres. Le *Maquignon d'esclaves à Rome*, par M. Boulanger, nous exhibe, exposés sur une estrade, dans des poses et avec des expressions appropriées, quelques pièces fraîches de marchandise humaine, fillettes résignées ou curieuses, gamins indifférens, une captive désespérée, une négresse effarouchée, un ouvrier silencieux, tandis que, gros et gras, couronné de fleurs, un martinet au bras, les jambes ballantes, le hideux marchand s'empiffre philosophiquement de lupins en attendant l'acheteur. L'étalage offre du choix aux connaisseurs. Les poses, comme les expressions, sont variées par un dessinateur attentif et précis, avec une habileté du meilleur aloi. L'art de grouper ensemble plusieurs figures est aujourd'hui si négligé qu'un tableau comme celui de M. Boulanger devient au Salon un exemple nécessaire. Il faut reconnaître un mérite de même nature, avec moins de fermeté et plus de brillant, chez M. François Flameng, qui, dans son *Feu de fusil à Dieppe en 1795*, fait mouvoir, dans une belle lumière, de jolies figures lestement dessinées et restituées avec autant d'esprit que d'exactitude. Le *Bain*, qui réunit, dans un coin du parc de Versailles, au XVIIIe siècle, dans des attitudes séduisantes et des costumes de fantaisie parfois succincts, un essaim assez folâtre de jeunes Parisiennes, pour être un peu moins franc, n'est guère moins habile. Les titres ingénieux ou mystérieux que M. Gérôme donne à ses tableaux contribuent presque autant à leur succès que le soin rigoureux avec lequel il les dessine et les achève. Son *Œdipe* n'a rien de grec; c'est Bonaparte, le jeune Bonaparte, à cheval, arrêté dans les sables d'Égypte; le sphinx qui l'interroge, c'est le sphinx colossal, à tête camuse, à moitié enfoui près des pyramides. Le monstre cinq fois millénaire et le futur Napoléon se regardent fixement; ce muet colloque nous inquiète et nous émeut. Le sujet serait bon pour la littérature comme pour la peinture. Le *Premier Baiser du soleil* sur les grandes pyramides de Giseh, un tableau voisin, montre M. Gérôme plus exclusivement préoccupé du paysage oriental; il est alors aussi précis dans l'analyse de la lumière que dans la détermination des formes solides. Il y a moins de résolution et plus de vague, moins de netteté et plus de charme dans les deux petites compositions antiques de

M. Hector Leroux, *le Vésuve* et *le Soir*. Ce sont toujours ses figures accoutumées, mais enveloppées, avec une douceur délicate, dans un air à la fois plus tiède et plus vaporeux qui en rafraîchit la poésie. La recherche du dessin net et clair est poussée jusqu'à la sécheresse chez MM. Worms et Vibert, qui se sont voués aux scènes espagnoles. M. Worms y garde, d'ailleurs, plus de gaîté, de souplesse, de bonhomie, tandis que l'esprit de M. Vibert tourne de plus en plus à la bouffonnerie, comme sa couleur à l'aigre. Une vivacité plus légère, avec un sens plus fin de la vie et des choses, anime toujours les études demi-mondaines et demi-rustiques de M. Heilbuth, de M. Charnay et de quelques autres. Parmi les scènes d'histoire militaire, *le Bataillon carré de 1815*, de M. Protais, vaste amoncellement de victimes mortes à leur poste, blanchissant dans la plaine, après la bataille, sous la silencieuse caresse des premières étoiles, et le *Buzenval*, de M. Médard, composition émue, d'une exécution puissante, malheureusement inachevée par suite d'une maladie cruelle, sont certainement les morceaux les plus émouvans. Un massacre de chouans dans la *Chapelle de la Madeleine, à Malestroit*, a été l'occasion pour M. Bloch de montrer surtout son habileté à étudier un effet de lumière calme dans un intérieur. L'ouvrage le plus important dans ce genre est le *Combat de Fère-Champenoise* par M. Le Blant, où les gardes nationaux, refoulés par les alliés, se font massacrer jusqu'au dernier sans mettre bas les armes. Le désordre et l'effarement héroïques des dernières résistances y sont rendus avec une véracité poignante. L'ingénieuse disposition prise par l'artiste pour montrer le développement de l'action, lui a permis de l'envelopper dans un vaste paysage orageux, dont l'aspect sombre et agité rend plus tragique encore cette lutte inégale et désespérée.

Le tableau de M. Le Blant, où s'agite pourtant une foule nombreuse de combattans, est de dimensions très modérées si on le compare aux énormes toiles dans lesquelles se perdent aujourd'hui un grand nombre de peintres de scènes campagnardes ou populaires, et même de simples paysagistes. En thèse générale, en dehors des sujets décoratifs ou historiques, on peut affirmer que toute espèce de sujet gagne à être condensée dans un petit cadre. Une toile de chevalet suffit à dire tout ce qu'un peintre, même le plus profond, peut sentir et penser. Poussin, Rembrandt, Claude Lorrain, Teniers, Watteau, Chardin, Théodore Rousseau n'en ont guère voulu d'autres. La petite toile, il est vrai, supporte moins les ignorances et dissimule moins les tricheries; plus on est vu de près, plus on a besoin de se bien tenir. En outre, l'excès de la grandeur matérielle accordée aux cadres a le grave inconvénient de désaccoutu-

mer les yeux de chercher dans une peinture la forte unité d'effet qui produit seule une impression durable. L'artiste s'habitue à mal relier ses figures, à ne plus avoir la salutaire horreur du vide, à exagérer ses effets, à délayer ses impressions, pour remplir insuffisamment tout ou partie de ces grands espaces. Un bon nombre d'études ou de tableaux, que leur grandeur creuse a dû faire reléguer justement sur les cimes, auraient été très intéressans s'ils avaient été poussés avec plus d'intensité dans un champ plus restreint.

Les maîtres expérimentés comme M. Jules Breton ne commettent pas cette faute. Une petite toile lui suffit, comme les années précédentes, pour transporter notre imagination au milieu des paysans laborieux, en plein air, en pleine lumière, devant l'immensité paisible des campagnes ouvertes. C'est à l'heure la plus chaude du jour, dans la plaine sans habitations, sans arbres, sans ondulations, au moment du *Goûter*. Le travail, de tous côtés, s'arrête, et trois paysannes se sont installées autour d'un maigre tas de cendres fumantes, dans lequel l'une d'elles ramasse quelques pommes de terre. La seconde, assise dans les broussailles, tient une tartine en se tournant vers la plaine; la troisième, une jolie brune, étendue, sur le sol, à plat ventre, mord à belles dents dans un morceau de pain en souriant, sous sa capuche d'indienne, du sourire inconscient de la jeunesse active et bien portante. Au loin, on aperçoit la silhouette d'une femme debout et tenant une cruche penchée au-dessus des lèvres d'un petit garçon qui se dresse avidement pour mieux boire; un autre groupe de travailleurs est étendu dans l'ombre courte d'une meule basse. Toutes les attitudes, toutes les expressions, tous les détails du dessin et de la coloration, observés dans la nature, mais recueillis, simplifiés, fortifiés par l'imagination, se combinent pour nous donner l'impression que le peintre a voulu rendre, la douceur du repos après le travail dans la chaleur. M. Jules Breton ne donne à la figure humaine la grandeur naturelle que lorsqu'il la traite en vue d'une étude spéciale d'expression, comme dans son autre tableau, *la Bretonne*, une paysanne du Finistère, vue à mi-corps, en noir, assise, tenant une cierge allumé. Cette figure simple est d'un recueillement admirable.

M. Dagnan-Bouveret, dont les scènes, bourgeoises ou rustiques, depuis longtemps remarquées, gardaient encore en ces derniers temps, dans leur fine exactitude, quelque sécheresse et quelque mesquinerie, vient de grandir singulièrement par sa belle toile du *Pain bénit*. Quelques paysannes, vues à mi-corps, de profil, sont assises, sur trois rangs, dans les bancs de l'église, devant un mur peint en jaune et taché de plaques vertes de moisissure. Presque

toutes ces villageoises sont vieilles, tannées, d'expressions fatiguées, casanières, béates; parmi elles se distinguent pourtant une jeunesse de vingt ans, à l'œil vif, aux chairs fermes, dont le teint ensoleillé éclate de fraîcheur sous le bonnet blanc tuyauté, et une petite fille, joufflue et bouffie, toute gauche dans sa robe verte du dimanche, regardant avec une curiosité impatiente du côté de l'enfant de chœur, en robe rouge, qui longe le banc, de dos, en offrant la corbeille du pain bénit. L'arrangement est d'une simplicité naïve et libre qui fait penser aux primitifs de Flandre ou d'Italie. L'accord sobre et grave des visages brunis, des robes sombres, du mur sali, du gamin éclatant, est soutenu, sans faiblesse, avec une fermeté magistrale. Tous les détails insignifians, inutiles, gênans sont sacrifiés résolument, sans qu'il y paraisse, afin de laisser toute leur valeur expressive aux figures et notamment aux visages. Dans cette église humide, sur ces braves femmes usées par la vie, flotte un doux et salubre parfum de simplicité, de foi, d'honnêteté. Ce n'est pas seulement un observateur et un penseur qui peuvent rendre tout cela; il y faut aussi la main d'un bon ouvrier : M. Dagnan-Bouveret a fait aujourd'hui sa pièce de maîtrise.

Il ne faudra peut-être qu'un peu d'expérience à un jeune voisin de M. Dagnan, M. Brouillet, à qui de franches études de plein air ont valu récemment une bourse de voyage, pour prendre aussi un rang distingué parmi nos peintres de mœurs populaires. Son *Paysan blessé*, qu'on rapporte chez lui, est traité dans des proportions trop épiques, non-seulement pour l'intérêt du sujet, mais surtout pour les qualités mêmes du peintre, qui sont le soin, la finesse, la précision. Aussi n'a-t-il pas pu recueillir ni concentrer, d'une façon suffisante, sa lumière trop égale, de façon à bien présenter ses figures, que cette uniformité de grand jour creuse et décolore. Toutefois, si on examine avec attention le groupe principal, on y constate une volonté rigoureuse dans la combinaison des mouvemens, dans l'équilibre des lignes, dans la variété des expressions, dans le dessin du morceau, qui pourraient bien annoncer un artiste de sérieuse valeur. Un autre jeune homme qui avait abordé, avec franchise et bonheur, dans ces années dernières, le problème séduisant de la lumière fraîche dans des milieux clairs, M. Dinet, continue à faire de très curieuses études dans la même direction. Dans la clairière rocheuse où il assied son *Vieux Conteur*, racontant des histoires à deux petits paysans, la lumière pétille si vivement sur les pierres et les bruyères qu'elle semble presque artificielle, mais il y a beaucoup de vérité et de charme dans les attitudes et les gestes naïfs de ses figures.

L'amour de la lumière calme et expressive, de la lumière bienfai-

sante qui égaie les yeux et qui réchauffe les âmes, soit qu'elle s'épanche librement à l'extérieur, soit qu'elle pénètre par des ouvertures plus ou moins généreuses dans l'intérieur des habitations, n'est pas, dans ce moment, particulier aux peintres français. Les peintres étrangers, notamment ceux de Hollande, de Suède, de Norvège, auxquels les vieux maîtres des Pays-Bas ont toujours donné, à ce sujet, d'excellens conseils, se livrent à l'analyse des phénomènes lumineux avec une ardeur qui doit nous tenir en éveil. Outre qu'ils sont, en général, par tempérament, plus hardis coloristes que nous, ils apportent d'ordinaire, dans la représentation de la vie quotidienne, une sorte de bonhomie naïve et d'attendrissement naturel auxquels nons sommes moins enclins et qui donnent à leurs tableaux une saveur fort appréciable. Est-ce à notre éducation, est-ce à nos habitudes sociales qu'il en faut demander la cause? Nous avons beaucoup de peine à être sensibles sans sentimentalité, attristés sans pessimisme, tragiques sans déclamation. Presque tous les sujets, empruntés à la vie des ouvriers, qui ont l'intention de nous émouvoir, affectent des mises en scènes mélodramatiques qui n'atteignent pas toujours leur but. On pourrait remplir une salle entière de tous les meurtres, suicides, rixes, scènes d'ivresse, de grèves, de clubs où l'ouvrier parisien n'apparaît que sous un jour lugubre ou sous un aspect détestable. Quelques-uns de ces tristes épisodes sont traités avec émotion et talent, notamment *la Misère* de M. Perrandeau, et *le Lendemain de paie* de M. Marec. Mais comment ne pas voir avec peine des artistes jeunes s'enfoncer non-seulement dans les idées sombres, mais, ce qui est plus fâcheux encore, dans la peinture noire? Leur pinceau s'alourdit en même temps que leur esprit s'afflige; l'assombrissement de leur pensée s'étend sur leur palette. C'est aussi le cas de M. Geoffroy, le peintre attitré des écoliers, qu'il connaît si bien et dont il nous a raconté tant de fois les douleurs petites ou grandes. Son étude, *les Affamés*, est sincère et poignante, mais les figures y sont dispersées, la couleur éparpillée, l'effet général réduit plutôt qu'augmenté par la grandeur de la toile. Un impressionniste qui a fait quelque bruit, M. Raffaelli, dont l'observation est brutale mais pénétrante et parfois vivement exprimée, en nous montrant quelques ouvriers au travail, *Chez le fondeur*, a fait, dans un air plus respirable, une étude beaucoup plus saine. Parmi les scènes pacifiques d'atelier assez nombreuses au Salon, la plus saisissante par la simplicité des attitudes, la justesse de la lumière, la finesse de la peinture est le *Décapage des métaux* de M. Gueldry.

C'est dans les études d'intérieurs familiers ou laborieux, aussi bien que dans les études de plein air, qu'excellent surtout les étrangers. Il y aurait une étude spéciale et intéressante à faire sur la

façon dont les Hollandais, les Suédois, les Norvégiens, les Anglais, les Américains, élevés souvent dans nos écoles, mais très habiles à reconquérir leur indépendance, comprennent les poésies de la vie humble et les savent exprimer à l'aide de la lumière. La rivalité qu'ils ont établie, avec nous, sur ce terrain longtemps inexploré, où les découvertes vont se suivre rapidement, est de nature à nous faire réfléchir. Jusqu'à présent, nous gardons une supériorité de tradition technique; en général, même chez nos réalistes les plus intransigeans, le dessin est plus net, le dessous plus précis, l'équilibre de la composition mieux trouvé ; mais la simplicité, la vivacité et quelquefois la profondeur de l'impression devant les accidens communs de la vie, éclatent chez beaucoup d'étrangers avec une spontanéité surprenante. Lorsqu'ils y joignent la souplesse et la richesse des colorations, ils font des œuvres touchantes et vraiment dignes d'admiration. Nous ne saurions entrer dans l'examen de toutes leurs études, mais nous signalerons en première ligne, parmi beaucoup d'autres, à ceux qu'intéresse cette recherche d'un art populaire, les tableaux si vrais et parfois si poétiques de MM. Israëls, Kuehl, de Vos, Vail, Salmson, Artz, Baixeras, Kroyer, etc.

Toutes ces aspirations, en France et l'étranger, vers la vérité saine et franche des choses, vers l'expression simple des figures, vers la clarté fraîche de l'atmosphère, sont dues à l'action puissante qu'exerce depuis déjà longtemps, sur les imaginations rafraîchies, notre illustre école du paysage renouvelée par Jules Dupré, Théodore Rousseau, Millet. Là, l'activité n'a jamais cessé d'être féconde, et bien qu'on puisse y voir avec inquiétude quelques jeunes gens, comme leurs camarades d'à côté, se dépenser en inutiles efforts pour remplir, avec une matière trop mince, de trop vastes cadres, on peut constater que, dans cette section, les yeux restent toujours bien ouverts, l'admiration éveillée, la main ferme et vive. Un des survivans, toujours jeune, de la grande école, M. Français, reste là, d'ailleurs, pour prêcher d'exemple et pour donner des conseils, qu'on ne suit pas toujours, en renfermant, dans quelques pouces de toile, plus d'espace, plus de grandeur, plus d'émotion que ses voisins ambitieux en plusieurs mètres carrés. Son *Pont sur l'Eaugronne* et son coin de *Ravin près Plombières*, où chaque touche, fine et juste, a sa valeur et sa signification, prouve combien la science est une partie essentielle du talent, combien elle le fortifie, l'agrandit, le soutient, le perpétue! C'est, d'ailleurs, l'opinion bien évidente de tous les paysagistes sérieux. Tous, en vieillissant, comprennent que la composition raisonnée est le fonds solide sur lequel doivent reposer leurs observations réelles et tous s'efforcent non plus de s'annihiler devant les choses comme il est naturel et salutaire à l'étudiant

inexpérimenté et modeste de le faire longtemps, mais de dégager de leur for intérieur, avec toute la sincérité possible, l'impression personnelle qu'ils ont reçue de ces choses. C'est lorsque le paysagiste est arrivé à cette pleine possession de lui-même, qu'il est vraiment un maître, c'est alors qu'il fait rayonner dans son œuvre une émotion communicative dont une partie de la nature se trouve tout à coup éclairée. Pour arriver à ce résultat il faut des habitudes studieuses, une curiosité obstinée, une franchise de tous les instans avec soi-même; mais, quand on possède ces qualités, il est rare qu'on ne trouve pas son heure, il est rare qu'on ne donne pas à la fin sa note à soi, plus ou moins éclatante, plus ou moins profonde, mais du moins grave et originale. Les paysages où se manifeste, dans sa pleine maturité, avec une science sûre, une personnalité intéressante, sont assez nombreux au Salon. Avec ceux de MM. Vollon, Bernier, Harpignies, Hanoteau, de Curzon, Pointelin, Lansyer, Busson, Grandsire, Jacomin qui sont coutumiers du fait, nous signalerons le *Plateau de la Montjoie*, de M. Pelouze, le *Soir, dans la Hague*, de M. Rapin; *un Grain*, de M. Boudin; le *Sentier perdu*, de M. Zuber; la *Fleur du paysan*, de M. Demont; l'*Étang neuf de Billonnay*, de M. Porcher, l'*Avril*, de M. Isenbart, tableaux d'impressions saines et fortes, étudiés avec soin et poussés avec conscience, où le talent de ces artistes déjà connus se développe avec une liberté et une sûreté qu'ils n'avaient pas encore atteintes. Il y a, en vérité, beaucoup d'agréables stations à faire devant ces paysages du Salon, même devant les simples études, ne fût-ce que pour admirer l'étonnante habileté de main avec laquelle les plus jeunes praticiens savent aujourd'hui représenter, dans l'air léger, par des nuances infiniment graduées, la longue fuite vers l'horizon des grands espaces labourés, fleuris ou boisés, sous un ciel calme ou orageux. La *Plaine, à Saint-Aubin-Quillebœuf*, de M. Binet, et les *Avoines*, de M. Jan-Monchablon sont, dans cet ordre de sensations délicates, deux morceaux étonnamment heureux. Parmi les animaliers, MM. Barillot, Burnand, Vayson, tiennent le premier rang; et la nature morte, entre les mains de MM. Vollon, Philippe Rousseau, Bail, Zachariam, devient un poème vivant, comme entre celles de M. Desgoffe, une curiosité précieuse.

En somme, dans le paysage comme dans le portrait, dans la peinture contemporaine comme dans la peinture historique, le Salon de 1886 ne dénote aucune suspension, ni aucun affaiblissement de vitalité; mais il trahit de plus en plus, dans l'exercice de cette vitalité, une incertitude de directions, une insuffisance de méthodes, une incohérence de principes qui en diminuent sérieusement la force créatrice, et qui compromettent la durée comme la qualité de ses

productions. Les flatteries, les ignorances, les indifférences de la critique et du public contribuent sans doute pour beaucoup à cette pauvreté des résultats définitifs, malgré un si grand et si constant effort. Toutefois, le système actuel des expositions entre aussi pour une bonne part dans le développement de cette anarchie inféconde et meurtrière. Grâce à la promiscuité scandaleuse du Palais de l'Industrie, qui admet pêle-mêle l'excellent et le mauvais, le médiocre et le détestable, le public, de plus en plus dérouté, confond plus que jamais la force et la brutalité, la conscience et l'impudence, l'apparence et l'effet, et les peintres eux-mêmes se trompent pendant longtemps, d'aussi bonne foi qu'ils trompent les autres, sur leur propre valeur. Grâce à cette facilité insupportable des Salons annuels, les Écoles des beaux-arts, les Écoles de dessin, les Écoles industrielles voient s'enfuir avant l'heure, avec des études incomplètes, les meilleurs de leurs élèves, qui, de cette façon, manquent toujours de l'instruction la plus indispensable à leur art, s'ils ont une véritable vocation, ou qui se condamnent à une vie misérable, en dérobant au pays des forces nécessaires, s'ils étaient seulement aptes aux travaux décoratifs ou industriels. Ce n'est pas le lieu de traiter ici cette dernière question, qui est des plus graves; il suffit de l'indiquer. Nous en restons donc plus que jamais convaincus, la réduction progressive des œuvres admises au Salon annuel est la première mesure à prendre pour relever le niveau de la production dans la section de peinture. Ce régime serait aussi profitable aux artistes qu'agréable au public, car il permettrait d'apprécier plus justement les œuvres et forcerait insensiblement les exposans à se montrer plus difficiles pour eux-mêmes. C'est une mesure d'utilité publique que le bon sens réclame et qui s'imposera un jour. La société des artistes français, qui tient désormais en main les destinées du Salon annuel, se ferait grand honneur en accomplissant spontanément ce devoir civique.

GEORGE LAFENESTRE.

LE

JURY ET LES AVOCATS

I. *Le Jury criminel en Espagne*, par son excellence don Manuel Silvela, de l'académie espagnole, ambassadeur d'Espagne à Paris. Montpellier, 1884; Hamelin frères. — II. *Le Barreau moderne français et étranger*, par Jules Le Berquier. 2e édition. Paris, 1882; Marchal. — III. Discours et plaidoyers de Chaix d'Est-Ange, publiés par M. Rousse. Paris, 1862; Didot. — IV. Plaidoyers de Berryer. Paris, 1876-1878; Didier. — V. Plaidoyers politiques et judiciaires de J. Favre, publiés par Mme veuve J. Favre. Paris, 1882; Plon. — VI. Discours et plaidoyers de Me Allou, publiés par M. Roger Allou. Paris, 1884; Durand et Pedone-Lauriel. — VII. Discours, plaidoyers et œuvres diverses de Me Rousse, publiés par M. F. Worms. Paris, 1884; L. Larose et Forcel. — VIII. Plaidoyers de Ch. Lachaud, recueillis par M. F. Sangnier. Paris, 1885; Charpentier.

I.

Don Manuel Silvela, ancien ambassadeur d'Espagne à Paris, a publié naguère une piquante étude sur le jury criminel en Espagne. On sait que nos voisins avaient fait, en 1872, l'essai du jury criminel et s'en étaient dégoûtés au bout de quatre ans. Mais plusieurs hommes d'état voulurent recommencer l'épreuve, et la question fut soumise aux cortès. Don Silvela prononça devant le sénat espagnol, à cette occasion, en avril et en mai 1883, une série de discours, et reproduisit l'année suivante, dans une brochure écrite en langue française, les idées qu'il avait exprimées au sénat. L'auteur y malmène avec une certaine vivacité non-seulement ce jury qu'avait possédé l'Espagne et que l'Europe ne lui envia jamais, mais l'institution même du jury, envisagée d'une façon plus générale. Cette publication, loin d'amener en France, comme on eût pu s'y attendre,

un concert de protestations, y fut accueillie avec une certaine faveur.

Quant au jury de la Péninsule, l'ancien ambassadeur avait beau jeu. On comptait, paraît-il, seulement pour 1874, plus de cinq mille procès contre des témoins défaillans. Il avait encore fallu poursuivre un très grand nombre de gens aisés, qui traitaient, sans scrupule, avec les accusés ou leurs représentans pour éviter, au moyen de récusations, l'ennui de participer aux travaux du jury. A côté des jurés riches, les jurés mendians, bien plus nombreux, qui, laissant leur famille dans l'embarras, réclamaient piteusement un salaire aux communes, aux provinces, à l'état et ne parvenaient pas à se faire écouter. Ceux qui s'étaient résignés à siéger n'avaient pas été plus prêts à faire leur devoir. Le gouvernement venait de consulter les cours d'appel et l'académie espagnole des sciences morales et politiques. La cour de Valence avait répondu que, dans les procès instruits contre des personnes influentes, lors même qu'il s'était agi des délits les plus graves, il y avait toujours eu des acquittemens. Celle de Séville dénonçait des verdicts extravagans : par exemple, l'absolution d'un accusé coupable d'avoir tué un homme qui fuyait devant lui, sous prétexte que la fuite de sa victime l'avait mis en état de légitime défense. Quant à l'académie, elle s'était prononcée à l'unanimité moins une voix contre le rétablissement du jury. Nous le concevons sans peine.

Nous avons, au contraire, des réserves à faire sur cette autre partie de la brochure où il est traité du jury, pris en lui-même. Ce n'est pas que l'institution n'ait ses mauvais côtés et que don Silvela ne l'ait habilement attaquée dans ses points vulnérables. Il est difficile d'imaginer un plus fin morceau d'éloquence que sa réponse au professeur slave Wladimirof, soutenant à outrance l'excellence du jugement par les jurés, parce que le jury, dit-il, est généralement composé de médiocrités. Personne n'a plus agréablement raillé Lieber, aux yeux duquel le jury est avant tout une grande école pour les jurés, comme si l'on n'allait pas à l'école pour apprendre ce qu'on ignore, tandis qu'on doit aller au palais de justice pour faire profiter les autres de ce qu'on sait ! Cette thèse de l'illustre publiciste allemand amène don Silvela à établir entre la garde nationale et le jury un ingénieux parallèle, le juré ne lui paraissant pas être « autre chose que le garde national du droit. » Cependant, il est bien forcé de rendre hommage au jury de l'Angleterre, où « ce jugement des pairs, par un effet du caractère essentiellement discipliné de la race, s'est enraciné dans le sol, » et d'absoudre, au-delà de la Manche, les défenseurs de cette institution « sanctionnée par la force immense d'une tradition constante. » Le jury français, sans mériter cet excès

d'éloge, a peut-être droit à quelques égards, et don Silvela lui-même n'en demanderait pas la suppression s'il avait à s'expliquer devant une assemblée française.

La plupart de nos publicistes ont, il est vrai, plutôt flatté que jugé le jury. Or, le jury français est un assemblage de qualités et de défauts. Cette proposition paraîtrait choquante dans les débats judiciaires, où l'on proclame un peu trop souvent que le jury sait tout, voit tout, et ne se trompe jamais. Mais, quand l'audience est levée, la vérité reprend ses droits. Il y a peut-être quelque intérêt à retracer librement ces qualités et ces défauts. Celui qui ne s'en rendrait pas un compte exact aurait quelque peine à s'expliquer les destinées de notre éloquence judiciaire.

Beaucoup de gens se figurent que le jury témoigne une indulgence systématique à tous les accusés. C'est, pour le professeur Wladimirof, un titre à l'admiration publique et, pour le plus grand nombre, un sujet de blâme, car on ne peut pas mettre, dans l'administration de la justice pénale, l'indulgence au-dessus de la justice elle-même. Mais le jury français n'est pas si miséricordieux qu'on veut bien le dire. Il y a d'abord toute une catégorie d'infractions à la loi qu'il réprime vigoureusement : je parle des attentats contre la propriété. Je reçus un jour, après une audience, les reproches officieux de plusieurs jurés parce que j'avais, dans une affaire de vol domestique, tout en soutenant l'accusation devant la cour d'assises des Bouches-du-Rhône, demandé moi-même des circonstances atténuantes pour l'accusé. Ne désertais-je pas la cause du corps social en péril, et qu'allait-on devenir si les avocats généraux se mettaient du côté des voleurs? Mais il ne s'agit pas seulement de ces crimes ordinaires que le juge, temporaire ou permanent, ne saurait laisser impunis sans s'exposer lui-même, à toute heure. Le jury défend la propriété, de quelque façon qu'on y touche : les attaques violentes issues d'une insurrection politique, les actes ou les tentatives de pillage, les excitations au pillage ou à l'incendie, même commises par la voie de la presse, ne le trouvent pas désarmé. Par le même motif, il est enclin à sévir contre les écrivains qui cherchent à détruire le principe de la propriété privée. Il a plus d'une fois, pour la défense de cet intérêt social, montré non-seulement de la fermeté, mais un certain courage.

Les jurés apprécient d'autant mieux certaines affaires, ont dit plusieurs de nos publicistes, qu'ils ne sont pas en contact perpétuel avec les malfaiteurs. C'est là ce que don Silvela appelle : « le paradoxe français. » M. Hello ayant écrit que les yeux auxquels la société n'offre que des plaies n'arrivent pas à distinguer les parties saines,

il le raille et, supposant que ce criminaliste ait dû prendre le lit, il l'apostrophe ainsi : « N'appelle pas, au nom du ciel, un médecin prévenu par ses habitudes et par sa pratique, ne l'appelle pas !.. Si tu veux appliquer à ta guérison le critérium du bon sens, fais venir à l'instant le robuste Asturien qui dirige le magasin de charbons d'en face, et tu verras comment cet homme, qui ne sait rien de ses propres plaies ni des plaies d'autrui, réussira à guérir ton mal. » La comparaison n'est pas décisive. Il faut avoir étudié la médecine pour guérir les maladies, comme le droit pour appliquer les lois. Mais, quand il s'agit de discerner si tel ou tel a commis un vol ou un meurtre, il n'est pas nécessaire d'avoir passé cinq ans à l'école et coiffé le bonnet de docteur. Quand on passe sa vie à juger, on fait de la « jurisprudence, » ce qui signifie qu'on se forge, après beaucoup de réflexions, un ensemble de règles par lesquelles on arrive ou l'on croit arriver à la découverte de la vérité. La magistrature de l'ancien régime était ainsi parvenue à construire un système de preuves *légales*, qui fut bafoué par Voltaire et flétri par Servan. Elle ne condamnait ou n'acquittait que d'après certains procédés, étiquetés avec soin dans des in-folio vénérables, et dont elle ne pouvait pas se départir. C'est ce dont le jury n'est pas capable. Il ne se dira jamais que tel jour, à telle heure, il a condamné dans les mêmes circonstances et qu'il se doit à lui-même de ne pas changer sa ligne de conduite ; c'est, dans certains cas, une supériorité, parce que le respect des précédens, utile dans le jugement du droit, est souvent périlleux dans le jugement du fait. Où le juge est enclin à voir des catégories, le jury n'aperçoit qu'une affaire et qu'un homme. Il se trouve ainsi, à certains égards, dans de meilleures conditions pour juger l'homme et l'affaire.

Ce qu'on peut légitimement reprocher au jury, c'est d'abord l'inégalité dans la répression. Son tempérament change avec les circonscriptions judiciaires. Les citoyens d'un même pays, sous un régime de complète égalité, ne subissent donc pas les mêmes châtimens pour avoir enfreint les mêmes lois. Le jury des Pyrénées-Orientales entend ignorer comment le jury de l'Aisne se comporte : ni l'un ni l'autre ne se soucient de la statistique ou ne s'embarrassent des moyennes. Ce n'est pas là, d'ailleurs, une question d'amour-propre local, car le jury d'une session, dans un même département, ne s'inquiète pas non plus de ce qu'a fait celui de la session précédente. Celui d'hier écarte à sa guise les circonstances aggravantes, afin de modérer la peine ; celui de demain croit, en les écartant arbitrairement, excéder son droit : l'un donne des circonstances atténuantes à tous les accusés, l'autre les accorde ou les refuse, selon la gravité des crimes. Bien plus, dans le cours de la même session,

le même jury, qui n'est pas toujours composé des mêmes membres, varie sans cause apparente, réprimant avec sévérité des infractions légères et jugeant des infractions plus graves, quoique de même nature, avec une grande mansuétude. Quoiqu'il ne puisse y avoir de symétrie parfaite dans l'administration de la justice pénale, on ne retrouve pas la même fantaisie dans les jugemens que rend une magistrature permanente.

Il y a d'ailleurs plusieurs espèces de criminels, on n'en peut disconvenir, que le jury traite un peu trop paternellement. Telles sont, par exemple, les filles accusées d'infanticide. Jeunes, quelquefois belles, elles arrivent à l'audience vêtues de noir, le visage baigné de larmes, la voix étouffée par les sanglots. Le jury, fort ému, les acquitte de temps à autre contre toute évidence et malgré leurs propres aveux. Il se montre aussi miséricordieux, en maintes circonstances, pour les crimes de premier mouvement. Que de fois il s'est arrogé le droit de pardonner au meurtrier qu'avait enflammé le ressentiment ou la colère! Un publiciste de talent a souvent, dans un de nos grands journaux, mis en relief l'indulgence du jury « à l'égard des femmes et des filles trompées ou soi-disant telles et qui, ou pour venger leur honneur ou pour se venger de promesses oubliées, ont usé et même abusé du vitriol et du revolver. » Rien ne peut donner une idée plus exacte de ces dispositions chevaleresques que l'étude attentive de l'affaire Marie Bière, jugée en 1880 par la cour d'assises de la Seine. Mlle Bière, on s'en souvient peut-être, avait tiré trois coups de revolver sur M. Gentien pour venger l'abandon dans lequel il l'avait laissée après l'avoir rendue mère. Lachaud plaida pour elle, et sa plaidoirie est instructive. Pas de mouvemens oratoires, pas d'élans passionnés; à peine une ébauche d'argumentation : l'effort est inutile. Cet habile avocat ne veut pas laisser croire à ses juges qu'il cherche à s'emparer d'eux, tant il est sûr de ses juges! Un récit très calme fait sur un ton très simple, la lecture de quelques lettres habilement choisies, et la cause est gagnée. Lachaud dit en terminant : « Que ceux qui veulent vivre à la Gentien sachent que, lorsqu'ils ont déshonoré et perdu une femme, celle-ci peut se venger et regarder la loi sans crainte. » Tel est aussi l'avis du jury, qui ne délibère pas un quart d'heure et rapporte un verdict négatif sur toutes les questions. Combien d'autres héroïnes ont obtenu le même brevet d'innocence!

L'institution du jury, quoique issue, en France, de la révolution française, n'est pas, du moins par certains côtés, aussi démocratique qu'on se le figure. A coup sûr, nos jurés n'ont pas le parti-pris d'épargner les forts pour écraser les faibles! ils veulent rendre justice aux uns comme aux autres. Cependant, on peut se deman-

der si, du moins devant certains jurys de province, les riches et les puissans de la terre ne peuvent pas, dans quelques procès, compter sur une indulgence qui ferait défaut aux misérables. Avec quel art infini Jules Favre sut écarter cette objection dans l'affaire du millionnaire Armand, jugée en 1864 par la cour d'assises des Bouches-du-Rhône! « Est-ce qu'il y a, s'écriait-il, des pauvres et des riches? Est-ce que tous les citoyens qui paraissent devant vous ne dépouillent pas les qualités extérieures qui peuvent les décorer? Est-ce qu'ils ne sont pas des créatures de Dieu comme vous, revêtues de l'inviolabilité qui les protège? » Hélas! ainsi l'entend n'importe quel tribunal, car les intentions sont toujours irréprochables. Mais faut-il compter pour rien ce cortège d'amis qui assiège le jury et qui encombre l'audience, cette famille honorable et désolée qu'un verdict affirmatif va couvrir de honte, ce prince du barreau, venu tout exprès de Paris, qu'on attendait comme un autre Talma, dont le nom vole de bouche en bouche depuis plusieurs semaines, aux lèvres duquel tout un auditoire est suspendu? Le juge ordinaire n'a pas de mérite à rester impassible : *c'est son métier*. Mais ce n'est pas le métier du juré : s'il résiste à tant de séductions et tient la balance égale entre tous les justiciables, c'est plus qu'un honnête homme, c'est presque un grand citoyen.

De toutes les tyrannies, la plus lourde est, pour le jury, celle de l'opinion. Chacun sait qu'il existe plusieurs moyens de former l'opinion publique : à côté de ces mouvemens qui naissent, avec une force irrésistible, des événemens eux mêmes, il y a des mouvemens factices aussi violens et plus dangereux. Dans les petites villes, les cafés et les cercles s'occupent beaucoup des affaires criminelles, et les accusés y sont, d'avance, absous ou condamnés. Dans les grandes villes, ce sont les journaux qui préparent ou tentent de préparer la conviction du jury, soit qu'ils exaltent les vertus du condamné, vantent ses services, racontent ses souffrances ou qu'ils prennent parti pour la victime et dépeignent en traits de feu toute l'horreur du crime. Le juré doit pourtant, s'il veut bien juger, se dégager des brouillards qui l'enveloppent pour gagner les hauteurs où l'on voit la vérité face à face. Mais qu'il lui faut de force morale et de bon sens pour s'isoler ainsi de tout le monde! Il nous semble encore assister à certaines luttes soutenues par les avocats, plaidant pour un accusé contre lequel s'est prononcée l'opinion publique : « Si elle est ardente, si elle est hostile, s'écrie Lachaud dans sa défense de l'empoisonneur La Pommerais, est-ce que cela pourra suffire pour entraîner vos consciences? Connaît-elle l'affaire? En a-t-elle, comme vous, pénétré tous les mystères? Ne prend-elle pas l'apparence pour la réalité, etc.? » Mais rien n'égale le cri désespéré jeté

par Chaix d'Est-Ange à la fin de sa réplique dans la mémorable affaire La Roncière (juillet 1835), alors qu'il se glorifie d'avoir pris cette affaire en mains, contre l'opinion publique égarée, de défendre un malheureux poussé vers l'échafaud par d'aveugles préventions, de se raidir contre des hommes qui l'entourent de leur défiance et de leur défaveur, qui jugent sans savoir et prononcent sans connaître, alors qu'il s'attache à ce client abandonné par les siens, renié par ses amis, maudit par tout le monde, « comme le prêtre qui s'attache au patient et qui, à travers les clameurs du peuple, l'accompagne jusque sur l'échafaud. » Il savait, ce grand avocat, combien il est difficile de soustraire le jury au joug de l'opinion, et l'on peut mesurer la difficulté de la tâche à l'intensité de l'effort.

Enfin le jury ne se laisse-t-il pas un peu trop aisément subjuguer par une belle plaidoirie? Les avocats qui n'en conviendraient pas seraient, en vérité, les plus modestes des hommes. Le juge ordinaire peut, sans peine, fermer son âme aux enchantemens de la parole : il a si souvent entendu de beaux discours! Son devoir professionnel est précisément de faire prévaloir la bonne cause, mal défendue, sur la mauvaise, quand elle serait soutenue par les premiers orateurs du monde. Le juré ne se figure pas non plus qu'il ait à décerner un prix d'éloquence; mais il le décerne quelquefois à son insu, dans l'élan d'une admiration excusable. J'ai sous les yeux quelques péroraisons de premier ordre : celles de Chaix d'Est-Ange dans l'affaire Caumartin (1843), de Jules Favre dans l'affaire des grands chefs arabes (1873), etc. Quand, après tant d'années, loin du bruit qu'avaient suscité de tels procès, ces paroles nous émeuvent encore, qu'il était difficile aux jurés de ne pas se laisser entraîner! Je ne puis toutefois m'empêcher de reporter ma pensée vers quelques causes obscures, confiées à d'humbles stagiaires, qui balbutiaient en faveur de leurs cliens des plaidoiries décousues et déconcertaient le ministère public lui-même par l'excès de leur inexpérience. Le jury, mécontent de l'avocat, refusait quelquefois à l'accusé des circonstances atténuantes que les magistrats eussent accordées et le président de la cour d'assises devait provoquer une commutation de peine. Il y a quelque inconvénient à récompenser un accusé du talent qu'a montré son défenseur, mais il serait déplorable qu'on le punît d'avoir été mal défendu.

Tels sont aujourd'hui les plus graves défauts du jury français, que le progrès des mœurs publiques corrigera, d'ailleurs, peu à peu, nous voulons l'espérer. Ses flatteurs et ses détracteurs font fausse route. Les uns l'empêchent de porter tous ses fruits en lui persuadant qu'il est arrivé du premier coup au plus haut degré de

perfection. Les autres, outre qu'ils méconnaissent de véritables services, se leurrent d'une chimère s'ils le dénigrent pour le supprimer. L'institution, presque séculaire, est enracinée dans notre sol et n'en doit ni n'en peut être extirpée. S'il fallait ne maintenir que les institutions sans défaut, laquelle garderions-nous?

II.

Rien ne ressemble moins aux plaidoiries prononcées devant les tribunaux civils que les plaidoiries prononcées à la cour d'assises. Le juge ordinaire est de ceux qu'on émeut difficilement et qu'on séduit plus difficilement encore. D'ailleurs, l'esprit scientifique, qui imprègne tout notre siècle, s'est glissé jusque dans le « temple de Thémis. » On n'y entend plus au civil, surtout à Paris, que la langue « des affaires, » c'est-à-dire une langue dégagée des vieux oripeaux, simple et sobre, mais parfois sobre jusqu'à la sécheresse, simple jusqu'à la nudité. Berryer en 1854, J. Favre en 1860 croyaient sans doute l'un et l'autre que le moment était déjà venu de s'arrêter sur cette pente lorsqu'ils engageaient leurs jeunes confrères, dans des discours à la conférence du stage, à « éviter une tendance qui n'existait pas autrefois, » et à fermer l'oreille « aux commodes préceptes du sans-gêne oratoire. » Ce conseil sera tôt ou tard entendu. Mais, en général, dans les procès civils comme dans les autres, on apporte au juge ce qui lui convient. Par exemple, s'il a l'horreur des dissertations juridiques, on les lui épargne. S'il les aime, les mêmes avocats se plient de bonne grâce aux habitudes des juristes et n'ont plus que Cujas et Bartole à la bouche quand il faut, pour le succès de la cause, citer Cujas et Bartole.

De même et plus encore à la cour d'assises. On tente de conquérir le juré comme on eût conquis le magistrat, quoique par d'autres procédés. Il faut, sous les yeux du juge ordinaire, analyser, disséquer l'affaire, ne négliger aucun des points menacés, boucher toutes les fissures, réparer toutes les brèches et marcher méthodiquement à la victoire. On peut, au contraire, épargner beaucoup de détails au jury, l'entraîner sur les sommets et monter à l'assaut. Le juré s'arrête le plus souvent à des considérations générales, envisageant l'affaire dans son ensemble et par ses grands côtés : la tâche de l'avocat est d'autant plus complexe, parce qu'il s'adresse moins au juré qu'à l'homme. Il connaît d'avance les instincts, les idées, les goûts d'un juge quelconque; il doit connaître ceux du jury spécial qui va juger son client, et plaider en conséquence. A-t-il affaire à des commerçans ou à des laboureurs? quelles sont les idées mo-

rales et philosophiques, les opinions politiques de ces juges improvisés? Faut-il éclairer leur intelligence ou toucher leur cœur? Quel est, pour les attendrir, le chemin le plus sûr? *Ad eorum arbitrium et nutum totos se fingunt et accommodant.* Le jury façonne, à son insu, les avocats à son image. Ceux-ci, pour l'entraîner, commencent par le suivre. Ils lui présentent, dans un miroir fidèle, ses propres sentimens, bons ou mauvais, parés de couleurs éclatantes. C'est par là qu'ils mettent ses qualités à profit quand leur cause est bonne, et qu'ils profitent de ses faiblesses quand elle ne l'est pas.

Quel est, au juste, le devoir de l'avocat plaidant au criminel? Comment peut-il concilier les exigences de sa situation professionnelle avec les règles de la morale universelle? La question n'est pas facile à résoudre. Les anciens professaient, en cette matière, une grande tolérance. Les plaideurs athéniens recouraient sans scrupule au faux témoignage et créaient des preuves pour appuyer les faits, après avoir imaginé des faits pour justifier leur cause. Démosthène et tous ses confrères mentaient avec une aisance admirable. Ainsi s'expliquent les énormes contradictions des deux discours sur *la Couronne*, des discours prononcés pour Phormion contre Apollodore et pour Apollodore contre Phormion, du plaidoyer contre Conon, où celui-ci est dépeint comme le dernier des hommes et du plaidoyer contre Leptine, où Conon est exalté. Cicéron lui-même eut son Conon et son Apollodore; il avait successivement porté aux nues et traîné dans la boue Vatinius et Cornelius Sylla: aussi, dans son *Traité des devoirs*, est-il gêné pour concilier ses doctrines morales avec ses procédés oratoires. Il s'en tire avec l'aide de Panétius, qu'il a provisoirement choisi pour maître. Qui le croira? Panétius, un petit-fils de Zénon, permettait à l'avocat de ne pas défendre le vrai, pourvu qu'il défendît le vraisemblable, et Cicéron d'écrire : « Voilà ce que je n'oserais pas dire, surtout dans un ouvrage philosophique, si le plus autorisé des stoïciens (*gravissimus stoïcorum*) ne le pensait ainsi. » Tant pis pour Panétius! Toutefois, le grand orateur enjoint à l'avocat de n'inventer jamais une accusation capitale contre un innocent. Il eût mieux valu dire, à coup sûr : « L'avocat n'accusera jamais un innocent! » Au contraire, le *Traité des devoirs* autorise l'avocat à défendre tout coupable pourvu que le coupable ne soit pas un monstre : l'opinion le commande, l'usage l'autorise, l'humanité le veut ainsi. Tel est le dernier mot de la sagesse antique.

Le barreau français professe une morale plus sévère. Il faut relire une allocution adressée aux stagiaires de Paris par le bâtonnier Chaix d'Est-Ange : « Ce que réclame le barreau, ce n'est pas le

droit de tout dire... Quand, s'appuyant sur le mensonge et la fraude, un plaideur essaie d'égarer la justice, songez bien qu'en devenant les organes de sa prétention, vous vous faites les complices de sa déloyauté... Ce n'est pas seulement dans les affaires civiles que cette réserve vous est commandée; vous devez l'observer aussi dans les causes criminelles. On vous dira qu'il est beau de défendre un accusé, de le rendre à sa famille. En face de cet intérêt qui vous sollicite et vous implore, vous ne trouvez pas, je le sais, cet intérêt contraire, actuel, immédiat, qui réclame près de vous et soulève vos scrupules dans les affaires civiles. Mais vous trouvez l'intérêt de la société dont on fait, je crois, trop bon marché aujourd'hui. N'est-ce rien que la cause des gens de bien luttant avec le secours des lois heureusement adoucies contre toute l'habileté et toute l'audace des malfaiteurs? Que vos efforts, votre talent, votre ministère ne servent pas à rejeter dans le monde un coupable dont les nouveaux crimes seraient votre ouvrage, dont l'impunité scandaleuse deviendrait pour d'autres un encouragement et pour la société un fléau? » Admirable enseignement, surtout quand on le reçoit d'un avocat! Les stoïciens, on le voit, sont bien dépassés, et Cicéron, s'il avait assisté, le 2 décembre 1843, à la conférence du stage, aurait complété son éducation.

La première conséquence à tirer de telles prémisses, c'est qu'il ne faut pas s'adresser aux jurés comme un démagogue parle au peuple. Il ne déplaît pas toujours au jury, sinon à Paris, du moins dans quelques petits chefs-lieux de cour d'assises, de recevoir un encens assez grossier. Il aime à s'entendre dire que, si les tribunaux ordinaires sont asservis à certaines règles, il est, tout au contraire, au-dessus des lois. Il s'en faut assurément que tous les avocats lui tiennent ce langage, mais il s'en faut aussi, pas un membre du barreau ne me démentira, qu'on ne le lui tienne jamais. On connaît ce mot de Michel (de Bourges) : « Si j'ai le jury *pour complice*, je me passerai parfaitement de l'approbation de la cour. » Jules Favre, mûri par la pratique des affaires publiques et privées, recommandait au jury de l'Afrique française, peu de temps avant sa mort, le respect et l'exécution des lois. Mais le même homme avait dit au jury du Rhône, le 25 mars 1833 : « *Planant au-dessus des lois par votre omnipotence*, vous ne vous laissez point égarer par des textes subtils, etc. » Lachaud, défendant Marie Bière, termine son discours par un appel tout aussi dépouillé d'artifice à la même « omnipotence. » Berryer recourt au même procédé dans un certain nombre de ces plaidoiries brûlantes qu'il prononça dans des procès de presse après la révolution de 1830 : « Je m'en rapporte à vous, — disait-il au jury, dans le procès dirigé contre Chateaubriand à propos de la cé-

lèbre phrase : *Madame, votre fils est mon roi !* — je m'en rapporte à vous, parce que vous êtes *peuple*;.. vous êtes Français, vous êtes *peuple*, vous acquitterez. » Et, plus loin, comme pour mieux préciser sa pensée : « Vous n'êtes pas appelés ici au même genre de discussion que des juges réunis en chambre d'accusation. Vous êtes jurés et citoyens : vous connaissez l'état de la société ; ses besoins généraux, vous les connaissez aussi. L'appréciation de la loi vous appartient. » Ou cette dernière phrase n'a pas de sens, ou elle signifie que le jury peut juger la loi. Cependant, tel n'est pas, dans n'importe quelle société, le rôle d'un tribunal. Celui-ci, quel qu'il soit, ne peut que juger les accusés en obéissant aux lois.

L'avocat méconnaît donc un devoir lorsqu'il discrédite et ruine dans l'esprit des jurés, soit la loi pénale qui est le fondement de la poursuite, soit les lois d'instruction criminelle d'après lesquelles elle est intentée, soit même les agens qui sont les auxiliaires naturels de la justice et sans lesquels les investigations utiles ne pourraient être faites. Un jour, quelques commerçans trop habiles, qui avaient contrefait, de leur aveu, des poinçons servant à marquer les matières d'or ou d'argent, furent traduits devant la cour d'assises des Bouches-du-Rhône : l'avocat représenta l'article 140 du code pénal, aux termes duquel ces contrefacteurs étaient punis des travaux forcés, comme un vestige de l'ancien régime que le jury devait effacer lui-même, et celui-ci se hâta de donner une leçon au législateur en acquittant tous les accusés. Certaines ordonnances rendues par le magistrat instructeur dans la limite de ses attributions, surtout les ordonnances de mise au secret, ont été plus d'une fois dénoncées comme des abus de pouvoir contre lesquels le jury devait protester par un verdict négatif. Avec quelle bonhomie malicieuse Chaix d'Est-Ange, après tant d'autres, bat en brèche, dans l'affaire Hourdequin (18 novembre 1842), l'instruction écrite, essayant de persuader au jury « que le magistrat instructeur, quelque honnête qu'il soit, présente ses impressions à la place des paroles mêmes qu'il a reçues ! » Et la police, sur laquelle on crie si facilement : « Haro ! » à l'audience, mais dont chacun peut, au sortir de l'audience, si difficilement se passer ! On croit rêver en lisant dans la première plaidoirie de Jules Favre que la police « fait des répétitions de pillage pour tricher les voleurs ; » que les agens de police « assassinent pour le compte du gouvernement, » que « la France est prostituée à la police ! etc. (1). »

(1) Il s'agissait d'un procès de presse, et Me J. Favre, jeune encore, était emporté par l'ardeur de ses passions politiques. M. Rousse, appréciant ces premières œuvres de l'illustre orateur, a dit : « C'était bien là l'éruption d'une âme vierge et d'un es-

Nous trompons-nous en soutenant que la liberté de la défense a des bornes et que, dans ces diverses circonstances, les bornes ont été passées ?

Parmi les reproches qu'on adresse communément aux avocats d'assises, il en est un autre qu'ils ne méritent pas toujours. Ce n'est pas, dans la plupart des procès, leur faute si l'attention publique est éveillée à l'excès, si l'on se rend au Palais comme on irait au théâtre, si le public le plus bigarré vient chercher des émotions violentes à l'audience criminelle, si des toilettes éblouissantes frôlent les robes noires des légistes et si tout un essaim d'auditeurs des deux sexes prend bruyamment parti tantôt pour l'accusé, tantôt contre lui. C'est souvent la nature de l'affaire, le rang et le nom de l'accusé qui provoquent cette curiosité folle et ces engouemens extraordinaires, c'est quelquefois aussi le talent du défenseur, qui ne peut pas prendre un bâton pour mettre ses admirateurs dehors. « Pendant toute la durée du procès Donon-Cadot, un de ceux qui contribuèrent le plus à illustrer le nom de Chaix d'Est-Ange, un très grand nombre de stagiaires, dit M. Rousse, arrivaient au Palais à six heures du matin avec les vivres de la journée ; la rampe du petit escalier de la cour d'assises, faussée par les chocs de la foule, portait, il y a peu de temps encore, les traces de cet empressement inouï ; j'ai laissé là un morceau de ma première robe d'avocat. » Tout cela se passait à l'insu de Chaix d'Est-Ange, qui n'aurait pas pu comprimer cet élan quand il l'aurait voulu. Lachaud lui-même, plaidant pour Troppmann, fut incapable de dompter l'indignation de la foule et d'empêcher qu'elle ne battît des mains en entendant prononcer l'arrêt de mort. Le défenseur ne deviendrait responsable des manifestations que s'il les avait préparées. On sait que les auteurs et les acteurs, quand ils veulent « lancer » une pièce de théâtre, composent la salle, renforcent la claque et commandent des bouquets. Mais peut-on reprocher aujourd'hui à un seul membre du barreau de courir à la gloire par de tels sentiers? Même après la révolution de 1830, alors qu'un auditoire spécial se précipitait sur le Palais, dans les grands procès de presse, pour enhardir toutes les violences de langage et pour décerner des ovations aux accusés, les avocats, si je ne me trompe, ne se sont jamais abaissés à « faire une salle » et à recruter les claqueurs. Ceux-ci venaient d'eux-mêmes, poussés par la passion politique. Ils cherchaient spontanément dans les ardeurs de la défense et dans le bruit que suscitaient les articles incriminés un aliment à leur propre haine.

prit exalté par la solitude. C'était bien ce chaos juvénile dont parle Cicéron : *Amo in juvene unde aliquid amputem.* »

Qu'on relise les plaidoyers de Berryer, surtout ses plaidoyers politiques ; on y trouve, à chaque page, l'écho des manifestations dont les voûtes du Palais ont si longtemps retenti : *Bravos ! Applaudissemens prolongés ! Applaudissemens frénétiques !* Lorsque, relevant sa tête puissante et large, alliant à la voix la plus pénétrante le geste le plus ample et le plus expressif qui fut jamais, il montrait la place de Charles X marquée au milieu de ces sépultures royales, au milieu desquelles on lit « le grand ! le sage ! le bon ! le père du peuple ! » tandis que ses cendres descendaient dans les caveaux du couvent des franciscains de Goritz, c'était une explosion d'enthousiasme qu'on ne peut décrire et tout le monde était éperdu. Dans l'affaire Armand, où l'auditoire prenait ouvertement parti pour l'accusé, le président des assises avait, à plusieurs reprises, recommandé le calme. A peine Me Lachaud a-t-il achevé sa péroraison que des applaudissemens frénétiques éclatent de toutes parts, « accompagnés de trépignemens de pieds. » Le président se lève, déclarant « qu'il est impossible de braver plus insolemment ses recommandations et de manquer plus complètement de respect à la justice. » L'accès de l'audience est, pour le lendemain, interdit au public. Lachaud est d'ailleurs habitué à ces témoignages de l'admiration générale. Dans l'affaire Carpentier et Guérin, il ne peut pas se soustraire aux vives et chaleureuses félicitations qui viennent l'assaillir. Dans l'affaire Thiébault (novembre 1860), il est « interrompu par une explosion des sentimens qui débordent de tous les cœurs; l'émotion se traduit sous toutes les formes : ce sont des cris, des sanglots, des gémissemens, des larmes. Mme Thiébault est affaissée sous le poids des souvenirs qui viennent d'être évoqués; son frère la contemple, ému, inquiet, mais n'osant pas troubler cette grande douleur. » Dans l'affaire de La Meilleraye, l'illustre avocat « tombe sur son banc la tête dans les mains, — des applaudissemens longs et frénétiques couvrent les protestations du président; l'accusée a une crise nerveuse, une crise atroce, et pousse des cris déchirans : — *Ah ! mes enfans ! mes pauvres enfans !* — un médecin accourt, etc. » Au contraire, dans l'affaire Trochu (1872), que Me Allou plaide pour le général et Me Lachaud pour *le Figaro*, la salle est pour le premier contre le second. Celui-ci est interrompu pas des murmures. « Murmurez, répond-il, vous me confirmez dans ma thèse. » *Le président :* « La défense est autant protégée qu'elle peut l'être. » *Me Lachaud :* « A côté de votre bienveillance, monsieur le président, il y a des sentimens tout différens. » *Le président :* « Des manifestations sympathiques se sont fait entendre. » *Me Lachaud :* « Oui, mais il y en a d'autres; peu importe que l'avocat plaide mal, très mal, s'il dit la vérité ! » Il est évident que, si le juré ne dépouille pas le vieil homme, s'il n'oublie pas qu'il

est rentier, marchand, bourgeois, électeur, pour ne se souvenir que de sa magistrature temporaire, s'il s'associe lui-même à tous ces transports, la justice est moins impartialement rendue.

Cependant l'avocat, ayant décidément affaire au public en même temps qu'au jury et le plus souvent porté, dans l'intérêt même de sa cause, à les confondre, s'adresse naturellement à l'un comme à l'autre. Il cherchera presque toujours, et c'est un des traits distinctifs de l'éloquence judiciaire à la cour d'assises, à les associer dans une émotion commune. De là cet abus du pathéthique, moins fréquent d'ailleurs à Paris qu'en province, et qui, du moins à distance, étonne quelquefois les gens difficiles. Il faut rappeler à ceux-ci que les Athéniens eux-mêmes connaissaient ces procédés oratoires et que le morceau bien connu des *Plaideurs :* « Venez, famille désolée,.. » est emprunté aux *Guêpes* d'Aristophane. Toutefois, avouons-le, si l'on compare les plaidoyers des Grecs à ceux des Français, nous avons des trésors de sensibilité qui manquaient aux autres. Quintilien a pu soutenir que la péroraison était hors d'usage chez les Athéniens et c'est à peine, en effet, si, parmi les monumens de l'éloquence attique, nous trouvons deux péroraisons : l'une dans le discours d'Andocide sur *les Mystères*, l'autre dans celui d'Eschine sur *l'Ambassade*. Au contraire, si nous voulions énumérer toutes les belles péroraisons qui ont ému nos compatriotes, il faudrait écrire un volume. Parfois, c'est une touchante apostrophe à l'accusé, sur lequel on appelle l'attendrissement général, comme dans l'affaire Marie Bière. Parfois aussi, c'est un honorable vieillard qu'on exhibe et qu'on adjure : par exemple, Dupont (de l'Eure) dans l'affaire Davenay (1). Souvent, c'est une lettre qu'on produit tout à coup, « portant le timbre de la poste et qui n'a pas été faite pour la publicité de l'audience,» mais qui finit par tomber entre les mains du défenseur et dans laquelle éclatent à l'improviste soit les remords, soit les bons sentimens de l'accusé, comme dans l'affaire de Saint-Cyr. Plus souvent encore, c'est une famille éplorée qui remplit la scène : la mère, courbée sous la vieillesse et sous la honte ; l'épouse innocente et près de succomber sous le coup qui frappe son mari; les enfans, « qu'on veut rendre orphelins. » — « Les pauvres enfans sont ici; elles ignorent tout : des âmes pleines de bonté, de charité les ont recueillies à leur foyer; là, elles jouent avec des enfans de leur âge qui, eux, savent le malheur de la mère, mais qui, par un sentiment délicat, placé comme une fleur délicieuse dans le cœur des enfans, se sont gardés d'une parole indiscrète,.. de sorte qu'elles croient leur mère en voyage, aux eaux. Elles disent sou-

(1) Plaidée par J. Favre devant la cour d'assises de l'Eure, le 13 avril 1841.

vent : « Ah ! maman reviendra bientôt ; comme elle tarde longtemps ! » Oh ! messieurs, il est des souffrances horribles qui déchirent le cœur. Mais je m'arrête, je ne veux pas attendrir cet auditoire. » Cette péroraison, trop sentimentale, appartient à Me Lachaud. Mais on la lui a mille fois empruntée.

Quel intéressant sujet d'étude, pour les orateurs contemporains, que l'histoire de notre éloquence judiciaire ! Scolastique et pédantesque au XVe et dans la première partie du XVIe siècles, surchargée de citations qu'on emprunte surtout à la Bible, encore alourdie par un abus de divisions et de subdivisions faussement symétriques qui, sous prétexte de guider le juge, l'égarent dans un labyrinthe inextricable. C'est l'époque où, pour justifier l'assassinat du duc d'Orléans, Jean Petit croit devoir invoquer douze raisons parce qu'il y a douze apôtres. La renaissance arrive, et, s'il faut en croire un fin critique, « la langue du palais se détend et s'articule. » A vrai dire, on cite plutôt les livres classiques que les livres saints, mais l'érudition n'est pas moins encombrante, l'éloquence judiciaire moins froide et moins guindée. C'est l'époque où Barnabé Brisson, pour établir qu'il n'est pas permis de violer le domicile d'autrui, invoque en même temps les Grecs, les Juifs, les Romains, Hérode, Josèphe et Tacite ; où Jacques Aubery, pour montrer que le baron d'Oppède n'aurait pas dû condamner plusieurs personnes sans les avoir fait citer, déclare que Dieu lui-même, avant de statuer sur le sort d'Adam, l'avait fait citer devant lui, « combien que tout lui fût notoire. » Au XVIIe siècle, le goût s'épure, je l'avoue, mais bien lentement. Il n'est pas de pire exorde que celui d'un grand plaidoyer prononcé en 1660 par le célèbre Gaultier, dont a parlé Boileau. L'illustre Denys Talon, quinze ans plus tard, fait encore défiler dans une digression insupportable, sans choquer qui que ce soit, David, Achab, Naboth, Miphisobeth, le chapitre XII du Deutéronome, etc. A côté d'eux, Patru fut un réformateur ; il chassa du palais le pédantisme grotesque et polit le langage ; mais quelle majesté fatigante ! quelle monotonie dans l'élégance ! quelle recherche dans la correction ! C'est la période des longs procès, qui occupent quarante ou cinquante audiences, des mots « longs d'une toise » et des harangues interminables. Au XVIIIe siècle, on abrège les audiences, les mots et les phrases : on ose improviser, et Gerbier, dont on n'a pas pu recueillir un seul discours, plane « au-dessus de tout ce que le barreau avait eu d'orateurs célèbres (1). » La « nature » est à la mode, mais plutôt que le naturel. L'éloquence

(1) Dupin aîné. Il est vrai qu'il ajoute : « Malheur à Gerbier peut-être, si la sténographie eût existé de son temps ! »

devient bucolique et sentimentale. Le récit d'une noce de village, dans le plaidoyer pour Racle, de Delamalle, a comme une senteur de vieil opéra comique, et l'assignation métaphorique que le même avocat adresse à son adversaire devant le tribunal des femmes nous fait rêver d'*Estelle et Némorin* (1).

L'institution du jury contribua, sans nul doute, à transformer notre éloquence judiciaire. Le barreau du XIXe siècle allait se corriger, par la force des choses, de nombreux défauts qu'on reprochait à l'ancien barreau. Se figure-t-on le défenseur citant, devant ces nouveaux juges, *Hercules*, *Thesceus* et *Teucer*, comme Brébart, ou concluant à un avant-faire-droit, comme Lizet, sur un passage de Tacite, ou brodant, comme Loisel, des variations sur un texte grec? Il fallait bien se résoudre non-seulement à parler français, mais à parler un français net, clair, intelligible à tous : c'en était fait du galimatias pédantesque. Les avocats allaient avoir à se prémunir contre d'autres erreurs, que devaient nécessairement encourager la composition et l'éducation du tribunal populaire. Mais du moins à quoi bon les exordes pompeux? les périodes apprêtées et cadencées? On reprochera bientôt à Mauguin lui-même « d'avoir conservé les préparations solennelles d'autrefois. » Bellart ne sera qu'un « rhéteur éloquent, » parce « qu'on sent en plein, dans ses discours, l'école du XVIIIe siècle, » que « sa phrase est toujours surchargée d'ornemens et abonde en métaphores. » On raillera doucement Lainé d'employer deux ou trois vieilles figures de rhétorique « qui ne semblent avoir été mises là que pour donner date certaine à son éloquence. » Il faut absolument parler un autre langage, qui paraisse moins savant, alors même qu'il le serait davantage, un langage humain, qui parte ou semble partir du cœur pour aller au cœur; autant que possible naturel sans être vulgaire, pathétique sans être larmoyant, vigoureux sans être brutal, avant tout dégagé de la phraséologie banale et convenue, de la rhétorique molle et bouffie, qui ont fait leur temps.

M. Le Berquier avait exprimé, dans cette *Revue*, le vœu qu'une main pieuse essayât de recueillir les œuvres judiciaires des Berryer, des J. Favre « et de tant d'autres illustres maîtres restés fidèles à leur mission et à leur foi. » L'étude de ces œuvres, il l'espérait, démontrerait non-seulement que l'avocat moderne s'est attaché à parler juste pour parler bien, mais qu'il sait allier à un sens oratoire supérieur « la fermeté des convictions et le profond sen-

(1) « Oui, c'est à vous, femmes, le chef-d'œuvre de la création et l'ornement de la terre; femmes sensibles, vous, le charme de la vie; femmes honnêtes, de la société le bonheur et la gloire; oui, c'est à vous-mêmes que j'ose parler. J'ose vous demander pour juges. Je suis hardi, etc. »

timent de la liberté. » Le vœu est exaucé : depuis quelques années, beaucoup de ces œuvres ont été recueillies. Après avoir envisagé sous divers aspects les nouveaux horizons et la carrière nouvelle qu'ouvrit au barreau contemporain la création du jury criminel, il y a quelque intérêt à voir les hommes à l'œuvre, c'est-à-dire à montrer comment les principaux maîtres, en face d'une institution excellente à beaucoup d'égards et nécessairement défectueuse par quelques côtés, ont compris leur tâche et dirigé les destinées de l'éloquence judiciaire dans notre pays.

III.

Le XIXe siècle a prodigué à Berryer les témoignages de son admiration. Lorsque le barreau de Paris célébra, le 26 décembre 1861, dans une fête sans précédent, le cinquantième anniversaire de son inscription au barreau, Me Jules Favre, bâtonnier de Paris, parla de son « génie oratoire » en termes magnifiques. Trois ans plus tard, au banquet de Londres, il fut salué par sir F. Kelly comme « le premier de tous les avocats contemporains » et l'attorney général but à la santé « de l'illustre citoyen, du patriote éminent, du grand orateur, de l'avocat sans rivaux. » Il meurt; et M. de Sacy le transforme en « un prophète que l'esprit de Dieu agite et soulève au-dessus de lui-même; » M. Jules Grévy le proclame « prince du barreau français; » M. de Falloux le compare au Cid; M. de Sèze adjure tous les barreaux de « rester l'œil fixé sur ce phare lumineux. » Il ajoute qu'on peut appliquer à Berryer ce texte de l'écriture : *Defunctus adhuc loquitur*.

Berryer mérite assurément tous ces éloges, sauf le dernier. Même en lui adressant de suprêmes adieux, à cette heure où « l'équitable avenir » n'a pas encore commencé, M. Grévy se demandait si la postérité ne serait pas tentée de reviser le jugement des contemporains en relisant ce qui resterait de ce grand homme et si elle sentirait « sous ces paroles éteintes le feu qui les embrasait. » En effet, c'est lui surtout qu'il fallait entendre. Quelques années ont à peine passé sur cette tombe et déjà cette éloquence commence à se décolorer. Ceux qui relisent les œuvres oratoires du maître et que « l'inspiration du regard, la noblesse du geste, le pathétique de l'action, l'ampleur et la gravité de la voix » ne font plus « frissonner, » ne s'associent pas toujours aux élans de l'auditoire. Ils ne sentent plus leurs cœurs battre de la même manière; ils s'étonnent de leur propre tiédeur et se plaignent de moins admirer. Le palais a, par exemple, gardé le souvenir du grand effet

produit par un fragment de la plaidoirie prononcée pour la partie civile, devant la cour d'assises de la Seine, dans l'affaire La Roncière. Comme on reprochait à l'accusation de ne pas expliquer certaines invraisemblances : « Le coupable, s'écrie Berryer, c'est La Roncière ; le coupable, c'est lui. Prétendez-vous m'arrêter en demandant d'expliquer son crime et de développer devant les jurés quelles en ont été les affreuses combinaisons? Non, messieurs, il est des conceptions que je suis fier de ne pas comprendre ; il est des infamies que je suis condamné à croire sans les concevoir. Heureux les hommes de bien qui sont forcés de reconnaître l'existence de certaines conceptions infernales et d'infamies abominables, mais qui n'ont pas l'intelligence de ces machinations! » Nous avons quelque peine à comprendre aujourd'hui l'enthousiasme extraordinaire que souleva, le 11 juillet 1835, ce mouvement oratoire. La mémorable affaire Dehors (1) est, plus que toute autre, féconde en effets d'audience dont nous ne nous rendons plus compte que par un véritable effort d'imagination. Tandis que Berryer raconte la vie de l'accusé, sa voix se trouble, des pleurs coulent de ses yeux : « Pardon, dit-il, messieurs les jurés, pardon ; mais je connais cette famille. » Il paraît que les spectateurs fondirent en larmes. Plus loin, l'avocat s'efforce de prouver, en groupant un certain nombre de faits, que Dehors n'avait pas pu remettre à un certain Lefèvre la poudre avec laquelle on avait allumé l'incendie ; puis, s'arrêtant tout à coup : « Cela est-il possible? Et il faut que je vous démontre que cela est impossible! Mais je suis fou! Je suis fou de répéter de pareilles choses. » Cet artifice de langage, qui nous laisse assez calmes, excita des transports et provoqua des acclamations bruyantes. C'est que la parole « n'était pour lui qu'un accessoire » et que tout le reste : le geste, la voix, l'accent, le visage échappent nécessairement à la postérité.

On se tromperait néanmoins en se figurant que le temps a tout effacé. Par exemple, il serait à jamais regrettable qu'on n'eût pas publié les principaux plaidoyers politiques de Berryer. Timon, jugeant l'orateur politique, a dit tout uniment que personne ne l'avait égalé depuis Mirabeau. Dans les nombreux procès de presse que le grand avocat plaida devant la cour d'assises de la Seine, l'orateur politique apparaît encore : s'il n'a pas, comme Cicéron, le peuple pour auditeur, il entend bien l'avoir pour juge et l'interpelle encore à la barre, en parlant au jury, comme à la tribune, en

(1) Dehors, accusé d'incendie, fut défendu trois fois par Berryer, condamné deux fois aux travaux forcés à perpétuité et finalement, après deux cassations successives prononcées pour des vices de forme, acquitté. Nous parlons de la troisième plaidoirie.

parlant aux députés. Il n'est jamais, pour le lecteur, au-dessous de lui-même, quand il rappelle aux jurés de 1830 soit les services que la dynastie capétienne a rendus à la France, soit les seize années de repos et de prospérité que le pays doit à la restauration. Un jour, il défendait *la Quotidienne*, accusée d'attaque aux droits que Louis-Philippe tenait de la nation et contre l'ordre de successibilité au trône (février 1837); il raconte ainsi la dernière révolution : « En 1830, Charles X abdique; derrière lui était un homme, son fils, sur la tête duquel vint se placer la couronne. Son fils abdique à son tour. Alors un homme, le duc de Bordeaux, se lève et dit : Je suis roi. » L'effet fut immense : l'orateur avait tout dit en deux mots, et, par une image aussi simple que saisissante, démontré tout ce qu'il voulait établir. « Quoi! disait-il encore, défendant le même journal devant la même cour d'assises (avril 1836), on aurait, en France, été tour à tour enthousiaste républicain, fanatique d'un règne de gloire, dévoué aux vertus d'une restauration pacifique et libérale, et il ne resterait rien de cela, et tout sentiment, tout souvenir, tout regret seraient anéantis, parce que l'éclair de juillet a passé en grondant sur la France! » L'éclair de juillet! le Berryer des procès politiques est tout entier dans ce mot inexorable. Il excelle particulièrement à mettre cette monarchie nouvelle dans une situation fausse, lui reprochant tantôt de répudier sa propre origine, lorsqu'elle voulait étouffer la liberté de la discussion, tantôt de méconnaître un principe dont elle ne pouvait se détacher à son tour, lorsqu'elle prétendait empêcher les feuilles publiques de défendre et de revendiquer la loi de l'hérédité. Il retournait contre les vainqueurs leurs propres armes et redressait devant la révolution son auguste cliente, l'antique royauté française, qu'elle venait d'abattre une seconde fois sur le sol français.

La plus complète de toutes ces plaidoiries, telles qu'elles nous sont aujourd'hui transmises, est celle que Berryer prononça, le 17 décembre 1857, devant la cour d'assises de l'Eure, lorsqu'il y défendit Mme et MM. de Jeufosse, accusés d'assassinat. L'ordonnance générale du discours est remarquable et l'exécution est à peu près irréprochable dans ses détails : ni faux ornemens, ni « longueries d'apprêt, » beaucoup d'aisance, une élévation de sentimens et de langage rehaussée par je ne sais quoi de naturel et de simple qu'on ne rencontre pas dans les œuvres des plus grands maîtres, une peinture exquise des passions qui ont agité successivement la victime et les accusés. Avec quel art il démontre qu'une jeune fille, en proie au premier trouble, aux premières émotions de son cœur, n'a pu recevoir tant de lettres et ne pas répondre une seule fois! Comme il réplique à l'avocat de la partie civile, invoquant,

pour expliquer la conduite de Guillot, l'amour qui l'avait entraîné vers Mlle de Jeufosse! Quelle éloquente théorie de la légitime défense et quelle protestation indignée contre les hommes qui, abaissant la pensée du législateur, ne voient d'autres trésors à défendre contre les malfaiteurs que la serrure d'un coffre-fort ou les fruits d'un potager! On reprochait à Mme de Jeufosse de ne s'être pas bornée à poursuivre les diffamateurs de sa fille : comme il démontre que cette façon de repousser la calomnie, bonne pour les gens mûrs qui se présentent devant la justice avec l'autorité d'une vie entière, devient impraticable pour une jeune fille à peine entrée dans la vie, encore placée sous l'aile de sa mère, et dont l'innocence ne peut pas être débattue dans des plaidoiries contradictoires! Enfin, quand il s'agit de persuader au jury que Mme et Mlle de Jeufosse resteront, quoi qu'il advienne, les plus malheureuses des femmes, il trouve des accens inimitables et nous ressentons, comme au jour de l'action, ce que les auditeurs ont ressenti. Cette fois, le temps n'a pas glacé sa parole, et du moins ce chef-d'œuvre a prévalu contre « les rabais de l'avenir. »

Berryer avait rencontré pour adversaire, dans l'affaire des marchés de la guerre d'Espagne, un avocat devant lequel les nations ne se sont pas prosternées, mais qu'il ne faut pas laisser déchoir du rang où ses contemporains l'avaient placé : j'ai nommé Philippe Dupin. Celui-ci ne fut pas, à proprement parler, un avocat d'assises. Sa *Milonienne* est assurément le plaidoyer civil qu'il prononça devant le tribunal de la Seine (janvier 1832) pour le jeune duc d'Aumale contre les prince de Rohan, demandeurs en nullité du testament du duc de Bourbon. Ce fut la joute de l'éloquence nouvelle, beaucoup moins correcte, mais plus vive et moins apprêtée, contre un des derniers représentans de l'ancienne éloquence, cet Hennequin dont on a dit qu'à force d'épurer son langage il laissait l'or dans le creuset. Dupin, en même temps qu'il écrasa d'ineptes calomnies, porta le coup mortel à la rhétorique sentimentale et nuageuse du XVIIIe siècle. Il excellait dans ces grands procès civils où il faut convaincre un certain nombre de gens éclairés plutôt que remuer les passions populaires. Cependant il serait injuste de ne pas signaler les deux procès qu'il plaida devant la cour d'assises de la Seine : le 24 janvier 1820, pour *le Constitutionnel*, accusé d'outrage à la morale publique; le 29 octobre 1831, pour Casimir Perier et le maréchal Soult, contre Armand Marrast, accusé de diffamation. Le premier de ces plaidoyers se distingue par l'habileté consommée de la composition, qui caractérise le talent de Philippe Dupin : nul ne sut plus nettement concevoir un plan de bataille ni l'exécuter plus vigoureusement ni pro-

portionner plus exactement, quand il ne s'imaginait pas de viser aux grandes élégances, soit le discours au sujet, soit les différentes parties du discours entre elles. Mais le plaidoyer pour les deux ministres est d'un ordre supérieur et les facultés oratoires du jeune avocat y prennent tout leur essor. Marrast avait écrit dans *la Tribune* du 9 juillet 1831 : « N'est-il pas vrai que, pour ces marchés de fusils et de draps, M. Perier et le maréchal Soult ont reçu un pot-de-vin de plus de 1 million? » On prétendait, dans l'intérêt du journaliste, qu'il avait voulu poser une simple question. La réponse de Dupin est un chef-d'œuvre de clarté, de bon sens et de verve ironique. Plus véhément encore et plus caustique lorsqu'il justifie les ministres d'un appel fait à l'industrie étrangère pour l'achat de 200,000 fusils, il est interrompu à deux reprises par les murmures de l'auditoire au moment où il proteste de son attachement à le liberté de la presse. Il réplique, avec un sang-froid remarquable en se proclamant, avec un surcroît d'énergie, ami de la liberté, mais de cette liberté qu'on veut pour les autres comme pour soi-même et qui ne consiste pas à venir porter atteinte, dans le sanctuaire de la justice, aux droits sacrés de la défense. Reprenant, dans sa péroraison, ce parallèle entre les deux espèces de libéraux : « Il en est d'autres plus ardens, plus bruyans surtout, qui se disent les zélateurs par excellence de la liberté. A les entendre, eux seuls l'aiment, la comprennent, la défendent. S'ils s'arrêtaient là, on leur passerait encore la prétention, malgré ce qu'elle a de dédaigneux ou d'injurieux pour autrui. Mais beaucoup d'entre eux vont plus loin. Ces hommes, qui vous parlent tant de liberté, ne vous laissent pas celle de penser ou de parler autrement qu'ils ne font. C'est pour eux, non pour vous, qu'ils veulent cette liberté si vantée. Malheur à vous si vous n'adoptez pas leurs doctrines, toutes leurs doctrines, rien que leurs doctrines! A l'instant même, vous n'avez plus ni talent, ni vertu, ni honneur. Les services passés, on les oublie, si même on ne va pas jusqu'à les nier ou les méconnaître. L'insulte prend la place de l'éloge... » Il faudrait tout lire; mais le portrait est déjà, si je ne m'abuse, assez ressemblant.

De tous les avocats contemporains, nul ne ressembla moins à Berryer que Chaix d'Est-Ange. Chose étrange! celui-ci, dont le talent est composé d'imprévu, de grâce et d'ironie, se survit à lui-même, et nous ne soupçonnions pas, en reprenant la lecture de ses œuvres, qu'il était resté le plus jeune parmi les anciens, le plus vivant parmi les morts. Il résiste aux imprimeurs et, je l'espère, leur résistera longtemps encore. Après tout, c'est lui qui fut, au XIXe siècle, le véritable novateur, lui qui dégonfla la vieille éloquence judiciaire. D'autres ont assurément marché sous ses enseignes; mais il sonna

la charge et lança l'escadron du jeune barreau. Même chez Philippe Dupin, le lecteur attentif trouve encore çà et là quelques débris de cette rhétorique qui fut chère à nos aïeux. Chaix d'Est-Ange fut l'adversaire impitoyable du convenu, du faux classique et du clinquant déteint. Il n'a jamais copié les Grecs ou les Romains ni qui que ce soit au monde. Il put tout, si ce n'est imiter les autres, et peut-être n'est-il pas lui-même imitable.

Ce fut, avant tout, un homme d'esprit. L'éloge n'est pas à dédaigner, quoique tous les Français puissent, dit-on, y prétendre. Nous avons Bossuet et Bourdaloue, Patru, le Maistre, Mirabeau, Vergniaud, Berryer, Lacordaire, beaucoup de très grands hommes; mais, pour qui veut faire un triage snr la liste générale des orateurs, celle des gens d'esprit, proprement dits, n'est pas la plus longue. Celui-ci n'a que plus de mérite à y occuper le premier rang. Sa plaidoirie du 26 octobre 1835, dans laquelle il soutint, devant la cour d'assises de la Seine, la plainte du duc de Broglie, président du conseil des ministres, contre *la Nouvelle Minerve*, pétille de verve malicieuse. Quelques années plus tard, il soutient, devant la même juridiction, une plainte en diffamation de M. Dumon, ministre des finances, contre *le Courrier français*, et comme on lui reprochait de plaider encore pour un ministre, c'est-à-dire de prendre le parti des forts contre les faibles, il lance à ses adversaires cette fine et fière réponse : « Cette fois encore, je suis l'avocat du ministre. Les forts et les faibles, quand leur cause est juste, ont des droits égaux à mon appui : ma voix appartient à tous, et je n'appartiens à personne. » Il fut entendu qu'on pourrait, désormais, plaider même pour un ministre. Le 3 mai 1849, il défend devant la cour d'assises de la Seine le journal *l'Assemblée nationale* contre A. Marrast : « J'ai été stupéfait tout à l'heure en entendant dire que nous avions nié la probité de M. Marrast. Il est vrai que nous avons écrit le mot probité; oui, nous avons dit qu'elle ferait la force du gouvernement républicain... Mais faut-il donc refaire nos dictionnaires pour M. Marrast? Ne peut-on plus parler de bonne foi devant lui sans qu'il se tienne pour insulté et, si l'on prononce le mot de probité, est-ce qu'il pourra dire : Vous ne m'avez pas personnellement insulté, c'est vrai; mais cependant vous avez parlé de probité : c'est donc moi que vous avez voulu diffamer. Ne faisons pas de misérables chicanes; elles seraient indignes de la cause, indignes de M. Marrast, du poste qu'il occupe, des services qu'il *dit* avoir rendus. » Dans l'affaire Caumartin (1), comme l'avocat-général contestait l'opinion des médecins : « Si vous

(1) Cour d'assises du Brabant, 15 avril 1843.

aviez à décider une question de droit, vous vous adresseriez sans doute à des jurisconsultes... Et si pourtant le plus habile médecin de la Belgique venait vous dire : Vos jurisconsultes se trompent; ne croyez pas ce qu'ils vous disent sur ce point de droit, car j'ai un avis contraire... Tâtez-moi le pouls, docteur, et parlons, s'il vous plaît, de ma fièvre (*on rit*) : voilà certainement ce que vous lui diriez, ce que je n'ose pas dire, moi, à M. l'avocat-général; » et quelques instans après, répondant à l'avocat de la partie civile : « Mon adversaire a cru devoir me dire, comme si je ne le savais pas, que nous sommes dans le pays de la logique. C'est une vérité qu'il s'est chargé de dire, mais qu'il ne s'est pas également chargé de prouver. » Ces traits abondent, acérés, étincelans, rapides ; ils rempliraient un livre, et, si l'on entreprend d'en citer quelques-uns, on n'est jamais sûr de s'arrêter à temps.

Quand on a tant d'esprit, on n'est pas réduit à n'avoir que de l'esprit. C'est ainsi que Chaix d'Est-Ange, s'il s'agit de convaincre plutôt que de charmer le jury, s'offre à nous sous un nouvel aspect. En un clin d'œil, il s'est transformé en *debater* invincible, ne laissant rien à la fortune de ce qu'il peut lui ôter par conseil et par prévoyance. Dufaure ou Paillet n'eût pas mieux argumenté dans l'affaire Donon-Cadot. Mais faut-il persuader plutôt que convaincre, comme dans l'affaire Caumartin? Il indigne, il émeut, il transporte. Les portraits de la victime et de l'accusé, qu'il présente tour à tour au jury du Brabant, pourraient être signés de la Bruyère ; le récit du meurtre est comparable aux plus belles « narrations » de l'éloquence antique ; la péroraison, dans laquelle le défenseur met tout à coup en scène un parent de la victime, jadis entraîné par elle dans un duel inégal où il a succombé, et fait intervenir la justice divine pour réparer les défaillances de la justice humaine, est une des plus dramatiques qui aient jamais été prononcées. Mais le chef-d'œuvre du maître reste encore, à notre avis, la défense de La Roncière, accusé par Berryer. La discussion est d'une vigueur extraordinaire, qu'elle porte sur le premier point : La Roncière a-t-il pu écrire les lettres anonymes? ou sur le second : A-t-il pu pénétrer par escalade dans la maison de la partie civile et commettre l'attentat qui lui est reproché? Quand il expose soit les contradictions de la plaignante, soit certains aveux de son client, soit certaines invraisemblances de l'horrible scène, il atteint les dernières limites de l'art oratoire. Berryer, on s'en souvient, s'était déclaré trop honnête homme pour comprendre des « machinations » qu'il ne pouvait pas expliquer. La riposte est supérieure à l'attaque. Comme Chaix d'Est-Ange démontre que nul n'a le droit, sous prétexte qu'il est honnête, d'accuser sans expliquer! Avec quelle in-

croyable ardeur il demande, au lieu de larmes, de ces larmes que son adversaire vient de lui arracher à lui-même, des preuves, de ces preuves qu'il faut toujours apporter avant de flétrir, avant de déshonorer et d'anéantir un malheureux! Mais qu'on aille jusqu'au bout de cette réplique; qu'on relise tout le développement sur la prétendue corruption des domestiques par l'accusé, cet autre passage où le silence de la gouvernante est mis en relief avec un art si consommé, qu'on se rappelle enfin cet admirable mouvement oratoire : « O misères de l'accusation! ô préventions meurtrières! etc., » qui se dégage si naturellement du sujet et saisit le lecteur comme il étreignait jadis l'auditoire. *Tuum enim forum, tuum erat illud curriculum.*

« Leur parole, écrivait en 1862 son disciple aimé parlant de ces grands avocats qui sont déjà des ancêtres, a gardé soit dans l'ampleur de sa forme, soit dans sa vigoureuse clarté, soit dans les raffinemens de son incomparable élégance, je ne sais quel souffle d'un grand art qui s'en va. » Si le grand art s'en va, ce n'est pas la faute de Me Edmond Rousse. En admettant qu'il y ait eu, sous l'empire de circonstances exceptionnelles, une sorte d'âge héroïque pour l'éloquence judiciaire comme pour la peinture et pour la musique, M. Rousse est encore au crépuscule de cette éclatante période. Chaix d'Est-Ange lui a transmis au moins une des deux qualités essentielles qu'il se plaît à lui attribuer, le goût, sans lequel l'orateur ne sait pas trouver le mot juste et glisse dans la trivialité, quand il ne se perd pas dans les nuages. Qu'on veuille bien relire le discours prononcé le 2 décembre 1871 à l'ouverture de la conférence des stagiaires : c'est l'histoire du barreau de Paris pendant la guerre et pendant la commune. Quelle simple et noble façon de raconter les grandes choses! Comme il sait parler des autres en s'oubliant! Il y a quelque chose au-dessus du goût lui-même : l'amour du vrai et la volonté du bien, que toute cette œuvre respire.

Je ne saurais, sans sortir de mon cadre, m'attarder aux procès civils engagés sur les œuvres posthumes de A. Chénier, sur les lettres de Benjamin Constant à Mme Récamier, sur le testament de l'abbé Deguerry, etc., ni même au procès en détournement de mineure plaidé en 1853 devant la cour d'Alger (chambre des appels correctionnels), quoique le récit « de ces amours défendus, malheureux et charmans qu'amènent les hasards et les rencontres de la vie » y soit fait avec une remarquable légèreté de touche et puisse être proposé comme un modèle aux avocats d'assises. Mais je peux du moins signaler le plaidoyer pour Desmazières, accusé d'avoir corrompu ses électeurs (1). Est-ce qu'on peut corrompre le suffrage

(1) Cour d'assises d'Eure-et-Loir (28 juin 1849).

universel? Jadis, dans les petits centres électoraux où l'on comptait quelques centaines de voix, la richesse, la grande propriété, l'influence du nom, l'espoir des bienfaits municipaux pouvaient créer des fiefs à vie, quelquefois même des royautés héréditaires. Il y avait pour cela une « recette » traditionnelle : une école pour la commune, une cloche pour l'église, une bourse pour le neveu de l'adjoint et cet éternel bureau de tabac... Mais quel est le spéculateur assez hardi, assez fou pour tenter de corrompre tout le monde? Le danger, pour le suffrage universel, n'est pas dans la corruption qui achèterait une voix sur cent mille, mais dans la corruption morale qui s'adresse aux masses, dans la fausse monnaie de doctrines insensées avec lesquelles les ambitieux achètent et perdent les multitudes. Telle est la thèse que M. Rousse développe avec cette droiture d'esprit et cette élégance de langage qui lui sont naturelles. Onze ans plus tard, quand il défend devant la cour d'assises de la Seine Trabucco, impliqué dans un complot contre la vie de l'empereur, son talent s'est encore épuré. Je ne sache pas qu'on ait jamais pallié avec plus de grâce les fâcheux « antécédens » d'un accusé : « Il répudia son nom vulgaire et malvenu de Trabucco pour y substituer le nom symbolique et touchant de Bélisaire. Un jour, pressé par le besoin, le pauvre Bélisaire prit l'obole au lieu de l'attendre. Il fut condamné, c'est vrai, et, pendant un an, il alla étonner de ses concerts attristés les murs silencieux de Mazas, où il avait obtenu de donner des concerts — cellulaires — à ses compagnons de captivité. » Les concerts, cellulaires ou non, deviennent un admirable instrument de défense. Trabucco n'est plus, ou peu s'en faut, qu'un joueur de cor : « Il côtoie l'Italie, envoyant aux rivages de son cher pays ses fanfares patriotiques, charmant le gaillard d'avant de sa bonne humeur et des chansons joyeuses de Castellamare et de Sorrente. » Ce n'est pas seulement un musicien, c'est encore un Napolitain, et peut-on prendre au sérieux les bravades retentissantes qui résonnent à vide sur les dalles de la Chiaïa et de la rue de Tolède? Ne sait-on pas que pour jouer un rôle, pour arrondir une période sonore, pour faire le héros de théâtre, le dernier des lazzaroni jouerait, sans y songer, sa liberté et sa vie? Il faut pourtant se rendre à l'évidence : les Napolitains eux-mêmes s'occupent quelquefois de politique; mais c'est, de leur part, un travers incompréhensible.

Je ne crois pas qu'un autre avocat ait, dans tout le XIXe siècle, manié la langue française comme M. Rousse, et c'est peut-être sa qualité la plus rare. Notre langage, celui du palais, est, qui l'ignore? à moitié barbare, et puis il n'est personne qui, après avoir été pris dans les broussailles de la procédure, en sorte tout entier. Quelques uns se défient d'eux-mêmes et se surveillent : mais qui ne

connaît l'empire des mauvaises habitudes? Quand nous ne parlons pas l'idiome des controverses juridiques, nous pensons, nous raisonnons encore comme des juristes, et les délicats nous sentent d'une lieue. M. Rousse est plus lettré que les lettrés eux-mêmes, car il fallait un don du ciel pour échapper à tant de périls : l'avocat n'a pas gâté l'écrivain, et l'écrivain n'a pas gâté l'avocat.

Parler de Jules Favre depuis que M. Rousse a prononcé son éloge devant l'Académie française est une entreprise téméraire. Si je m'y hasarde, c'est que je me propose bien moins de m'attacher à tout l'orateur que de suivre l'avocat à la cour d'assises. Je ne présente au lecteur qu'un coin du tableau. Jules Favre fut un très grand avocat d'assises et peut-être ne lui manqua-t-il, pour devenir le premier, que d'être un moins grand orateur. Il y a des gens pratiques au barreau comme ailleurs et, pourvu qu'ils gagnent leur procès, ils se soucient peu du reste. Cet incomparable artiste se souciait peut-être moins de gagner sa cause que de la très bien plaider. Ce n'était pas seulement pour son client qu'il s'exaltait dans des exercices solitaires, répétant jusqu'à dix fois un projet de discours, variant autant que possible les détails et arrivant à des effets dont il était lui-même surpris. M. Rousse a dit du plaidoyer pour Orsini que ce ne fut pas une défense, mais une harangue funèbre et comme un magnifique chant de mort. Il jugeait du même coup d'autres plaidoyers : ce n'était jamais une médiocre harangue, mais ce n'était pas toujours une défense. Favre avait, comme Cicéron dans l'*Orator*, les regards fixés sur cet idéal que l'œil n'a jamais entrevu, que l'oreille n'a jamais entendu et que nous atteignons néanmois par la pensée : *Ipsius in mente insidebat species pulchritudinis eximia quædam, quam intuens in eaque defixus ad illius similitudinem artem dirigebat.* Le jury n'exige pas, nul ne l'ignore, une recherche si curieuse de l'élégance, du nombre et de l'harmonie, un art si savant d'arranger les mots, d'en conduire le son, d'en surveiller la cadence et la mesure. Il peut se montrer jaloux d'un culte qu'on porte à d'autres autels et se demander si l'encens qu'on brûle devant la muse ne lui est pas dérobé.

Celui-ci ne fut pas le courtisan du jury, même dans les procès politiques. Le jury est, en général, enclin à l'indulgence dans ces sortes d'affaires : à moins que les intérêts vitaux de la société ne soient en jeu, les nécessités de la répression ne le frappent pas toujours et il aime à se dire que les procès de presse n'ont guère empêché, jusqu'à présent, les révolutions. Mais encore faut-il qu'on le ménage! Il ne lui messied pas de donner quelques leçons discrètes au pouvoir; mais encore n'est-il pas fâché de se persuader

que le gouvernement a été bien ombrageux, que les intentions de l'accusé n'étaient pas si noires, et que la liberté des discussions politiques a été la plus précieuse conquête de 1789. Jules Favre ne permet pas au jury, du moins dans la première période de sa vie, de se faire illusion sur les intentions des écrivains ou sur la nature des faits incriminés : il semble plutôt vouloir l'acculer, tant il met le délit en relief! Il n'excuse pas son client, il le glorifie. Ainsi, quand *le Précurseur* comparaît devant le jury du Rhône, il reproche sans détour au premier ministre d'avoir acquis une réputation semblable à celle du consul romain Céthégus, qui, dans la guerre des Gaules, fit enlever par des soldats apostés un convoi d'or destiné à la république. Singulière façon, on en conviendra, de défendre un journaliste prévenu d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement! Dans la même affaire, il compare Louis-Philippe à Tibère, et la ressemblance lui paraît si frappante qu'il reprend ce parallèle dans sa plaidoirie pour Laure Grouvelle (23 mai 1838). De même, dans le plaidoyer pour *le Courrier de l'Eure*, prévenu d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement (13 décembre 1841), non seulement il dénonce « les lâchetés du pouvoir » et revendique pour la presse « le *devoir* d'exciter à la haine et au mépris d'un gouvernement » odieux et méprisable, mais il dépasse, dans ses attaques contre la personne de M. Guizot, la violence même du journal.

Jules Favre n'est pas tout entier dans ces sauvages ardeurs. Aux témérités d'une jeunesse exubérante succède insensiblement une éloquence moins âpre et moins agressive, qui se complaît dans les aperçus généraux et plane dans les grands horizons. C'est ainsi que, dans le quatrième procès du *National*, il trace pour la première fois, avec une remarquable ampleur de style, une ligne de démarcation entre ses amis politiques et « quelques misérables ramassés dans les cabarets où la police laisse librement prêcher de sauvages doctrines. » Tel est, dans l'affaire de *la Démocratie pacifique*, le tableau comparé des « satisfaits » et des réformateurs : les uns, vrais favoris de la destinée, qui semblent entrés dans la vie par la porte d'ivoire, les autres qui se livrent avec un zèle généreux à l'étude des misères sociales, qui en veulent trouver le remède et qui, après l'avoir découvert, fatiguent les pouvoirs et le monde de leurs avertissemens et de leurs prédications, qu'on ne saurait enfin méconnaître sans accuser de folie tous les siècles écoulés dans lesquels sont demeurés à jamais les grands noms de Socrate et de Jésus-Christ. Tel est encore, dans un autre procès de presse jugé le 12 mai 1851 par la cour d'assises du Lot, le parallèle entre le christianisme et le socialisme, parallèle à la mode après la révolu-

tion de 1848, mais qu'on trouverait aujourd'hui bien suranné. Cicéron savait bien qu'en plaidant la cause des belles-lettres, il gagnait celle d'Archias.

Si l'avocat abusait des lieux-communs, il lasserait le juge et se ferait rappeler à la question. Mais, s'il bannissait les idées générales, l'air et la lumière ne circuleraient plus dans sa plaidoirie. Il s'agit seulement de relier la thèse générale aux faits particuliers de la cause. C'est ainsi que Jules Favre, plaidant devant la cour d'assises des Bouches-du-Rhône, relie avec un art merveilleux une profession de foi religieuse à la plus véhémente attaque contre les procédés de l'instruction préparatoire (1) : « Ah ! nous sommes tous ici unanimes : ne pas croire en Dieu, c'est un immense malheur, et l'homme qui a dépouillé toute croyance erre dans le monde sans boussole et sans lumière, condamné à la satisfaction grossière de ses appétits matériels, ou n'ayant pour le soutenir que l'appui dangereux d'une philosophie décevante. C'est précisément parce que j'y crois, parce que je le vénère et je le respecte, parce que les choses religieuses m'apparaissent plus grandes et plus saintes que les voir profanées est pour moi le plus affligeant spectacle. Quoi ! au moment où cet homme va approcher de l'eucharistie, quand il croit recevoir Dieu en lui ; quand, dans sa conscience, dans son cœur, dans son être, tout doit appartenir à ce grand acte, quand il ne doit avoir que des paroles de mansuétude et de pardon, la justice est là, elle se place entre l'hostie et les lèvres du mourant, elle empêche Dieu d'arriver jusqu'à sa créature, afin d'y surprendre la parole qu'elle opposera plus tard à l'accusé. Profanation ! » La tirade du début n'est plus une digression, car l'orateur a précisément puisé dans son apologie des croyances chrétiennes le droit de s'indigner contre ceux qui ont abaissé la religion à un simple moyen de procédure, et de faire partager son indignation.

Loin de sentir le poids des années, Jules Favre se rapprochait sans cesse, en vieillissant, de l'idéal qu'il avait poursuivi. Plus il a plaidé, mieux il a plaidé. Le défenseur de l'agah Bel-Hadj (août 1857) (2), dénonçant les abus des bureaux arabes, demandant justice et protection pour la race conquise, signalant à l'Algérie, « l'aube rayonnante d'un nouveau jour dans laquelle il voit poindre l'image de la loi substituée à l'arbitraire, » laisse bien loin derrière lui le fougueux avocat de 1833. Mais, à notre avis, le défenseur des grands chefs arabes devant la cour d'assises de Constantine efface encore l'avocat de 1857. Sans perdre un seul des dons qu'il

(1) On avait interrogé le témoin Maurice Roux après l'avoir fait communier.
(2) Procès du capitaine Doineau et de ses coaccusés. Cour d'assises d'Oran.

avait reçus en partage, il a gagné les qualités qui manquaient à sa jeunesse et complété celles qui n'avaient pas reçu leur entier développement dans son âge mûr. Qu'il réclame le respect des justiciables pour la justice, qu'il affirme les droits de la France sur l'Afrique française, qu'il demande au pouvoir judiciaire de ne pas toucher à l'*aman* ou qu'il évoque le maréchal Ney, qu'il commente l'héroïque parole d'un Arabe élevé par des chrétiens ou sa propre harangue pour Orsini, auquel « il avait donné la main dans une suprême épreuve, ne cherchant plus qu'en Dieu, auquel il retournait, le pardon que les hommes n'avaient plus le droit de lui accorder, » notre cœur palpite à la lecture d'un tel chef-d'œuvre. C'est, dans la collection de ses plaidoyers au criminel, le dernier en date, et c'est aussi le dernier mot de son éloquence.

Me Allou, dans un discours à la conférence des stagiaires (décembre 1867), réfute directement cette proposition de Pasquier : « L'advocat doit surtout estre sçavant en droict et en pratique, et médiocrement éloquent, plus dialecticien que rhéteur. » Il l'a surtout réfutée par son exemple. « Je n'ai point tant d'austérité, je le confesse, disait-il au jeune barreau ; j'aime la grandeur, l'élégance et jusqu'aux recherches de la parole. » D'un mot, il s'était peint lui-même. On trouve encore, dans les premiers plaidoyers de cet illustre contemporain, quelques réminiscences de l'ancienne école. L'exorde de l'affaire Mérentié (août 1843), l'exorde de l'affaire de Saint-Cyr (novembre 1847) sont jetés dans le vieux moule classique. Mais il a déjà marqué ces premières œuvres de son empreinte et l'on peut appliquer dès lors à ce débutant ce que Cicéron disait d'Hortensius : *Erat in verborum splendore elegans, compositione aptus, facultate copiosus.* On pouvait déjà pressentir, au portrait d'Édouard Mérentié, ce chef-d'œuvre de grâce et d'élégance qui date d'hier, la plaidoirie pour la Comédie-Française contre Mlle Sarah Bernhardt. Personne, au Palais, n'oubliera le parallèle de l'éblouissante actrice et du petit chanteur italien, dont elle avait si bien joué le rôle, et tout le monde s'y rappelle ce rapide et fin jugement sur les teintes chatoyantes du drapeau porté par un grand journal : « M. X... représente au *Figaro* ce courant bonapartiste qui circule à travers la rédaction légitimiste du journal, comme le Rhône à travers les eaux du grand lac, sans s'y confondre. » On n'a peut-être pas assez remarqué que ce brillant avocat des grandes causes excellait à dire les petites choses.

Me Allou est le plus abondant de nos orateurs judiciaires. Cette qualité distinctive de son talent a frappé tous ses auditeurs, hors du Palais comme au Palais. Les avocats à la cour de cassation sont forcés, par la nature même des sujets qu'ils traitent, d'en-

chaîner leurs pensées l'une à l'autre dans un cadre rigoureux duquel ils ne dévient pas : celui-ci n'eût pas subi ce joug. Les idées accourent à flots pressés et les mots leur font cortège : chacun d'eux réclame son tour et veut pénétrer dans la place, qui ne peut pas les contenir tous. Mais la place est bien défendue et ne se rend pas aisément. Sans doute, la pensée ne sort pas d'un d'un seul jet et se présente sous un assez grand nombre de faces ; mais chacune d'elles réfléchit un rayon de soleil, et la lumière se dissémine sans s'amoindrir.

Nous n'apprendrons rien au lecteur en lui signalant comme le chef-d'œuvre de Me Allou sa plaidoirie du 20 mars 1872 pour le général Trochu. Là, pas d'exorde : il a tout de suite lancé son auditoire *in medias res*. L'ordonnance du discours est irréprochable, l'argumentation brillante, animée, décisive, la force du raisonnement toujours rehaussée par la splendeur de la forme. L'orateur a trouvé de bonnes raisons exprimées dans un beau langage soit pour excuser le gouvernement de la défense nationale de n'avoir pas traité le 31 octobre 1870 avec la Prusse, soit pour expliquer que le général Trochu s'est uniquement proposé de faire durer la résistance et de maintenir la paix publique en attendant les chances heureuses, l'intervention diplomatique, l'effort de la France au dehors. Il n'a pas moins bien défendu le général, à qui l'on reprochait surtout la capitulation de Paris et l'expédition de Buzenval, contre cette double injustice des passions populaires. Enfin on ne saurait trop admirer tout le mouvement oratoire sur la chute de la dynastie napoléonienne, qui débute par ces mots : « Et c'est là la trahison? » alors qu'il signale la fuite « des amis et des fidèles » et qu'il peut, en nous montrant l'empire affaissé, non renversé, condamner encore toutes les révolutions, se demander même « en présence de la grande révolution, » « si le salut de la France n'était pas dans la grande trahison de M. de Mirabeau? » Me Allou fut, dans cette affaire, le rival heureux de Lachaud : il l'emporta sur ce redoutable adversaire non-seulement par l'ampleur du style et par la majestueuse beauté des développemens oratoires, mais encore par la solidité de la dialectique.

Cependant, si Lachaud ne fut pas le plus grand de nos orateurs judiciaires, il est peut-être notre premier avocat d'assises. Ce n'est pas la beauté de la forme ni la sûreté du raisonnement ni l'intensité de la passion oratoire qui font l'avocat d'assises, c'est un ensemble de qualités spéciales mélangées de quelques défauts propres à entraîner le jury. Ces qualités et ces défauts, Lachaud les possède à un si haut degré qu'on ne peut pas écrire dix lignes sur ce genre de procès et de plaidoyers sans penser aussitôt à lui. Peu s'en faut

qu'il ne personnifie aujourd'hui cette branche particulière de l'éloquence judiciaire.

Lachaud fut un tacticien de premier ordre. « Que de campemens! que de belles marches! que de hardiesse! que de précautions! que de périls! que de ressources! » Il savait même, comme ce grand capitaine que Bossuet a dépeint, « profiter des infidélités de la fortune. » Le jury n'aime pas, en général, les fanfarons d'impiété. On peut se rendre compte, en lisant la plaidoirie prononcée pour l'impie La Pommerais, de l'habileté singulière avec laquelle Lachaud se dégage d'une situation fausse, provoquant la sympathie du jury par une profession de foi personnelle, l'attendrissant sur un homme d'autant plus à plaindre « qu'il pense que tout se termine avec la vie de ce monde, » affirmant enfin que, si l'empoisonneur n'avait pas eu de croyance religieuse, « il doit en avoir une aujourd'hui, » et que, « s'il a douté de Dieu, son malheur le ramènera à Dieu. » Le client a-t-il, d'aventure, la figure d'un imbécile? Il tirait de cette figure un parti merveilleux, transformait le voleur ou le faussaire « en un bon bourgeois qui aime à faire sa partie de dominos et à lire *le Constitutionnel*. » Il disait aux jurés : « Regardez-le donc, » et les faisait rire : un juge qui rit est bien près de pardonner. Il excellait d'ailleurs à lire sur leurs traits tout ce qui se passait ou même ce qui allait se passer dans leur âme : « Je touche ici, je le sens bien, dit-il dans l'affaire Troppmann, aux délicatesses les plus grandes de la cause, et j'entends déjà tout ce qu'on pourra me répondre ; je vois tous les sourires que ma parole fera éclore... » « Croyez-vous, dit-il encore aux jurés dans l'affaire de La Pommerais, que je ne lise pas sur vos figures? que je ne sois pas en communication avec vous? » Il disposait en conséquence ses raisonnemens et ses mouvemens oratoires, comprenant mieux que tout autre, dans le feu même de l'action, s'il devait parler à l'esprit ou au cœur, exciter la colère ou la pitié, ce qu'il devait dire et ce qu'il devait taire.

Lachaud était doué d'une certaine chaleur d'âme très communicative alliée à une apparence de bonhomie qui devait attirer à lui cette classe spéciale d'auditeurs. Il n'avait pas, pour atteindre ce but, un grand effort à faire. Il était, lisons-nous dans l'introduction qui précède la récente édition de ses plaidoyers, « doux et compatissant; » nous le croyons après l'avoir lu comme après l'avoir entendu. Il apportait en général dans la lutte beaucoup d'ardeur sans violence ; il ne déchirait pas ses contradicteurs et parfois même, au lieu de railler ou de pourfendre l'avocat-général, il savait lui faire un compliment. On n'imagine pas l'effet qu'un tel compliment, bien placé, peut produire sur le jury! Celui-ci finit par se con-

vaincre que tout le monde est près de s'entendre et qu'en accordant tout à un homme à la fois si éloquent et si charmant, il ne fâchera personne. Tout cela, bien entendu, ne s'applique pas au terrible plaidoyer de l'affaire de La Meilleraye, qui offre un saisissant contraste avec les autres discours du maître. Lachaud jugea peut-être un aussi complet changement de méthode nécessaire au succès de sa cause et se contraignit, sans doute, pour n'épargner personne. Pour le mettre à son vrai point, il faut l'étudier dans les affaires où il ne se contraignait pas.

Il a fait couler bien des larmes! Après avoir communiqué sa propre émotion, d'abord un peu factice, à ses juges improvisés, il se laissait, à son tour, gagner par l'émotion des autres; il s'attendrissait sincèrement à force d'avoir attendri son auditoire. La sensibilité des jurés ne fut jamais exposée à de tels assauts! C'est ainsi qu'il les amenait, quand les faits incriminés s'étaient reproduits pendant une assez longue période, à s'apitoyer sur les tortures morales des coupables, « assistant à l'agonie de leur honneur, dont chaque minute sonnait le glas funèbre, » qu'il s'associait avec un élan irrésistible aux angoisses du père et de la mère, aux douleurs de l'épouse : « Vous avez une famille, disait-il aux jurés, vous savez comment l'on s'aime, vous comprenez les horribles douleurs de ceux qui aiment. » Le comble de l'art était d'ajouter : « Eh bien! de tout cela il ne faut tenir aucun compte. » Mais qu'il était malaisé de suivre ce dernier conseil! Il essaya d'attendrir le jury sur Troppmann lui-même, cherchant à prouver « que dans cet être si triste, si solitaire et dont la vie était en même temps si remplie, un coin du cœur était resté pur et lumineux : l'amour de sa mère! » Le pathétique fut son arme favorite, et c'est, le plus souvent, pour en avoir fait un habile emploi qu'il resta maître du champs de bataille. Les Athéniens auraient peut-être aggravé, si Lachaud avait vécu dans leur république, la défense d'exciter les passions qu'un héraut adressait à leurs orateurs. Mais les Français se défient moins de leur propre faiblesse et, quand ils auraient tous les autres genres de courage, il en est un qui leur manquera toujours : celui de fermer la bouche à leurs avocats.

ARTHUR DESJARDINS.

LA

QUESTION DE L'ARGENT

AUX ÉTATS-UNIS

La question de la monnaie d'argent se présente sous un aspect très différent aux États-Unis et dans l'ancien monde. Ici, elle apparaît comme un problème purement économique et monétaire. Elle occupe les cercles commerciaux et financiers, dont elle affecte les intérêts, mais non le monde politique, auquel elle est étrangère et qui ne la rencontre guère sur son propre terrain. Excepté lorsque de rares incidens, se rattachant au développement normal de cette question devenue en quelque sorte une maladie constitutionnelle de l'Europe, sollicitent plus vivement l'attention publique, lorsque, par exemple, une baisse subite du prix de l'once d'argent est signalée à Londres, ou que des négociations s'engagent pour la prorogation de l'union monétaire latine, le problème de l'argent n'est généralement propre qu'à fournir un aliment régulier aux travaux des spécialistes, aux discussions des sociétés d'économistes, à la polémique sans fin du bimétallisme et du monométallisme.

Aux États-Unis, la même question a pris il y a dix ans un caractère nettement politique. Introduite dans le domaine des préoccupations

d'ordre national par la prédominance au congrès de l'élément démocratique après quinze années d'omnipotence du parti républicain, elle a conquis sa place dans les programmes électoraux, servi de thème aux déclamations violentes de légions de politiciens. Elle a été le cri populaire dans maintes élections d'états. Comme la question du tarif et celle de la réforme administrative, elle surgit au sein de toutes les conventions nationales. Elle a forcé les candidats présidentiels à se décider entre le métal jaune et le métal blanc. Arrivée aujourd'hui à un état aigu, elle divise en deux fractions à peu près égales la chambre des représentans à Washington; elle met aux prises le président des États-Unis avec la majorité du parti qui l'a porté au pouvoir. Elle ne s'adresse pas seulement aux intérêts, mais aussi aux sentimens et aux passions populaires. Elle est la plus sérieuse affaire que le quarante-neuvième congrès ait eu à résoudre dans sa première session, commencée en décembre 1885.

Il s'agit cependant tout simplement de savoir si le gouvernement fédéral devra ou ne devra pas continuer à dépenser tous les ans environ cent millions de francs en achats de lingots d'argent dont il fabrique des monnaies valant nominalement 25 pour 100 de plus, soit un total de 125 millions de francs, magnifique opération pour le trésor, si le public américain voulait se résigner à se servir de la monnaie d'argent, et si la plus grande partie du stock monnayé n'était pas restée jusqu'ici dans les mains du gouvernement, qui ne sait qu'en faire et adjure le congrès de voter une loi afin que ce monnayage à jet continu soit enfin suspendu.

En Europe, on attend avec curiosité la décision du congrès. Si le monnayage de l'argent est suspendu, toute la quantité de métal en barres que le gouvernement fédéral est obligé d'acheter chaque année en vertu de la loi du *Silver Bland bill* de février 1878, et qu'il achète naturellement aux propriétaires des mines d'argent du Far-West américain, viendra s'offrir en vente sur le marché de Londres et y fera baisser d'autant les prix de cette marchandise déjà si dépréciée. Comme il arrive souvent en matière financière, la spéculation n'a pas attendu que la cause se produisît pour produire elle-même l'effet. En prévision du rappel de la loi Bland, qui n'est pas encore rappelée et ne le sera probablement pas, le prix de l'argent a brusquement baissé à Londres l'année dernière. Il dépend dans une large mesure de l'action du congrès des États-Unis que cette dépréciation s'atténue ou s'accentue. Quant aux motifs qui peuvent déterminer à Washington un vote dans un sens ou dans l'autre, ils sont étrangers aux préoccupations européennes et se relient si intimement à l'histoire politique des douze dernières années de l'Union que l'on ne saurait donner une idée un peu précise des divers élé-

mens de la question sans faire un retour sur ses antécédens et rappeler notamment les circonstances qui ont amené : 1° la démonétisation de l'argent par le congrès en 1873 ; 2° le vote du *Silver Bland bill* en 1878.

I.

La pièce de monnaie, objet du litige, on peut dire dans le cas actuel le corps du délit, est le dollar argent de 412 1/2 grains, pour lequel les démocrates ont rompu tant de lances dans le congrès de 1876 à 1878 et que les monométallistes de New-York et des états de l'Est, depuis 1878, chargent de tous les péchés d'Israël.

Qu'est-ce que ce dollar? Le rapport légal de l'or à l'argent aux États-Unis, tel que l'avait fixé en 1792 le second congrès de la république, était de 1 à 15, ce qui veut dire qu'une once d'or était déclarée par la loi valoir 15 onces d'argent. Cette proportion fut maintenue jusqu'en 1837. L'argent s'étant alors légèrement déprécié par rapport à l'or, la relation légale fut modifiée et de 1 à 15 devint 1 à 15.99. Il fallut désormais 15 onces 99 d'argent pour constituer l'équivalent exact de valeur d'une once d'or. Le changement dans le rapport légal de valeur entre les deux métaux devait entraîner des modifications corrélatives dans le titre et le poids des monnaies métalliques. Le poids de l'*eagle* d'or (10 dollars) descendit de 270 grains à 258 et le titre fut ramené de 916 2/3 millièmes de fin à 900. Le poids du dollar argent fut fixé à 412 1/2 grains au lieu de 416, et le titre à 900 millièmes de fin au lieu de 892,4. Ce dollar possédait, comme les monnaies d'or, la qualité de *legal tender* (monnaie légale) pour tous paiemens et la conserva jusqu'en 1873, année où il fut démonétisé par acte du congrès.

En 1876, quand les partisans de la monnaie d'argent commencèrent à organiser une formidable agitation pour la restauration du dollar argent de 412 1/2 grains (*the dollar of our fathers*), la valeur de l'argent avait déjà subi une forte baisse et ce dollar ne représentait plus que 92 à 95 *cents* d'or au lieu de 100 *cents* (soit 4 fr. 50 à 4 fr. 65, au lieu de 5 francs), ce qui le faisait traiter de dollar malhonnête par les partisans de la monnaie d'or. La baisse de l'argent s'est encore accentuée depuis cette époque, et le dollar, qui est aux États-Unis ce qu'est pour nous l'écu de 5 francs, ne représente intrinsèquement qu'une valeur inférieure à 4 francs en or. Aussi l'appelle-t-on à New-York le dollar de 80 *cents;* il n'en vaut plus guère maintenant que 78 à 75.

Voilà pour le présent. Mais en 1837, au moment de sa création,

le dollar argent de 412 1/2 grains était une belle et fort honnête pièce, correspondant exactement, comme valeur intrinsèque, au dixième de l'*eagle* d'or, valant même parfois un peu plus. Il en fut ainsi tant que le métal argent conserva, par rapport à l'or, une valeur réelle au moins égale à sa valeur conventionnelle, c'est-à-dire pendant trente-six ans. Malgré ces qualités, l'usage des dollars argent était toujours resté fort restreint aux États-Unis. Jusqu'en l'année 1873, où ils furent démonétisés, on n'en avait frappé en tout depuis 1837 que 8 millions. Encore n'en restait-il pour ainsi dire plus en circulation. La découverte et l'exploitation des mines d'or en Californie et dans l'Australie ayant jeté subitement dans le monde entier un stock considérable du métal le plus précieux, celui-ci avait subi une dépréciation très-sensible par rapport à son concurrent. Il se trouva que le dollar argent posséda pour un temps une valeur réelle plus élevée que sa valeur nominale et qu'il avait plus de prix comme *bullion* (métal en lingots) que comme monnaie. On trouvait bénéfice soit à l'exporter, soit à le refondre. De là sa disparition presque complète vers 1870.

Deux années plus tard, commençait à s'opérer, par suite de la découverte et du rendement de nombreuses mines d'argent, un nouveau revirement dans la valeur relative des deux métaux, l'or reprenant l'ascendant. De 1 à 15, la proportion réelle se relevait à 1 à 16. C'est alors (1873) qu'un acte du congrès, motivé sur les variations continuelles des valeurs relatives de l'or et de l'argent, ordonna la suspension de la frappe des dollars argent de 412 1/2 grains, et c'est l'année suivante (juin 1874), pour les mêmes raisons, que la qualité de *legal tender* fut retirée à ce qui pouvait rester de ces anciens dollars. Cette législation de 1873 ne faisait que traduire en droit ce qui existait depuis déjà longtemps en fait. Pratiquement l'Amérique était monométalliste, toutes les transactions se faisant sur la base de l'or (1). Le congrès avait trouvé une situation toute faite et l'avait simplement légalisée.

Des partisans de l'argent ont prétendu, quelques-uns prétendent encore que c'est par surprise, au milieu de l'inattention générale des partis et de l'indifférence de l'opinion publique, que la législation de 1873, sous prétexte d'une revision des lois sur la monnaie, interdit le monnayage du dollar argent et limita à 5 dollars, dans chaque paiement, la puissance de libération des autres pièces

(1) On avait frappé des monnaies d'or pour 1 milliard de dollars environ, de 1837 à 1877. Il est vrai que la plus grande partie de ces monnaies avaient aussi disparu, et que le réel, presque l'unique *medium* de circulation était, avec les billets des banques nationales, le *greenback* (dos vert) ou billet de crédit fédéral, créé pendant la guerre civile, avec cours forcé.

de même métal, et que cette modification si grave dans le régime monétaire de l'Union fut effectuée sans discussion publique dans le pays, presque sans débat dans le sénat et dans la chambre. Il y a quelques mois, une lettre publiée dans la *Pall Mall Gazette* de Londres par un ancien fonctionnaire de l'Union contenait, contre les auteurs des lois monétaires américaines de 1873, des accusations plus précises : « Le directeur de la monnaie et le contrôleur de la circulation, ayant été chargés d'une revision et d'une codification des lois monétaires de l'Union, *omirent à dessein* le mot *dollar* de la liste des monnaies d'argent, dont la frappe devait rester autorisée sur demande des porteurs de lingots, et *cette omission échappa au congrès* lorsqu'il eut à sanctionner de son vote le code qui lui était présenté. » Comme la monnaie divisionnaire, seule monnaie d'argent existante en dehors du dollar, n'avait eu de tout temps pouvoir de libération que comme appoint et pour un montant limité dans chaque paiement, l'*omission* du dollar argent aurait par là suffi pour révolutionner tout le système de circulation métallique des États-Unis, et pour changer la mesure de la valeur, en réservant désormais aux seules pièces d'or le caractère de monnaie légale. Ce serait donc par une pure supercherie qu'aurait été ainsi introduite, dans la législation américaine, cette grande mesure de la démonétisation de l'argent, et ni la chambre et le sénat, ni le président Grant et ses ministres, ni les banquiers, les gens d'affaires et les négocians, personne enfin dans toute l'Union ne se serait aperçu de la fraude commise par des fonctionnaires infidèles.

Cette hypothèse est bien invraisemblable. Les questions monétaires tenaient une place assez grande, en 1873, dans les préoccupations de l'opinion publique, pour qu'il ait été impossible d'escamoter devant tout un congrès un type de pièce métallique aussi respectable que le dollar argent, dans un morceau de législation d'une telle importance, puisqu'il ne comportait rien moins que la revision de toutes les lois monétaires. La plupart des états de l'ouest étaient en proie à la fièvre de l'*inflation*. On avait déjà livré maints combats pour ou contre le maintien indéfini du cours forcé ou la reprise des paiemens en espèces. Les fluctuations de la prime de l'or étaient suivies avec une grande attention. On observait curieusement la rapidité avec laquelle s'amortissait la dette publique et se relevait le crédit fédéral. On ne saurait donc, *a priori*, admettre que l'argent, en 1873, ait été démonétisé à l'insu de tout le monde et par le succès d'une ruse grossière.

D'ailleurs, les faits historiques sont en contradiction complète avec ce système. Ils établissent que le pays avait été dûment et

longtemps à l'avance averti de la démonétisation projetée; que l'idée en avait été conçue à une époque où l'argent avait une valeur intrinsèque supérieure de 3 pour 100 à celle de l'or (c'était en 1868), ce qui enlève toute base à l'accusation que l'intérêt seul des créanciers désireux de se faire payer exclusivement en or aurait déterminé la démonétisation; que la question, avant d'être tranchée, avait été à maintes reprises et parfois très longuement discutée au congrès; qu'il n'y a eu en conséquence ni surprise, ni fraude; et que c'est en pleine connaissance de cause que le congrès a décidé, en 1873 et 1874, que le dollar argent ne serait plus unité monétaire légale et que ce rôle serait à l'avenir exclusivement dévolu au dollar d'or.

La première proposition de démonétisation de l'argent fut présentée le 6 janvier 1868, par M. John Shermann, sénateur de l'Ohio, frère du célèbre général William Shermann (1). Le bill fut renvoyé au comité des finances du sénat, avec les procès verbaux de la conférence monétaire, tenue à Paris en 1867, et un rapport de M. Ruggles, délégué des États-Unis à cette conférence. M. Shermann, qui était membre du comité, fut chargé du rapport et conclut par une recommandation de son propre bill. Mais M. Morgan, du même comité, fut autorisé à rapporter des conclusions contraires. On voit que, cinq ans avant 1873, la question était déjà posée devant le sénat et les thèses pour et contre nettement établies.

M. Shermann demandait l'adoption de l'étalon unique d'or, l'arrêt de la frappe des dollars argent, et la limitation à dix dollars du pouvoir légal de libération de la monnaie d'argent subsidiaire. M. Morgan répondait non sans raison : « Le changement si grave que le bill propose d'introduire dans notre système national monétaire ne doit s'accomplir qu'après une délibération approfondie. La question des moyens de circulation monétaire affecte la vie quotidienne et touche non-seulement aux intérêts multiples et complexes du peuple jusque dans leurs plus minutieux détails, mais en-

(1) Les circonstances de fait, relatives à la démonétisation, ont été rappelées récemment dans l'*Economist* de Londres par un des principaux auteurs de la nouvelle loi du monnayage votée en 1873, M. John Jay Knox, qui était, en 1870, sous-contrôleur de la circulation à Washington. M. Knox n'a d'ailleurs rien révélé de nouveau, l'historique de la démonétisation, tel qu'il le présente, étant fourni par les documens officiels (rapports de la Trésorerie, comptes rendus des débats du congrès, etc.), et se trouvant déjà exposé, en des termes à peu près identiques, dans l'*American Almanac* d'Ainsworth Spofford pour 1878, antérieurement au vote définitif du bill de M. Bland.

Dans une lettre adressée le 30 avril dernier de New-York à l'*Economist* et publiée par ce journal dans son numéro du 15 mai 1886, M. J.-J. Knox, revenant sur les faits relatifs à la législation monétaire de 1873, confirme intégralement toutes ses déclarations précédentes.

core aux relations des États-Unis avec les autres nations. Notre pays a, en outre, un intérêt spécial dans la question, en qualité de principal producteur des métaux précieux. »

M. Morgan, en terminant, demandait que l'examen de la question fût ajourné, le congrès devant décliner toute action avant que les principales puissances représentées à la conférence monétaire de Paris eussent adopté un plan d'unification. « Il ne s'est produit, dit-il, aucune expression populaire en faveur du plan proposé, aucune action spontanée dans cette direction de la part des gens de finances dans ce pays ou ailleurs... Notre système de monnayage est simple; il répond exactement à tous les besoins de notre commerce intérieur; il a ses mérites spéciaux. Il ne faut pas le changer pour des raisons légères, alors que les avantages visés sont d'ordre purement théorique et engagent l'attention du philosophe plutôt que de l'homme pratique. » Le sénat suivit ces conseils et ajourna toute solution afin que les diverses faces du problème fussent mûrement examinées.

Vers la fin de 1869, le département du trésor préparait une revision de toutes les lois existantes concernant le monnayage aux États-Unis. Ce travail, poursuivi sous la direction de M. Knox, que nous citions tout à l'heure, aboutit à la rédaction d'un rapport et d'un projet de loi tendant à la démonétisation de l'argent. Les clauses du bill avaient été soumises à l'examen de tous les principaux fonctionnaires du trésor, aux directeurs des hôtels de monnaie, à bon nombre d'autres personnes compétentes, qui toutes avaient exprimé leur avis sur les changemens proposés. Le 25 avril 1870, le rapport et le bill, ainsi que la correspondance à laquelle ils avaient donné lieu, furent présentés au congrès par le secrétaire du trésor avec une pressante recommandation de faire à ces documens et aux suggestions qu'ils contenaient un accueil favorable.

Il est curieux de constater que jusqu'alors la démonétisation de l'argent était demandée, non comme aujourd'hui à cause d'une dépréciation excessive du métal, mais au contraire parce qu'il avait une valeur supérieure à celle de l'or. Le bill Knox fut adopté au sénat le 10 janvier 1871. La chambre s'en occupa, mais sans conclusion. Le secrétaire du trésor, dans ses rapports annuels au congrès en 1871 et 1872, recommanda de nouveau le bill de démonétisation. La dernière fois, il en donnait des raisons toutes nouvelles. La situation du marché de l'argent s'était singulièrement modifiée. La prime de 3 pour 100 avait disparu et déjà faisait place à une certaine perte. C'était le résultat à la fois d'un accroissement subit de la production des mines d'argent aux États-Unis et de la

résolution prise par l'empire d'Allemagne de ne plus se servir de la monnaie d'argent comme monnaie légale. M. Boutwell, secrétaire des finances, disait que, les circonstances ayant empêché les États-Unis de faire pratiquement usage de l'argent dans leur circulation, il était de bonne politique de renoncer à tout essai de l'y introduire de force, et qu'avec les fluctuations continuelles de prix des deux métaux, il était impossible de conserver un double étalon. La loi fut enfin votée en janvier 1873 et signée par le président le mois suivant.

Le congrès avait discuté la question pendant cinq sessions, et il avait ordonné treize fois l'impression du bill dans ses diverses rédactions. Il faut donc renoncer à la légende d'une supercherie résultant de l'omission du mot *dollar* dans une des clauses du bill de revision (1). Ce qui est vrai, c'est que, malgré le temps consacré par le congrès à l'examen de ce problème, et bien qu'il soit impossible de supposer que les représentans de l'Union n'aient pas compris la portée de la révolution qu'ils introduisaient dans le système monétaire fédéral, la démonétisation de l'argent fut effectuée sans avoir passé par cette phase de l'agitation populaire qui est le prélude habituel de tous les grands débats au congrès. Le public se montra indifférent, et ce n'est qu'après le vote de la loi sur la reprise des paiemens en espèces (janvier 1875), après le grand ébranlement causé par le triomphe du parti démocratique aux élections de 1874, qu'un groupe puissant de sénateurs et de représentans des états de l'Ouest s'avisa de porter devant le peuple cette question de l'argent, à laquelle nul ne songeait, tandis que tant de passions étaient déchaînées à propos du cours forcé et de l'expansion ou de la contraction du papier-monnaie.

Au moment, en effet, où le congrès retirait aux anciens dollars d'argent leur caractère de *legal tender*, la querelle, célèbre en Amérique, des partisans de la reprise des paiemens en espèces

(1) Les seules pièces d'argent dont la frappe fût autorisée en vertu de la loi de 1873 étaient : 1° un dollar de 420 grains, dit dollar commercial, destiné à l'exportation, pour servir, comme la pièce analogue du Mexique, aux échanges en Chine et au Japon ; 2° des monnaies divisionnaires (1/2 et 1/4 de dollar). Aucune clause de la loi n'enlevait la qualité de monnaie légale aux dollars de 412 1/2 grains pouvant rester encore en circulation (le nombre en était extrêmement restreint). Mais la démonétisation proprement dite de ces pièces résulta de l'adoption par le congrès (juin 1874) du nouveau code revisé des lois monétaires, où figurent les articles 3585 et 3586 ainsi conçus : « Les monnaies d'or des États-Unis seront monnaie légale à leur valeur nominale dans tous paiemens... *Les monnaies d'argent* (l'énumération en est faite dans l'article 3513 et ne comprend pas le dollar argent, de là les accusations d'omission volontaire) *ne seront monnaie légale* à leur valeur nominale *que pour tout montant n'excédant pas cinq dollars* dans un même paiement. »

(*resumptionists*), et des adeptes de l'extension indéfinie de la circulation fiduciaire (*inflationists*), atteignait son plus haut degré de violence. C'est sur cette querelle que s'est greffée, quelques années plus tard, celle de l'étalon blanc et de l'étalon jaune. La question actuelle de l'argent n'est que la suite régulière de l'ancienne question des *greenbacks*, elle se présente avec les mêmes caractères politiques, de part et d'autre se retrouvent à peu près les mêmes combattans. La lutte du papier contre le métal a précédé et explique la lutte des deux métaux.

II.

On sait à l'aide de quelles gigantesques opérations financières le gouvernement fédéral a pu subvenir aux charges énormes de la guerre civile entre 1861 et 1865. Le total de la dette publique, qui ne dépassait pas 65 millions de dollars en 1860, atteignait près de 2,800 millions de dollars en 1866. Les États-Unis avaient emprunté, en six ans, 15 milliards de francs. Le secrétaire du trésor de cette époque, M. Chase, pour rendre possible le placement des immenses emprunts fédéraux, inventa l'ingénieuse combinaison des banques nationales, ouvrant à la fois de vastes débouchés aux titres de la dette de l'Union invendables sur le marché, et dotant les États-Unis de ce qui leur avait manqué jusqu'alors, d'une circulation fiduciaire uniforme. Il y avait, en 1874, plus de deux mille banques nationales investies du droit d'émettre des billets garantis par le dépôt au trésor d'une valeur nominale correspondante en bonds des Etats-Unis, et leur circulation totale atteignait environ 350 millions de dollars. Quant aux *greenbacks*, billets de crédit ne portant pas intérêt, émis directement par le gouvernement fédéral avec qualité de *legal tender*, le montant s'en élevait à un chiffre à peu près égal. En face d'une circulation fiduciaire de près de 700 millions de dollars, on n'évaluait pas à plus de 150 à 200 millions de dollars le montant total, en 1874, de la circulation en espèces d'or et d'argent. La politique financière de M. Mac Culloch et de ses successeurs (1865-1874) fut inspirée par cette double préoccupation : rembourser le plus rapidement possible la dette publique et préparer la reprise des paiemens en espèces. Les impôts si lourds, établis pendant la guerre sous la forme de taxes intérieures et de droits à l'importation, furent maintenus longtemps après la fin de la lutte, malgré le licenciement immédiat de l'armée et la suppression des plus fortes dépenses extraordinaires. Aussi vit-on se produire, à la fin de chaque exercice budgétaire,

des excédens formidables qui permirent d'imprimer à l'amortissement de la dette une allure extrêmement rapide. En 1873, les remboursemens avaient atteint déjà un chiffre de 2 milliards et demi de francs.

L'amortissement était effectué en or, car la majorité du parti républicain, détenteur du pouvoir et de l'administration depuis 1861, avait proclamé, aussitôt après la fin de la guerre, ce principe que l'Union était engagée d'honneur à payer en monnaie métallique et non en papier-monnaie déprécié, toutes les obligations qu'elle avait été amenée à contracter, si onéreuses que fussent les conditions de ces contrats par suite du caractère critique des circonstances au milieu desquelles ils avaient été passés. Les mesures si habilement prises et exécutées par les financiers du parti : maintien prolongé des taxes intérieures, application systématique d'un tarif douanier hautement protectionniste, paiement des droits de douane en or, extinction rapide de la dette, avaient déjà produit un abaissement considérable de la prime de l'or et rapproché l'époque où pourrait cesser le régime du papier-monnaie ; elles attestaient la solidarité de plus en plus étroite qui s'était établie entre les doctrines et les procédés financiers du parti républicain et les opinions, les aspirations, les besoins des classes riches et commerçantes dans les états de l'Est et dans les grandes villes situées sur les rivages de l'Atlantique, Boston, New-York, Philadelphie.

Un courant d'opinion tout à fait contraire s'était formé, depuis 1867, dans les états de l'Ouest, du Centre et du Sud, prenant sa source dans les rancunes des classes pauvres et débitrices contre les fortunes subites et éclatantes que la fin de la guerre civile et le rétablissement du crédit de l'Union avaient fait surgir dans la classe des créanciers. Il était de notoriété publique que, dans les états à l'ouest des Alleghanys, les gouvernemens locaux, comtés ou municipalités, les corporations et les particuliers avaient dû pendant plusieurs années contracter emprunts sur emprunts et que les trois quarts de l'Union étaient débiteurs du dernier quart établi sur l'Atlantique et maître des grands débouchés commerciaux.

Ces dettes avaient été contractées à un taux d'intérêt très onéreux ; il n'avait été généralement touché en capital qu'un papier-monnaie frappé d'une forte dépréciation. A mesure que le crédit de l'Union se relevait et que la prime de l'or s'abaissait, le débiteur voyait s'évanouir la possibilité de s'acquitter avec une monnaie aussi avilie que celle dans laquelle il avait emprunté ; il lui paraissait profondément inique d'avoir à rembourser maintenant en or ou avec un papier de même valeur que l'or. Aussi la conviction s'était-

elle généralisée, dans les régions de l'Ouest, qu'entre les banquiers, les négocians, les compagnies de transports et autres détenteurs de monopoles et les porteurs de titres de la dette fédérale, s'était ourdie une vaste conspiration pour la ruine des producteurs, des fermiers, et de toutes les autres catégories de travailleurs, au moyen de la substitution de l'or au papier-monnaie.

Les politiciens, à l'affût de tous les moyens d'action sur l'imagination populaire, exaltèrent désormais, dans leurs discours et dans les programmes des conventions locales ou nationales, cette monnaie du pauvre, le *greenback*, dont il fallait accroître la quantité bien loin de la réduire. Peu à peu la doctrine s'étendit et se précisa. Fondée sur l'idée d'une expansion indéfinie, selon les circonstances et les besoins, de la circulation des assignats du gouvernement fédéral, elle adoptait le contre-pied du système de la reprise à bref délai des paiemens en espèces. Or s'il était bon, même nécessaire, que l'Union s'accommodât indéfiniment du régime du papier-monnaie, pourquoi chercher par des mesures artificielles, oppressives, vexatoires, à abaisser la prime de l'or et à relever le crédit des valeurs fédérales? Aucun intérêt national n'exigeait le remboursement de la dette. Ce qu'il fallait pour subvenir aux souffrances des classes agricoles, c'était abaisser les tarifs de douane et diminuer les taxes intérieures. Il fallait surtout, et c'était là le point essentiel, effectuer, non plus en or, mais en papier, le paiement de l'intérêt et du principal de la dette publique. Le système adopté par le gouvernement fédéral d'effectuer ces paiemens en or était la cause de toutes les misères des classes pauvres, et ne pouvait viser qu'à soutenir les monopoles tyranniques constitués au profit d'une aristocratie rapace.

L'*inflationism* n'était donc pas seulement une théorie économique, une conception particulière de publicistes ou de politiciens sur les meilleurs procédés à appliquer pour faciliter le développement de la richesse nationale, c'était surtout un préjugé populaire, une croyance instinctive fondée sur l'idée fixe que l'état a le pouvoir d'accroître à volonté et indéfiniment le volume de la circulation monétaire, et par conséquent le bien-être général. Ce fut aussi une arme d'opposition contre le gouvernement, une menace permanente contre les classes riches, les monopoleurs, les Yankees. La situation géographique exerçait à cet égard une influence plus forte encore que les intérêts et les entraînemens de parti. De même que l'on trouvait peu de démocrates à l'est des Alleghanys et au nord du Potomac, qui ne fussent, comme les républicains de la même région, partisans du *hard money*, c'est-à-dire de la monnaie métallique et de la cessation du cours forcé, de même à l'ouest des mon-

tagnes et dans les états établis sur l'Ohio et le haut Mississipi, les *leaders* du parti républicain n'osaient braver le sentiment général de la population et se faisaient, à l'envi des démocrates, *inflationists*, *greenbackers*, *antiresumptionists* (1). C'était toutefois dans les rangs du parti démocratique que ces hérésies financières recrutaient le plus grand nombre de leurs adhérens.

Les démocrates, tenus depuis 1861 à l'écart du gouvernement, n'avaient pas cédé longtemps au découragement de leur désastre dans l'élection présidentielle de 1872, où le général Grant avait été réélu avec une majorité considérable. C'est naturellement au parti occupant le pouvoir que les habitans des états de l'Ouest attribuaient tous les malheurs dont les frappait la crise financière de 1873; leurs plaintes étaient accueillies avidement par l'opposition que la force des choses amenait à embrasser de plus en plus résolument la cause de l'*inflationism*. Les démocrates, préparant leur rentrée en scène, commençaient en outre à trouver un nouvel élément de force dans le réveil de la domination blanche sur toute l'étendue de l'ancienne confédération sudiste. A mesure que la classe des planteurs, décimée et appauvrie par la guerre, reconquérait l'ascendant et reprenait possession des pouvoirs publics dans chacun des anciens états à esclaves, soumis pendant la période de reconstruction (1865 à 1870) au gouvernement scandaleux des *carpet baggers*, la majorité électorale de cet état passait du parti républicain au parti démocrate. Au point de vue financier, les nouveaux maîtres de ces états repoussaient le legs des gaspillages commis sous le gouvernement des noirs et de leurs alliés du nord.

(1) En 1873, le sénateur J. Sherman présenta, au cours d'une session du quarante-troisième congrès, où les républicains disposaient d'une forte majorité, une motion ainsi conçue : « Le sénat déclare qu'il considère comme un devoir pour le congrès de prendre, dans la session actuelle, les mesures nécessaires pour réaliser la promesse, faite en 1869, par le pouvoir législatif, que les préparatifs seraient commencés, dans le plus bref délai possible, en vue du remboursement des billets de crédit du gouvernement fédéral par des monnaies d'or. » Une crise financière des plus violentes sévissait alors aux États-Unis, bouleversant les fortunes, semant partout, principalement dans l'Ouest, les ruines et la misère. Des républicains comme MM. Morton de l'Indiana, Ferry du Michigan, Logan de l'Illinois, répondirent à la motion de M. Sherman par la présentation d'une mesure franchement inflationiste.

Loin de s'associer à la demande d'une réduction graduelle de la circulation des greenbacks, ces politiciens, comptés au rang des plus distingués parmi les chefs de leur parti, n'hésitèrent pas à proposer que la circulation des greenbacks et celle des billets des banques nationales pussent être portées respectivement à 400 millions de dollars. Ce bill, *inflating the currency*, passa dans les deux chambres, mais fut arrêté, au début de 1874, par le *veto* du président, le général Grant, très orthodoxe en matière de finances et partisan résolu de la suppression du régime du papier-monnaie.

Ils refusaient de reconnaître aucune dette d'état contractée postérieurement à la guerre civile et arboraient hautement la doctrine de la répudiation pure et simple, dont celle de l'inflation n'était guère qu'une formule atténuée.

Ces progrès des démocrates au sud du Potomac et de l'Ohio et dans les états riverains du bas Mississipi, n'attiraient pas l'attention des républicains, endormis dans la sécurité qu'inspire une longue jouissance du pouvoir. Personne ne croyait possible une résurrection de l'ancienne et puissante organisation du parti démocratique. On tenait pour assuré que les républicains ne perdraient le pouvoir que le jour où surgirait, sur des principes et avec des hommes nouveaux, une organisation politique n'ayant plus rien de commun avec les partis tels qu'ils étaient constitués avant la guerre civile, et ce jour paraissait encore bien éloigné.

Le coup de foudre des élections d'automne en 1874 pour le quarante-quatrième congrès tira brutalement les républicains de cette quiétude. Les démocrates enlevaient quatre-vingt-dix sièges à leurs adversaires et obtenaient une majorité écrasante dans la chambre des représentans, 180 contre 112, tandis que le congrès qui allait prendre fin en mars 1875 comptait 198 républicains et seulement 93 démocrates. Dans le sénat, la majorité républicaine tombait de 25 à 9. Les démocrates avaient fait passer leurs candidats dans tous les états du Sud, sauf dans le South-Carolina. Ce qui pouvait paraître plus surprenant, c'est qu'ils l'emportaient en outre, non-seulement dans l'Illinois, l'Indiana et l'Ohio, mais encore dans les trois principaux états de l'Est, le Massachusetts, le New-York et la Pensylvanie. Ils furent aussi surpris de leur victoire que les républicains de leur défaite. Les politiciens, tout occupés de leurs combinaisons à courte vue, comptaient que le plus grand nombre des électeurs voteraient docilement pour le parti auquel les rattachaient les liens d'habitude, de tradition ou d'intérêt. Ils n'avaient pas vu se former dans les profondeurs du suffrage universel un nouveau mouvement d'opinion. Ce travail leur était resté inaperçu; on fut stupéfait de constater à quel point le ton du sentiment public s'était modifié.

On disserta longuement sur les causes de la grande révolution électorale qui venait de s'accomplir (1). Une des plus décisives fut

(1) 1° La politique de *reconstruction* du parti républicain avec sa législation exceptionnelle, tracassière, anticonstitutionnelle, avait été impuissante à rétablir dans les états du Sud l'harmonie sociale et la prospérité matérielle; 2° le parti dominant s'était voué exclusivement aux intérêts de la classe manufacturière, dont la richesse était fondée sur le monopole et sur le système protectionniste, devenu la doctrine économique officielle; 3° les impôts, après la guerre, n'avaient subi que de faibles

le développement de la corruption politique sous la seconde présidence de Grant. Elle valut aux démocrates, dans les états de l'Est, les voix du parti des Indépendans qui avait survécu à sa déroute de 1872, et qui devait, dix années plus tard, aider les démocrates à porter M. Cleveland à la présidence.

Le triomphe du parti démocratique donnait une grande importance à son programme financier, qui pouvait se résumer ainsi : un gouvernement économique; réductions considérables dans les dépenses fédérales; simplification du mécanisme gouvernemental; suppression des monopoles et de la protection à outrance; diminution des impôts; extension illimitée de la circulation du papier-monnaie. Mais le temps où ce programme pourrait recevoir un commencement d'exécution était encore bien éloigné. Le système américain, avec d'incontestables défauts, présente, entre autres avantages, celui d'enlever tout danger immédiat aux révolutions politiques soudaines comme celle de novembre 1874, en ne permettant à leurs effets de se développer que graduellement. L'ancien congrès n'était pas dissous; il lui restait toute une session à remplir, de décembre 1874 à mars 1875. Les républicains y avaient une grande majorité dans les deux chambres. Le congrès qui venait d'être élu ne devait se réunir qu'une année plus tard, fin 1875. A cette époque, la majorité démocratique de la chambre se trouverait en face d'un président et d'un sénat républicains. Il ne lui serait donc pas possible de faire prévaloir ses idées et ses principes par d'importantes modifications dans la législation. Pour que les démocrates, après leur éclatante victoire de 1874, fussent mis réellement en état de gouverner, il leur fallait encore triompher dans l'élection présidentielle de 1876 et faire, la même année, assez de conquêtes nouvelles dans les législatures des états pour se trouver assurés d'obtenir la majorité dans le sénat fédéral. En cas de suc-

réductions, et les républicains, disait-on, dans le peuple, ne maintenaient cette taxation exagérée que pour se perpétuer dans la possession du pouvoir. Autour du président, on ne parlait que des avantages d'un gouvernement fort et de la nécessité d'une plus grande centralisation de l'autorité. Extension du patronage, progrès alarmans de la corruption administrative, telles avaient été les suites naturelles de ces aspirations au despotisme, de l'intrigue en faveur d'une troisième présidence de Grant, enfin de l'alliance étroite des chefs du parti républicain avec l'aristocratie financière, industrielle et commerçante des états de l'Est, d'où est sorti le fléau du *lobbyism*, trafic des faveurs officielles dans les couloirs du Capitole à Washington; 4° l'opinion publique, à tort ou à raison, rendit le gouvernement responsable des effets désastreux de la crise financière et commerciale qui s'était déchaînée en 1873. Il en avait été de même en 1838 et en 1858. A ces deux époques, les démocrates occupaient le pouvoir. La crise de 1838 l'avait rendu aux whigs; celle de 1858 l'avait donné aux républicains récemment organisés.

cès sur l'un et l'autre point, c'était seulement le 4 mars 1877, deux ans et trois mois après leur première victoire, qu'ils pouvaient entrer en possession complète du pouvoir (1).

Les républicains, le premier moment de stupeur passé, serrèrent vivement les rangs. Lorsque le 43e congrès se réunit pour sa dernière session, les salles du Capitole ne retentirent que des mots sonores d'honnêteté, de pureté, d'économie, de réforme. Sur le terrain des questions de finances, les *leaders* du parti jugèrent prudent d'opérer un mouvement de concentration autour de la seule solution compatible avec la dignité nationale et les intérêts bien compris de la population. Dans un *caucus* de sénateurs républicains, la résolution fut prise de renoncer aux fantaisies de l'*inflationism* et du *greenbackism*, et de déployer résolument le drapeau de la reprise des paiemens en espèces. Même les Morton, les Ferry, les Logan et autres républicains de l'Ouest, qui avaient donné, pour se rendre populaires, dans les travers et les préjugés d'une partie des électeurs, abjurèrent leurs erreurs et devinrent des *hardmoneymen*. Sur une recommandation instante et longuement motivée du message envoyé par Grant en décembre 1874, la majorité républicaine se décida enfin à voter, en janvier 1875, un bill fixant au 1er janvier 1879 la date de la reprise des paiemens en espèces. Tous les démocrates votèrent contre le bill. Les positions étaient ainsi très nettement prises sur les questions monétaires entre les deux partis. Les républicains avaient habilement saisi le bon côté, celui où se trouvaient l'intelligence des vrais intérêts du pays et la conformité avec les doctrines économiques les plus honnêtes. Les questions financières prirent désormais le pas sur toutes les autres dans les préoccupations électorales. En août 1875, la campagne étant près de s'ouvrir pour des élections dans l'Ohio, la lutte se

(1) Ces conditions ne se sont pas réalisées pour le parti démocratique, au moins immédiatement. Ils ont bien été vainqueurs dans l'élection présidentielle de 1876, où leur candidat M. Tilden a obtenu une majorité populaire incontestée. Mais, par un véritable tour de passe-passe politique, c'est le candidat républicain, M. Hayes et non l'élu réel, H. Tilden, qui fut installé à la Maison-Blanche. En 1880, une réaction républicaine, provoquée par des fautes nombreuses du parti démocratique, fit triompher le républicain Garfield; mais, en 1882, sous la présidence de M. Arthur, successeur de M. Garfield assassiné, on vit se produire, de nouveau, en faveur des démocrates dans les élections pour le congrès, un courant aussi favorable que celui de 1874; en 1884 enfin, ils ont réussi à porter leur candidat à la présidence de l'Union. Pendant toute la période de 1875 à 1885, sauf la durée d'une législature, ils avaient eu la majorité dans la chambre des représentans; une fois même, ils l'ont eue dans le sénat comme dans la chambre, pendant deux années. Leur retour, sinon au pouvoir, du moins à la participation active dans le gouvernement de l'Amérique, ne date donc pas de l'année dernière, mais bien de 1875.

dessina très énergiquement entre la cause de la monnaie métallique représentée par le candidat républicain au poste de gouverneur, M. Hayes (le futur président des États-Unis) et celle de la monnaie de papier (*rag money*) soutenue par le candidat démocrate, Allen. D'un côté, l'*inflation*; de l'autre, la *resumption*. Les républicains de l'état firent appel à l'éloquence de Karl Schurz, un des *leaders* des indépendans, pour la défense des bons principes. Les démocrates se virent abandonnés par un de leurs chefs les plus estimables, M. Thurman, qui fit ouvertement campagne contre l'*inflationism*. Dans les énormes réunions en plein air qu'aiment si fort les Américains, aussi bien ceux qui s'amusent de la politique que ceux qui en vivent, dans les *picnics*, *bals*, *barbacues*, les orateurs patentés ou improvisés n'entretenaient la foule que des avantages incalculables de la cessation du cours forcé, ou des félicités sans nombre que répandrait sur le peuple l'extension indéfinie de la circulation des *greenbacks*. Les journaux et les masses se passionnaient pour ou contre les thèses opposées : *greenbackers* ou *resumptionists*, partisans de l'assignat ou de la monnaie d'or, tous mettaient au service de ces froides et rigides conceptions monétaires autant d'acharnement et de passion qu'on l'en voit déployer dans les querelles entre libéraux et conservateurs en Angleterre ou entre républicains et monarchistes en France.

L'*inflationism* fut battu dans l'Ohio. Mais, le 6 décembre de la même année, à l'ouverture de la première session du 44e congrès, nommé l'année précédente, cette doctrine entra en triomphe dans la chambre des représentans à Washington, où, pour la première fois depuis la guerre civile, les démocrates purent élire le *speaker*, organiser à leur gré les comités, parler en maîtres. Tandis qu'au point de vue politique, cette majorité ne songea guère qu'à donner satisfaction à ses longues rancunes contre le parti républicain, en ouvrant sur les actes de l'administration du général Grant vingt enquêtes plus scandaleuses les unes que les autres, elle s'attacha au point de vue financier à réduire les dépenses fédérales, à combattre les monopoles, à battre en brèche le système protectionniste, bien que sur ce dernier point elle fût elle-même très divisée. Les tendances économiques de la nouvelle majorité se manifestèrent par ses efforts constans vers la réalisation des quatre points suivans : 1° rappel de la loi sur la reprise des paiemens en espèces ; 2° remplacement des billets des banques nationales par des *greenbacks* ou billets du gouvernement fédéral à cours forcé ; 3° augmentation indéfinie, selon les circonstances et les besoins, du montant de la circulation des *greenbacks*; 4° *remonétisation de l'argent*.

Sur les trois premiers points, les démocrates ne subirent que des échecs. Leurs tentatives réitérées se heurtèrent inutiles contre une opposition compacte, intelligente, chargée de la défense des grands intérêts commerciaux et industriels des états orientaux, disposant de l'arme puissante du patronage. Ils trouvèrent de plus dans la majorité républicaine du sénat et dans la personne d'un président inféodé au système de la reprise des paiemens en or un obstacle invincible à la réussite de leurs desseins. Ils furent plus heureux sur le quatrième point du programme, grâce au renfort précieux que vinrent apporter au parti les représentans des états miniers du Pacifique et des territoires du Far-West, restés jusqu'alors étrangers à la lutte. L'intervention de ce groupe actif, riche, très influent dans les couloirs du Capitole, fit passer au premier plan la question de l'argent, la substituant peu à peu à celle des *greenbacks*, sous la direction du *Silver Ring*, ou coterie de l'argent. Dans la chambre et au sénat, la coalition des intérêts agricoles du Sud et de l'Ouest et des intérêts miniers de l'extrême Ouest allait reformer les bataillons *inflationists* ébranlés par une série d'insuccès, et les lancer avec une nouvelle vigueur contre le système économique du parti républicain.

III.

La production des mines d'argent dans les états et territoires du Pacifique, Nevada, Californie, Utah, Colorado, etc., avait pris depuis quelques années une énorme extension. Ces mines, qui rendaient à peine 2 millions de dollars en 1861, en donnaient déjà 12 en 1868, 16 en 1870, 23 en 1871. Le total atteignit 28 millions de dollars en 1872, 35 en 1873, 37 en 1874, près de 39 en 1876, soit environ 40 pour 100 de la production annuelle d'argent dans le monde entier. A cette production d'un accroissement si rapide, atteignant déjà plus de 200 millions de francs par an, il fallait trouver des débouchés. Malheureusement, tant comme une conséquence naturelle de cette énorme accumulation du produit que par l'effet de causes plus générales exerçant leur action dans l'ancien monde, le prix du métal argent n'avait cessé de baisser depuis 1873 (1). L'in-

(1) La cote, à Londres, pendant les vingt dernières années, s'était maintenue entre 60 et 62 d. ou pence par once de métal. En 1873, on avait fléchi à 57 d., en 1875, à 55 d. En 1876, une panique s'était déclarée et les cours avaient subi d'énormes fluctuations entre les prix extrêmes de 47 et 58 d. La moyenne annuelle de la relation réelle de valeur entre l'or et l'argent, qui s'était tenue si longtemps entre 1 à 15 et 1 à 16, se modifiait donc brusquement. Le 13 juillet 1876, jour où fut coté le plus bas cours sur l'argent pendant cette année de panique, la relation était 1 à 20 1/5,

tensité de la crise suggéra aux propriétaires des mines d'argent du Pacifique un projet dont la réalisation devait assurer, en Amérique même, à leurs produits miniers le marché qui se dérobait devant eux en Europe et en même temps arrêter le mouvement de baisse du métal argent, peut-être ramener les anciens cours. Ce projet consistait dans la restitution par le congrès, à l'ancienne monnaie d'argent des États-Unis, du caractère de *legal tender* qui lui avait été enlevé en 1873. Pour une pareille œuvre, ils savaient bien ne pouvoir compter sur les financiers et économistes de l'Est, voués de tous temps à la cause de l'or. Mais, avec un peu d'habileté et un adroit emploi des ressources considérables que mettaient à leur disposition les fortunes si vite gagnées aux mines, ils devaient pouvoir enrégimenter sous leurs bannières les masses compactes de l'armée du papier-monnaie, toujours battue, mais toujours prête à recommencer le combat. Les orateurs populaires s'enrôlèrent en foule dans la nouvelle cause ; les agriculteurs de l'Ouest, les planteurs du Sud se laissèrent aisément persuader que, grâce au rendement extraordinaire des mines, la monnaie d'argent serait, comme la monnaie fiduciaire, susceptible d'une extension indéfinie et que la création de ce nouveau moyen de circulation empêcherait les prix de leurs produits de subir l'avilissement désastreux que ne manquerait pas de provoquer sans cela la cessation du cours forcé des *greenbacks* et la prédominance sans contre-poids de la monnaie d'or.

Une première escarmouche en 1876 tourna à l'avantage des coalisés. Deux bills furent votés en avril et juillet, autorisant l'émission de 50 millions de dollars de monnaie divisionnaire d'argent pour le rachat d'un montant égal de petites coupures de *greenbacks*. Une tentative plus hardie pour obtenir le rappel de la loi sur la reprise des paiemens en espèces échoua au cours de la session. Mais, quelques mois plus tard (décembre 1876), dès le retour du congrès, les *silvermen* dévoilèrent complètement leurs desseins. L'un d'eux, M. Richard Bland, représentant du Missouri, présenta le bill, devenu devenu depuis si fameux, dont l'objet était que le congrès ordonnât la remonétisation de l'argent et restituât à la monnaie fabriquée avec ce métal la puissance complète de libération pour tous engagemens publics ou privés. Ce bill fut voté dans la chambre à une grande majorité. Mais la nation était encore sous le coup de l'émotion profonde causée par le résultat de l'élection présidentielle de

c'est-à-dire que le métal argent perdait plus d'un cinquième de sa valeur nominale monétaire. Les cours ne tardèrent d'ailleurs pas à se relever jusqu'à 58 d. en janvier 1877, pour retomber bientôt à 54 en juin de la même année. Le cours moyen, pour l'année fiscale 1876-1877, fut précisément 54 d. l'once et la relation moyenne de valeur entre les deux métaux, 1 à 17 1/2.

1876, dans laquelle le candidat démocrate, M. Tilden, manqua d'une voix son entrée à la Maison-Blanche. La session fut absorbée par le règlement des difficultés relatives à cette élection si discutée; aucune des mesures monétaires, pas plus la loi Bland que les autres, ne fut sérieusement soumise à la sanction du sénat.

Dans la session précédente, les *silvermen* avaient encore réussi à faire décider qu'une commission serait chargée d'étudier la question de la valeur relative de l'or et de l'argent, des changemens survenus dans cette relation, de leurs causes passagères ou permanentes, de leur effet sur le commerce, l'industrie et les finances, de l'opportunité du rétablissement du double étalon aux États-Unis, etc. Cette commission déposa, en mars 1877, dans de volumineux rapports, le résultat de ses travaux. Par 5 voix contre 3, elle recommandait la remonétisation de l'argent aux États-Unis (1), soit sur la base de la relation légale française 1 à 15 1/2, soit par une simple reprise du monnayage de l'ancien dollar argent avec la relation 1 à 15 99. Il suffisait dans ce dernier cas d'abroger la législation de 1873 et de rétablir le dollar de 412 1/2 grains dans son ancienne situation de monnaie légale.

Ces conclusions donnaient une véritable consécration au bill de M. Bland, conçu dans des termes presque identiques et que la chambre avait voté à la fin de 1876. Repris par celle-ci au début de la session extraordinaire (automne de 1877), il fut de nouveau voté avec une majorité considérable le 5 novembre. Le dollar de 412 1/2 grains d'argent standard était déclaré *legal tender* pour le paiement de toutes dettes publiques ou privées. Tous les particuliers pouvaient porter des lingots d'argent aux établissemens de monnaie et en faire frapper des dollars du type déclaré *legal tender* sans limitation de quantité. Le triomphe des propriétaires de mines d'argent était complet.

(1) Les huit personnages auxquels avait été confié l'examen du problème du double étalon, choisis, selon l'usage pour les enquêtes de cette sorte, partie dans le sénat, partie dans la chambre, partie hors du congrès, étaient : MM. Jones, Bogy, Boutwell, sénateurs; Gibson, Bland et Willard, représentans; Groesbeck et Bowen. La majorité, composée de MM. Jones, Bogy, Willard, Bland et Groesbeck, présenta un rapport où on lit ce qui suit : « La véritable et seule cause de la stagnation qui sévit partout sur le commerce et l'industrie est le fait général de l'avilissement des prix de toutes choses *provoqué par l'amoindrissement du volume de la circulation monétaire*. Sans doute les mines, malgré une exploitation énergique, n'ont pas produit les métaux précieux en quantité suffisante pour donner satisfaction aux besoins croissans de monnaie dans le monde entier; mais les maux dont on se plaint proviennent aussi de la folie qui a été commise lorsqu'on a *rejeté un bienfait de la nature en dégradant un des deux métaux précieux*. Les maux actuels datent de cette folie. C'est elle qui les a précipités et qui contribue à les aggraver encore dans une mesure énorme. »

Mais le bill avait encore à subir l'épreuve du passage au sénat, où les républicains disposaient d'une petite majorité. L'opposition y fut des plus vives. Tout l'élément conservateur, commerçant et banquier des états de l'Est, annonçait un cataclysme économique si les maîtres des mines d'argent du Far-West réussissaient à infester la circulation nationale de leur métal déprécié. Les *silvermen* avaient cependant des amis parmi les sénateurs républicains. L'un d'eux, M. Matthews, de l'Ohio, afin de bien marquer le sens et la portée du bill Bland, déposa un projet de résolution ainsi conçu : « Tous les bonds émis en vue de convertir la dette nationale sont payables, en droit et en équité, au gré du gouvernement, intérêt et principal, en pièces d'argent du même type que le *dollar de nos pères.* » Cette motion fut votée le 25 janvier au sénat, et le 28 à la chambre (1). La majorité du congrès, composée du plus grand nombre des démocrates et des républicains des états de l'Ouest, venait donc de décider qu'une partie de cette dette fédérale, dont on avait constamment promis depuis 1870 que l'intérêt serait payé en or, pourrait être remboursée en une monnaie fabriquée expressément en vue de ce paiement, et en perte de 11 pour 100 sur sa valeur nominale par rapport à l'or. Mais la motion de M. Matthews n'avait qu'une valeur platonique. Sur le bill lui-même on discuta avec passion dans le sénat, jusqu'au milieu de février.

On rappelait d'un côté que le dollar argent avait été jusqu'en 1873, c'est-à-dire pendant près de quatre-vingts ans, la monnaie légale pour tous paiemens; que la démonétisation, effectuée subrepticement en 1873 et 1874, n'avait jamais obtenu l'assentiment populaire; que les États-Unis étaient, de toutes les nations, la plus intéressée à maintenir la valeur de l'argent comme monnaie, puisqu'ils avaient la plus grosse production de ce métal, et que, favoriser les desseins de ceux qui veulent faire de l'or l'étalon unique monétaire serait tarir une des sources les plus sûres de la richesse nationale. Les adversaires répliquaient que la démonétisation en 1873 avait obtenu le plein assentiment de l'opinion publique; que des faits patens avaient démontré l'impossibilité de fixer la valeur de l'argent par voie législative; que des actes et des résolutions, votés à maintes reprises par le congrès, avaient engagé la parole des États-Unis pour le paiement en monnaie de pleine valeur (c'est-à-dire pratiquement en or), de la dette nationale et du

(1) Au sénat, par 43 voix contre 22; à la chambre, par 189 voix contre 79. Ces deux derniers chiffres comprenaient : 116 démocrates et 73 républicains à peu près tous de l'Ouest; 56 républicains et 23 démocrates, à peu près tous de l'Est. M. Bayard, un des chefs les plus estimés du parti démocratique, avait prononcé, dans le débat, un remarquable discours contre le caractère déloyal des tendances du *silver bill.*

papier-monnaie fédéral en circulation ; qu'un tel engagement était incompatible avec un paiement en monnaie d'un métal déprécié ; que la tentative de payer soit le capital, soit les intérêts de la dette au moyen de la frappe de dollars argent serait un acte de mauvaise foi, un coup terrible porté au crédit national, et dont il résulterait des pertes autrement considérables que le bénéfice espéré de l'emploi du métal déprécié. Les monométallistes apportaient des considérations d'un ordre général et philosophique : qu'il était insensé de résister à la tendance des nations commerçantes en Europe vers l'adoption de l'étalon unique d'or ; que les États-Unis, s'ils voulaient remonétiser l'argent, se verraient abandonnés de tous les autres peuples dans une entreprise si contraire aux grandes lois commerciales et à l'esprit général de l'époque, etc.

Si le bill de M. Richard Bland avait été adopté par le sénat tel que la chambre l'avait voté, peut-être aurait-il produit tout ou partie des maux que ses adversaires en redoutaient. Ce que voulaient les partisans du bill, le *silver Ring* et les *leaders* de l'ancienne armée *inflationist*, c'était que l'argent fût formellement rétabli dans ses droits et privilèges d'étalon monétaire, que la frappe en fût libre pour tous porteurs de lingots et illimitée et que la monnaie d'argent, l'ancien dollar de 412 1/2 grains, servît désormais, au même titre que la monnaie d'or, au paiement des intérêts de la dette fédérale. Il n'échappait nullement aux grands meneurs du parti argentier que l'énorme bénéfice qui serait tiré de la frappe de monnaies d'argent, par suite de la dépréciation considérable du métal en barres, constituerait un véritable larcin au préjudice des porteurs de titres de la dette fédérale, et que la mesure proposée dans ces termes équivalait à une répudiation partielle des engagemens du gouvernement de l'Union. Il faut bien reconnaître que c'est précisément par ce côté le plus fâcheux, le moins recommandable, que le bill Bland était devenu extrêmement populaire, et qu'il avait rallié le gros des forces du parti démocratique.

Mais le bill de M. Bland sortit profondément modifié des discussions du sénat. Plusieurs amendemens furent adoptés qui en altérèrent le principe fondamental. Aussi était-il à peine reconnaissable pour ses propres auteurs, lorsqu'il fut enfin voté le 16 février par 48 voix contre 21, après une séance prolongée jusqu'à cinq heures du matin.

Le nouveau *silver Bland bill* déclarait bien que le dollar argent (de l'ancien type de 412 1/2 grains) serait *legal tender* (monnaie légale) à sa valeur nominale, pour le paiement de toutes dettes publiques et privées (sauf le cas de stipulations contraires expressément insérées dans les contrats) ; mais la frappe de ces dollars (on

sait qu'il n'en existait plus en circulation), ne serait ni libre ni illimitée. L'avantage précieux de la liberté de la frappe sans limitation de quantité, qu'avaient surtout en vue les *silvermen*, jusque-là si heureux dans leur campagne bimétalliste, leur était ainsi enlevé. L'ancien dollar d'argent se voyait rétabli dans tous ses honneurs, mais la loi prenait de sages précautions pour que le pays ne fût pas brusquement inondé d'une nouvelle monnaie dont le caractère peu loyal ne faisait illusion à personne. Tout d'abord, le droit de faire frapper les nouveaux dollars était exclusivement réservé au gouvernement fédéral, qui seul bénéficierait directement de la différence entre le prix du métal en lingots et sa valeur légale en monnaie. Le privilège du monnayage était rigoureusement fermé aux particuliers. De plus, le gouvernement fédéral ne pourrait pas à son gré restreindre ou accroître la frappe des nouvelles pièces, sauf dans les limites étroites fixées par la nouvelle loi. Il serait tenu de consacrer tous les mois 2 millions de dollars au moins, 4 millions au plus à l'achat de lingots d'argent qu'il ferait immédiatement monnayer. Une clause du bill portait que le président des États-Unis devrait inviter les peuples de l'Union latine et d'autres nations européennes à une conférence pour l'adoption d'une proportion commune entre l'or et l'argent et l'établissement de l'usage international de la monnaie bimétallique.

Tel est, dans ses traits essentiels, le *silver Bland bill*, dont les prescriptions sont en vigueur depuis huit ans et dont le maintien est actuellement en discussion au congrès.

M. J. Sherman, secrétaire du Trésor au moment du vote de la loi Bland, était d'avis que l'exécution en pourrait être assez longtemps inoffensive, qu'elle n'opposerait aucun obstacle sérieux à la reprise des paiemens en espèces le 1er janvier 1879 et que ce serait seulement quand la frappe des monnaies d'argent se serait élevée à 100 millions de dollars, c'est-à-dire après trois ou quatre ans, que les effets fâcheux du bill commenceraient à se manifester.

On savait que le président des États-Unis, M. Hayes, était entièrement acquis aux vues des économistes de l'Est, adversaires de la remonétisation de l'argent, et l'on s'attendait à le voir appliquer dans la circonstance son droit de *veto*, ce qu'il fit en effet, déclarant, dans son message au congrès, qu'il lui était impossible de sanctionner une mesure autorisant la violation formelle d'engagemens sacrés de l'Union. Mais le président, malgré d'incontestables qualités, un caractère sans tache, et d'excellentes intentions, n'avait aucune autorité sur le congrès. Isolé, sans force, il portait à la Maison-Blanche le poids des origines douteuses de son pouvoir. On ne fit même pas aux objections dont il avait accompagné son *veto* l'hon-

neur d'une discussion. Sur la proposition de M. Alexander Stephens, l'ancien vice-président de la confédération sudiste, on passa tout de suite au vote, et le bill eut plus des deux tiers des voix dans les deux chambres. Les *silvermen* n'avaient certes pas obtenu tout ce qu'ils voulaient, mais ce qu'ils tenaient était déjà de telle valeur qu'ils pouvaient s'en contenter et devaient mettre tous leurs soins à le conserver. Ils ont su maintenir intacte leur alliance avec les intérêts agricoles de l'Ouest et du Sud, et, depuis 1878, il ne s'est pas trouvé une seule fois, dans la chambre des représentans, une majorité près de laquelle une proposition de rappel ou de suspension de la loi Bland eût la moindre chance de succès.

IV.

Les secrétaires du trésor ont, depuis 1878, fidèlement appliqué les clauses du *silver Bland bill*. La constitution fédérale a fait du président et de ses conseillers les exécuteurs légaux des volontés du congrès. Un ministre n'a pas à poser à Washington la question de confiance; il n'est responsable que devant le président et n'a point de rapports directs avec la représentation nationale. Rien ne l'oblige à se retirer, parce qu'une loi qui lui déplaît ou lui paraît mal conçue a été votée au Capitole. Il reste à son poste et entoure l'application de la loi de toutes les précautions qui lui paraissent de nature à en atténuer les conséquences fâcheuses. C'est ce qu'ont fait M. Sherman et les secrétaires qui ont dirigé après lui les finances fédérales. Aucun d'eux n'était partisan de la loi Bland; l'un après l'autre ils ont insisté tous les ans, dans le rapport traditionnel de décembre au congrès, sur les raisons qui leur faisaient tenir pour désirable qu'elle fût abrogée. Mais le congrès restant sourd à ces instances, il a fallu passer outre. Sous les présidences républicaines de MM. Hayes, Garfield et Arthur, aussi bien que depuis l'entrée en fonctions du président démocrate actuel, M. Cleveland, le trésor a acheté chaque mois pour 2 millions de dollars de lingots d'argent. C'est le minimum fixé par la loi Bland. Les partisans de l'argent n'ayant pas encore eu jusqu'ici accès au pouvoir exécutif, jamais il n'a été usé de l'autorisation d'aller jusqu'au maximum, 4 millions dols. A raison de 2 millions de dollars par mois, soit 24 millions par an, les lingots achetés par le trésor ont été transformés en pièces d'argent représentant une valeur nominale annuelle de 27 à 28 millions de dollars. En huit ans, il a été ainsi frappé 220 millions de dollars, soit bien près de 1,200 millions de francs.

En dépit des restrictions imposées par la loi Bland au monnayage, on voit que les meneurs de l'agitation *silverite* en 1878 n'ont pas

fait une mauvaise affaire, puisqu'ils ont pu vendre tous les ans au gouvernement fédéral pour 140 à 150 millions de francs de produits de leurs mines argentifères. Rarement on a vu, même aux États-Unis où ces sortes de choses ne sont pas faites pour étonner, une coalition des préjugés politiques, des passions de parti et des intérêts particuliers aboutir au profit de ces derniers à d'aussi merveilleux résultats.

Mais ce n'était pas tout, pour le trésor, de fabriquer la nouvelle monnaie; le difficile était de la faire entrer dans la circulation. Toutes les ressources de l'adresse la plus ingénieuse y ont été appliquées sans succès. Il arriva qu'après avoir tant réclamé par la grosse voix de l'opinion publique et des politiciens la restauration du « dollar de nos pères, » la population, même dans l'Ouest, fit un très froid accueil aux belles pièces sortant neuves des hôtels de monnaie, et les trouva ce qu'elles étaient réellement, lourdes, incommodes, encombrantes, leur préférant de beaucoup pour l'usage quotidien même les affreuses petites coupures, maculées et déchirées, du papier-monnaie fédéral. L'énergie des revendications populaires en faveur de la monnaie d'argent avait été une affaire de sentiment. L'esprit pratique de l'Américain recouvrant ses droits, force fut au trésor de garder ses dollars, dont personne ne voulait.

Pendant les premières années, l'inconvénient fut peu sensible; les budgets fédéraux se soldaient chaque année par des excédens énormes, atteignant 750 millions de francs en 1881, 650 en 1882. L'or affluait dans les caisses du gouvernement. Le 1er janvier 1879 la reprise des paiemens en espèces s'était effectuée sans la moindre difficulté. Les remboursemens de la dette publique se succédaient rapidement, toujours en or, et le crédit fédéral était en hausse constante. Qu'importait, dans ces conditions, que la nation américaine consacrât tous les ans une faible partie de ses excédens, 25 millions de dollars, à la fabrication d'une monnaie qui s'entassait ensuite, inutile, dans les caves des bâtimens du trésor?

Toutefois, lorsque le monnayage, à la fin de 1882, atteignit 100 millions de dollars, et qu'il fut constaté qu'il était à peine entré 25 pour 100 de ce montant dans la circulation, les préoccupations relatives aux conséquences de la loi Bland commencèrent à se réveiller. La situation n'a fait qu'empirer depuis. Comme les droits de douane à l'importation sont payables en argent ou en certificats représentatifs de la monnaie d'argent, aussi bien qu'en monnaie d'or ou en certificats d'or, les dollars argent ont évincé peu à peu de l'encaisse du trésor le métal le plus précieux. A la fin de 1884, cet encaisse comprenait 133 millions de

dollars argent (près de 750 millions de francs) et 140 millions d'or, dont 40 millions seulement disponibles pour les paiemens fédéraux, et notamment pour le service de la dette, une loi de 1882 ayant décidé que 100 millions de dollars en or (monnaies ou lingots) seraient tenus en réserve pour la garantie du rachat des billets des États-Unis. M. M'Culloch, secrétaire du trésor à la fin de la présidence de M. Arthur, appréciait dans les termes suivans cette situation : « Il n'y a plus, à proprement parler, de surplus d'or dans les caisses fédérales, et la réserve est sérieusement menacée. Il n'y a pléthore que de dollars argent, pour lesquels il n'y a pas de demande. Si le monnayage de ces pièces et l'émission des certificats ne sont pas suspendus, il est à craindre que l'argent ne devienne en fait, à la place de l'or, notre étalon monétaire. Le danger n'est peut-être pas imminent, mais il est d'un caractère si sérieux qu'il est bon de le prévenir sans délai. Les États-Unis ne peuvent empêcher la dépréciation de l'argent sans l'aide des principales nations de l'Europe. Il est manifeste que la continuation du monnayage ne peut avoir lieu sans détriment pour les affaires en général et sans péril pour le crédit national. »

Au moment où M. M'Culloch faisait entendre cet avertissement (décembre 1884), le parti républicain voyait s'écouler ses derniers jours de pouvoir. Condamné en première instance par le suffrage universel en 1882, et en appel par le collège électoral présidentiel en 1884, il allait abandonner aux démocrates la Maison-Blanche, comme il avait dû, dix années auparavant, leur abandonner la chambre des représentans. La cause de l'*inflationism*, du *greenbackism* et du *silverism* pouvait-elle revendiquer comme un de ses partisans l'homme que cinq millions d'électeurs venaient d'investir de la magistrature suprême? Qu'était cet élu de la nation, cet inconnu de la veille, pour qui l'Ouest et le Sud avaient voté de confiance sur la recommandation du grand État-empire et de la convention démocratique de Chicago? Les *silvermen* étaient en méfiance contre les vues économiques de cet homme de l'Est, ex-gouverneur de New-York, très suspect de s'être laissé imprégner des préjugés et des partis-pris de la coterie monométalliste, et probablement circonvenu par les banquiers, les négocians, les hommes d'affaires du versant de l'Atlantique voué au culte de l'or. Il fallait savoir à quoi s'en tenir sur ses sentimens à l'égard de la question de l'argent et l'empêcher au moins de sortir de la neutralité. Sans même attendre son installation officielle comme président, ils lui envoyèrent une pétition portant les signatures de plus de cent membres démocrates du congrès, lui demandant de ne pas s'engager, dans son discours d'inauguration, contre le monnayage de l'argent.

A cette démarche extraordinaire M. Cleveland répondit en homme qui avait sur la question des idées très arrêtées et ne tenait point à les cacher. Le président actuel de l'Union n'est point un lettré. On ne trouve dans ses productions politiques officielles ni le nerf et la vigueur des politiciens de l'Ouest, ni l'élégance et la finesse des *scholars* de Boston. Sa plume est lourde, sa phraséologie compassée, disgracieuse. Il dit néanmoins ce qu'il veut dire, et la gaucherie de l'expression n'enlève rien à la solidité de sa pensée. Dans sa réponse aux signataires de la pétition, M. Cleveland se posa en adversaire déclaré de la loi du monnayage, et annonça son intention d'en poursuivre l'abrogation dans la mesure de ses pouvoirs constitutionnels (1). Il n'hésitait donc pas à braver, avant même d'être entré en fonctions, les sentimens d'une fraction considérable du parti qui venait de le porter à la présidence. Sa lettre excita en effet de violentes colères dans les rangs de la majorité démocratique du congrès. Mais le nouveau président n'avait aucune raison de ménager les représentans du Nevada, de la Californie, du Colorado, les dispositions électorales de ces régions n'ayant eu aucune part à sa propre élection, tandis qu'il avait tout intérêt à se concilier les

(1) « ... L'exécution de la loi du monnayage a rempli tous les caveaux du trésor fédéral de monnaies d'argent qui valent actuellement moins de 85 pour 100 du dollar or (établi comme unité de valeur par la section 14 de la loi de février 1873) et qui, ainsi que les certificats qui les représentent, peuvent être employées pour tous paiemens au gouvernement. Ce fait, joint à l'accroissement constant du stock de ces monnaies, à raison de 28 millions de dollars par an, a eu pour résultat que l'afflux de l'or au trésor n'a cessé de diminuer. Ce qui reste de ce métal n'est plus qu'à peine suffisant pour le paiement de l'intérêt sur la dette des États-Unis et pour le rachat des billets appelés *greenbacks*. Ce sont là des faits pour lesquels il n'est pas besoin d'argumenter, puisqu'ils n'admettent aucune divergence d'opinions. Ils ont été annoncés dans les rapports officiels de tous les secrétaires du trésor depuis 1878. Ils ont été complètement affirmés dans le rapport présenté en décembre dernier par le secrétaire actuel au président de la chambre des représentans. Ils figurent dans les documens officiels du congrès et dans les archives du Clearing-House, dont le trésor est membre et par lequel passent la plus grande partie des recettes et des paiemens du gouvernement fédéral et du pays.

« Tel est le danger et il me semble que notre devoir est de le conjurer. J'espère que vous joindrez à moi et à la majorité de mes concitoyens dans la pensée qu'il convient de maintenir en usage la masse de notre monnaie d'or (et non de la chasser) aussi bien que la monnaie d'argent déjà frappée. Cela est possible au moyen de la suspension de l'achat et du monnayage de l'argent. Je ne crois pas que ce soit possible par une autre méthode... La crise financière que l'expulsion de l'or par l'argent précipiterait, venant à la suite d'une si longue période de dépression commerciale, plongerait la population de chaque ville et de chaque état de l'Union dans un trouble prolongé et désastreux. La reprise d'affaires et le réveil de prospérité si ardemment désirés et qui semblent ne devoir plus se faire longtemps attendre, seraient indéfiniment ajournées... »

états de l'Est et surtout celui de New-York qui, dans la balance électorale présidentielle avait jeté en sa faveur le poids de ses 35 suffrages. Il ne pouvait oublier que, même dans l'état de New-York, il n'avait eu que mille voix de majorité et que, abandonné par les Irlandais et les Tammanistes, il n'eût certainement pas été élu sans le concours des classes commerçantes et des républicains indépendans, tous gens convaincus que l'obstination dans la politique du *silver bill* doit provoquer à bref délai une crise financière.

La netteté avec laquelle le président venait de prendre position détermina les *anti-silverits* à faire une tentative pour enlever pendant les derniers jours du 48e congrès un bill autorisant une suspension éventuelle du monnayage de l'argent. Une proposition dans ce sens fut repoussée dans la chambre par 150 voix (118 démocrates et 32 républicains) contre 118 (54 démocrates et 64 républicains). C'était le 26 février. Le congrès allait se séparer le 4 mars. Après ce premier engagement, où les adversaires s'étaient comptés et où les partisans du dollar honnête avaient été battus, le président ne ralliant pas à son opinion même le tiers de la représentation de son parti, la question devait nécessairement rester près d'une année encore pendante. Le sort du *silver bill* était remis au 49e congrès. Or les élections de novembre 1884 avaient produit ce résultat curieux qu'au moment où un président républicain était remplacé par un président démocrate, une chambre des représentans où les démocrates avaient eu pendant deux ans une majorité écrasante de 75 voix faisait place à une autre où cette majorité se trouvait réduite de moitié. M. Cleveland avait quelque droit d'espérer que le 49e congrès, par cela même que l'élément républicain y serait renforcé, ferait une moindre opposition à la suspension du monnayage obligatoire; mais le congrès ne devait se réunir légalement qu'en décembre 1885, et le président ne se souciait pas de le convoquer par anticipation en session extraordinaire pour l'examen d'une question où le triomphe des vues de l'administration n'était que trop douteux.

Si la question était déjà suffisamment grave au début de l'année 1885, comme l'indiquaient les plaintes de M. M'Culloch, elle a pris dans la seconde moitié de cette année un caractère tout à fait aigu. Au mois de juillet notamment, le gouvernement des États-Unis poussa un véritable cri d'alarme. Comme le paiement des droits de douane, la principale source qui alimente les encaissemens du trésor, s'effectuait de plus en plus en monnaies d'argent ou en certificats représentatifs de ces monnaies, il vint un moment où le trésor n'eut plus à sa disposition que 16 millions de dollars en or. Le nouveau secrétaire du trésor, M. Daniel Manning, politicien émérite du parti démocratique, financier distingué de l'état de New-York, parta-

geant en matière monétaire les vues du président et les opinions dominantes dans les régions de l'Est, craignit sérieusement de se voir réduit à la nécessité de payer les coupons de la rente fédérale en dollars d'argent dont le trésor possédait 170 millions. Il exposa la situation aux banques associées de New-York et fit appel à leur concours. Ces établissemens avaient adopté, depuis le vote de la loi Bland, le principe absolu de refuser de leur clientèle tous paiemens en monnaies ou certificats d'argent, et jamais n'en avaient accepté non plus du trésor dans le règlement de leur balance contre lui. Mais ils virent cette fois la situation tellement tendue qu'ils jugèrent prudent de se départir de l'attitude si obstinément maintenue jusqu'alors. Des conférences eurent lieu entre les présidens des principales banques et le représentant du ministre des finances. Elles aboutirent à un arrangement aux termes duquel 20 millions de dollars en or étaient mis par les banques à la disposition du secrétaire du trésor contre une somme égale en monnaie d'argent. L'objet du contrat était de permettre la continuation des paiemens fédéraux en or jusqu'à la réunion du congrès, le gouvernement s'engageant à faire tous ses efforts pour obtenir par voie législative la suspension du monnayage de l'argent.

Cette transaction produisit sur l'opinion publique dans les états de l'Est une impression favorable. On se rassura; les paiemens des droits de douane s'effectuèrent de nouveau pour la plus forte partie en or, et la gêne du trésor fut atténuée pour un temps. L'incident n'en avait pas moins causé de vives inquiétudes non-seulement en Amérique, mais aussi à Londres, où la seule appréhension des effets que pourrait produire le rappel éventuel de la loi Bland aux États-Unis finit par déterminer en septembre une véritable panique sur le marché du métal argent. Le prix de l'once, qui se soutenait depuis si longtemps avec d'insignifiantes variations aux environs de 50 dollars, se déroba tout à coup et tomba à 47 1/4. On se demandait avec émoi dans la Cité à quelle dépréciation serait exposé le stock de métal argent monnayé qui, dans l'ancien monde, cause déjà tant d'embarras et préoccupe à si juste titre les gouvernemens, les économistes et les commerçans, si désormais les propriétaires des mines du Colorado et des états et territoires du Pacifique étaient forcés de porter sur le grand marché des métaux précieux en Angleterre les cinq millions de livres sterling d'argent en barres que le trésor à Washington ne serait plus contraint par la loi de leur acheter annuellement. Bien des gens pensaient que ce ne serait pas là une surcharge telle, étant donné le stock existant et le montant de la production actuelle de l'argent dans le monde entier, que le prix de la marchandise en pût être affecté dans une mesure si importante. Cette considération,

pas plus que la prorogation de l'Union monétaire latine, n'a arrêté le mouvement de baisse. En peu de temps, le prix de l'once était tombé au-dessous de 47, c'est-à-dire du niveau le plus bas atteint par la dépréciation dans la panique de 1876.

Nous avons dit que la grande mesure de démonétisation de l'argent, prise par le gouvernement impérial allemand peu de temps avant la guerre de 1870, avait coïncidé avec le commencement d'une période de développement extraordinaire de la production de ce métal dans le monde entier et surtout aux États-Unis. Si l'on ajoute à cette double action la suspension de la frappe en Europe, dans les états de l'Union latine, on conçoit que l'influence salutaire exercée par l'établissement d'un bimétallisme bâtard en Amérique n'ait arrêté que momentanément la tension de l'écart entre les valeurs respectives des deux métaux. Aux termes d'un des articles de la loi Bland, le président des États-Unis, qui était alors M. Hayes, avait dû faire des démarches auprès des puissances européennes en vue d'obtenir leur concours pour un arrangement bimétallique général, assurant la liberté de l'échange entre l'or et l'argent à un taux déterminé de relation. Ces démarches ont abouti aux négociations infructueuses de la conférence monétaire de Paris en 1881, où l'Angleterre refusa absolument d'entrer dans aucune combinaison bimétallique. Il y a quelques mois, le gouvernement de Washington enjoignit à ses représentans en Europe d'insister auprès des puissances sur l'opportunité de la réunion d'une nouvelle conférence monétaire internationale. Il fut répondu partout que des propositions en ce sens n'avaient aucune chance d'être accueillies favorablement. Les *silvermen* n'avaient donc rien à attendre de l'Europe, et c'est sur ses propres mérites que la question de l'argent aux États-Unis devait être jugée par le pouvoir législatif; c'est au point de vue exclusivement américain que les adversaires et les partisans du *Silver Bland bill* devaient préparer leurs résolutions.

V.

Dans son message au 49e congrès, dont la première session a commencé au mois de décembre de l'année dernière, le président Cleveland a de nouveau mis les représentans de la nation en demeure de prendre une décision : « Le désir d'utiliser la production d'argent ne doit pas aboutir à l'abus ou à la perversion du pouvoir du monnayage. Sur les 215 millions de dollars argent qui ont été frappés en vertu de la loi de 1878, 50 millions de dollars seulement ont pu entrer dans la circulation; il en reste 165 mil-

lions aux mains du gouvernement, et, sur ce dernier total, 93 millions seulement constituent la représentation de certificats d'argent émis, et appartiennent au public. Si le monnayage est continué, le résultat sera la substitution forcée de l'argent à l'or pour tous les paiemens généraux du gouvernement. Le moment viendra où la monnaie de ce métal se retirera de la circulation et fera prime. L'argent restera seul; au lieu d'un accroissement de *circulating medium*, on verra se produire une contraction funeste à tous les intérêts. » Après un long exposé des diverses phases de la question, le message déclare que le stock de dollars argent est désormais plus que suffisant pour satisfaire à tous les besoins du peuple et contenter même les gens que de pures considérations sentimentales ont amenés à prendre position dans la question; que d'ailleurs si les dollars venaient à manquer jamais, rien ne serait plus simple que de recommencer à en frapper. « Je ne vous demande pas de vous prononcer contre une circulation d'argent. Laissons ce soin à l'avenir. En attendant, nous avons plus de dollars argent que nous n'en pouvons disposer. Quel inconvénient peut-il y avoir à suspendre la frappe jusqu'à ce que nous ayons épuisé le stock que nous avons en mains? »

Le président, aux États-Unis, n'a aucune initiative en matière législative, mais la constitution lui permet et même lui prescrit, soit directement par ses messages, soit indirectement par les rapports annuels de ses ministres, d'adresser au congrès des *recommandations*, de plaider l'urgence de telles mesures qui lui paraissent utiles ou indispensables, d'insister sur les inconvéniens de lois qui lui semblent fâcheuses et nuisibles. Selon l'autorité que lui donnent son caractère, la force de son parti, la popularité dont il jouit, ou l'indifférence que professe à son égard la masse de la nation, le congrès accorde à ses recommandations une attention plus ou moins respectueuse. Il est arrivé souvent que, dans tout le cours d'une session, pas une des recommandations du message annuel n'a été honorée d'une tentative de législation. M. Cleveland n'avait pas ce malheur à redouter pour la question de l'argent. Celle-ci a été discutée, et très vivement, dans la session actuelle, mais il est devenu de plus en plus douteux que le président démocrate obtienne de sa majorité ce qu'il lui demande.

Il est possible, au contraire, que la question, comme il est arrivé souvent dans des cas analogues aux États-Unis et ailleurs, soit résolue par un compromis. Entre les solutions extrêmes, on cherche à introduire d'ingénieux tempéramens, et souvent c'est à ces derniers venus que reste la victoire. On s'est fort occupé, dans les derniers mois de 1885, à Washington, à New-York et à Londres,

d'un projet de transaction présenté par M. A. Warner, représentant de l'Ohio. En voici les principaux traits : le trésor fédéral, en plus des certificats émis en représentation des dépôts de dollars argent Bland, émettrait d'autres certificats, sur dépôt d'argent en lingots, à la valeur marchande du métal au moment où le dépôt serait effectué, cette valeur devant être certifiée et fixée le 1er de chaque mois par le gouvernement. Les nouveaux certificats seraient déclarés monnaie légale pour tous paiemens entre le public et le trésor, ou entre les banques, sauf les restrictions d'usage relativement aux cas où le paiement en espèces est expressément stipulé. Le monnayage des dollars argent, ordonné par la loi de 1878, serait provisoirement suspendu, pour n'être repris que lorsque le secrétaire du trésor le jugerait utile en vue de satisfaire à des demandes pressantes de cette monnaie.

Le compromis Warner veut plaire à la fois à ceux qui désirent la suspension du monnayage et à ceux qui désirent continuer à vendre leur argent au trésor. L'idée fondamentale est de donner une valeur courante et légale au métal blanc sans qu'il soit nécessaire de le monnayer. Le trésor n'achèterait pas, au sens propre du mot, les lingots d'argent, comme il le fait aujourd'hui; il les prendrait seulement en dépôt contre émission de certificats d'après le cours du mois. Mais que l'argent vînt à hausser ou à baisser de prix, le gouvernement resterait toujours tenu de recevoir les certificats au prix d'émission en paiement de tout ce qui peut lui être dû (douanes, taxes, etc.). Quant au remboursement des certificats, il pourrait l'opérer, soit en *greenbacks*, soit, s'il le préférait, en lingots d'argent, à la valeur marchande du métal au moment du rachat.

Il n'y aurait perte pour le trésor, allèguent les partisans de cette combinaison, que si l'argent venait à baisser entre le moment du dépôt des lingots et l'époque du rachat des certificats émis contre ces mêmes lingots. Or l'objet du compromis est précisément de prévenir toute baisse nouvelle. On peut répondre que la possibilité, ainsi créée, de soutenir les prix de l'argent serait forcément limitée, et que, le jour où l'écoulement cesserait d'être possible pour tous les certificats émis (le nombre et l'importance des dépôts étant illimités), ces papiers se déprécieraient rapidement, entraînant dans leur chute les prix du métal lui-même. Le principal inconvénient de ce plan est qu'il implique la transformation du trésor en un entrepôt de lingots d'argent. Et pourquoi s'arrêter à ce métal? Le gouvernement ne pourrait-il pas, avec autant de raison, être forcé d'émettre des certificats sur dépôt de barres de fer et de cuivre au cours du marché? Sans aller jusqu'à ces conséquences absurdes, le projet Warner aurait toujours ce défaut de

créer un nouveau type de circulation fiduciaire, comme si le pays n'en possédait pas déjà une quantité suffisante (billets des banques nationales, *greenbacks*, certificats d'or et certificats d'argent monnayé), et un type de circulation fiduciaire présentant cette singularité que le gouvernement aurait à en décréter tous les mois les variations de valeur.

Un autre compromis, d'un caractère plus large, embrassant non-seulement la difficulté du monnayage excessif de l'argent, mais aussi la question du remboursement des *greenbacks* ou billets du gouvernement fédéral, a été esquissé par le secrétaire du trésor dans son rapport annuel.

Les hommes d'état démocrates actuellement au pouvoir ne partagent nullement sur les questions monétaires, on l'a vu dans les pages qui précèdent, les opinions de la grande majorité de leur parti. Non-seulement ils sont *antisilverits*, mais ils sont au même degré *antigreenbackers*. Ils estiment que les pouvoirs publics, aux prises avec les besoins gigantesques de la guerre civile, ont bien pu, en 1862, autoriser l'émission de billets de crédit sous l'empire d'une nécessité absolue, constituant au plus haut degré le cas de force majeure (1), mais que le maintien de cette circulation de papier, même sans qualité de *legal tender*, vingt ans après la fin de la guerre, est une violation formelle de la constitution, qui, dans sa lettre et dans son esprit, n'admet, à leur avis, qu'une circulation purement métallique.

Ils rappellent que le congrès avait pris solennellement, en mars 1869, l'engagement de rembourser en espèces toutes les obligations des États-Unis ne portant pas intérêt, et ils considèrent que la représentation nationale a outre-passé ses pouvoirs constitutionnels lorsqu'elle a voté, le 31 mai 1878, une loi fixant à 346 millions de dol-

(1) Les dépenses de la guerre contre les états confédérés du Sud ayant pris, dès la seconde année, des proportions colossales, le secrétaire des finances, M. Chase, dut demander au congrès la création d'un papier-monnaie non remboursable. Après un long débat, fut votée la loi du 25 février 1862, autorisant le gouvernement à émettre 150 millions de dollars en billets d'au moins 5 dollars chacun, avec qualité de monnaie légale pour le paiement de toutes dettes publiques ou privées, existantes ou futures. D'autres émissions furent ensuite autorisées et le montant des billets de crédit fédéraux (appelés *greenbacks*), à cours forcé, ne tarda pas à atteindre 450 millions de dollars. Le 1er janvier 1879, conformément aux dispositions d'une loi votée en 1875, les greenbacks cessèrent d'avoir cours forcé. Grâce aux disponibilités métalliques accumulées par le trésor, le passage du régime du papier-monnaie à celui des paiemens en espèces s'effectua sans aucun embarras. Les demandes de remboursement en or furent insignifiantes et les billets de crédit restèrent en circulation. Le montant s'en élève encore aujourd'hui à environ 350 millions de dollars.

lars le montant total définitif du papier-monnaie fédéral et décidant que le trésor, au lieu d'anéantir les billets au fur et à mesure de leur présentation à ses guichets, devrait indéfiniment les remettre en circulation. Bien que ces *greenbacks*, depuis l'abolition du cours forcé en 1879, soient absolument remboursables en or, en toutes quantités et à vue, au gré des porteurs, et qu'ils soient tenus aux Etats-Unis pour un moyen de paiement aussi sûr que l'or, ils n'ont d'autre base métallique que les 100 millions de dollars d'or qui, dans l'encaisse du trésor, constituent, en vertu d'une loi de 1882, une sorte de réserve spéciale pour le remboursement des billets de crédit fédéraux.

M. Daniel Manning demandait donc le rappel des deux lois de 1878 : l'une, sur le monnayage forcé de l'argent (loi Bland) ; l'autre, sur le maintien et la remise indéfinie en circulation d'un montant déterminé de *greenbacks*. Le terrain, une fois déblayé de cette double législation, cause, à son avis, de tous les désordres en matière économique et financière, le secrétaire du trésor proposait de décider que les *greenbacks* fussent remboursés et que le stock de monnaies d'argent qui repose actuellement, complètement inutile et sans emploi possible dans les caveaux du ministère des finances, eût désormais à remplir les fonctions d'une circulation de papier, en ce sens qu'il serait représenté en totalité dans la circulation par des certificats en tout semblables à ceux qui s'y trouvent déjà et qui forment la contre-partie d'une fraction seulement du stock monnayé.

Dans l'état actuel des choses, la circulation en papier-monnaie fédéral (il est bien entendu que nous laissons ici hors de compte les 320 millions de dollars des billets des banques nationales), se compose de deux élémens distincts : 1° une partie non couverte par un stock métallique (ou mieux couverte jusqu'à concurrence seulement de 100 millions de dollars en or), ce sont les 300 millions de *greenbacks* ; 2° une partie couverte, dollar pour dollar, par un stock métallique en dépôt au trésor, savoir : des certificats d'or pour 100 à 110 millions de dollars et des certificats d'argent pour 90 millions de dollars environ, en tout : 500 millions de dollars.

La suppression des *greenbacks*, une fois décidée, le monnayage forcé de l'argent serait continué (telle est la concession offerte par le secrétaire du trésor aux *silvermen* du congrès) jusqu'à ce que la frappe atteigne un total de 250 millions de dollars. La demande de certificats d'or et de certificats d'argent croîtrait naturellement en raison directe de la diminution successive du montant des *greenbacks* et finalement la circulation de papier ne se composerait plus que d'un seul élément représentant, dollar pour dollar, la base métallique sur laquelle il serait constitué. Elle comprendrait des cer-

tificats d'or pour 300 millions de dollars environ et des certificats d'argent pour 200 millions, au total, comme aujourd'hui, 500 millions de dollars, en espèces au trésor, en papier dans le public. La circulation en espèces continuerait à comprendre comme maintenant, environ 50 millions de dollars argent et 250 millions de dollars en monnaie d'or. On objectera à cette combinaison que la garantie du stock argent pour le papier-monnaie des États-Unis est absolument superflue et qu'une circulation de 500 millions de dollars papier reposant sur une réserve de 250 millions de dollars or offrirait la plus complète sécurité. C'est vrai, mais le stock d'argent existe; on ne sait qu'en faire; il n'est pas possible de l'utiliser sous la forme métallique; il serait insensé de songer à le vendre. Il faut donc en tirer le meilleur parti possible, quitte à en perdre l'intérêt, et les États-Unis sont assez riches pour se résigner à un tel sacrifice.

La combinaison imaginée par le secrétaire du trésor est une solution possible de ce problème si complexe. On y découvre d'assez sérieux avantages, que l'on peut résumer comme suit. Elle arrête la continuation indéfinie du monnayage de l'argent, tout en offrant aux partisans de ce métal, qui comprennent la grande majorité du parti démocratique, la perspective d'une prolongation du monnayage pendant environ dix-huit mois. Elle met fin à l'existence d'un papier-monnaie dont les conditions de circulation sont, aux yeux des démocrates de l'ancienne école, attentatoires aux termes exprès du texte constitutionnel. Elle ne réduit pas le volume actuel de la circulation et ne met aucun obstacle à son libre accroissement dans l'avenir, tout en la rétablissant sur la base purement métallique. Elle ne peut provoquer aucun trouble dans les affaires, l'industrie, le commerce intérieur et extérieur du pays. Elle n'oblige point à vendre le stock d'argent acheté et monnayé par le trésor depuis février 1878; elle permet, au contraire, d'en faire un emploi utile sans aucune diminution de sa valeur nominale et en lui conservant son caractère de *legal tender*. Elle assure enfin le maintien côte à côte des deux types de circulation métallique, quelle que puisse être la baisse momentanée, s'il s'en produit une, sur le marché de l'argent en barres après la suspension des achats par le Trésor.

Ces propositions de compromis et d'autres analogues n'ont encore été discutées que dans la presse. Aucune n'a été jusqu'ici débattue au congrès. Les *leaders* des deux partis passèrent les premiers mois de la session à s'observer et à mesurer leurs forces. Le président de la chambre des représentans, M. Carlisle, du Kentucky, avait composé le comité du monnayage à peu près en nombre égal de partisans et d'adversaires de l'argent, M. Bland en tête de liste

avec la direction des débats du comité. M. Bland disait à qui voulait l'entendre qu'il n'y aurait pas dans le congrès une majorité pour l'abrogation de la loi. Il affirmait que, dans toute la vallée du Mississipi, aucun candidat, se déclarant ennemi du dollar argent, n'aurait actuellement la moindre chance d'être élu. Et M. Bland a probablement raison. Aujourd'hui comme il y a huit ans, il s'agit d'une question de parti beaucoup plus que d'une question monétaire, et la question de parti se complique ici de la défense acharnée de puissans intérêts. Les possesseurs des mines des états du Far-West, qui ont du métal argent à vendre, sont absolument insensibles aux argumens des docteurs en économie politique. On aura beau, dans le congrès, leur vanter les avantages de l'étalon unique d'or, ils n'entendront rien et n'auront pas besoin pour cela de se boucher les oreilles. Peu leur fait que le monnayage obligatoire soit un élément de trouble pour les transactions commerciales. Ils ont trouvé dans le trésor un client d'un prix inestimable et ils ne veulent absolument pas le perdre. Quant aux politiciens qui interprètent à Washington les sentimens plutôt que les opinions des fermiers, des artisans, des éleveurs et planteurs de l'Ouest et du Sud, braves gens peu familiers avec les principes de la science économique, ils vivent depuis dix ou quinze ans avec cette idée que le paiement des intérêts de la dette en or est un monopole dont les riches se sont investis sans droit, une injustice à l'égard des classes laborieuses, un privilège antirépublicain, et que les choses iraient beaucoup mieux pour tout le monde si le gouvernement payait ses coupons avec le métal le meilleur marché, comme il aurait dû les payer jadis avec les *greenbacks* à l'époque du cours forcé et de la prime de l'or.

VI.

Dans la seconde quinzaine de décembre 1885, un sénateur démocrate, M. Beck, du Kentucky, avait présenté une résolution portant que le gouvernement devra, conformément à la loi qu'il violait jusqu'à ce moment, payer les intérêts et le capital de la dette en monnaie d'argent. M. Beck n'est pas seulement opposé à la suspension du monnayage, il le voudrait illimité. Mais le parti de l'argent est plus faible au sénat, dont la majorité est républicaine, qu'à la chambre, où le nombre est aux démocrates. La résolution fut renvoyée au comité des finances. Un autre sénateur, M. Eustis, déposa une proposition analogue, mais dont l'objet était d'obliger le congrès à prononcer, sans délai, son approbation ou sa désapprobation de la pratique, constamment suivie jusqu'alors,

de payer exclusivement en monnaie d'or les bonds des États-Unis appelés au remboursement. La résolution portait, en effet, que les 10 millions de dollars de bonds dont le trésor venait de dénoncer l'amortissement pour le 1er février 1886 (c'était le premier appel fait depuis octobre 1884), seraient remboursés en monnaie d'argent. Comme celle de M. Beck, la motion de M. Eustis fut renvoyée à la commission des finances, qui, contrôlée par les républicains, enterra simplement les deux résolutions.

Quelques jours plus tard, M. Bland, qui n'a jamais été satisfait de la loi qui porte son nom, la trouvant parfaitement insuffisante, posa nettement, devant le comité dont il est le président, la question du monnayage libre et illimité de l'argent. Le système actuel, dit-il, ne répondait à aucune doctrine économique. Ce n'était pas plus du bimétallisme que du monométallisme. M. Bland rappelait que la loi n'avait passé que malgré ses propres protestations au lieu et place de la mesure rationnelle qu'il avait lui-même proposée. Depuis huit ans que le système du monnayage gouvernemental, à raison de 2 millions de dollars par an, fonctionnait, il avait manqué totalement l'objet des *silvermen*, qui était de fournir aux débiteurs une monnaie bon marché avec laquelle ils pussent se libérer de leurs hypothèques. Il était temps d'en revenir à la seule pratique qui puisse soutenir l'examen, à la frappe libre et illimitée de l'argent. L'Amérique avait tout intérêt à voir le dollar blanc devenir avant peu son unique étalon monétaire.

Le comité du monnayage donna tort à son président et repoussa son bill (8 février) par 7 voix contre 5. M. Bland ne fut pas plus heureux quand la question vint en discussion devant la chambre. Le 8 avril dernier, un vote décisif eut lieu. 163 voix, dont 93 républicaines et 70 démocrates, condamnèrent sa proposition, en faveur de laquelle il ne put réunir que 126 voix, dont 97 démocrates et 29 républicains.

Immédiatement avant ce vote, la chambre venait de rejeter, par 201 voix contre 84, un amendement portant suspension de la frappe de dollars d'argent par le trésor à partir du 1er juillet 1889 si, à cette époque, l'argent n'avait pas été remonétisé avec le concours des nations européennes.

Cette double décision ne permet plus de prévoir que la question du monnayage soit tranchée négativement au cours de la session actuelle. Il est manifeste qu'un grand nombre de représentans, peu convaincus personnellement des avantages de la monnaie d'argent, sont contraints, par les préjugés de leurs électeurs, à voter pour le maintien du système actuel. Les dollars d'argent continueront donc à aller s'empiler, au fur et à mesure de leur fabrication,

dans les caveaux préparés pour les recevoir. Le secrétaire du trésor se gardera bien de les y troubler, car il y a, en dépit des dispositions de la majorité de la chambre, peu de chances que le congrès force le gouvernement à payer les coupons de la dette ou à rembourser les titres avec la monnaie d'argent. Une proposition de ce genre se heurterait à la même majorité qui s'est formée contre le bill de M. Bland pour la liberté du monnayage. Toute la question se ramène à ceci : combien de temps pourra fonctionner encore le système sans que l'or fasse défaut au gouvernement pour le paiement de ses obligations? Tant que les recettes de l'Union ont présenté de larges excédens sur les dépenses, rien n'était à craindre sérieusement à cet égard, et le plus grave inconvénient de la loi de 1878 était de faire peser sur la population une taxe, parfaitement inutile, sinon de 24 millions de dollars par an, au moins de la différence entre le prix d'achat de cette masse de lingots et le prix auquel on pourrait la revendre. Mais il ne faut pas oublier qu'aux États-Unis l'ère des excédens menace de se fermer, et que M. Manning a déjà déclaré qu'il fallait prévoir pour l'année fiscale 1886-87 un déficit de 25 à 30 millions de dollars.

Bien que les derniers votes du congrès soient de nature à rassurer les intérêts européens, que l'éventualité du rappel de la loi Bland avait si fort émus à la fin de l'année dernière, les prix du métal argent sur la place de Londres ne se sont pas relevés. On cote même 45 1/2 dollars l'once. On peut tenir cependant pour suffisamment escomptés déjà les effets possibles d'un rappel partiel ou total de la loi Bland, et le mouvement de baisse de l'argent doit sembler épuisé, en tant du moins qu'il peut dépendre d'une action prochaine de la législature américaine. Le premier et principal effet du rappel aurait été de faire arriver un surcroit de 100 à 125 millions de francs d'argent en barres par an sur un marché déjà trop plein. Qu'adviendrait-il de cet encombrement de marchandises et la surcharge trouverait-elle à s'écouler sans provoquer une crise violente? On a disserté sans fin sur ce thème en Amérique et en Angleterre, et il a été généralement reconnu que les craintes émises d'abord étaient exagérées. Les optimistes ont fait remarquer qu'il y a dans le monde bien des pays où la monnaie d'argent est couramment en usage, et que ces pays en peuvent absorber des quantités considérables à chaque nouvel abaissement des prix. Que l'argent fléchisse seulement d'un ou deux points, aussitôt le commerce d'exportation de l'Inde reçoit une vive impulsion. Les blés de la grande péninsule orientale, rapportant davantage à leurs producteurs, viennent faire en Europe une concurrence plus acharnée à ceux d'Amérique et de Russie. D'autres débouchés s'ouvriront

d'eux-mêmes. Dans l'Annam et au Tonkin, la circulation de la monnaie d'argent est destinée à prendre une extension considérable. La Chine aura des emprunts à faire pour les chemins de fer dont elle veut commencer à doter son immense territoire. Le Japon deviendra, lui aussi, en peu de temps, un client sérieux pour les producteurs du métal déprécié.

Une des terreurs de ceux qui voyaient dans le rappel de la loi Bland un véritable cataclysme était que les États-Unis, après avoir renoncé au monnayage forcé de l'argent, ne cherchassent à tout prix à se débarrasser du stock déjà monnayé et à se décharger sur l'Europe du fardeau qui les incommode. C'était une crainte superflue. Nul ne pense à Washington à une vente de ce genre. Si le trésor n'était plus forcé de grossir constamment son stock de monnaies tenues par la défiance du public hors de la circulation, il ne craindrait plus de voir s'évanouir toute sa réserve d'or et d'être soumis à la nécessité de payer les intérêts de la dette en argent au risque de provoquer une crise financière dont le contre-coup porterait atteinte à la fortune politique du parti démocrate. Il attendrait patiemment que le public, rassuré par la suspension du monnayage, absorbât peu à peu le stock momentanément entassé, inutile, dans les caves du ministère des finances.

Ce temps-là ne saurait se faire bien attendre. L'accroissement de la population aux États-Unis n'a pas suivi depuis une dizaine d'années, si rapide qu'il ait été, une progression aussi accélérée que celui des moyens de circulation monétaire. Si le montant des *greenbacks*, ainsi que celui des billets de banques nationales, est resté stationnaire, le stock d'or, dans les cinq années de 1879 à 1884, s'est élevé de 278 à 585 millions de dollars, et il y a maintenant 225 millions de dollars argent qui n'existaient pas en 1878. Les moyens de circulation surabondent actuellement et dépassent les besoins, par suite d'une longue dépression commerciale dont le pays commence à peine à sortir, par suite aussi du ralentissement dans la construction des chemins de fer. Mais, dans un pays de développement précipité comme les États-Unis, l'équilibre ne peut tarder à se rétablir et tous les instrumens de circulation monétaire trouveront aisément leur emploi. La population était de 50 millions en 1880; elle atteint aujourd'hui très probablement 60 millions. D'immenses territoires ont été, dans ces six années, ouverts à l'immigration, à la culture, à la civilisation. Les fermes, les villages, les villes se multiplient à l'infini. Avant peu ces 200 millions de dollars argent, dont l'existence paraît aujourd'hui si gênante au ministre des finances de l'Union, et si menaçante pour les prix du métal en Europe, auront disparu, immergés dans le grand courant de la circulation américaine.

Ces conséquences prochaines du développement naturel des sources de la richesse aux États-Unis apparaissent tellement évidentes aux yeux des économistes de l'Union, de ceux bien entendu qui n'ont pas épousé aveuglément le parti-pris des banquiers et des classes commerçantes dans les états du Nord-Est, que plusieurs vont sans hésiter jusqu'à l'extrême et se demandent si le rappel de la loi Bland est une mesure si impérieusement commandée qu'on veut bien le dire par les circonstances. Après tout, disent quelques-uns de ces économistes qui naturellement sont bimétallistes, que pourrait-il advenir de si fâcheux d'un refus du congrès d'abroger la législation de 1878 ? Le trésor aurait à continuer son monnayage mensuel de 2 millions de dollars. Le public persisterait dans sa répugnance à garder les dollars d'argent en circulation, et les banques de New-York dans leur refus, peu légal peut-être, de recevoir ces dollars de leur clientèle. Le gouvernement fédéral verrait peu à peu son or s'écouler. Ne percevant plus ses taxes et ses droits de douane qu'en monnaies ou en certificats d'argent, il effectuerait lui-même bientôt, en ces mêmes monnaies ou certificats, tous ses propres paiemens, y compris celui de l'intérêt et du remboursement de la dette publique. Il se produirait sans doute au début quelque émoi ; une crise passagère s'abattrait sur la place de New-York ; l'or disparaîtrait, caché ou exporté, et l'argent, par la force des choses, deviendrait l'instrument principal de circulation, sous la forme métallique, ou représenté par des certificats. On verrait par là se relever peu à peu sa valeur intrinsèque. L'influence bienfaisante de ce phénomène se ferait promptement sentir en Europe. Les populations bimétallistes s'éveilleraient de leur torpeur, encouragées à seconder plus activement que par le passé les efforts persévérans que ne manquerait pas de renouveler le gouvernement de Washington pour obtenir une entente universelle sur la fixation d'une relation légale entre les deux métaux précieux.

A. Moireau.

LA CORRESPONDANCE

DE

LORD BEACONSFIELD

AVEC SA SŒUR

La vie de lord Beaconsfield, ou de Benjamin Disraeli, est l'exemple frappant d'une bataille gagnée sur l'opinion publique d'un grand pays par un homme qui, très contesté à ses débuts, conquiert de haute lutte l'estime qu'on lui refusait, triomphe de toutes les résistances et, par son adresse, son industrie, aidée d'une indomptable volonté, finit par s'imposer à la fortune. Personne n'eut plus d'ennemis que lui, personne ne fut en butte à plus d'attaques et de diffamations. Comme le remarque un de ses biographes, on l'a traité tour à tour « d'aventurier, de renégat, de girouette, de fourbe, de finassier et de hâbleur, de romancier saugrenu ou insipide, d'idéologue prétentieux, de charlatan, de magicien israélite, de saltimbanque. » Ses adversaires le vilipendaient, ses amis regimbaient contre l'autorité qu'il osait prendre sur eux. Il avait juré de gagner sa bataille, il l'a gagnée.

Après avoir été le *leader* du parti tory dans la chambre des communes, on l'a vu chancelier de l'échiquier, puis premier ministre. Quand il revint du congrès de Berlin en 1878, un peuple tout entier se pressa sur son passage, il rentra dans Londres en triomphateur, au bruit des acclamations publiques, et des milliers de bouches le saluèrent duc de Chypre. Trois ans plus tard, il n'était plus; mais sa popularité s'est encore accrue après sa mort et, dans les circonstances si critiques que traverse aujourd'hui l'Angleterre, on semble chercher des yeux ce grand absent;

on se persuade que, s'il était là, tout irait mieux, que cet homme plein d'expédiens et de conseils trouverait sûrement un remède aux maux dont on souffre et à ceux qu'on prévoit. Il y a quelques semaines, Londres faisait une manifestation en son honneur. Jamais la fleur jaune qui lui est consacrée n'avait été plus à la mode, n'avait paré plus de boutonnières; jamais tant d'Anglais n'avaient paru disposés à croire que le prétendu saltimbanque était un grand homme d'état, un de ces pilotes expérimentés et sagaces, à qui les vents obéissent et qui trouvent toujours le chemin du port.

M. Ralph Disraeli a été bien inspiré en publiant tout récemment une partie de la correspondance intime de son illustre frère, c'est-à-dire quelques extraits des lettres que l'auteur de *Vivian Grey* adressait à sa sœur, qui possédait toute sa confiance, et à laquelle il écrivait un jour: « Mes lettres sont plus courtes que celles de Napoléon, mais je vous aime plus qu'il n'aimait Joséphine (1). » L'éditeur avait bien choisi son moment; il ne pouvait douter que sa publication ne fût goûtée. On lui reproche seulement d'avoir été trop réservé, trop discret, trop avare de son bien. Il a émondé, élagué, supprimé mainte épigramme, il n'a voulu chagriner personne. Les deux volumes qu'il a donnés semblent un peu maigres; le lecteur reste sur son appétit. Toutefois, si maigres que soient ces lettres écourtées ou tronquées, elles contiennent plus d'un détail curieux sur les commencemens de lord Beaconsfield et elles aident à mieux connaître cet ambitieux de grande race et de haut vol, en qui ses ennemis ne voulaient voir que le plus effronté des intrigans.

Il y a bien des méthodes pour arriver; le point est de réussir. Celle qu'avait adoptée à ses débuts Benjamin Disraeli est fort chanceuse; mais il ne craignait pas les hasards. Il avait résolu de faire, coûte que coûte, beaucoup de bruit autour de son nom. Des allures étranges, des bizarreries de conduite et de costume, un roman plein d'allusions et dont on reconnaissait les personnages, un peu de scandale, un peu d'esclandre, un grand talent mis au service d'une audacieuse fatuité, tous les moyens lui parurent bons pour s'imposer à l'attention d'une société morgueuse qui lui reprochait ses origines et doutait qu'un prophète pût sortir de Nazareth de Galilée. On parla de lui, c'était son plus cher désir; on commenta ses livres et ses actions. En jouant du coude, il s'était ouvert le chemin, il avait pris rang parmi les bêtes curieuses dont on s'occupe. Cet animal rare était doué d'un prodigieux esprit, et après s'être étonné, on admira. Les portes les plus rebelles s'ouvrirent l'une après l'autre; il fut accueilli, fêté, caressé. En peu de mois il était devenu, selon l'expression du temps, un vrai lion, une fine fleur de dandysme.

(1) *Lord Beaconsfield's Home Letters*, written in 1830-31. — *Lord Beaconsfield's Correspondence with his sister*, 1832-1852. London, 1886; John Murray.

Ceux qui l'ont vu dans sa première jeunesse ont gardé un ineffaçable souvenir de son habit de velours doublé de satin blanc, de ses manchettes de soie noire, dont les franges pendaient, de sa canne d'ivoire incrustée d'or, de sa voix efféminée et zézayante, de son teint blême, de ses abondans cheveux de jais, dont les boucles retombaient en masse épaisse sur sa joue gauche. Ses yeux, « sombres comme l'Érèbe, » exprimaient tour à tour la gaîté sarcastique d'un diable ou l'inquiète vigilance d'un homme qui guette les occasions, épie les secrets de son prochain. Selon les conjonctures, il observait un discret et patient silence, et tout à coup il éclatait, ses lèvres frémissantes rendaient des oracles ou décochaient des épigrammes. Les hommes confessaient de mauvaise grâce que ce dandy parlait une langue précise, élégante et fine, et qu'il avait le génie de la discussion ; mais ils le tenaient en médiocre estime, se moquaient de ses afféteries. Les femmes, au contraire, étaient pleines d'indulgence pour ses grandes et ses petites vanités, qui ne leur déplaisaient point, et les plus clairvoyantes annonçaient qu'un jour Benjamin Disraeli serait quelqu'un, qu'il ferait figure dans le monde (1). Un matin, il disparut. Il était parti pour l'Espagne, il était parti pour l'Orient. A son retour, les empressemens redoublèrent. Dès lors, il pouvait renoncer sans péril à quelques-unes des excentricités qui l'avaient fait remarquer ; il n'en conserva tout juste que ce qu'il fallait. Il était fermement convaincu que les sages doivent compter avec la badauderie humaine, qu'un peu de charlatanisme ne nuit pas, qu'on peut s'en servir pour fonder sa fortune politique comme pour propager une religion nouvelle : « Joseph Smith, père des Mormons, a-t-il dit, aura toujours plus de disciples que le très raisonnable Bentham. »

Il avait vaincu les défiances et les dédains, forcé l'entrée des plus grandes maisons. Les attentions flatteuses qu'on lui témoignait le faisaient tressaillir d'aise, son amour-propre s'en délectait. Il écrivait à sa sœur dans le mois de juin 1833 : « Ma table est littéralement couverte de cartes d'invitation, et quelques-unes me viennent de gens que je ne connais pas. » Il lui écrivait encore, un an plus tard : « J'étais lundi chez la duchesse de Saint-Alban ; mais je n'y suis pas arrivé assez tôt pour mon amusement ; j'ai perdu la danse mauresque. Mardi, j'étais chez lady Essex et à l'Opéra ; ce soir, je vais chez la duchesse d'Hamilton. J'ai eu cette année de grands succès dans la société. Je suis aussi populaire parmi les dandies que j'étais haï des gens du commun. Je fais facilement mon chemin dans le plus grand monde ; on n'y trouve ni envie ni malice, mais le goût d'admirer et d'être amusé. » Il ne s'est jamais blasé sur ce genre de plaisirs ; il n'était point philosophe,

(1) *The public Life of the right honourable the earl of Beaconsfield*, by Francis Hitchman. Page 19.

il est mort sans être revenu de rien, sans s'être dégrisé d'aucune illusion; il n'a jamais dit : O vanité! ô néant! Toute sa vie, il a pensé qu'une grande dame était faite d'une autre pâte qu'une bourgeoise et que c'est un spectacle incomparable que celui d'une partie de croquet jouée par des duchesses armées de maillets d'ivoire. Toute sa vie, il a jugé qu'après la joie d'être né baron de Thunder-ten-tronck, le second degré de bonheur était d'être reçu dans son château et d'avoir part aux confidences de Mlle Cunégonde.

Le monde a sa poésie, et lord Beaconsfield était poète à sa façon; ses yeux « noirs comme l'Érèbe » avaient un goût particulier pour tout ce qui brille. Les grâces, les élégances qu'il était admis à contempler de près charmaient son imagination, l'échauffaient d'une douce ivresse. Les descriptions de fêtes abondent dans ses lettres : « Nous nous embarquâmes à cinq heures, le ciel était favorable; nous chantâmes le long du chemin; nous avons erré dans de beaux jardins dignes de Paul Véronèse, remplis non-seulement de fleurs, mais de fontaines et de perruches. Le dîner était de première qualité et bien supérieur à ces froids et misérables piques-niques, où tout le monde apporte la même chose... J'allai à Rosebank pour assister à un petit bal donné par les Londonderrys. La maison n'est qu'un beau cottage; mais une grande serre de plus de soixante pieds de long, large et haute en proportion et ornée de festons de fleurs, formait une charmante salle de bal. Les clartés de la lune, les jardins illuminés, les terrasses, la rivière, la musique, la décoration rustique de la salle, la brillante compagnie qui s'y pressait, tout faisait penser à l'une de ces fêtes que George Sand a décrites dans ses romans. »

Mais, si poète qu'il fût, il n'oubliait jamais le solide, et il préférait la richesse à l'élégance. Quand il dînait pour la première fois dans une maison, il promenait autour de lui des yeux de commissaire-priseur, et il avait bientôt fait de calculer à quoi pouvait monter la fortune de l'amphitryon et quel degré de respect lui était dû. Il avait autant de plaisir à contempler une belle vaisselle plate, une magnifique pièce d'argenterie bien massive qu'une jolie femme enveloppée d'un nuage de tulle et de dentelles. Rousseau prétendait que les liards sont plus amis de la joie que les louis d'or; lord Beaconsfield, qui goûtait peu Rousseau, méprisait profondément les liards et il avait beaucoup d'estime pour les louis, quand ils font tas. La campagne lui plaisait dans un grand parc d'aspect très seigneurial; il demandait aux paysages d'avoir un air ducal et princier, de ressembler au moins à un décor d'opéra, et s'il traitait l'amour de passion divine, il pensait que, si divine qu'elle puisse être, elle fait dans ce monde une piètre figure lorsqu'elle n'a ni fonds ni rentes. — « A propos, écrivait-il à sa sœur le 22 mai 1833, voudriez-vous avoir pour belle-sœur lady Z., femme très intelligente, qui a 25,000 livres sterling et des goûts ca-

saniers? Tous ceux de mes amis qui ont épousé par inclination de belles femmes les battent ou en sont séparés. Je peux commettre plus d'une folie dans ma vie, mais je ne ferai jamais celle de me marier par amour; ce genre de mariage est un gage assuré d'infélicité. » Comme lui, les héros de ses romans se sentent nés pour la vie grasse; comme lui, ils jugent que l'argent est l'outil universel et la première des puissances sociales; ambitieux ou philanthropes, ils aspirent à faire grand, ils rêvent des trésors et des sceptres. Les ennemis de lord Beaconsfield lui ont reproché plus d'une fois son imagination romanesque; mais il y a romans et romans, et il avait fait son choix : il appartenait à l'école du romantisme milliardaire.

Il se connaissait bien lui-même, et il nous a livré son secret dans une page d'un de ses derniers romans. Quiconque a lu *Lothair* se rappelle M. Phœbus, ce parfait maître de maison, qui s'entendait si bien à donner des banquets en plein air. « Un Watteau ou un Lancret aurait seul pu rendre ces groupes charmans, ces couleurs savamment assorties, ainsi que la grâce des visages, quelques-uns jolis, d'autres un peu précieux; les dames assises sur des chaises d'osier peintes et dorées, les hommes étendus sur le gazon ou servant ces princesses avec un galant empressement; les petites tables ornées de cent façons différentes; les potages offerts dans de délicates petites coupes de Sèvres, les vins dans des verres de Venise, les gibiers du Nord, les friandises italiennes, les bouquets magnifiques, tout cela digne d'une musique douce et invisible qui sortait d'un pavillon, interrompue parfois par le cri de quelque ara mécontent de n'être pas remarqué au milieu de tout ce monde et de toute cette gaîté splendide.— C'est un enchantement, c'est du roman tout pur, murmura à l'oreille d'Euphrosyne un des convives qui se piquait d'aimer et de protéger les arts. — Oui, du roman tout pur, mais avec une bonne dose de réalisme, répondit-elle en lui servant une énorme truffe qu'elle venait d'extraire de la serviette. Vous savez qu'il faut la manger avec du beurre. » Lord Beaconsfield a toujours mêlé à ses imaginations romanesques une bonne dose de réalisme, et toutes les fois qu'enveloppé des fumées de son chibouque de Perse ou de Syrie, il exposait les espérances un peu nuageuses de la jeune Angleterre, le programme d'une royauté mystico-chrétienne, incarnant en elle les souffrances et les désirs des classes ouvrières ou causant politique avec les anges, on voyait tout à coup sortir de sa serviette la fameuse truffe noire qu'il faut manger avec du beurre, et durant toute sa vie il l'a mangée comme il faut la manger. Nous n'avons pas de raisons de croire que M. Gladstone méprise la truffe, que Brillat-Savarin proclamait le diamant de la cuisine; mais l'art d'allier un peu de mysticisme aux intérêts et aux plaisirs de la terre, lord Beaconsfield l'a seul connu et enseigné.

Un tel homme devait chercher dans la vie autre chose que de stériles satisfactions d'amour-propre; il avait de plus hautes visées et il eut beaucoup de peine à les faire accepter. Le monde aime qu'on l'amuse; mais il se persuade difficilement qu'un amuseur ait l'étoffe d'un homme d'état et qu'il faille confier à un excentrique le soin de gouverner un royaume ou de régler les finances d'un grand pays. Le monde avait décidé depuis longtemps que Benjamin Disraeli était un romancier de grand talent et un homme d'infiniment d'esprit; mais il se refusait à prendre ses ambitions au sérieux, il ne croyait pas à son bon sens, il le jugeait incapable d'acquérir la science des affaires et de conduire une voiture sans la verser.

Benjamin Disraeli était de la race des intrépides, et il savait se retourner; quelque échec qu'il essuyât, rien n'ébranlait son imperturbable confiance en lui-même et dans sa destinée. Ses premières campagnes électorales, où il déploya, comme il le disait, « une véritable furie d'enthousiasme, » furent malheureuses. Elles lui servirent à se perfectionner dans l'art de la parole et prouvèrent qu'il était aussi propre à haranguer les foules qu'à aiguiser une épigramme ou à conter une histoire à des duchesses. Enfin, la fortune lui tint compte de son obstination; en 1837, les électeurs de Maidstone l'envoyèrent siéger à la chambre des communes. Dès ce temps-là, l'Irlande causait de grands embarras au gouvernement anglais; elle demandait par la bouche d'O'Connell le rappel de l'Union. Disraeli avait eu maille à partir avec le grand agitateur, et comme il aimait à sonner la fanfare, il lui avait écrit dans un style de capitan matamore : « Un jour, nous nous retrouverons, vous et moi, dans les plaines de Philippes. » Il avait hâte de lui tenir parole, de faire ses premières armes contre ce redoutable adversaire et de montrer à ses électeurs de quoi était capable leur jeune représentant. A peine eut-il prononcé les premiers mots de son exorde, la brigade irlandaise s'appliqua à couvrir sa voix par des cris tumultueux, par d'insolentes clameurs. On sifflait, on grognait, on miaulait, on aboyait, on gloussait, on poussait des huées, on tambourinait avec les pieds.

Il ne put faire tête à cet infernal tapage; il dut renoncer à terminer son discours. Il se rassit en disant : « Je ne suis pas étonné de l'accueil que je trouve ici. Il y a plusieurs choses que j'ai dû recommencer plusieurs fois, j'ai toujours fini par les mener à bonne fin. Je me rassieds, le temps viendra où vous m'écouterez. » Le lendemain, tous les journaux de Londres annonçaient que le débutant avait fait un complet et misérable *fiasco*. Ses ennemis s'en réjouissaient bruyamment; ses amis lui prodiguaient leurs consolations, leurs bonnes paroles, en dissimulant de leur mieux le secret plaisir que leur procurait sa mortifiante mésaventure. L'amitié a son venin et il lui arrive souvent de faire crier nos blessures en les pansant.

Les lettres où il raconte son malheur et sa défaite le font bien connaître : « J'ai prononcé la nuit dernière mon premier discours, *my maiden speech*, écrivait-il à sa sœur, le 8 décembre 1837; j'avais pris la parole à la requête de mon parti et avec le plein assentiment de sir Robert Peel. Comme je désire vous donner une idée exacte de ce qui s'est passé, je commence par déclarer que mon début est un échec en ce sens que je n'ai pu réussir à me faire entendre; mais cet échec n'est imputable à aucune incapacité ni à aucune défaillance de ma part; mes adversaires m'ont vaincu par la puissance de leurs poumons. Je ne puis vous donner une idée de leur âpreté, de leur violence, de la déloyauté de leur conduite. Ce fut comme mon premier début à Aylesbury et peut-être ai-je le droit d'en tirer un bon augure pour mes triomphes à venir. J'ai livré la bataille jusqu'au bout avec un indomptable courage et avec un sang-froid qui ne s'est pas un instant démenti. »

Un maître dans l'art de la parole, qui avait entendu ce discours malheureux, déclara aux malveillans, aux railleurs, « que si jamais un homme avait possédé le génie de l'éloquence, c'était ce débutant dont on se moquait, que rien ne pouvait l'empêcher de devenir l'un des premiers orateurs de la chambre des communes. » — « Son seul tort, ajoutait-il, est d'avoir débuté trop brillamment. Un début devrait toujours être pâle et ennuyeux. La chambre n'admet pas qu'on ait de l'esprit sans lui en avoir demandé l'autorisation; elle n'aime pas que de prime abord on se donne pour ce que l'on est, elle veut avoir le plaisir de vous découvrir et de vous inventer. » A quelques jours de là, ce bon juge en matière d'éloquence et de rubriques parlementaires rencontra Disraeli chez un ami commun et s'appliqua à relever son courage, qui n'était point abattu : « Si on vous avait écouté, qu'en serait-il advenu? Vous auriez fait le meilleur discours que vous puissiez souhaiter de faire. Il aurait été froidement reçu, et vous auriez désespéré de vous-même. Vous avez montré à la chambre que vous possédez un bel organe, que vous avez la parole à votre commandement, qu'à l'éloquence vous joignez le courage, le sang-froid, la présence d'esprit. Débarrassez-vous de votre génie pendant tout le cours de la session. Parlez souvent, afin de prouver qu'on n'a pas réussi à vous intimider, mais parlez brièvement. Pas de mouvemens oratoires; tâchez d'être ennuyeux, argumentez, raisonnez. Étonnez-les en traitant des questions d'affaires, et descendez dans le détail. Citez des chiffres, des dates; avant peu, la chambre, qui sait que vous avez de l'esprit et de l'éloquence, se plaindra que vous gardez vos talens pour vous. Elle vous encouragera à mettre toutes voiles dehors, et vous deviendrez un de ses favoris. » Ces conseils ne tombaient pas dans l'oreille d'un sourd; mais Disraeli avait-il besoin qu'on le conseillât? Jamais homme ne sut

mieux ce qu'il devait faire et comment un plaideur doit s'y prendre pour gagner son procès et jeter de la poudre aux yeux de ses juges.

Il y a des défaites qui promettent des victoires; il y a des victoires sans avenir, sans lendemain, et des vainqueurs qui disparaissent dans leur triomphe, témoin la bizarre destinée de William-Gerard Hamilton, dont M. Joseph Reinach a traduit tout récemment la *Logique parlementaire*. Député à vingt-six ans, il arrivait au parlement dans les conditions les plus favorables, les plus heureuses. Ce jeune homme de riche et grande espérance avait fait à Oxford de brillantes études; travailleur infatigable, profondément versé dans le droit comme dans la politique, aucune question ne lui était étrangère, et ce novice aurait pu donner des leçons à ses maîtres. Quelques mois après son entrée à la chambre, il remportait, comme le remarque son traducteur, le plus éclatant des succès oratoires : « Voilà le rival de Chatham! s'écriait-on; voici pour l'Angleterre un grand orateur de plus! » Point du tout; son succès l'a troublé dans l'âme; du premier coup il s'est mis hors d'état de se surpasser lui-même; il n'ose pas tenter une seconde fois la fortune, et pendant quarante années, il va demeurer silencieux à son banc.

On le surnommera l'Hamilton à l'unique discours, *the single speech Hamilton*. Soit orgueil ou inquiétude d'amour-propre, soit timidité ou scepticisme, il ne dira plus rien; il se dérobe à sa gloire, il se confine dans d'obscurs emplois, et pour se consoler de n'être qu'un fruit avorté et un orateur manqué, il écrit un livre où il démontre que l'éloquence est un art inférieur, qui consiste à embrouiller les questions par des sophismes. Il a renoncé à faire la cuisine, c'est un métier qu'il méprise, mais il tient à prouver qu'il en connaît tous les secrets, toutes les recettes, et son Manuel du parfait cuisinier politique abonde en conseils tels que ceux-ci : « Votre prétention étant bien établie dans votre propre esprit, cherchez un principe sur lequel vous puissiez l'appuyer. — Quand vous avez trouvé un fait ou un exemple particulier, transformez-le en un principe général. — Fortifiez votre esprit contre toutes les impressions que pourrait produire en vous le raisonnement de votre adversaire. — Pour attaquer ce que les autres ont dit ou pour défendre ce que vous avez dit vous-même, omettez ou ajoutez quelque chose, ou remplacez un mot par un autre, un peu plus modéré ou un peu plus énergique, selon le but que vous poursuivez. »

On trouverait difficilement dans le Manuel d'Hamilton une règle, une rubrique que lord Beaconsfield n'ait appliquée maintes fois pour se défendre contre les accusations de ses ennemis, ou pour renverser un cabinet whig. Mais il laissait aux infirmes le soin de réduire en sys-

(1) *La Logique parlementaire* de Hamilton, traduite en français pour la première fois avec une introduction, par Joseph Reinach. Paris, 1886; Charpentier.

tème l'art de la prestidigitation oratoire, des ambiguïtés savantes et de la sophisterie parlementaire. Il pensait, comme La Rochefoucauld, que beaucoup de gens donnent de bons préceptes pour se consoler de n'être plus en état de donner de mauvais exemples. Pour sa part, il préférait résolument la pratique à la théorie, et il n'avait garde d'enseigner aux autres ses secrets. Au surplus, c'est peu de chose qu'un précepte, il faut savoir s'en servir, et, comme les bêtes, les vrais artistes se gouvernent par instinct. A son adresse naturelle, à son flair, il joignait la puissance du tempérament. Il avait le goût des hasards, l'humeur guerroyante; il était à la fois très passionné et très indifférent; il aimait à donner des coups, il ne craignait pas d'en recevoir. La nature l'avait abondamment pourvu de ce que les Anglais appellent les esprits animaux; il n'avait pas besoin de calculer sa dépense, il était sûr de rentrer dans ses frais, de réparer aisément ses pertes, et il lassait ses ennemis, qui ne l'ont jamais lassé.

Le 7 février 1833, quatre ans avant d'entrer dans la vie publique, il avait écrit à sa sœur : « J'assistai hier à une séance de la chambre des communes, l'une des plus belles que nous ayons eues depuis bien des années. Bulwer parla; mais il ne possède pas les qualités physiques de l'orateur, et malgré tous ses efforts, il ne réussira jamais. J'entendis Macaulay, Sheil et Charles Grant. Macaulay prononça l'un de ses meilleurs discours, il fut admirable; mais entre nous, je pourrais les jeter tous par terre, *I could floor them all*. Ceci bien entre nous : la chose de ce monde dont je suis le plus certain, c'est que je pourrais tout balayer devant moi dans cette chambre. Mon heure viendra. » C'est ainsi que ce cheval de course, en regardant courir les autres, hennissait d'impatience et grattait la terre de son sabot. L'événement a justifié sa confiance et son orgueil, qu'on traitait de ridicule fatuité. Dès le lendemain de son *fiasco*, il annonçait fièrement qu'il aurait bientôt sa revanche, et dix jours après, il prenait de nouveau la parole dans une discussion sur la propriété littéraire : « Quand je commençai, l'assemblée donna des signes de curiosité et d'attention. Je sus résister à la tentation de faire le grand discours que tout le monde attendait. J'avais résolu d'être bref, net, et de ne pas sortir de mon sujet. Ma voix était en parfait état... Au moment où je me rassis, des applaudissemens se firent entendre de toutes parts. Talfourd, qui me répondit, rendit justice « aux excellentes remarques de l'honorable membre pour Maidstone, qui est lui-même un des plus grands ornemens de notre littérature moderne. » A ces mots, Peel applaudit bruyamment; il m'avait soutenu de ses marques d'approbation pendant que je parlais. En résumé, c'est pour moi une glorieuse journée. Chacun me félicitait... Tous conviennent que ma voix et mes manières ont fait en quelques minutes la conquête de toute la chambre. » Deux ans plus

tard, il se vantait d'être arrivé à ses fins; on ne lui contestait plus son succès, on ne le classait plus parmi les fats et les outrecuidans: « Vous ne sauriez vous figurer quel empire j'exerce aujourd'hui sur la chambre et quel silence se fait quand je me lève pour parler. » Il avait gagné partie, revanche et le tout. Désormais le dandy, le charlatan était pris au sérieux.

L'honneur d'être devenu en peu de temps l'un des orateurs les plus écoutés, les plus goûtés, les plus applaudis de la chambre des communes ne pouvait suffire à sa dévorante ambition. Il aspirait aux premiers rôles, il voulait être ministre, et les chefs du parti tory lui faisaient des difficultés, ils hésitaient à acheter ses services au prix qu'il en demandait. On le considérait comme un brillant général de cavalerie, comme le premier homme du monde pour exécuter une charge à fond de train, pour engager de vives escarmouches, pour piller les convois de l'ennemi et le couper de ses communications. Mais on le croyait incapable de préparer un plan de campagne, on lui refusait le don de la stratégie et des grandes combinaisons. Il se plaignait qu'on ne l'appréciât pas à sa juste valeur, qu'on lui fît attendre les récompenses qu'il pensait avoir méritées. Il savait qu'en politique on ne se fait estimer et respecter qu'à la condition d'être craint. A plusieurs reprises, il mit à ses amis le marché à la main; il leur prouva qu'il avait l'honneur chatouilleux et que ses rancunes étaient dangereuses : « Qu'on essaie de me mordre, on trouvera mon talon d'acier, disait-il... Le seul moyen d'assurer son avenir est de prendre de bonne heure une bonne situation dans la vie en ne laissant rien passer; personne ne pourra se vanter de m'avoir offensé impunément. »

Sir Robert Peel, qui admirait la verve et les talens de ce jeune ambitieux, mais qui n'avait pour son caractère qu'une médiocre considération, eut à se repentir de l'avoir pris de trop haut avec lui. Dans la fameuse séance du 15 mai 1846, où fut discuté le bill d'importation des céréales, Benjamin Disraeli soulagea l'amertume de son cœur en déchargeant sa bile sur le grand homme d'état qu'il avait regardé longtemps comme son chef et son patron. Il lui reprocha d'avoir passé sa vie à se convertir aux idées de ses adversaires quand elles pouvaient servir à son ambition : — « Lorsque j'examine la carrière du ministre qui a tenu une si grande place dans l'histoire parlementaire de ce pays, je trouve que ce très honorable gentleman a toujours trafiqué des idées et des inventions de son prochain. Sa vie a été une grande clause d'appropriation. Il est le pillard de l'intelligence des autres. Fouillez dans l'Index de Beatson; depuis les jours de Guillaume le Conquérant jusqu'à la fin du dernier règne, il n'y a pas un homme d'état qui ait pris d'aussi grandes libertés avec le bien d'autrui... Vous êtes, disait-il en finissant, un de ces maquignons de la politique qui achètent leur parti dans les prix doux et qui le revendent très cher. »

Sir Robert Peel ressentit vivement cette injure; mais, toujours maître de lui, froidement impassible comme Pitt, il déclara qu'il s'expliquait sans peine la mauvaise humeur de M. Disraeli, qu'il avait perdu ses bonnes grâces en lui refusant un portefeuille : « Jadis vous m'avez prodigué votre encens; mais croyez bien que je suis indifférent à vos insultes autant que je l'étais jadis à vos empressemens et à vos flatteries. »

Les procédés auxquels recourut lord Beaconsfield pour satisfaire son ambition ne furent pas toujours absolument corrects. Il avait peu de scrupules, sa conscience ne le gênait pas, et certains artifices, certaines jongleries ne lui répugnaient point. Mais quand il fut arrivé, il prouva à l'Angleterre et à l'Europe qu'il était né pour les grands emplois, qu'il possédait le génie des affaires et de la politique. A la clairvoyance, à la souplesse de l'esprit il ajoutait la subtilité de la main; il savait s'insinuer, il savait commander, et on comprend que, dans la situation présente du royaume-uni, les tories désorientés, battus de l'oiseau, condamnés à se laisser conduire par des maladroits ou des téméraires, pleurent leur ancien chef, celui qui les menait à la victoire.

Plein de respect pour les traditions, il n'était point superstitieux; il avait le sentiment des temps nouveaux, il recommandait ou imposait à son parti les sacrifices nécessaires. Lamennais, dont il avait fait la connaissance à Paris et qui l'avait séduit par le charme de sa conversation et la simplicité de ses manières, écrivait le 30 juin 1846 : « Voyez ce qui se passe en Angleteterre... Cette aristocratie si habile ne s'abrite qu'en cédant. Elle sème de ses dépouilles le chemin où elle fuit, pour retarder le vainqueur. La folie des hommes et des gouvernemens est de rêver l'éternité. On vous en donnera de l'éternité, imbéciles (1) ! » Lord Beaconsfield ne rêvait pas l'éternité pour les institutions anglaises; mais il savait concilier les résistances avec les concessions, et il donnait un air de fierté et d'audace à une politique d'accommodement. Lorsqu'il eut acquis, en 1876, les honneurs de la pairie, il prit congé de ses électeurs du comté de Buckingham, en leur adressant une lettre où il résumait en ces termes le programme qu'il avait fidèlement rempli : « Sans méconnaître la loi du progrès, je me suis toujours efforcé de concilier les changemens inévitables avec ce respect pour la tradition, qui est le principe de notre prospérité sociale. »

Il ajoutait : « En ce qui concerne les affaires extérieures, je me suis appliqué à développer et à fortifier notre empire, dans la pensée que les actions viriles, les hauts faits et les responsabilités élèvent et ennoblissent le caractère comme la condition d'un peuple. » Aucun des hommes

(1) *Correspondance inédite entre Lamennais et le baron de Vitrolles*, publiée avec une introduction et des notes, par M. Eugène Forgues. Paris, 1886; Charpentier.

d'état qu'a produits l'Angleterre n'a été plus jaloux de l'honneur, de la gloire de son pays et ne s'est occupé avec plus de sollicitude de lui assurer sa place dans les conseils de l'Europe. Ce romancier, qui goûtait les plaisirs d'imagination, tâchait d'en procurer à ses compatriotes; il leur ménageait d'agréables douceurs, des fêtes d'amour-propre, et il les faisait valoir par la façon dont il les préparait. Il avait la science du décor, de la mise en scène, des coups de théâtre et de surprise. Il a terminé sa carrière en donnant Chypre à sa reine et en la proclamant impératrice des Indes; ces deux affaires furent conduites avec un art ingénieux, où l'on reconnaissait la main de l'auteur de *Tancrède*.

Hélas! le temps des fêtes est passé, et ce ne sont pas des plaisirs d'imagination ou d'amour-propre que procure en ce moment à nos voisins celui qui fut, durant de longues années, l'illustre compétiteur et le dangereux rival de lord Beaconsfield. C'est une histoire bien connue que celle de ce jeune mirza de Candahar, qui avait eu le malheur de voir la princesse de Cachemire à la foire de Caboul et qui était disposé à négliger ses affaires domestiques, à tout abandonner pour courir après cette incomparable beauté. Il avait deux favoris, qui lui servaient tour à tour de conseillers, de ministres. L'un, nommé Topaze, sage comme un guèbre, lui représentait que c'était folie de sacrifier à une princesse les intérêts de son ménage, qu'au lieu de se lancer dans les aventures, il devait s'occuper de gouverner sa maison et de régler un gros procès qu'il avait sur les bras. L'autre, nommé Ébène, fort joli homme, très empressé, très industrieux, entrait dans tous les sentimens de son maître, flattait ses faiblesses, s'offrait à le servir dans ses amours, et rien ne lui semblait difficile; quand l'argent manquait, il s'ingéniait pour en trouver. Le mirza Rustan s'écriait quelquefois : « Topaze, Topaze, vous avez bien raison! » Mais, dans le fond de son cœur, il préférait à ce visage austère le sympathique et complaisant Ébène.

L'Angleterre est gouvernée aujourd'hui par Topaze, et ce grand homme d'état n'a point d'îles à lui offrir. Toute affaire cessante, il l'engage à s'occuper de son ménage, à régler une question domestique fort embarrassante, fort désagréable, très épineuse, et la solution qu'il en propose est si dure que les Anglais se détournent de ce calice avec un insurmontable dégoût. C'en est fait des douceurs du mardi gras; la politique de M. Gladstone est une vraie politique de carême, et voilà pourquoi, il y a quelques semaines, la primevère était une fleur si fêtée à Londres et dans d'autres cités de la Grande-Bretagne. C'est une vogue qui durera longtemps.

G. VALBERT.

REVUE LITTÉRAIRE

LA FRANCE JUIVE.

La France juive, essai d'histoire contemporaine, par M. Édouard Drumont. Paris, 1886; Marpon et Flammarion.

Il y a beaucoup de choses dans cette *France juive*, tant de choses, et si diverses, et dont on voit si peu les liaisons entre elles que l'on eût bien pu se méprendre aux vraies intentions de l'auteur, si lui-même, dans sa préface et surtout dans sa conclusion, avec une singulière et sereine audace de fanatisme, ne les eût que trop nettement accusées. Dans ces deux gros volumes, où ne manquent certes pas les apparences de talent, quelques anecdotes lestement contées, quelques portraits heureusement touchés, mais où abondent les vaines déclamations et les personnalités offensantes, il est question de tout, mais il ne s'agit que des juifs. Si la France de M. Grévy, comme d'ailleurs tout le monde en convient, ne ressemble guère à celle de Louis XIV et encore moins à celle de saint Louis, la faute, ou plutôt le crime, en est donc aux juifs; si nous aimons l'argent beaucoup plus que l'honneur et presque autant que la vie, ce qui sans doute ne s'était jamais vu que de nos jours, c'est aux juifs qu'il nous faut nous en prendre; coupables de tout ce qu'ils font, les juifs le sont également de ce qu'ils ne font pas, mais qu'ils nous font faire : l'expédition du Tonkin, par exemple, ou la révolution française, ou le pamphlet même de M. Drumont, que

M. Drumont, en effet, n'aurait pas écrit si les juifs n'existaient pas; et, de jour en jour plus nombreux, plus puissans, plus riches, — surtout plus riches, — les juifs réduiront enfin le chrétien à la glèbe pour peu que le chrétien tarde encore à « supprimer » les juifs : voilà bien, si je ne me trompe, tout le livre de M. Drumont. J'en ai lu beaucoup de plus clairs, dont l'idée principale se dégageait plus nette et s'embarrassait moins de développemens inutiles : j'en ai peu lu de plus dangereux.

Ce n'est pas qu'en général, pour ma part, je goûte beaucoup les juifs; et je crois même, en y réfléchissant, que je ne les goûte pas du tout. Je ne goûte pas non plus la musique, ni les montagnes. C'est sans doute l'effet d'une disposition personnelle, d'une idiosyncrasie, comme je crois que l'on dit quand on ne veut pas user du mot d'infirmité. Mais nos sympathies ou nos antipathies personnelles ne sauraient être la règle ou la mesure de nos jugemens; et, sans en avoir l'air, c'est peut-être le comble de l'intolérance, quand nous essayons de conformer nos idées à nos goûts. Nos goûts sont une chose, nos idées en sont, ou en devraient être une autre. Et si ce principe était mieux connu, non-seulement de M. Drumont, mais de la plupart de nos critiques et même de nos historiens, on suivrait moins son goût, les opinions seraient moins divisées, les jugemens moins contradictoires. Aveuglé par sa haine des juifs, à laquelle il essaie vainement de donner de beaux noms, M. Drumont, mécontent de son siècle, a fait peser sur les seuls juifs la responsabilité d'un état de choses dont ils ont bien pu profiter, mais qu'ils n'ont rien fait pour amener. Et ils y auraient aussi bien travaillé que je croirais encore être injuste en le leur reprochant, puisqu'ils n'y auraient travaillé qu'avec nous.

Existe-t-il d'abord, comme le croit M. Drumont, une différence, une opposition, un antagonisme de race entre le juif et nous, entre le Sémite et l'Aryen? Peut-être, pour se prononcer, faudrait-il savoir avant tout ce que c'est qu'un Sémite et ce que c'est qu'un Aryen. M. Drumont le sait-il? et, quand il oppose la « candeur » naturelle de l'Aryen à « l'astuce » innée du Sémite, ne se moque-t-il pas un peu de son lecteur? Car évidemment il veut rire quand il nous dit que tout Juif dégagerait une odeur de race, *fœtor judaïca;* — et de plus, il fait un solécisme, ce qui n'est pas bien de la part d'un Aryen. Toutes ces théories sur les races étaient bonnes jadis, elles sont bonnes encore pour ceux qui se paient de mots. Mais pour ceux qui, comme nous, ne sont pas absolument sûrs qu'un Chinois ou même un Peau-Rouge ne soient pas des hommes, pour ceux qui pensent qu'il y a plus de ressemblances que l'on ne croit, plus de rapports et de traits communs entre un mandarin du Céleste-Empire et un préfet de la république française, il y en a sans doute bien davantage, et de plus frappans entre un re-

misier juif et un coulissier catholique. Nos érudits ont d'ailleurs maintes fois prouvé que s'il coulait dans les veines du juif un peu de sang sémitique, il y était largement mélangé; que « pendant de longs siècles, des masses très considérables de populations non israélites avaient embrassé le judaïsme (1); » qu'un juif gaulois du temps de Chilpéric ou du roi Dagobert était sans doute un Gaulois de race qui professait le Dieu d'Israël; et la preuve a paru généralement bonne. En admettant que l'ethnographie fût une science certaine et qu'il y eût un type juif, ce type même serait donc à peine juif, ne serait pas certainement sémitique. Et si l'on veut à toute force qu'il y ait une différence entre le juif et nous, ce n'est pas la race qui l'y a mise, mais l'histoire, l'histoire seule, c'est-à-dire nous mêmes et nos pères; — leurs lois, leurs préjugés et leurs persécutions.

Oui, M. Drumont n'a peut-être pas tort, les juifs se tiennent et se soutiennent entre eux, et au besoin contre nous; ils s'entre-tiennent fidèlement, obstinément, passionnément; mais quand nous oserions bien traiter cette vertu de vice, n'est-ce pas nous qui depuis plus de mille ans leur avons fait, pour nous résister, pour durer, pour vivre seulement, une loi de se rapprocher, de se soutenir et de s'entr'aider? Est-il également vrai, comme on l'a si souvent répété, comme le répète M. Drumont, et avec insistance, que les juifs ne soient capables que du commerce de l'argent, qu'ils répugnent par nature aux professions manuelles, que leur travail ne consiste guère qu'à exploiter celui des autres? Je ne le crois pas; et je sais, comme tout le monde, nombre d'exemples du contraire. Mais, en ce cas même, et supposé qu'effectivement, Spinoza, par exemple, ait jadis exploité les marchands d'Amsterdam, — lesquels étaient encore de bien candides et bien naïfs chrétiens sans doute, — nous ne pourrions nous en prendre qu'à nous, qui, depuis tant de siècles, avons écarté les juifs de ces professions qu'on leur reproche aujourd'hui de ne pas exercer. Et quand enfin il serait vrai, — car je vais jusque-là, parce qu'on y peut aller, — quand il serait vrai qu'il subsiste toujours dans le fond de leurs cœurs un vieux levain de haine contre le nom chrétien, qui l'y aurait mis si ce n'est encore nous? qui l'y a cultivé? qui prendrait soin de l'y faire fermenter, si ce n'est M. Drumont lui-même, avec des pamphlets comme le sien? Il faut être justes : si les juifs ont leurs vices, et en admettant que quelques-uns de ces vices non-seulement leur soient propres, mais encore soient de ceux qui répugnent le plus à la « généreuse nature » de l'Aryen, ce n'est pas en tant que juifs ou que sémites qu'ils les ont, c'est en tant qu'héritiers de dix siècles d'abaissement; et la faute en est toute à nous. A Constantinople, sous la domination du Turc ou

(1) Ernest Renan, *le Ju aisme comme race et comme religion*. Paris, 1883.

du Tartare, les Grecs, fils de Thémistocle ou d'Epaminondas, et les Arméniens, qui sont pourtant des Aryens, passent pour avoir tous les vices que M. Drumont attribue aux Sémites; — et quelques-autres encore.

Changeons maintenant la position de la question; laissons là le passé, prenons les Juifs tels qu'ils sont, prenons-les avec tous leurs vices et tous leurs défauts, tels qu'il plaît à M. Drumont de se les représenter, et tels enfin qu'il s'alarme, et se fâche, et s'indigne de les voir s'introduire dans toutes nos affaires, ou plutôt s'y insinuer, et finalement s'en emparer. Il est certain que les juifs sont nombreux dans nos assemblées, dans nos administrations, dans nos journaux, un peu partout enfin, plus nombreux qu'ils ne le seraient, que peut-être même ils ne devraient l'être si les fonctions se donnaient à proportion du petit nombre qu'ils sont eux-mêmes en France. Ils ne sont pas 200,000, et ils remplissent plus de place, ils font plus de bruit, ils ont plus de pouvoir effectif que s'ils étaient 36 millions et que c'était nous qui fussions 200,000. Mais quoi! *Nos* affaires ne sont-elles pas les *leurs?* Sont-ils Français, ou ne le sont-ils pas? Et, s'ils le sont, veut-on qu'ils ne le soient qu'à moitié; pour supporter leur part des charges, et nous quitter, en quelque sorte, les bénéfices de l'association? Ce sont là des idées d'un autre âge. A la vérité, si l'on en trouvait un moyen qui ne fût pas tyrannique, j'aimerais qu'à plusieurs d'entre eux, Allemands ou Levantins d'hier, on mesurât plus étroitement leur part de nationalité française, qu'on la leur fît plus longtemps attendre et gagner plus laborieusement, par de plus longs services, des services d'un autre genre, dont ils n'eussent point commencé par se payer eux-mêmes. Les étrangers nous envahissent; aucun peuple, en aucun temps, ne s'est laissé gouverner comme nous, ne s'est donné en proie à des aventuriers accourus des quatre coins de l'horizon. Défendons-nous, je le veux bien; et lavons, comme l'on dit, notre linge sale en famille. Mais je demande seulement à M. Drumont s'il est bien sûr que, parmi tous ces aventuriers, les juifs soient plus nombreux que les protestans ou que les catholiques, et s'il n'eût pas mieux fait, dans l'intérêt même de la cause qu'il soutient, de laisser Gambetta, par exemple, aux Italiens, que de vouloir à tout prix l'agréger au troupeau d'Israël? Car, après tout, parmi tant de nouveaux Français que nous acquérons de la sorte, et de la plupart desquels nous nous passerions si volontiers, les juifs sont peut-être encore ceux qu'il convient d'accueillir le plus favorablement. La raison n'en est pas difficile à dire : ils ne sont ni Génois, ni Badois, ni Polonais, ni Anglais, ils sont juifs, ce qui veut dire que nulle part ils ne sauraient trouver, en cette qualité même, à mieux vivre qu'en France, et, qu'à défaut d'amour, leur intérêt au moins nous répondrait

de leur fidélité. Je ne parle ici que de ceux qui n'ont pas sur le sol national d'anciennes et profondes racines.

Ce qui semble plus juste et mieux vu dans le livre de M. Drumont, c'est ce qu'il y dit de l'influence de certaines idées juives, depuis tantôt une centaine d'années, sur l'orientation nouvelle, si je puis ainsi dire, de l'esprit moderne. Et, à ce propos, je suis étonné qu'il ne se soit pas autorisé du témoignage d'un écrivain juif, M. James Darmesteter, dans une brochure intitulée : *Coup d'œil sur l'histoire du peuple juif*. « Le judaïsme, disait M. Darmesteter, le judaïsme, qui, dès sa première heure, a toujours été en guerre avec la religion dominante, *que ce fût celle de Baal, de Jupiter ou du Christ*, est enfin arrivé en présence d'un état de pensée qu'il n'a pas à combattre, parce qu'il y reconnaît ses instincts et ses traditions. » On ne saurait mieux dire, avec plus de franchise, que tout ce qui se fait contre le christianisme se fait conséquemment au profit, pour la plus grande gloire du judaïsme, et que la coïncidence est entière entre un certain idéal moderne et l'idéal traditionnel et « charnel » des juifs. C'est aussi, je le répète, ce que M. Drumont a très bien vu, mais dont il n'a eu tort que de rendre les juifs eux-mêmes responsables, attendu qu'ils n'ont rien fait ni rien pu faire, quoi que M. Darmesteter en dise ailleurs, pour amener le triomphe de cet idéal moderne : ils n'ont eu qu'à nous laisser faire. Nous nous sommes chargés sans eux de découvrir et de formuler les lois brutales qui gouvernent nos sociétés contemporaines, de substituer au sentiment de la patrie le cosmopolitisme économique, de borner les ambitions humaines à la possession des seuls biens de ce monde; et nos philosophes, pour tout cela, nos révolutionnaires et nos économistes, n'ont pas eu besoin de s'inspirer autrement du Talmud ou de la Bible même : ils l'ont trouvé tout seuls.

Je ne me donnerai pas ici le ridicule de déclamer contre l'argent, ni ne feindrai surtout de croire que l'appétit ne s'en soit éveillé que de notre temps. On aimait l'argent avant qu'il y eût des juifs, et si les juifs doivent disparaître un jour, l'argent ne cessera pas pour cela d'être aimé. L'amour de l'argent est dans le sang des enfans des hommes, et les chrétiens, par l'effet d'une pudeur héréditaire qu'on peut prévoir qu'ils perdront tôt ou tard, le dissimulent peut-être mieux, mais n'en sont pas moins possédés que les Juifs. Toutefois, ce que l'on doit dire, c'est que, dans les anciennes sociétés, et notamment dans la France de l'ancien régime, l'aristocratie de l'argent était contrepesée par l'aristocratie de la naissance, l'aristocratie de l'esprit et l'aristocratie du cœur. En ce temps-là, les fermiers-généraux n'allaient pas de pair avec un grand seigneur, Voltaire ou Rousseau même avait le pas sur un M. de La Popelinière, et dans le dévoûment ou dans le sacrifice, à défaut du principe ou du Dieu qui l'avait inspiré,

on respectait au moins la victoire de la passion sur elle-même. Mais nous, en abolissant jusqu'au souvenir même de ces distinctions, nous n'avons laissé subsister que celles que la fortune peut mettre entre les hommes, et nous avons détruit toutes les autres inégalités sociales pour accroître d'autant la plus inévitable, il est vrai, mais aussi la moins respectable, la plus lourde et la plus insolente de toutes. C'est l'esprit même de la démocratie. Dans nos sociétés modernes, il est rigoureusement vrai qu'il n'y a que l'argent qui mette une différence entre les hommes et que tout le reste n'est rien, — naissance, éducation, travail, génie même, — si quelques millions ne s'y joignent. Je disais l'autre jour que ce n'avait pas été la moindre habileté d'Hugo, le moindre trait de son génie que d'avoir su durer au-delà de quatre-vingts ans; j'aurais pu dire aussi bien que nous ne lui savons guère moins de gré d'être mort millionnaire. Nous n'aimons pas seulement l'argent, nous le respectons, il nous impose; et si nous avons peine, selon le mot de Pascal, à ne pas regarder quelqu'un comme un autre homme, ce n'est plus « le grand seigneur dans son sérail, entouré de quarante mille janissaires, » c'est le riche Jay Gould et le « richissime » Vanderbilt.

Nous pouvons ajouter que, dans ces anciennes sociétés, d'une manière générale, et sauf l'exception que formait en France, par exemple, une trentaine de fermiers-généraux, la fortune, comme la noblesse, représentait quelque chose d'autre, si je puis ainsi dire, et de plus qu'elle-même. Elle était vraiment une force sociale, parce qu'elle était une force morale. On s'enrichissait lentement. L'aïeul avait cultivé la terre de ses propres mains, le père hasardait son modeste héritage dans le petit commerce ou dans la petite industrie, le fils achetait une charge ou un office et si, durant ce temps, ils ne s'étaient départis ni les uns ni les autres d'une étroite parcimonie, d'un esprit héréditaire de sagesse, d'ordre et d'activité, le petit-fils, qui naissait riche, pouvait alors commencer une grande fortune. De telle sorte que la richesse représentait ainsi, non-seulement, comme je crois que disent les économistes, le travail accumulé de trois ou quatre générations, mais encore toutes les vertus modestes qui perpétuent l'amour du travail dans une même famille, et quelque chose enfin de plus haut, de plus noble, de plus rare que tout cela : le sacrifice de l'égoïsme à l'intérêt, la considération, la dignité du nom. J'essaie ici d'expliquer ce qu'il y avait de respectable dans ces anciennes fortunes. On ne s'inclinait pas devant la richesse, mais comme au souvenir des vertus dont elle était vraiment le symbole. Et, à mon tour, c'est pourquoi je voudrais que l'on m'expliquât aujourd'hui la Bourse et la spéculation, ce que la fortune représente de légitime quand elle n'est plus la conquête et le fruit du travail et de l'économie, comment et tout d'un coup les mil-

lions peuvent entrer par dizaines dans une seule poche sans sortir d'un grand nombre d'autres, et beaucoup de choses enfin que je vois bien qui sont fondées en fait, mais moins solidement peut-être en droit et en raison. Les économistes ont d'excellens raisonnemens, je veux du moins le croire, pour établir l'utilité politique de la spéculation; je trouve qu'ils en manquent pour démontrer sa valeur morale. Il n'y a pas d'effort, il n'y a même pas de travail à l'origine d'un grand nombre de ces nouvelles fortunes; et l'on peut se demander s'il y a seulement de l'intelligence. Mais, en revanche, il y a de l'audace, et surtout cette conviction que la richesse n'a pas de juges, mais seulement des envieux et des adorateurs.

C'est ici ce qui fait aujourd'hui l'immoralité toute particulière et toute nouvelle de cette adoration que nous professons publiquement pour l'argent. Ce que l'on révère en lui, si ce n'est pas lui-même, c'est la récompense et le signe de l'audace heureuse, quand encore ce n'est pas la somme de jouissances vulgaires que l'on évalue qu'il peut procurer à ses possesseurs. Nul ne s'est enrichi de si laide façon, dans la grande usure ou dans le jeu, par des opérations si malpropres, que nous ne l'admirions sincèrement d'avoir fait fortune, à moins que nous ne le jalousions et qu'ainsi nous ne lui donnions la sensation plus aiguë de la supériorité qu'il s'attribue sur nous. Rien de plus naturel, si la fin justifie les moyens, si ce n'est plus l'emploi que l'on en fait, la manière dont on l'a gagné qui purifient l'argent, mais au contraire, l'argent dont le prestige ennoblit tout ce que l'on a pu faire pour s'en emparer. Mais qu'y a-t-il de plus immoral si nos actes sont ce qu'ils sont, valent ce qu'ils valent, en eux-mêmes, par eux-mêmes, indépendamment de leurs suites, et si les quantités sur lesquelles on opère ne changent rien aux vrais noms des choses? Il est permis d'aimer l'argent, puisque aussi bien sans cela, l'homme étant ce qu'il est, son activité manquerait de son plus vif aiguillon; il n'est pas permis de croire que tous les moyens de se le procurer soient tous également légitimes; et c'est la distinction que nous ne savons plus faire aujourd'hui. Le temps approche où il ne sera pas fâcheux, mais honteux d'être pauvre; et c'est pourquoi le moindre commerçant ne doute déjà plus qu'il ait le droit de mettre de l'eau dans son vin, — je veux dire le vin qu'il nous vend, — comme tout homme d'affaires est pleinement convaincu qu'à défaut d'une vraie mine ou d'un vrai chemin de fer, on peut toujours mettre en actions la crédule avidité des sots.

Est-ce là par hasard ce que M. Darmesteter, dans la brochure que j'ai citée tout à l'heure, appelait emphatiquement l'un des deux grands dogmes du judaïsme : *unité de loi dans le monde*, — ou le monothéisme de la richesse? Un seul Dieu, le veau d'or, et une seule distinction, celle de la fortune; une seule loi, par conséquent, qui est de s'en-

richir. Je serais tenté de le croire. Et voici l'autre grand dogme: *triomphe terrestre de la justice dans l'humanité*, c'est-à-dire croyance au progrès et à la réalisation du royaume de Dieu parmi nous, ou, en d'autres termes, négation de la vie future, et limitation du bonheur à ce qu'il en peut tenir dans l'espace d'une vie humaine.

De toutes les prétendues différences qui séparent l'Aryen du Sémite c'est peut-être ici la seule que je reconnaîtrais volontiers. Les sémitisans de nos académies discutent si le « peuple de Dieu » s'est jamais élevé jusqu'à la conception d'une vie future. Mais la question est tranchée pour ceux qui pensent, comme nous, que, puisqu'il faut y regarder de si près avant de prononcer qu'Israël a cru l'immortalité de l'âme, c'est la meilleure preuve qu'il ne l'a pas crue. De semblables croyances ne se dissimulent pas si bien qu'elles puissent dépendre du sens d'un mot ou de l'interprétation d'une métaphore, elles pénètrent tout le langage, on les reconnaît dans toutes les actions de ceux qui les professent. Aussi bien, les juifs conviennent eux-mêmes que Moïse est muet « sur les récompenses et les peines que l'homme peut trouver dans une autre vie, » qu'il a dû, pour se faire comprendre de son peuple, éviter de donner dans « les subtilités » de la métaphysique; et ils ajoutent qu'en ce point au moins il a sagement fait, la doctrine de l'immortalité de l'âme « ne pouvant guère se mettre d'accord avec le monothéisme pur, » ou servant même de fondement aux « plus grossières superstitions. » On sait d'ailleurs que ce que les disciples juifs de Jésus ont le plus malaisément admis de sa prédication, c'est que « le royaume de Dieu ne fût pas de ce monde » et que, pour y entrer, il fallût renoncer au rêve charnel de leurs pères. Ce n'était pas une Jérusalem en figure, mais la vraie Jérusalem, qu'ils s'attendaient de voir un jour régner sur les nations. Leur idéal était bien de ce monde, il devait avoir ici-bas sa pleine satisfaction ; le Messie les vengerait de l'esclavage d'Égypte et de la captivité de Babylone, en les substituant aux biens de leurs anciens oppresseurs. En fait, les juifs ont cru, croient encore parmi nous que tout finit avec le corps, avec l'entrée dans le *Scheol*, que la vie de ce monde n'a d'objet et de but qu'elle-même, qu'il faut donc en tirer, si je puis ainsi dire, ou lui faire rendre tout ce qu'elle contient, et ne jamais sacrifier un plaisir présent à l'espérance, à l'illusion, au leurre d'une félicité future.

A cette conception de la vie, qui était déjà la leur au temps de Salomon, nous sommes arrivés à notre tour, et ainsi, comme dit M. Darmesteter, nous nous sommes rencontrés avec eux. Nous aussi, nous avons rejeté loin de nous toutes ces idées dont on nourrit l'enfance ou la jeunesse des peuples, et à leur place, dans nos cœurs, si ce mot n'est pas trop ridicule, nous avons dressé l'idole du progrès. A l'idéal mystique du christianisme, pour qui ce monde n'est que figure ou

symbole d'un autre, nous avons substitué l'idéal charnel du judaïsme. « Or sus donc! mangé ton pain en liesse, et bois ton vin en bonne humeur... Que toujours tes habits soient blancs, que les parfums ne cessent de couler sur ta tête. Savoure la vie avec la femme que tu aimes, tous les jours de ce court passage que Dieu t'a donné d'accomplir sous le soleil... Car voilà ton vrai lot et le prix de tes peines. » Quant à ceux d'entre nous qui rêvent de se survivre par-delà l'existence présente, nous ne promettons, s'ils y tiennent, cette survivance que dans l'humanité. Le bonheur des enfans de leurs petits enfans les paiera de leurs peines. Il faut bien accorder quelque chose aux âmes faibles et aux petits esprits. Mais les sages, les vrais sages, qui connaissent le prix du temps et de l'argent, ne se soucient pas plus de ce que le monde sera dans vingt siècles que de ce qu'il était sous le roi Nabuchodonosor; ils prennent la vie pour ce qu'elle est et tâchent à la passer le plus gaîment possible. Car on ne sait ni qui vit ni qui meurt, et c'est folie que de s'égarer à poursuivre des chimères quand la réalité est là qui nous invite à jouir d'elle, et de tant d'inventions que nous avons trouvées pour augmenter, varier et multiplier nos jouissances.

Indulgente et facile, cette philosophie du plaisir, on le sait, a gagné dans ce siècle de si nombreux disciples, qu'un homme qui s'interroge, puisqu'il s'en trouve quelquefois encore, sur le sens et l'objet de la vie, leur paraît en vérité comme un revenant d'un autre âge. On les importune, on les gêne de trouver que peut-être tout n'est pas au mieux dans le meilleur des mondes, mais bien plus encore si l'on leur demande combien ils croient encore que durera ce monde qu'ils sont eux-mêmes pour eux-mêmes. Et, au fait, s'il dure autant qu'eux, ils n'en demandent pas davantage. Mais, en dépit d'eux, on essaierait inutilement de se le dissimuler : optimisme ou pessimisme, la lutte est aujourd'hui comme jadis, entre ces deux principes, et l'on ne se débarrassera pas du problème en le niant, non plus qu'en s'en moquant. Le christianisme est une religion pessimiste, qui ne défend pas d'user modérément de la vie, mais qui nous invite quotidiennement à nous souvenir qu'elle n'est qu'un passage ou une préparation; et voilà la grande raison de son impopularité parmi nous. Mais le judaïsme est l'optimisme même, et c'en est assez pour nous faire comprendre l'illusion de M. Drumont. Car j'en reviens à ce que je disais : il y a coïncidence, mais non pas corrélation, et c'est M. Darmesteter qui a raison. Le monde est en train de devenir juif, puisqu'il est en train de devenir optimiste, et les juifs se trouvent là tout à point pour profiter d'une situation qu'ils n'ont pas préparée. Je ne dis pas qu'ils n'y aient point aidé, qu'ils n'y aident pas tous les jours : quand le monde vient à eux, ils seraient aussi trop maladroits

ou trop dédaigneux de ne pas aller vers le monde. Mais ils ne remueraient pas le doigt que les choses iraient exactement de la même manière. Il y a là un entre-croisement ou plutôt un enchevêtrement de causes dont on ne saurait sans injustice rendre les juifs responsables; et c'est comme si l'on disait que les juifs sont les vrais auteurs de la révolution française, parce qu'en effet ce sont eux surtout qui en ont profité. Après cela, ils sont si habiles qu'ils parviendront peut-être quelque jour à nous le persuader : ils ont même déjà commencé.

Est-il vrai cependant qu'ils jouent un si grand rôle dans le monde, et, comme le pense M. Drumont, comme ils le laissent eux-mêmes entendre volontiers, qu'ils nous conduisent où ils veulent sans que nous le sachions ni seulement le soupçonnions? A leurs airs de triomphe, on serait tenté de le croire. Mais ce qui me rassure, quand je vois que les choses vont si bien pour eux, c'est qu'ils ne pourraient guère que les gâter en s'en mêlant trop activement; et je ne devine pas l'intérêt qu'ils y pourraient avoir. J'ai donc peine à croire qu'ils soient les instigateurs de cette persécution religieuse à laquelle nous assistons; j'ai peine à croire que leur main soit dans toutes ces affaires où M. Drumont croit la reconnaître; j'ai peine à croire enfin qu'il nous faille voir en eux les jésuites, si je puis ainsi dire, de la libre pensée. Mais quand ils le seraient et quand ils feraient autant de besogne que de bruit, si je regrette l'expulsion des « autres, » ce n'est pas sans doute pour demander la leur, avec M. Drumont. Quoi qu'ils disent et quoi qu'ils fassent, ils sont avec nous citoyens de la même patrie; et on a le droit de supposer qu'ils essaient, comme nous, de faire triompher leurs idées, que, comme nous, ils n'y épargnent ni leur argent, ni leur intelligence, ni leur activité, mais non pas celui de le leur reprocher, et encore bien moins de leur en faire un crime.

Il conviendrait seulement qu'ayant l'égalité, les juifs ne prétendissent pas la rompre à leur profit et rétablir pour eux le régime du privilège. Humbles, à ce que l'on dit, et même un peu bas dans la mauvaise fortune, ils sont trop arrogans dans la bonne. C'est ainsi qu'ils n'admettent pas que nous parlions légèrement d'eux et de leurs pratiques, mais au moins, quand ils parlent des nôtres, leur faudrait-il eux-mêmes peser leurs mots et mesurer leurs expressions. J'ai cité plusieurs fois la brochure de M. James Darmesteter : *Coup d'œil sur l'histoire du peuple juif*. Il y a toute apparence que je passerais aux yeux de M. Darmesteter pour un fanatique ou un énergumène si je parlais du judaïsme comme il parle du christianisme. Lui, se croit certainement libéral en accusant cette « hérésie juive » d'avoir, comme il dit, « arrêté la croissance intellectuelle de l'Europe. » C'est un peu comme les protestans, que l'on scandaliserait bien fort si l'on s'avisait de faire célébrer

quelque part un service en mémoire de M. de Guise assassiné par Poltrot de Méré, mais qui trouvent eux, tout naturel, comme l'an dernier, de solenniser bruyamment le centenaire de la révocation de l'édit de Nantes. Dans un autre ordre d'idées, combien de fois n'a-t-on pas accusé le catholicisme de substituer à la patrie locale je ne sais quelle patrie universelle dont le siége visible serait à Rome ! Et, conséquemment, quelles précautions n'a-t-on pas prises, toujours tyranniques et souvent offensantes, pour contrarier ou empêcher en France les relations trop étroites de nos évêques avec la cour pontificale ? Qu'est-ce donc cependant que cette fameuse *Alliance israélite universelle* qui n'entretient pas seulement des relations à Rome ou à Jérusalem, mais dans tout l'univers, comme son nom l'indique, dont les membres dirigeans résident à Francfort, à Livourne, à Bâle, à New-York, à Bruxelles, à Leipzig ? et pourquoi les juifs peuvent-ils léguer à l'*Alliance israélite* ce qu'on ne permet pas aux catholiques de léguer à leurs congrégations pieuses ? Je recommande à ce propos la lecture du premier chapitre du second volume de M. Drumont : *Crémieux et l'Alliance universelle;* et j'aimerais savoir ce que les juifs y peuvent répondre. Dans un autre ordre d'idées, pourquoi veut-on faire assumer à la France le protectorat des juifs du monde entier, jusqu'à intervenir, comme naguère en Roumanie, dans le règlement des affaires intérieures des états étrangers ? et cela dans le temps, où, si nous l'osions, nous renoncerions à protéger nos anciennes clientèles catholiques ? A moins que tous les juifs ne soient Français de droit, même ou surtout quand ils sont Roumains ? au rebours de nos missionnaires qui semblent perdre leur qualité de Français, s'ils vont prêcher l'évangile à la Chine ?

Je ne veux pas suivre plus loin M. Drumont dans cette voie des récriminations, car je sais qu'il y est partial, et je crains qu'il n'y soit pas toujours exact. Du moins a-t-on déjà relevé dans son livre de nombreuses inexactitudes, et puisqu'on en relève encore tous les jours, ce n'y sont sans doute pas les seules. Il est vrai que ces rectifications ne laissent pas elles-mêmes d'être singulières, comme quand l'un de ceux que M. Drumont a nommés dans son livre nous fait publiquement savoir qu'il n'est pas juif, mais protestant, ou catholique, et de plus qu'il ne compte pas un seul juif dans sa famille. Ce serait donc un crime d'être juif ? et il importerait à la postérité qu'ils s'en fussent lavés ? Mais après cela, l'inexactitude n'en subsiste pas moins, et c'est ce qui nous empêche, ainsi que nous disions, de suivre plus loin M. Édouard Drumont.

Au résumé, comme on le voit, et autant que nous en puissions juger pour notre part, au milieu de beaucoup d'exagérations, il ne laisse pas d'y avoir un peu de vérité dans ce livre. La vérité, c'est la satire

sociale, et l'exagération, si d'ailleurs nous sommes aussi corrompus que le prétend M. Drumont, c'est d'en rendre les juifs responsables. Voilà trop longtemps que nous sommes très capables d'aller de nous-mêmes à la corruption, sans que personne nous y pousse, et de nous y complaire. « Dans une société livrée à toutes les convoitises, dit quelque part M. Drumont, où le sentiment du juste et de l'injuste a presque entièrement disparu, où ceux qui souffrent sont foulés aux pieds par ceux qui jouissent, la catastrophe finale n'est plus qu'une question de temps. » Je ne sais si la catastrophe est prochaine, et on peut dire qu'en vérité M. Drumont fait le prophète à bon marché, car il est bien certain que, pas plus que ceux qui nous ont précédés, nous ne sommes éternels, en conséquence de quoi la catastrophe ne manquera pas d'arriver tôt ou tard. Mais comment la faute en sera-t-elle aux juifs, plutôt qu'aux protestans, plutôt qu'aux catholiques eux-mêmes, c'est ce que j'ai tâché de montrer que l'on ne voyait pas; et supposé que M. Drumont lui tout seul eût bien vu, quel remède, après tout, nous proposerait-il? Car il ne veut pas que je prenne au sérieux les paroles qui terminent son livre, et que j'appellerais odieuses si je ne regardais moins à ces paroles elles-mêmes, qui dépassent évidemment la pensée de M. Drumont, qu'à la sincérité de colère et d'indignation qui les a dictées. Si, d'ailleurs, les juifs étaient vraiment aussi puissans en France que le croit M. Drumont, le plus sûr moyen d'accroître leur puissance ne serait-il pas justement de renouveler contre eux les persécutions d'autrefois? Mais ils peuvent dormir tranquilles dans leurs hôtels « bien capitonnés, » comme dit M. Renan, et s'y laisser mourir « au milieu des œuvres d'un art délicat et des images du plaisir qu'ils ont épuisé, » parce que s'il se trouvait, — comme tout est possible, et surtout de nos jours, — quelques malheureux pour les y aller inquiéter, ceux-là mêmes qui ne les aiment point voudraient du moins défendre en eux la seule chose que nous respections encore quelquefois, j'entends les droits de l'humanité. *Hath not a Jew eyes? hath not a Jew hands, organs, senses, affections, passions?*

F. Brunetière.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

31 mai.

L'étrange représentation que ne cessent de donner à la nation française et au monde nos républicains, nos maîtres d'un moment, chambres et ministères, partis et factions! Quand auront-ils épuisé ce que M. Thiers appelait, avec sa spirituelle et ironique sagesse, la corne d'abondance des fautes? Quand auront-ils fini d'offrir ce perpétuel spectacle de violence et de puérilités, d'assouvir leurs haines et leurs convoitises, de détruire tout ce qui reste des traditions de la France, des institutions et des lois sans rien édifier?

Ils ne se lassent pas, et si pour se reposer du travail qu'ils n'ont pas fait, ils se donnent quelques jours de vacances qui sont au moins pour le pays des jours de répit, ils se hâtent de prendre leur revanche à leur retour en nous ménageant quelque surprise de leur façon. Ils sont réunis depuis une semaine tout au plus, après un mois passé dans leurs provinces: croit-on qu'en revenant au Palais-Bourbon, ils aient d'abord songé aux affaires sérieuses, aux intérêts publics, aux souffrances de ce peuple dont ils parlent toujours? Non, assurément, ce serait trop simple, Leur premier soin est de recommencer leur représentation agitatrice. Depuis qu'ils sont rentrés, ils ne sont occupés que de satisfaire leurs passions, de stimuler le zèle d'épuration des ministres, de voter des subsides pour leurs cliens des vieilles insurrections, de demander de l'argent aux contribuables pour rétribuer des fonctions jusqu'ici gratuites, — et surtout de sauver la république, qu'ils ont probablement la conscience de mettre en péril. Il y avait vraiment longtemps qu'ils n'avaient sauvé la république, cela remontait au moins à trois mois, avant les dernières vacances. Ils sont revenus bien à propos, — heureusement les voilà maintenant à l'œuvre, et, ne trouvant rien de mieux à faire, entre la suppression du budget des cultes, improvisée comme une drôlerie, et le vote d'une récompense nationale aux insurgés de février 1848,

ils ont imaginé un moyen de tout sauver, de tout pacifier! Ils ont eu la fantaisie de réveiller cette oiseuse et irritante question de l'expulsion des princes. Mais quels princes expulsera-t-on? Comment et sous quel prétexte les bannira-t-on? Qu'à cela ne tienne; l'essentiel est d'engager l'affaire, de se jeter dans le gâchis, on s'en tirera après comme on pourra. Nos républicains ne s'en doutent pas: comme ils seraient pourtant ridicules, et simplement ridicules, si toute cette comédie, où la puérilité le dispute à la violence, ne coûtait si cher à la paix publique, aux intérêts les plus essentiels du pays, à la considération de la France dans le monde!

Tout en vérité est singulier et choquant dans cette mise en scène d'un nouveau genre préparée par des passions vulgaires, dans cette agitation factice organisée pour revenir à des mesures d'exception, à une proposition de lois d'exil contre des princes qui n'ont commis d'autre crime que d'être des princes. Tout est étrange, et la frivolité des motifs qu'on invoque et la nature des procédés qu'on emploie, et l'indigne fureur des partis qui conseillent ou imposent les proscriptions, et la faiblesse d'un ministère qui se laisse traîner sans convictions à des représailles dont il connaît lui-même l'iniquité. Que dans des momens de crise, au lendemain d'une révolution, au début d'un régime menacé dans son existence, assailli de dangers, un gouvernement cède à la tentation de se protéger par ce qu'on a appelé des lois de précaution, on le comprend encore. La république a eu la rare et heureuse fortune de pouvoir s'établir, de vivre sans avoir besoin de recourir à des mesures exceptionnelles, en abrogeant au contraire celles que les autres régimes lui avaient léguées. Ces princes qu'on veut bannir aujourd'hui, ils sont depuis quinze ans en France, satisfaits d'avoir retrouvé leur place au foyer de la patrie. Ils ont servi fidèlement sans chercher le bruit, et, si nous nous souvenons bien, l'un d'eux, qui est l'honneur du pays par ses talens, a même servi de témoin à M. le président de la république dans la cérémonie où M. Jules Grévy a été reçu chevalier de la Toison d'or. Un autre est le président d'une œuvre touchante de bienfaisance, qui s'est donné la mission de secourir les blessés de la guerre. Quelques-uns de ces princes ont été un jour atteints dans leurs sentimens les plus intimes par une mesure qui les éloignait de l'armée: ils se sont soumis, ils n'ont rien dit. Étrangers à toute agitation politique, ils n'ont jamais été surpris ni dans un complot, ni dans une intrigue. Ils ont mis une sorte de scrupule à ne réclamer d'autres droits que les droits de simples citoyens, à éviter tout ce qui aurait pu provoquer un soupçon ou une susceptibilité de l'état. Et, ce qu'il y a de plus curieux, c'est que naguère encore le gouvernement lui-même le reconnaissait. Lorsqu'il y a trois mois, des esprits turbulens s'essayaient à cette campagne, qu'on reprend aujourd'hui, et proposaient déjà la proscrip-

tion des princes, le ministère refusait les armes qu'on lui offrait. Il avouait qu'il ne connaissait rien qui pût justifier un acte de sévérité, et il déclarait d'ailleurs qu'il se sentait suffisamment armé. Que s'est-il donc passé pour que, trois mois à peine après avoir fait ces déclarations, le gouvernement se hâte aujourd'hui de présenter une loi d'exil en s'engageant à l'exécuter, sans plus de retard, dès qu'elle sera votée? Il y a eu sans doute quelque événement extraordinaire!

Oui, la conspiration est évidente! M. le comte de Paris a tout récemment marié sa fille, la princesse Amélie d'Orléans, au prince héritier de la couronne de Portugal, au duc de Bragance, et avant de conduire sa fille à Lisbonne, il a fait ce que font assez souvent les pères de famille, même ceux qui ne sont pas des princes : il a reçu à cette occasion ses amis dans sa maison. M. le comte de Paris aurait, en vérité, manqué d'égards au souverain d'une nation amie s'il avait eu l'air d'amoindrir l'éclat d'une telle alliance, de donner un caractère presque clandestin à cette fête de mariage. Il a agi simplement, dignement, sans affectation, concilliant ce qu'il devait à son pays et ce qu'il devait aussi à la couronne portugaise que sa jeune fille est destinée à porter un jour. M. le comte de Paris a usé de son droit, du droit de tout le monde, en mariant sa fille, en rassemblant pour un soir ses amis autour d'elle au moment où elle allait quitter la France. C'est la grande conspiration, toute la conspiration qui, à ce qu'il paraît, a mis la république en péril — et surtout les têtes républicaines à l'envers! Les radicaux, ces gardiens vigilans de l'ordre légal et de la paix publique, ont été scandalisés de la fête de l'hôtel Galliera, du train spécial emportant une princesse royale! Ils ont saisi aussitôt l'occasion de faire revivre les projets de proscription et d'expulsion. Les radicaux ont commandé; quelques-uns des ministres, radicaux encore plus que ministres, M. Lockroy, M. Granet, ont suivi le mot d'ordre du parti dans les délibérations du gouvernement, et M. le président du conseil, avec sa vigueur bien connue, avec sa rare faculté d'évolution, n'a eu bientôt d'autre ressource que de choisir entre les manières de s'exécuter, de demander lui-même au mois de mai ce qu'il avait refusé d'accepter au mois de mars. M. le président de la république, il faut lui rendre cette justice, paraît avoir refusé de prendre un rôle actif dans cette répugnante comédie; il aurait, dit-on, déclaré, avec une liberté d'esprit qui lui fait honneur, qu'il n'avait aucun goût pour un décret sommaire d'expulsion par raison d'état lorsqu'il ne voyait aucun danger, que si le ministère et la majorité étaient d'un autre avis, ils n'avaient qu'à faire une loi que M. le ministre de l'intérieur se chargerait d'exécuter, qu'il n'avait quant à lui, rien à signer. M. le président Grévy a tenu à dégager sa responsabilité, et voilà comment M. le président du conseil Freycinet, qui s'en serait bien passé, s'est trouvé conduit à engager directement la sienne en

proposant une loi qui n'est qu'une concession de plus aux passions révolutionnaires, qui ne peut certes servir ni la république, ni la paix intérieure, ni la considération du gouvernement parmi les nations.

Qu'en sera-t-il maintenant de cette loi que M. le président du conseil s'est laissé arracher, qui est allée à une commission avec le digne cortège d'une autre motion de M. Basly demandant tout simplement la confiscation des propriétés des princes? Elle sera votée ou elle ne sera pas votée, on votera l'expulsion, on ne votera pas la confiscation, peu importe : les plus habiles seraient bien embarrassés de dire comment cela finira. Le plus clair est que dans la voie où l'on entre, on ne sait pas où l'on va : les iniquités s'enchaînent, et l'histoire de ces derniers temps, de M. le président du conseil lui-même dans ses divers passages au pouvoir, prouve qu'on n'est jamais au bout des concessions, des capitulations. Ce qui se passe aujourd'hui, ce qu'on propose, ce n'est pas seulement un attentat de parti contre la liberté des personnes, un essai de répression pour raison d'état, un retour sans motif et sans excuse à des mesures d'exception, après quinze années pendant lesquelles ces princes qu'on veut bannir ont été les Français les plus soumis aux lois, les plus réservés et les plus discrets; c'est le signe le plus frappant des déviations successives et redoutables d'une république qui, après avoir été modérée, constitutionnelle, opportuniste, est tout près aujourd'hui de n'être plus qu'une république radicale, révolutionnaire et tyranniquement exclusive. C'est l'introduction préméditée et systématique de la violence dans les affaires de la France. Cette politique, dont les lois d'exil sont la plus récente expression, — les esprits extrêmes qui la soutiennent le savent bien, — ne peut avoir d'autre résultat que de livrer de plus en plus le gouvernement du pays aux passions de secte, en rendant de plus en plus irréparable la rupture avec les opinions modérées, en ajoutant aux divisions, aux dissensions intestines, aux animosités des partis. C'est ainsi qu'on travaille à la paix publique, — et si ces tristes projets pour lesquels on oublie tous les intérêts du pays ont cette malfaisante signification dans notre politique intérieure, ils viennent, il faut l'avouer, singulièrement à propos dans nos affaires extérieures, dans nos relations. Ils sont un exemple de plus du décousu, des contradictions, de l'inconsistance que les passions de parti mettent dans notre diplomatie, dans nos rapports avec les nations du monde. C'est même un incident presque comique de cette triste affaire.

Assurément, si quelque chose peut prouver à quel point notre gouvernement est le jouet des partis et subit tout, au risque de se créer les plus étranges embarras, c'est bien ce qui se passe justement à l'occasion de ce mariage de la princesse Amélie d'Orléans avec le duc de Bragance. Qu'est-il arrivé, en effet? C'est positivement fabuleux! Le roi dom Luiz de Portugal, en bon ami de la France, s'est fait un

devoir de communiquer à M. le président de la république le mariage de son fils, le duc de Bragance, et M. le président Grévy, en chef d'état bien appris, s'est hâté d'envoyer ses plus chaleureuses félicitations au souverain portugais. Ce n'est pas tout. Notre ministre à Lisbonne, M. Billot, a été nommé ambassadeur extraordinaire pour la circonstance, pour représenter la France aux fêtes du mariage, et M. l'ambassadeur extraordinaire Billot, qui avait évidemment reçu des instructions, a rempli sa mission comme il le devait, en tenant le langage qu'il était autorisé à tenir. Il a porté au palais des « Necessidades » le témoignage de l'intérêt de M. le président de la république pour la famille royale de Bragance, et, comme il l'a ajouté, « de la sympathie avec laquelle *son* gouvernement envisage une union qui doit établir un lien de plus entre les deux nations. » Il a insisté sur « les conséquences de cet heureux événement pour les relations de la France avec le Portugal. » Et le roi dom Luiz, à son tour, a mis la plus vive effusion dans sa réponse toute cordiale. Il n'a pas caché le plaisir qu'il éprouvait à entendre dire par l'ambassadeur que, dans l'opinion du gouvernement français, « l'heureux événement à la veille de se réaliser en Portugal, — réalisé aujourd'hui, — doit constituer un lien de plus entre les deux pays. » Il s'est plu à représenter, comme le gage d'une amitié durable, « l'extrême faveur avec laquelle l'opinion publique, en Portugal, — c'est le langage du roi dom Luiz, — a accueilli *la nationalité de l'épouse de mon bien-aimé fils...* » Voilà, direz-vous, qui est au mieux, c'est la France que le roi de Portugal honore avec tact dans la jeune femme du prince royal! Malheureusement, pendant qu'on parle ainsi à Lisbonne, tout est effarement à Paris. Au langage affectueux du roi dom Luiz on répond par la proscription du père de cette jeune princesse saluée comme le gage vivant de l'amitié des deux pays, par la chasse aux princes! Franchement, que voulez-vous qu'on pense de ce gouvernement en Portugal et un peu partout? Quelle opinion veut-on que les étrangers se forment de la fixité de notre politique, de la sûreté des rapports avec nous? On se moque non pas de la France, mais de ce gouvernement de parti qui est toujours occupé à démentir ses paroles par ses actes, ou ses actes par ses paroles, qui compromet nos relations avec la Russie parce qu'il a besoin de disposer d'une ambassade, et nos relations avec le Portugal parce qu'il est serré de près par les radicaux.

De sorte que, sous prétexte de défendre la république contre des menaces et des périls imaginaires, on va gratuitement au-devant des difficultés intérieures, des embarras extérieurs, qu'on se crée sans raison et sans prévoyance; on agite la France au dedans, on l'isole au dehors. Et à quoi tout cela peut-il conduire? La question est posée, dit-on, il faut la résoudre. D'abord elle ne serait pas posée si les radicaux ne l'avaient pas soulevée, — un peu peut-être contre le ministère lui-même, —

et si le gouvernement n'avait pas commencé par capituler devant les radicaux; mais, de plus, qu'elle soit posée ou non, quelle compensation, quelle sûreté espère-t-on trouver dans la politique d'exclusion? où en sera-t-on le lendemain? Est-ce que l'éloignement des princes, fût-il sottement décidé, a une efficacité politique? C'était bon autrefois, lorsque Louis XVIII était à l'extrémité de l'Europe, à Mittau, ou dans un vieux château au fond de l'Angleterre, sans communication avec la France,— lorsqu'il n'y avait ni les chemins de fer, ni le télégraphe, ni la presse. Aujourd'hui, les frontières existent à peine, les distances sont supprimées, une nouvelle court le monde en quelques heures. Les princes peuvent souffrir de l'exil, ils n'en sont pas diminués, ni moins présens politiquement. Ils sont désignés par la persécution, représentés par leurs amis en France. C'est une brutalité sans profit. On n'en est pas plus avancé, on reste tout aussi menacé parce qu'en définitive, le danger pour la république n'est pas dans la présence des princes à Paris, à Chantilly ou à Eu.

Non certes, le vrai danger pour la république n'est pas dans les princes, il est dans les républicains eux-mêmes, acharnés à ruiner un régime qu'ils croient faire vivre en lui créant les conditions d'une vie impossible. Il est dans cette politique qui, depuis quelques années, semble se faire un jeu de tout désorganiser et de tout ébranler, de subordonner les intérêts, les institutions, les traditions, la justice, l'armée, l'administration, l'industrie du pays, aux passions et aux calculs de parti. Le danger réel, pressant, il est dans l'instabilité qu'on met partout, dans l'abus de la fortune nationale, dans la complaisance pour toutes les idées d'anarchie, dans la réhabilitation de tout ce qui est insurrection et révolution. On l'a vu ces jours passés encore par cette première séance de la session nouvelle, par cette discussion aussi étrange qu'imprévue sur la révolution de février qui a été comme le prologue de la proposition de la loi d'exil, et qui avait pour objet d'allouer des pensions aux survivans des blessés ou des combattans de 1848. Le moment était, en vérité, bien choisi, lorsqu'on ne sait comment combler les déficits, lorsqu'il faut demander de nouveaux impôts aux contribuables, — et c'était de plus de l'argent bien placé! S'il est, en effet, une journée malvenue dans l'histoire, inutile au moment où elle s'est accomplie, féconde en désastres pour l'avenir, c'est cette journée du 24 février qui a été, l'autre jour, le thème de déclamations passablement surannées. Les révolutions sont toujours sans doute des révolutions, c'est-à-dire des événemens redoutables; il en est du moins que les circonstances justifient ou expliquent: celle du 24 février 1848 a précisément le caractère de s'être accomplie sans raison et sans nécessité contre un gouvernement qui tombait en respectant les lois jusqu'au bout, qui se prêtait, par le jeu même des institutions, à tous les progrès sérieux, et qui, après dix-huit ans de règne, laissait la France

intacte dans ses frontières, en possession de son influence libérale dans le monde. On fera de l'histoire de père Loriquet républicain tant qu'on voudra, c'est là la vérité. M. Clémenceau, à l'occasion d'une défense du régime de juillet, a laissé échapper dans cette discussion un mot qui pourrait être utilement médité. Il a dit, sans qu'on puisse trop voir à quoi il répondait : « Nous aurions deux provinces de plus et 10 milliards de moins à notre dette ! » Si M. Clémenceau a voulu dire que la révolution de 1848 a été pour quelque chose dans les malheurs qui ont depuis accablé la France, il avait certes raison. Le 25 février, le prince Louis Bonaparte était à Paris comme un héritier qui sentait que son heure approchait, — et, vingt ans après, le mot de M. Clémenceau était une réalité ! On conviendra qu'il n'y avait rien de pressant à revenir sur ce passé et à proposer des récompenses nationales pour ceux qui ont contribué obscurément à ouvrir à la France un si étrange avenir; mais on tenait visiblement à s'essayer, à s'échauffer sur la révolution de février, pour en venir à l'expulsion des princes. C'est tout ce qu'on trouvait de mieux à faire !

Eh bien ! c'est là ce que le pays, qui est le premier intéressé et l'éternelle victime, doit voir distinctement. Lorsqu'il ne désire que le repos et la paix, on lui répond par des agitations et des proscriptions de princes qui ne sont certainement pas dans ses vœux. Lorsqu'il ne demande qu'à être respecté dans ses mœurs, dans ses habitudes religieuses, on se plaît à irriter les croyances, on s'amuse à prononcer, ne fût-ce que pour un moment et par passe-temps, la suppression du budget des cultes. Lorsqu'il réclame la prévoyance et l'économie dans ses finances, on s'empresse de voter des dépenses nouvelles, des subsides pour les combattans de toutes les insurrections. Lorsqu'il dit bien haut tout ce qu'il souffre dans ses intérêts, dans son agriculture, dans son industrie, on le rassure et on le soulage par les fêtes parisiennes ou par des déclamations, — ou bien encore les ministres s'en vont en voyage, l'un promettant au Nord la protection, l'autre promettant le libre-échange au Midi. — Tout est factice et incohérent dans la politique qu'on lui fait. C'est toujours la représentation qui continue et la France a plus que jamais le droit de demander si les républicains qui la gouvernent persisteront longtemps encore à voiler leur impuissance dans les affaires sérieuses par des épurations de fonctionnaires, par des violences de parti, par des scènes de tribune ou par de stériles débats sur toutes les révolutions du passé.

Après bien des incertitudes et des contradictions, voici enfin l'Europe délivrée, au moins pour ce printemps, de l'obsession des affaires d'Orient. La dernière difficulté qui aurait pu singulièrement embarrasser toutes les politiques et peut-être même devenir un danger pour la paix de l'Occident est à peu près résolue. Les cinq puissances unies pour imposer leur volonté par leur action diplomatique d'abord, puis

par leurs démonstrations navales, ont atteint leur but. La Grèce bloquée par les vaisseaux de l'Angleterre, de l'Autriche, de l'Allemagne de l'Italie, de la Russie, a fini par s'incliner devant la nécessité. Au dernier moment, il est vrai, tout aurait pu, encore une fois, être compromis par des incidens inattendus. L'armée hellénique et l'armée ottomane, depuis si longtemps en présence, se sont entre-choquées. Pendant quelques jours, Grecs et Turcs ont bataillé sur la frontière, se disputant quelques postes; mais ce n'était plus là, évidemment, qu'une effusion de sang inutile. Ces incidens de guerre, ces escarmouches d'avant-postes perdaient de leur importance dès que la Grèce, laissée à elle-même, après le départ des ambassadeurs et la déclaration de blocus, avait pris son parti de ne plus résister aux volontés de l'Europe, de dissoudre son armée de campagne. C'est, en effet, depuis quelques jours la situation à Athènes. Un ministère d'affaires ou de circonstance a paru d'abord suffire pour présider à la transition. Toute réflexion faite, c'est le chef de l'opposition, M. Tricoupis, qui a fini par se charger du pouvoir, par accepter la mission de désarmer, de liquider cette pénible crise. La question est donc à peu près tranchée. Le blocus des ports grecs sera sans doute levé d'ici à peu. Les chances de complications prochaines s'évanouissent. Est-ce à dire que tout soit fini? Rien ne finit en Orient, on le sait bien. Personne ne sort satisfait de cette crise des Balkans, ni la Serbie, qui dévore l'amertume de ses défaites, ni la Bulgarie, qui se sent dans une situation précaire, ni la Grèce blessée dans sa fierté, ni la Turquie plus que jamais ruinée par ses armemens, et il n'est pas sûr que ce concert européen qui s'est formé pour réduire les Grecs soit lui-même bien solide. C'est du moins la paix du moment, ou si l'on veut, une trêve nouvelle. Une fois de plus, on a mis le pied sur une de ces allumettes qui peuvent mettre le feu partout, et c'est déjà quelque chose pour les gouvernemens, qui ont bien d'autres campagnes à poursuivre.

Rien, en effet, ne ressemble plus à une campagne, à une vraie campagne mêlée de péripéties, que ces débats qui se déroulent en Angleterre pour cette question irlandaise qui ne cesse de passionner l'opinion et le parlement. Depuis que la discussion pour la seconde lecture des bills de M. Gladstone est ouverte, la situation semble changer chaque jour de face. Tantôt M. Gladstone voit l'opposition redoubler de force, le nombre de ses adversaires grossir devant lui, et paraît menacé d'une inévitable défaite; tantôt il semble reprendre l'avantage par son éloquence, par l'ascendant de sa popularité, par sa stratégie. A qui restera la victoire en définitive? On ne le sait pas encore; on ne voit pas comment se dénouera cette lutte où les négociations se mêlent aux discussions ardentes, où tous les partis ont pris position. Jusqu'ici les conservateurs avaient affecté de s'effacer, de laisser la première place dans le combat aux libéraux dissidens conduits par lord

Hartington et même aux radicaux qui suivent M. Chamberlain. Il y a quelques jours, lord Salisbury n'a plus gardé ce silence, qui était peut-être une habileté. Il a prononcé à Saint-James-Hall un discours passionné, où aux projets et à la politique de M. Gladstone il a opposé les idées du pur torysme, une politique qui, sans aller jusqu'à ériger en système la répression à outrance et pour vingt ans à l'égard de l'Irlande comme on l'a dit, ne reste pas moins la politique traditionnelle de résistance. Un instant, M. Gladstone a pu croire que l'intervention bruyante de lord Salisbury le servirait, qu'elle aurait du moins l'avantage de rendre plus difficile la coalition de ses adversaires, libéraux dissidens et conservateurs, peut-être même de lui ramener lord Hartington et ses amis; mais ce qu'a pu dire lord Salisbury ne change pas la position de lord Hartington, qui n'a pas lié partie avec les conservateurs, qui a levé le drapeau pour son propre compte, au nom du vieux libéralisme et de l'intégrité britannique. Lord Hartington est trop engagé par ses déclarations, par ses discours, par ses actes les plus récens pour pouvoir reculer: c'est lui qui a proposé le rejet du bill ministériel et qui reste le directeur de la campagne contre la politique irlandaise du cabinet. Évidemment M. Gladstone n'a que peu à espérer de ce côté. Tout ce qu'il peut se promettre, c'est de reconquérir les radicaux du groupe de M. Chamberlain, et c'est à cette œuvre de ralliement nécessaire qu'il met aujourd'hui toute son habileté.

Le grand et terrible vieillard qui a engagé une si dangereuse partie ne néglige certainement rien pour le succès de son entreprise. Il ne cesse de négocier en combattant. Il ne demande pas mieux que de désarmer par des concessions M. Chamberlain et ses amis, de chercher avec eux un moyen de concilier l'autonomie irlandaise et l'unité de l'empire, de maintenir une représentation de l'Irlande au parlement de Westminster dans certaines circonstances et dans certaines conditions. Toute sa tactique, pour le moment, paraît être de gagner du temps, de ne demander simplement aujourd'hui que le vote du principe de l'*home-rule*, et il n'a pas caché sa pensée dans une réunion du parti libéral qu'il a provoquée ces jours derniers, où il a déployé autant de diplomatie que d'éloquence. Réussira-t-il? Si, avec le concours des radicaux habilement reconquis par lui, il réussit à obtenir le vote du principe de sa politique, le reste de l'œuvre sera ajourné à une session d'automne, et d'ici là on aura le temps de s'entendre, de remanier, d'amender, d'atténuer le bill primitivement proposé. Si l'opposition l'emporte au vote qui terminera la discussion de la seconde lecture, c'est, selon toute apparence, la dissolution du parlement, un appel au pays en dernier ressort, et il n'y a point à s'y méprendre, des élections préparées, décidées dans de telles conditions, sont un assez redoutable inconnu. M. Gladstone a placé l'Angleterre entre l'im-

possibilité de retourner en arrière et la périlleuse témérité que son génie lui impose.

Les élections qui viennent de se faire au-delà des Alpes n'ont pas, heureusement pour l'Italie, une si dangereuse gravité et ne peuvent avoir les conséquences qu'auraient en ce moment des élections anglaises. Elles se sont passées, sinon sans bruit et sans quelques incidens de turbulence, du moins sans avoir soulevé les passions publiques et sans avoir provoqué de sérieuses agitations dans le pays. Elles ont été précédées de manifestations qui ont certes leur importance, comme le discours que M. Minghetti a prononcé dans une réunion, à Rome, et où l'ancien président du conseil a parlé avec son élégante facilité, avec le sentiment d'un vieux libéral disposé à se prêter à toutes les combinaisons qui peuvent donner un gouvernement sensé à l'Italie. En fin de compte, les élections italiennes n'ont été que ce qu'elles pouvaient être dans les circonstances où elles ont été décidées et où elles se sont accomplies. Que dans ce récent mouvement électoral, il y ait eu quelques choix bizarres, comme celui de M. Cipriani, cet ancien soldat de la commune de Paris, sur qui pèsent de graves condamnations, ce ne sont là que des incidens excentriques, des phénomènes d'une maladie révolutionnaire dont tous les pays sont plus ou moins atteints. Dans leur ensemble, les élections n'ont pas changé sensiblement les rapports des partis, la situation parlementaire. Les radicaux de l'extrême gauche ont eu un certain nombre de nominations, pas assez pour avoir une influence décisive et pour être un danger. Les pentarques, les amis de M. Cairoli, de M. Nicotera, de M. Crispi, de M. Baccarini, de M. Zanardelli, qui forment l'opposition la plus sérieuse et qui comptaient sur la victoire, n'ont eu, après tout, que de médiocres succès. M. Cairoli seul a été élu deux fois, à Rome et à Pavie. Le chiffre de l'armée pentarchique arrive à peine à cent cinquante. La droite reprend son rang, avec l'importance que lui donnent les traditions et les lumières, dans le parlement. L'avantage principal et définitif est encore à M. Depretis, qui retrouve sa majorité, qui reste maître de la situation. La majorité n'est pas grande, il est vrai; telle qu'elle est, elle suffit pour assurer au ministère les moyens de vivre, pour le mettre à l'abri des échauffourées imprévues.

Qu'en fera le président du conseil? Son premier soin sera sans doute d'obtenir le vote d'une partie du budget, puis d'ajourner le parlement, c'est-à-dire les difficultés, à l'automne. D'ici là il aura eu le temps de voir plus clair dans la situation parlementaire et peut-être de modifier son ministère. Au fond, à regarder de près, ces élections récentes de l'Italie, elles ont une signification assez apparente. Il est clair que le pays éprouve un certain éloignement pour les partis extrêmes, qu'il n'a de goût ni pour les aventures, ni pour les agitations, et si M. Depretis, qui est un homme de sens pratique, veut assurer son pouvoir, il

ne le peut qu'en ralliant autour de lui toutes ces opinions modérées qui, en Italie comme partout, sont la force des gouvernemens, des institutions libres.

Au moment où il y a des affaires sérieuses un peu partout, — en Angleterre, où s'agite toujours la question d'Irlande, en Italie, où les élections viennent de s'accomplir, en Allemagne même, où les débats économiques succèdent au vote de la loi ecclésiastique, l'Espagne est tout entière à un événement attendu depuis quelques mois. La jeune veuve du roi Alphonse XII, la reine régente Marie-Christine, a mis au monde un prince dont la naissance a été accueillie et est considérée par les Espagnols comme un gage de sécurité publique. Tout se réunit pour donner à cet événement un caractère particulièrement intéressant, et si on a pu souvent dire que l'imprévu règne au-delà des Pyrénées, l'histoire de l'Espagne, depuis quelques mois, prouve du moins que cet imprévu peut tromper quelquefois les mauvais augures.

Lorsque le roi Alphonse XII s'éteignait si prématurément, à la fin de l'année dernière, il est certain que l'Espagne se trouvait tout à coup dans une situation critique qui pouvait aisément devenir périlleuse. La princesse chargée à l'improviste du lourd fardeau d'une régence était une étrangère peu connue jusque-là, peu mêlée aux affaires, excitant peut-être quelque ombrage. De plus, l'hérédité restait pour ainsi dire en suspens. On ne savait si la jeune infante qui succédait pour le moment à son père resterait définitivement la reine, ou si elle ne devrait pas s'effacer devant le nouveau-né qu'on attendait. L'avenir pouvait paraître assez sombre, tout au moins assez énigmatique. En réalité, le sentiment du péril est peut-être ce qui a sauvé l'Espagne. Le pays ne fut jamais plus tranquille qu'il ne l'a été depuis quelques mois. Tout s'est passé sans accident, sans trouble, dans les circonstances les plus douloureuses et les plus difficiles. La reine Christine, depuis son avènement à la régence, a montré autant de tact et d'intelligence que de droiture. Elle s'est popularisée lorsqu'il y a quelques jours, au lendemain d'une tempête qui s'était abattue sur Madrid et avait fait de nombreuses victimes, elle a tenu à aller elle-même, malgré son état, visiter les malheureux, porter des secours à toutes les misères. C'est justement peu après s'être imposé ces généreuses fatigues qu'elle a mis au monde ce prince, — le premier peut-être dont le règne commence avec la vie, — et dont la naissance a pu être annoncée aux provinces par ce simple mot : « Le roi est né! » L'hérédité s'est trouvée ainsi fixée. La jeune reine provisoire est redevenue la princesse des Asturies. L'enfant né d'hier est le roi d'aujourd'hui. Il a été bienvenu et acclamé partout dans les provinces comme à Madrid. Les partis ont fait pour un moment trêve à leurs querelles devant ce berceau. Le président du congrès, M. Cristino

Martos, qui a été républicain sous une république éphémère, le président du sénat, le général Concha, marquis de la Havane, se sont plu également à saluer le nouveau prince comme une espérance pour le peuple espagnol, comme un « symbole d'ordre, de liberté, de tous les intérêts du régime représentatif. » Le pape Léon XIII a été choisi comme le parrain de l'enfant royal. On peut dire aujourd'hui que la douloureuse crise de transition ouverte par la mort du roi Alphonse XII est close : un nouveau règne a commencé en pleine paix, au milieu d'une satisfaction assez générale.

Ce règne qui s'ouvre au-delà des Pyrénées est, il est vrai, une minorité, et ce serait une singulière illusion de croire que toutes les difficultés sont finies parce qu'on a pu dire il y a quelques jours à Madrid ce mot qui a couru partout : « Nous avons un roi ! » Assurément, rien n'est fini, les partis hostiles n'ont pas désarmé. On a même déjà prétendu que les carlistes se préparaient à une nouvelle campagne et les républicains, de leur côté, n'ont pas renoncé à leurs complots révolutionnaires. Il y aura des conspirations, des agitations, peut-être des insurrections, c'est possible. Il y a pourtant une chose assez claire. Les carlistes, depuis un demi-siècle, ont déjà fait bien des tentatives de guerre civile, et même quelquefois dans des conditions qui semblaient favoriser leur cause, ils n'ont jamais réussi; ils n'auraient des chances, peut-être sérieuses, que si les républicains commençaient par bouleverser le pays. Ils le savent bien, et les républicains qui ont quelque raison sentent bien aussi que, s'ils réussissaient à rejeter l'Espagne dans des révolutions nouvelles, ils rendraient une force singulière au carlisme, qui se retrouverait bientôt en armes devant eux. Le nouveau roi n'est qu'un enfant et la personne chargée d'exercer la régence n'est qu'une femme; mais les gouvernemens de minorité n'ont pas toujours été les plus faibles dans un pays aux intincts généreux et chevaleresques. Cet enfant et cette femme, qui n'ont de défense que dans la nation et par la nation, représentent, après tout, une société nouvelle, les garanties libérales, des institutions protectrices de tous les droits, de toutes les opinions. Ils trouvent une sorte de force dans leur faiblesse comme dans tout ce qu'ils représentent pour le bien et l'avantage du pays. Tous les partis réguliers, qu'ils s'appellent libéraux ou conservateurs, sont également intéressés à ne pas ruiner par leurs divisions une cause qui est leur propre cause, à se rallier autour de cette jeune monarchie constitutionnelle, qui, en même temps qu'elle est la tradition vivante, est la garantie de tous les progrès sérieux, légitimes et durables.

CH. DE MAZADE.

LE MOUVEMENT FINANCIER DE LA QUINZAINE.

L'arrangement du conflit turco-grec a provoqué un mouvement général de hausse sur les fonds d'état étrangers. Selon toute probabilité, la spéculation parisienne aurait mis les circonstances à profit pour porter le 3 pour 100 au-dessus de 83 francs, et essayer d'engager une campagne d'affaires devant sa raison d'être au très brillant succès de l'emprunt, si la politique ne s'était jetée à la traverse de ces bonnes dispositions. L'agitation qui s'est produite sur la question de l'exil des princes a non-seulement enrayé la hausse annoncée, mais encore déterminé un certain nombre de gros souscripteurs de l'emprunt à ne pas attendre plus longtemps pour réaliser leurs bénéfices.

Notre marché a ainsi présenté pendant cette quinzaine une double physionomie. Tandis que la spéculation s'enflammait pour les rentes des pays voisins, elle s'est montrée froide et maussade pour nos propres fonds. Quant aux capitaux de placement, ils ne se sont occupés ni des affaires orientales ni de la rentrée des chambres, et se sont portés avec la régularité habituelle sur les titres favoris de l'épargne : obligations de nos grandes compagnies, des chemins de fer algériens, du Crédit foncier et des bonnes valeurs industrielles. Tout ce groupe de valeurs a bénéficié du retour sur le marché des fonds qui avaient été immobilisés pendant quelques jours par les préparatifs de la souscription publique à l'emprunt de 500 millions.

Bien que la question grecque ne soit pas encore complètement réglée et que de nouvelles contestations puissent surgir au moins sur des points de détail, la spéculation sur les places de Vienne, de Berlin et Londres a tiré immédiatement les conséquences de la certitude acquise que la paix serait maintenue en Orient. Elle s'est même refusée à attacher la moindre importance, soit à la proclamation adressée par le tsar aux marins de la flotte ressuscitée de la Mer-Noire, soit à l'espoir exprimé par le bourgmestre de Moscou, dans une allocution à l'empereur Alexandre, de voir bientôt briller la croix sur Sainte-Sophie.

Le 4 pour 100 or hongrois a monté de 84.10 à 85.25, tous les fonds russes ont gagné 1 à 1/2 pour 100, le 4 pour 100 d'Autriche a été porté de 92 à 93.80, le 5 pour 100 roumain de 90.50 à 93. Les obligations helléniques 6 et 5 pour 100 se sont relevés de 6 à 7 francs.

Le Turc consolidé n'a progressé que 0 fr. 10, mais la Banque otto-

mane a gagné dans cette quinzaine une dizaine de francs, à 537. Le sultan s'est décidé à signer l'iradé portant règlement de la créance de la banque sur le trésor ottoman. Cette créance se trouve consolidée, capital et intérêts accumulés, en un fonds de 4,200,000 livres turques rapportant environ 300,000 livres d'intérêt annuel avec des garanties spéciales. Ce règlement de comptes ne remet entre les mains de la banque qu'un papier négociable, analogue à celui dont on a tiré les obligations privilégiées cotées actuellement 370 francs pour 25 francs d'intérêt par an. C'est, en tout cas, un commencement de mobilisation d'une créance qui, dans sa forme ancienne, pouvait être tenue pour irrécouvrable. La signature de l'iradé va permettre à la banque de distribuer pour 1885 un dividende que l'on peut évaluer dès maintenant à 12 fr. 50.

Les élections qui viennent d'avoir lieu en Italie ont donné à M. Depretis une majorité suffisante pour lui permettre de continuer à gouverner malgré l'opposition de la pentarchie. La rente italienne a monté d'un point sur ce résultat. Il ne lui faut plus que gagner encore 0 fr. 15 à 0 fr. 20 pour atteindre le cours rond de 100 francs. On commence à s'entretenir de nouveau dans les cercles financiers des projets de conversion de ce fonds. A Berlin, d'autre part, s'élaborent des combinaisons relatives à une conversion des catégories de rente russe 6 et 5 pour 100 en catégories nouvelles, à 4 ou 4 1/2 pour 100.

L'Extérieure s'est établie solidement au-dessus de 58, la naissance d'un roi d'Espagne ayant donné un surcroît de force aux partis dynastiques. Les républicains se reconnaissent impuissans à ébranler le régime établi, et don Carlos a déclaré de son côté publiquement qu'il n'avait nulle intention pour l'instant de faire valoir les armes à la main ses droits sur le trône occupé par le tout jeune Alphonse XIII.

La situation financière de l'Égypte justifie la hausse lente, mais continue, de l'obligation unifiée depuis 325 francs. Le cours de 350, où ce titre se tient depuis quelque temps, ne tardera pas à être franchi.

La bonne tenue des places de Vienne et de Berlin a provoqué des rachats du découvert en actions des chemins Autrichiens et Lombards. De 455, les premières ont regagné rapidement 20 à 25 francs, les secondes ont repris de 230 à 237. Ces mouvemens déterminés par la spéculation attestent seulement que la baisse avait été trop brusque et que le déclassement n'en avait pas été la cause principale. On ne saurait toutefois prévoir un relèvement plus accentué, tant que la situation économique générale ne se sera pas modifiée. Les chemins Espagnols ont aussi été un peu plus fermes, notamment le Nord de l'Espagne, dont le dividende pour 1885 paraît devoir être fixé à 12 fr. 50.

Le 3 pour 100 français ancien avait été porté par le succès de l'emprunt à 82.75 et la prime de la rente nouvelle atteignait 2 francs. Les premières séances de la chambre, les hésitations du gouvernement

sur la question des princes, le dépôt par le ministère d'un projet de loi qui ne pouvait contenter personne, le ton menaçant de la presse radicale et intransigeante, les décisions successives de la commission du budget relatives au budget des cultes, tous ces symptômes du fâcheux état d'esprit dans lequel sont revenus la plupart des députés républicains ont valu à nos deux rentes 3 pour 100 un recul d'environ 0 fr. 50. Mais, résultat plus déplorable encore du réveil des préoccupations politiques, les affaires se sont complètement ralenties; au lieu de l'animation espérée comme suite naturelle du grand effort de l'emprunt, c'est de nouveau la réserve et le découragement qui dominent. On ne compte déjà plus sur la reprise des affaires.

Aussi la stagnation des cours est-elle complète sur le plus grand nombre des valeurs. Les actions de la Banque de France, du Crédit foncier, de nos grandes compagnies de chemins de fer, de la Banque de Paris et de presque tous les établissemens de crédit sont exactement aux mêmes prix qu'il y a quinze jours. Deux valeurs ont baissé sensiblement, le Gaz de 1,457 à 1,443 et le Suez de 2,120 à 2,102. Les Messageries maritimes ont monté de 17 francs à 572, les Voitures et la Compagnie transatlantique de 7 francs à 620 et 490.

Le ministre des finances a publié le 24 courant son rapport au président de la république sur les résultats définitifs de la souscription publique à l'emprunt de 500 millions. L'emprunt a été souscrit vingt fois 1/5 environ, par 248,407 parties prenantes, dont voici le classement : il y a eu 153,451 souscriptions de 3 francs de rente, 74,019 de 10 à 100 francs, 16,877 de 110 à 1,000 francs; 3,324 de 1,010 à 10,000 francs et 736 au-dessus de 10,000 francs de rente.

Le ministre fait remarquer que le chiffre de 248,407 est loin de représenter le nombre réel des personnes qui ont pris part à la souscription, et que la portion de l'emprunt qui doit, être dès à présent, considérée comme définitivement classée, ou du moins attribuée aux petits capitalistes, comprend, indépendamment des demandes individuelles dont le chiffre est donné plus haut, une part considérable des souscriptions présentées par les maisons de banque et les établissemens de crédit.

Les bons du trésor en circulation la veille de l'emprunt représentaient une somme totale de 286 millions. Il en a été présenté à l'escompte en vue de la souscription, pour 181 millions, et ces bons ont coûté au trésor, pour la période qui s'est écoulée entre la date de leur émission et celle de leur remboursement, un intérêt moyen ressortant à 3.58 pour 100 par an, inférieur par conséquent au taux des rentes nouvellement émises, lequel ressort à 3.76 pour 100. Aussitôt après l'émission de l'emprunt, l'intérêt des bons a été abaissé au taux maximum de 1 1/2 pour 100 l'an.

Le montant des rentes souscrites a été de 401,819,513 francs, né-

cessitant, à raison de 15 francs par coupure de 3 francs de rente, un versement de garantie de 2,009 millions de francs. Les neuf dixièmes de cette somme ont été remboursés dès le lendemain de l'émission.

Le ministre s'était réservé le droit de statuer en ce qui concerne les souscriptions que la répartition aurait ramenées à 3 francs ou au-dessous de 3 francs de rente. Dans cette catégorie sont rentrées les souscriptions de 3 à 60 francs de rente inclusivement. Elles s'élèvent, en tout, à 217,837, à chacune desquelles « le résultat satisfaisant des mesures prises pour éviter l'abus des souscriptions d'unités m'a déterminé, dit M. Sadi-Carnot, à allouer 3 francs de rente, » soit en tout 653,511 francs. Le total des rentes à émettre étant de 18,947,368 fr., il restait à répartir 18,293,857 fr. entre le surplus des souscriptions. Cette répartition a été faite proportionnellement, à raison de 4 fr. 5725 pour 100 francs de rente souscrite.

Le gouvernement espagnol a émis, le 25 de ce mois, 340,000 obligations 6 pour 100 de l'île de Cuba, sur 1,240,000, que diverses lois récentes l'ont autorisé à créer, pour la conversion des anciennes dettes de l'île, remboursables à échéance rapide et pour la consolidation de la dette flottante. Ces titres rapportent 30 francs par an, nets d'impôts, remboursables au pair en cinquante ans à 500 francs, et émis à 422 francs, sont garantis par les revenus de l'île et par le trésor métropolitain. La souscription était ouverte en Espagne et sur diverses places étrangères, notamment, à Paris où la Banque de Paris et des Pays-Bas était chargée de recevoir les demandes. On dit qu'il a été demandé plus de 600,000 titres tant en Espagne qu'en France. On ne peut guère toutefois évaluer à plus de quelques millions le nombre de titres souscrits à Paris.

L'action de Panama, après avoir été précipitée à 400 francs par la divulgation des conclusions défavorables du rapport de M. Rousseau, chargé par le gouvernement français de l'éclairer sur la situation de l'entreprise, s'est ensuite relevée avec vigueur à ses anciens cours. Il ne paraît pas douteux que le rapport de M. Rousseau ne soit, en effet, contraire aux espérances que la Compagnie n'a cessé d'exprimer. Ce document établit que les travaux ne sont pas aussi avancés et que l'achèvement du canal offrira beaucoup plus de difficultés, demandera plus de temps et coûtera plus cher que ne l'ont affirmé M. de Lesseps et les ingénieurs de la Compagnie. Celle-ci, sur l'invitation du gouvernement, a nommé une commission technique pour préparer la réponse aux conclusions du rapport de M. Rousseau. En attendant les résultats de ce débat contradictoire, la question de l'autorisation d'une émission en obligations à lots reste nécessairement suspendue.

Le directeur-gérant : C. Buloz.

nte, un
xièmes
sion.
rne les
ou au-
ées les
lèvent,
nt des
'a dé-
en tout
68 fr.,
otions.
r. 5725

obli-
es lois
dettes
de la
npôts,
mis à
métro-
verses
et des
a été
On ne
ore de

par la
seau,
on de
rs. Il
effet,
r. Ce
t que
ndera
sseps
gou-
a ré-
t les
l'une